

THESIS / THÈSE

MASTER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ORIENTATION GÉNÉRALE À FINALITÉ SPÉCIALISÉE

Ville et secteur tertiaire : amorce d'une analyse de 35 agglomérations belges

Chantrenne, Alain

Award date:
1971

Awarding institution:
Universite de Namur

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

FACULTES UNIVERSITAIRES N.-D. DE LA PAIX, NAMUR

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

ANNEE ACADEMIQUE 1970-1971

ALAIN CHANTRENNE

Ville et secteur tertiaire

Amorce d'une analyse de 35 agglomérations belges

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade
de Licencié en Sciences Economiques et Sociales
(Economie Publique)

Jury du mémoire
J. RAES S.J.
P. DULIEU

A V A N T - P R O P O S

Ce travail a pu être entrepris grâce aux conseils et encouragements des professeurs J.RAES et P.DULIEU qui ont eu l'amabilité d'accepter la direction de ce mémoire.

C'est avec gratitude que je les remercie de leur aide critique précieuse.

Parmi les professeurs, assistants et chercheurs de la Faculté que je remercie de leur concours, j'adresse une reconnaissance particulière aux professeurs C.JAUMOTTE et J.VAN GINDERACHTER, ainsi qu'à L.MARECHAL, assistant F.N.R.S., J.M. LEHEUREUX et M.PIETQUAIN, programmeurs.

C'est pour moi un plaisir autant qu'un devoir de remercier toutes les personnes des divers organismes que j'ai visités, qui m'ont toujours réservé un accueil cordial et fourni les renseignements dont elles disposaient.

Qu'il me soit permis ici de remercier tout spécialement ma femme qui a suivi tout mon travail, me prodiguant ses encouragements et assurant la dactylographie de l'ensemble du texte et de l'annexe.

CHANTRENNE ALAIN.

15 Mai 1971.

INTRODUCTION GENERALE

"The skilled economist, immersed for the greater part of the day in pages of formulae and statistics, does occasionally glance at the world about him and, if perceptive, does occasionally feel a twinge of doubt about the relevance of his contribution".

E.J. MISHAN

The Costs of Economic Growth.

L'objet de ce travail est l'analyse empirique de la hiérarchie des villes belges telle qu'elle se présente en 1968.

Dans la première partie, on situera d'abord le fait urbain général dans son contexte historique. Ensuite, on s'efforcera de tracer les frontières du fait tertiaire par rapport à l'ensemble des activités économiques. Enfin, en situant le fait urbain et le fait tertiaire dans la croissance économique globale, on dégagera le principe de l'approche et les hypothèses de travail qui sont à la base des méthodes et des interprétations.

La seconde partie présentera le champ de l'étude et les méthodes. Cette partie se veut exhaustive afin de marquer les nombreuses difficultés heuristiques auxquelles se heurte l'analyse empirique des villes dans notre pays, et de faire le tour d'horizon du matériel statistique disponible.

La dernière partie sera une analyse systématique des résultats des méthodes utilisées afin d'en dégager une synthèse que l'on rapprochera des hypothèses de travail. Ceci permettra de faire l'essai d'une systématisation théorique.

On concluera que cette analyse reste une approche partielle de la hiérarchie des villes belges. Aussi, des recherches ultérieures indispensables selon nous, qui devront compléter cette première approche, seront suggérées.

TABLE DES MATIERES

<u>PREMIERE PARTIE : LES HYPOTHESES DE TRAVAIL.</u>	1
<u>Chapitre I .-. Le fait urbain et son histoire.</u>	2
<u>Section I</u> : Introduction.	2
<u>Section II</u> : A travers l'histoire.	3
A. L'antiquité	3
B. Le moyen-âge et la renaissance	4
C. La révolution industrielle	5
D. Aujourd'hui	6
<u>Chapitre II .-. Les trois secteurs dans l'économie :</u> <u> Primaire - Secondaire - Tertiaire.</u>	7
<u>Section I</u> : La loi des trois secteurs et la croissance économique.	7
<u>Section II</u> : Les critères de distinction des trois secteurs.	10
<u>Section III</u> : Vers une délimitation du tertiaire.	14
<u>Chapitre III.- Les relations entre le tertiaire et la ville.</u>	16
<u>Section I</u> : La théorie de la Base.	17
<u>Section II</u> : La théorie des Places Centrales.	20
<u>Section III</u> : L'hypothèse de la spécialisation et de la concentration.	22
1. La croissance	23
2. Notion et rôle du secteur tertiaire	24

3. La ville comme concept économique	27
4. La concentration urbaine, phénomène du tertiaire	28
5. Le tertiaire "hiérarchisant" des villes	35
<u>Section IV</u> : Annexe: Une mesure possible des économies externes ?	39
<u>DEUXIEME PARTIE : DETERMINATION DU CHAMP DE L'ETUDE ET DES METHODES.</u>	42
<u>Chapitre I</u> .- <u>Les difficultés heuristiques.</u>	44
<u>Section I</u> : Détermination des agglomérations.	44
<u>Section II</u> : Recherche des statistiques du tertiaire.	45
<u>Chapitre II</u> .- <u>Les données statistiques.</u>	47
<u>Section I</u> : Sur les agglomérations.	47
1. Les études recueillies	47
2. La méthode de sélection des communes d'une agglomération	50
3. La présentation des agglomérations	51
<u>Section II</u> : Sur le tertiaire.	55
1. Les statistiques d'emploi	55
2. Les statistiques de revenus	63
3. Les statistiques financières	63
<u>Section III</u> : Autres données.	64
<u>Chapitre III</u> .- <u>Les analyses partielles: les méthodes.</u>	66
<u>Section I</u> : Le traitement des données par ordinateur.	66
<u>Section II</u> : Traitement des données sur l'emploi.	69
1. Les trois agrégations des activités tertiaires	69

2. Les catégories dimensionnelles des villes	73
3. Les méthodes	74
4. Le pouvoir de décision économique des villes	80
<u>Chapitre IV .- L'approche synthétique: les méthodes.</u>	81
<u>Section I</u> : Examen des méthodes	82
1. Le test τ de M.G. KENDALL	82
2. L'analyse de variance	83
3. L'analyse de régression multiple	84
4. L'analyse factorielle	85
5. Les plans d'expérience	87
<u>Section II</u> : Choix de deux méthodes; Le test τ et l'analyse factorielle.	88
<u>TROISIEME PARTIE : L'ARMATURE URBAINE EN BELGIQUE.</u>	90
<u>Chapitre I .- Le protocole analytique.</u>	92
<u>Section I</u> : Les analyses partielles.	92
1. Les résultats directement repris des listings d'ordinateur.	92
2. Les résultats des méthodes d'analyses partielles	99
3. Les pouvoirs décisionnels publics et privés dans les villes	110
4. Sur les revenus	113
<u>Section II</u> : L'approche synthétique.	118
1. Le test τ de M.G. KENDALL	118
2. L'analyse factorielle	121
<u>Chapitre II .- Essai de systématisation théorique.</u>	124
<u>Section I</u> : Le retour aux hypothèses.	124

<u>Section II</u> : Vers un réseau urbain optimum.	133
1. La taille optimum d'une ville	133
2. L'équilibre fonctionnel d'un échelon urbain	133
3. L'équilibre du réseau urbain	135
<u>Conclusions et prolongements.</u>	137
 B i b l i o g r a p h i e	 VII
 A n n e x e : Volume séparé , 143 pages.	

§ § §

PREMIERE PARTIE

LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

CHAPITRE I

LE FAIT URBAIN ET SON HISTOIRE.

Section I - INTRODUCTION

"L'économie de demain ne sera ni l'économie agraire, ni même l'économie industrielle: elle sera essentiellement l'économie des grands ensembles urbains" (1). Ceci ne fait aucun doute. Notre planète s'urbanise et s'urbanise de plus en plus. Le processus paraît même irréversible.

Il ne nous appartient pas dans ce cadre d'analyser les facteurs sous-jacents à ce phénomène. Nous ne ferons ici qu'une énumération non exhaustive: l'accroissement démographique, le progrès technique, l'exode agricole combiné à l'exode rural, l'amélioration des transports, l'élévation générale du revenu et du niveau de vie, l'amélioration générale des potentialités culturelles.

Pour qui cette affirmation de l'urbanisation du monde ne paraît pas si sûre qu'on le pense, quelques chiffres éloquentes pourront éliminer les quelques doutes: La population mondiale a augmenté de moitié entre 1900 et 1950. Durant la même période, la population vivant dans les villes de plus de 20.000 habitants s'est accrue de quelques 240 %, c'est-à-dire cinq fois plus. En 1830 on comptait dans le monde 36 villes de 100.000 habitants. En 1930 ce chiffre est passé à 678, et en 1960 on en compte plus de 1000.

On doit noter également que, si les populations se concentrent dans les villes, ceci va de pair avec le phénomène particulier des grandes métropoles qui recueillent ces populations et témoignent avec le plus de vigueur de la croissance galopante urbaine. Les villes millionnaires qui étaient de 10 en

(1) P.H.DERYCKE: [8], page 5.

1900, se comptent à 127 en 1967. Par ailleurs, si l'on considère les villes de 2.000 habitants comme populations "urbanisées", on voit qu'en 1960, 21 nations sur 218 étaient urbanisées à plus de 70 %, et 45 à plus de 50 %. Il n'est pas inutile de replacer ce fait récent et incontestable dans son contexte historique.

Section II - A TRAVERS L'HISTOIRE.

A. L'ANTIQUITE.

Au moment où nous pouvons commencer à parler d'histoire, la ville apparaît déjà comme un élément central et moteur de toutes les civilisations. En effet, la société tribale et sans ville est autarcique et traditionnelle. Elle est une continuité, préoccupée par les problèmes de survie, et n'arrive pas à s'en dégager.

En fait, dès qu'on parle de "civilisation", on sous-entend l'existence de groupes humains qui s'agglomèrent en un endroit précis de l'espace. Pourquoi ce besoin de regroupement? On invoquera des raisons économiques ou polémologiques: on ne peut cependant oublier que l'homme aime à communiquer avec son semblable. Ces regroupements s'organisent et se donnent un chef. Dans les clans et villages, du sorcier au grand-prêtre, en passant par le druide, toute la société antique a secrété une élite à base religieuse.

Deux conditions doivent cependant être remplies pour voir apparaître la cité: la technologie, dans son acception la plus large, qui est celle de permettre la rationalisation de toute activité humaine; et la découverte de l'écriture et de son support. La technologie, dégageant un surplus agricole, permet à un certain nombre d'individus de former la classe des lettrés. Ainsi apparaît, selon L. MUMFORD (2), la société urbaine dont la fonction principale est religieuse, comme centre de l'organisation et de la coordination de la vie sociale.

Un deuxième stade d'urbanisation fait ensuite son apparition. Le progrès technique entraîne la division du travail et le contact entre les peuples, surtout par l'écriture et les moyens de transport, principalement maritimes à l'époque. Les artisans sont nombreux et les commerçants se multiplient, créant

(2) Lévis MUMFORD: [25]

la classe, déjà bourgeoise, des riches marchands.

Ce sont alors les grands centres commerciaux de l'antiquité qui fleurissent, les cités de Phénicie, de Grèce. Les cités asiatiques semblent être plus politiques et religieuses. Rome, politique, religieuse et commerciale, atteint le sommet avec près d'un million et demi d'habitants.

La cité remplit donc une série de fonctions, à savoir, satisfaire les besoins religieux, de santé et de savoir des hommes. Elle permet aussi, et surtout, de satisfaire un besoin de contacts, besoin économique dans son sens le plus large du qualificatif; on ne peut satisfaire tous ses besoins, seul. Pour ce faire, il faut échanger ce que l'on a, et donc se rencontrer sur un marché. L'agora dans la cité sera le lieu privilégié des échanges et de transmission des idées. Nous sommes déjà dans un univers où se produisent des biens autres que purement matériels.

B. LE MOYEN-AGE ET LA RENAISSANCE.

Les villes romaines ont été étouffées par la plèbe et les spectacles. La cité médiévale, plus petite et plus spécifique quant à ses fonctions, suivant le type, apparaît dans une structure sociétaire beaucoup plus complexe. Deux types de villes vont se présenter. Avant de les examiner, il est bon de se rappeler la période trouble médiévale et les impératifs d'auto-défense, qui ont caractérisé ces villes "murillées".

Le premier type est celui où la fonction économique est une fonction dérivée; le second, celui où cette fonction constitue l'activité de base. Ce second type peut encore se subdiviser en deux sous-groupes: la ville à fonctions commerciales et financières, et la ville axée sur la production (3).

Le premier type comprend les cités dont les principales fonctions sont politiques, religieuses ou même éducationnelles. Spécialisées, elles contiennent des populations à haut niveau de revenus, et créent un commerce ainsi qu'un artisanat, qui satisfont une demande interne plus diversifiée.

Les villes du second type se développent un peu en marge du système de la société de l'époque. Le milieu rural n'est plus l'origine de leur ascendance. Elles créent une nouvelle hiérarchie de valeurs socio-culturelles.

(3) J. REMY: [34], page 114.

Maintenant la ville produit son propre revenu. Elle n'est plus tributaire de sa domination sur la paysannerie. Sa production, tant de biens que de services, est orientée vers l'extérieur. Elle tire son revenu de ses exportations. Enfin, elle amorce le mouvement sans cesse accentué par le progrès technique, de l'exode agricole et rural, en y réduisant le chômage.

La Renaissance va engendrer la ville baroque, baroque de par son style architectural, mais les deux mêmes types de villes, du point de vue économique, vont rester en place jusqu'à l'aube de la révolution industrielle où, comme nous venons de le voir, le tissu urbain est déjà bien établi.

C. LA REVOLUTION INDUSTRIELLE.

Le fait central, au risque d'une lapalissade, est certes l'industrialisation avec son rapide progrès technique, ses formidables efforts d'investissements et ce qui est communément appelé le "take-off" de l'économie.

Que devient la ville dans ce grand bouleversement?

Elle est indubitablement liée à l'industrialisation, et elle va même devoir la suivre dans la localisation des grandes unités de production qui se substituent aux ateliers des artisans, du moins dans un premier temps.

L'industrie va se localiser là où elle trouve ses sources d'énergie, ses moyens de transport et ses besoins en main-d'oeuvre. La ville va se développer autour d'elle. Elle ne sera pas passive pour autant.

Suivant les vues de ROSTOW, de CLARK et de FOURASTIE, la symbiose industrialisation-urbanisation a entraîné la migration toujours plus accentuée de la population rurale vers les emplois secondaires et tertiaires, c'est-à-dire les services, qui sont des activités essentiellement urbaines. (4)

Du point de vue sociologique, la ville apparaît de plus en plus comme le moteur de l'ouverture à de nouvelles valeurs, nouvelles formes et nouvelles normes de comportement. La ville industrialisée crée, en effet, un état d'esprit axé sur la production. Des fonctions sociales de plus en plus complexes se font jour et les structures sont bouleversées. La division du travail, étant fortement accrue, va engendrer, comme nous le verrons plus tard, une série importante d'économies externes.

(4) P.H. DERYCKE: [8], page 13.

Des complémentarités, jusqu'alors inconnues, vont apparaître et, la croissance économique se poursuivant à un rythme jamais vu dans les siècles passés, de nombreux nouveaux services vont se créer. Or, les services, et les activités tertiaires en général, sont, comme nous nous proposons de le montrer, étroitement associés à la ville.

D. AUJOURD'HUI.

La ville éclate, explose. L'urbanisation s'accélère dans un monde en croissance économique et démographique. La grande métropole devient reine du développement urbain lui-même. Elle avale les espaces et se prolifère sur de grandes distances. Nous n'en voulons pour preuve que la fameuse "Mégalopolis" du nord-est des Etats-Unis, nommée ainsi par GOTTMAN.

Mais, l'agglomération urbaine paraît moins "transparente" à l'heure actuelle. Une typologie paraît difficile, ses fonctions sont tellement complexes qu'on ne les maîtrise plus. De plus en plus, tout est en tout; et, vu l'importance du phénomène d'urbanisation contemporain, et surtout l'extension anarchique des grands centres, il devient indispensable de saisir tous les aspects de cette conurbation mondiale.

Le sujet est, par nature, interdisciplinaire. Pour permettre à l'économiste de maîtriser peu à peu cette croissance explosive des villes, il est intéressant d'essayer de découvrir, à côté de la masse des problèmes tels que les facteurs de la croissance urbaine, les coûts sociaux, le welfare, la distribution des revenus..., les principales fonctions des centres urbains.

Comme il apparaît que le phénomène englobe la "tertiarisation" de la vie économique de nos sociétés, un des problèmes de la ville est de savoir si elle pourra structurer et permettre un développement harmonieux de cette économie tertiaire de demain, qui semble être, si non le facteur, du moins largement un des facteurs primordiaux du progrès économique et donc, selon les valeurs occidentales, du progrès du welfare.

C H A P I T R E I I

LES TROIS SECTEURS DANS L'ECONOMIE:

PRIMAIRE-SECONDAIRE-TERTIAIRE.

Cette classification tripartite, répandue voici vingt ans à la suite de la publication en 1940 de l'ouvrage de Colin CLARK : "The conditions of economic progress", a suscité ce que l'on nomme actuellement la loi des trois secteurs. Cette loi s'est montrée opératoire, moins parce qu'elle permet une simple classification de l'économie en "secteurs", que parce qu'elle engendre des instruments opératoires pour l'analyse de la mobilité professionnelle, de la répartition de la population active, des structures de la production et des modifications de celle-ci.

La notion même de secteur a suivi une évolution dans la pensée économique, et le contenu de chaque secteur varie souvent d'un auteur à l'autre, selon les caractéristiques que chacun juge essentielles pour dresser les frontières entre ce qu'il est convenu d'appeler, secteur "primaire", secteur "secondaire" et secteur "tertiaire".

Cet état de faits oblige celui qui entreprend l'étude d'un secteur à prendre des options sur les limites assignées à ce secteur, selon l'objet de son étude.

Section I - LA LOI DES TROIS SECTEURS ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

La présence de cette section se justifie par notre souci d'éclaircir les causes économiques de l'évolution de la répartition spatiale de la population active dans notre société.

Il faut partir du point central de l'explication du progrès économique en relation avec la tripartition des activités économiques, c'est-à-dire le progrès technique et ses effets.

Le progrès technique est défini comme toute amélioration dans la technologie, c'est-à-dire l'ensemble des moyens qui permettent l'activité humaine. Sa mesure est la productivité. Il est très irrégulier dans le temps, dans l'espace et selon les productions.

Le secteur primaire présente un progrès technique moyen; le secondaire, le progrès technique le plus intense et le tertiaire, le plus faible. La capacité de consommation vient s'associer à la productivité pour modifier le niveau de l'emploi et expliquer les changements dans les structures générales de production.

Selon FOURASTIE (1), repris par COURTHEOUX (2), ce sont les divergences entre les deux phénomènes - productivité et consommation - qui expliquent les migrations professionnelles.

Un accroissement de productivité entraîne, dans la production, une hausse par rapport aux inputs.

A.-Si la consommation s'accroît (élasticité de la demande > 1) et si la demande excède l'offre, les prix réels montent, ce qui gonfle les profits et hausse les revenus salariaux. C'est la voie du progrès processif qui est ouverte à une immigration professionnelle.

B.-Si, par contre, la consommation est restée rigide et approche la saturation en augmentant moins que proportionnellement à la production, le processus devient récessif et favorise la diminution de l'emploi dans la branche d'activité considérée.

1. L'agriculture a connu d'importants progrès de productivité au siècle passé. Au fur et à mesure que les besoins alimentaires ont été satisfaits, la consommation est rapidement arrivée à saturation, et la production agricole ne trouva de nouveaux débouchés que dans l'amélioration de la qualité de ses

(1) J. FOURASTIE : [10], [11] et [12] .

(2) J. P. COURTHEOUX : [5] .

produits. Nous retrouvons ici la fameuse loi d'ENGEL. En effet, les revenus agricoles et surtout industriels montent dans le même temps, les manufactures commençant leur mouvement de hausse rapide de la productivité. Cette hausse des revenus a entraîné une saturation de la consommation des biens dits "inférieurs", c'est-à-dire surtout les biens alimentaires.

L'exode agricole prit donc son essor et se dirigea là où se trouvaient les possibilités d'emploi. Ainsi, cet exode agricole fut un exode rural, qui contribua à accélérer la croissance urbaine.

A l'époque, c'est la productivité agricole plus faible que la productivité industrielle qui explique l'émigration des paysans. Il semble aujourd'hui que l'exode rural soit un échange de travail contre du capital. Il s'agit d'un progrès récessif dans l'emploi.

2. L'industrie a connu, presque dans le même temps, des progrès encore plus sensibles de productivité. Au début, aucune saturation ne s'est fait sentir dans la consommation de ces produits. Le progrès a donc été processif pour l'emploi. A l'heure actuelle, certains produits commencent à atteindre la saturation. Dans l'ensemble, cette saturation est encore faible, mais elle existe du moins potentiellement.

L'emploi du secondaire a progressé, même fortement, dans certaines branches, et cependant, ce secteur n'a jamais su vraiment émerger du point de vue de l'emploi. Il n'y a pas eu, et il n'y aura pas d'économie secondaire à proprement parler, car la révolution industrielle a été le moyen d'une mutation plutôt qu'une transformation propre de nos économies de type occidental.

D'une économie agraire que nous connaissions, sans nul doute, nous nous dirigeons rapidement vers une économie tertiaire.

3. Le secteur tertiaire, en effet, a été le dernier à démarrer et, après avoir été distancé par le secondaire dans la première moitié du siècle, son emploi a rejoint celui du secondaire, le dépassant même dans les pays les plus avancés.

Un certain nombre de phénomènes contingents à la révolution industrielle expliquent ce mouvement. Ce sont l'augmentation des revenus, la hausse du niveau de l'éducation et l'allongement du temps de la scolarité, la diminution

des temps de travail et son corollaire d'une plus grande liberté de loisirs, qui expliquent que nous devenons de plus en plus des consommateurs de tertiaire. Or, ce secteur se caractérise par des possibilités moindres dans la rationalisation des tâches, malgré la naissance de l'informatique qui n'est cependant utilisable que dans certains services. Voilà pourquoi, les progrès de productivité sont plus faibles que ceux des deux autres secteurs, du moins dans les chiffres globaux.

-Evolution de la productivité (valeur ajoutée par emploi), dans les entreprises productives (+), en Belgique.

	1955/60	1960/65	1965/70
Entreprises productives	+ 2,6	+ 4,3	+ 3,8
dont : Agriculture	+ 5,5	+ 4,3	+ 7,8
Industrie	+ 2,8	+ 5,2	+ 5,1
Services	+ 1,3	+ 2,7	+ 1,7
(y compris logement et gens de maison).			

(+) Administrations exclues.

Source: Bureau de Programmation Economique.

D'autre part, la consommation des services connaît un niveau de saturation quasi-illimité, sauf rares exceptions, comme le coiffeur pour hommes, par exemple, où la consommation ne peut augmenter qu'avec le nombre d'individus!

C'est pourquoi, le progrès de l'emploi tertiaire est fortement processif, ses caractéristiques de production et de demande étant appuyées par les phénomènes contingents invoqués plus haut ; et nous sommes amenés à constater que c'est parce qu'un pays est riche qu'il est tertiaire.

Section II - LES CRITERES DE DISTINCTION DES TROIS SECTEURS.

La division classique "production-distribution-consommation", ainsi que la division Keynésienne en biens d'investissements et biens de consommation sont déjà des divisions de secteurs.

La classification tripartite qui permet de distinguer et de répartir l'emploi

en activités collectives appartenant à un secteur, a été introduite par Allan G.B. FISHER.

Après "The Drift to the Towns" (1926), paraissait, en 1935, "The Clash of Progress and Security", où FISHER répartit l'activité humaine en trois secteurs généraux et où s'emploie, pour la première fois, le terme de "production tertiaire".

Il distingue donc trois secteurs productifs, ce qui est une révolution de pensée par rapport à Adam SMITH, qui parlait du travail productif et du travail "unproductive", parce qu'il ne se fixe ou ne se matérialise pas dans des produits aptes à survivre à l'effort de travail qui les a créés!(3)

Colin CLARK, qui semble ignorer l'oeuvre de FISHER, a repris la division tripartite, après avoir fait de nombreuses vérifications empiriques de ce que Sir William PETTY avait déjà pressenti dans une observation écrite en 1691. La loi selon laquelle le degré de prospérité d'une nation est directement lié à la répartition de la population active, entre les trois secteurs généraux de l'économie, a été appelé par CLARK, la "loi de Petty".

Ces deux auteurs, CLARK et FISHER, définissent les secteurs de l'économie par les activités mêmes qu'ils y classent.

Ils ont cependant tous deux essayé de trouver un critère de distinction entre les secteurs; FISHER accentuant le côté de la "demande", CLARK cherchant plutôt du côté de la "production".

FISHER base son approche sur la structure de la demande du consommateur. Le secteur primaire, qui assure la production des biens de subsistance, rencontre de plus en plus la demande à satisfaire, grâce au progrès technique qu'il a connu et connaît encore à l'heure actuelle.

L'emploi y baisse en même temps.

Le secondaire satisfait de mieux en mieux les demandes "moins essentielles" que sont celles des produits manufacturés, et cela avec un nombre restreint de producteurs, le progrès technique y étant très sensible.

Il est normal donc que la demande, et du même fait, l'emploi se développent dans le secteur des services, qui répond aux consommations "les moins essentielles", toujours croissantes; le progrès technique y étant, cette fois, sensiblement

(3) SMITH: "Wealth of Nations", livre II, chap. 3

moindre.

CLARK, dans la première édition de son livre, distingue le primaire, comme le secteur sujet à des rendements décroissants; le secondaire, sujet à des rendements croissants et le tertiaire comme simple producteur de biens intangibles.

Abandonnant cette vue, il procède à l'étude de calculs de productivités basés sur les prix, le revenu ou la valeur ajoutée.

Cependant, comme le dit Jean FOURASTIE, CLARK n'a pas défini de façon formelle les secteurs, et sa division est plus énumérative que définitionnelle.

FOURASTIE (4) semble être le premier à avoir réussi une synthèse dans les critères utilisés jusqu'alors.

Il prend en compte les effets du progrès technique à travers la productivité des branches d'activités, et les phénomènes de saturation qui se manifestent dans les différentes consommations.

Sa démarche se déroule tout au long de son ouvrage, paru en 1949: "Le Grand Espoir du XXème Siècle.", où il étudie les effets du progrès technique sur la productivité, la consommation, la répartition de la population active, les prix, les rentes, le genre et le niveau de vie. Les critères utilisés donnent naissance à une classification de secteurs de biens et services plutôt qu'à une division de l'économie en secteurs d'activités.

Il dégage des comportements-types de produits à l'égard de la production et de la consommation. Des produits peuvent passer d'un secteur à l'autre dans le temps et dans l'espace; certains se situant dans un secteur par leur production (productivité plus ou moins grande), et dans un autre secteur de par la caractéristique de leur consommation (plus ou moins saturée).

Il aboutit, donc, à ce que l'on pourrait appeler des produits sectoriels-types et des produits mixtes. Il s'agit, en fait, de l'étude de l'économie d'un produit donné, et il n'y a aucune catégorie définitive possible. (5)

(4) J. FOURASTIE: op. cit.

(5) J. FOURASTIE: [10], page 42.

COURTHEOUX (6) se livre, dans les deux premiers chapitres de son ouvrage, à l'étude de la productivité et des mouvements de consommation.

Toujours par souci d'expliquer, comme Jean FOURASTIE, le déplacement de l'emploi dans les branches et secteurs de l'économie, il conclut que l'observation du facteur "productivité" et du facteur "consommation" permet d'expliquer ces phénomènes, mais ne peut être retenue comme critère de tripartition des activités économiques.

En effet, dit-il, "la théorie des trois secteurs devrait être plutôt désignée comme une théorie générale de l'emploi, de la consommation et de la productivité..... La productivité est bien plus facteur d'explication que critère de classification." (7)

Lorsqu'on prend les caractéristiques de consommation des produits, il note: "Les cas d'espèce qui échappent aux tendances générales sont nombreux en matière de consommation..... il existe un grand nombre de situations intermédiaires où les caractères spécifiques des secteurs n'apparaissent pas avec évidence." (8)

WOLFE (9), critiquant ces approches, recherche la définition des secteurs, en se basant sur la firme comme unité de production.

La distinction entre secteurs reposerait sur le fait que des branches d'industries caractéristiques dans chacun des secteurs, sont dominées par différents facteurs de production, qui tendent à bénéficier de différents taux de croissance de productivité.

L'auteur définit alors le secteur primaire par l'accroissement de sa productivité limitée par des facteurs "natural growth"; le secondaire par des facteurs "mechanical" et le tertiaire par une relative "unaided human skill." Son argument repose sur le fait que le progrès technique apparaît à travers la firme, qui seule produit et combine les facteurs, les individus ne fournissant que leurs prestations.

(6) J.P. COURTHEOUX: op.cit.

(7) J.P. COURTHEOUX: op.cit. page 38.

(8) J.P. COURTHEOUX: op.cit. page 93.

(9) Martin WOLFE: [70] .

Trois difficultés majeures sont à relever dans cette approche:

- A. La définition des différents facteurs de production.
- B. La mesure de leurs productivités, assez homogène pour pouvoir comparer ces productivités entre elles. (Productivité réelle?, monétaire?, à prix courants ou à prix constants? Choix du déflateur de prix!).
- C. Des firmes, fixées dans un secteur, peuvent très bien exercer des activités annexes dont la nature relève d'un autre secteur.

Est-ce à dire alors qu'il faut désespérer de trouver un critère absolu de répartition définitionnelle des secteurs d'activités de l'économie? Peut-être bien.

Aussi, avec Jean FOURASTIE, nous opterons pour la solution qui consiste à considérer les termes "primaire, secondaire et tertiaire", comme des qualificatifs permettant seulement d'évoquer certaines situations-types.

Section III - VERS UNE DELIMITATION DU TERTIAIRE.

Dans ces conditions, le contenu, recouvert par des étiquettes, variera d'une étude à l'autre suivant son champ d'application et son objet; une part d'arbitraire apparaissant alors inévitable.

Afin de déterminer ce contenu, plusieurs critères pourront se présenter. Le choix de l'un ou l'autre sera guidé par son aptitude à répondre aux besoins particuliers d'une étude.

Le critère qui domine dans notre étude est celui des différentes FONCTIONS économiques que remplit le secteur tertiaire dans le milieu urbain. (voir infra, page 33).

C'est pourquoi, sont considérées, en cette étude, comme faisant partie du secteur tertiaire, les activités:

- 1.-de service, dans le sens habituel du terme.
- 2.-d'édition et de photographie, dont la fonction principale est d'assurer l'information.
- 3.-de production et distribution d'énergie, la fonction de distribution étant la fonction principale.
- 4.-de construction qui remplissent la fonction de formation physique de la localisation et permettent aux individus et aux activités l'établissement

ainsi que les possibilités de transport des biens et services.

5.-de transport dont les fonctions sont le déplacement des personnes et la distribution dans l'espace des biens et services.

C H A P I T R E I I I

LES RELATIONS ENTRE LE TERTIAIRE ET LA VILLE.

La vie socio-économique est dominée par deux phénomènes qui relèvent, sinon totalement, du moins partiellement de l'économique: à savoir, d'une part la tertiariation toujours croissante des activités, et d'autre part l'urbanisation de plus en plus généralisée.

On constate que ces deux phénomènes sont associés dans leur évolution, et il semble actuellement que ceci est irréversible.

L'interdépendance est grande dans le domaine et il y a grand risque d'auto-corrélation. C'est pourquoi, si l'un peut être la cause de l'autre, il est extrêmement difficile de les hiérarchiser et de dégager leur influence respective.

En d'autres termes, quels sont les facteurs qui expliquent cette association?

On constate par ailleurs que l'existence d'un réseau urbain se situe au niveau d'un grand espace, celui d'un pays, par exemple.

L'armature urbaine qui est un élément de l'organisation spatiale de l'économie d'un pays, nous présente l'image d'un maillage hiérarchique des villes. Chaque ville est un pôle ou un sommet du graphe de l'armature. Chaque pôle est une entité économique particulière qui a ses caractéristiques propres, en ce sens qu'il a une dimension particulière, une zone d'influence sur son environnement et des rapports spécifiques avec les autres pôles du graphe.

Il est possible d'établir une hiérarchie dans les pôles. Ce que nous cherchons maintenant, c'est de découvrir les principes qui doivent guider l'étude économique de ce maillage hiérarchique des villes.

Sans nier le fait industriel urbain, nous sommes portés à croire que le fait urbain est fondé principalement, à l'heure actuelle, sur les activités tertiaires. Nous nous rallions ainsi au concept d'armature urbaine, pro-

posé par la Commission nationale de l'Aménagement du Territoire (1), qui l'envisage comme un ensemble hiérarchisé, assurant la mission d'encadrement tertiaire du territoire.

Voici donc ce que nous proposons de faire : essayer de construire un schéma hypothétique d'explication de l'association entre les activités tertiaires et la ville, et en dégager les hypothèses de travail qui guideront l'analyse factuelle du maillage hiérarchique urbain belge.

Deux théories célèbres fournissent des éléments d'approche. La première, la théorie de la Base, s'attache à la croissance urbaine et la seconde, celle des Places Centrales, analyse les réseaux urbains, et la hiérarchie des villes à un moment donné du mouvement de leur croissance.

Nous allons les examiner afin de montrer leur portée, leurs limites et finalement leur inadéquation à être utilisées comme schéma d'analyse.

C'est pourquoi, nous proposons ensuite un schéma d'analyse sur lequel nous appuyons pour dégager les hypothèses de travail que nous adoptons dans cette analyse d'armature urbaine.

Ce schéma est une reconstruction entreprise à partir d'éléments glanés ici et là dans la littérature traitant de l'économie urbaine et des activités tertiaires. Il s'appuie également sur quelques grands principes dégagés par les théories de la Localisation formulée par W. ALONSO (2) et de la Polarisation de F. PERROUX (3).

Section I - LA THEORIE DE LA BASE.

Selon cette théorie développée sur la base de la destination de flux externes et internes et qui trouve sa meilleure illustration dans la balance de paiements urbaine, la croissance d'une ville serait, en grande partie, soutenue par le développement des activités exportatrices : elles entraînent un flux de revenus dans la ville et, de ce fait, sont appelées activités économiques de base.

(1) I^{er} rapport de la C.N.A.T. , Commissariat général du Plan . 1964.

(2) William ALONSO : [41] .

(3) François PERROUX : "Note sur la notion de Pôle de croissance" ,
Economie Appliquée. 1955.

"L'idée essentielle de la théorie de la base économique est que les activités exportatrices, non seulement soutiennent les autres activités de la ville, c'est-à-dire les services au sens large, mais aussi constituent le moteur de la croissance urbaine." (4)

Cette théorie s'appuie sur une analyse dichotomique des activités. La première série d'activités qui constitue la base économique, vise à satisfaire une clientèle extérieure à la ville. L'autre série pourvoit aux besoins internes de la ville. Les activités de base sont essentiellement les activités industrielles exportatrices. Au départ, il ne s'agit peut-être que d'une seule activité, mais très rapidement, on voit se former un complexe d'activités.

Les revenus des exportations permettent l'importation de biens et surtout des services dont la production n'est pas assurée de sorte que la balance extérieure soit en équilibre. Lorsque la ville développe son complexe d'activités exportatrices, elle gagne plus et acquiert les moyens d'acheter l'implantation des services dont elle a besoin à l'intérieur de sa zone.

Les grands tenants de cette théorie sont SOMBART , HAIG , HOYT , LANE , WEIMER , ANDREWS et THOMPSON. Ce dernier présente (5) un modèle de croissance et parle du stade final que peut atteindre la ville, stade de la "Regional Metropolis" dont les principales exportations deviennent celles de services.

Dans sa formulation, la théorie de la Base est une forme modifiée d'un concept économique classique depuis KEYNES : le multiplicateur. Il s'agit ici du multiplicateur d'emplois urbains, dont l'idée revient à H. HOYT. (6)

Un rapport est établi entre le volume de l'emploi dans les activités basiques, le volume de l'emploi dans les activités non-basiques et le volume de l'emploi total.

Dans sa formulation brute (7), ce multiplicateur repose sur trois postulats fondamentaux :

(4) Jacques DREYFUS : [48] page 40.

(5) W.R. THOMPSON : [37] Chap. I. , pages 11 - 59.

(6) H. HOYT : "Principles of urban real estate", New-York, The Ronald Press C° , 1939.

(7) Voir F. GUYOT : [17] pages 267 - 311.

1. Le mouvement de la croissance de la ville ne peut venir que d'un accroissement de la demande extérieure.
2. Tout changement dans le volume d'emploi des activités de base entraîne automatiquement un changement dans le volume de l'emploi non-basique, de l'emploi total et de la population.
3. Le multiplicateur est stable dans le temps.

Selon ses estimations, HOYT estime qu'en moyenne, un emploi basique supplémentaire entraîne la création de deux emplois dits "de services".

Les nombreuses critiques qui s'adressent tant à la théorie elle-même qu'à la construction du multiplicateur d'emploi, font de cette explication théorique de la croissance des villes, un instrument d'analyse et de prévision difficile à manier.

Plusieurs difficultés auxquelles se heurte cette théorie apparaissent fondamentales.

1. Le concept de balance extérieure urbaine répond à une notion de flux. Il s'agit de revenus essentiellement presque toujours. Or, l'approche est faite au moyen de statistiques d'emplois qui sont des stocks. Une approximation de flux par les seuls stocks paraît prêter à caution. Ces statistiques d'emplois ont amené la plupart des auteurs :
 - A. à faire une analyse dichotomique des activités, qui fait de l'industrie la seule activité basique. On peut se demander pourquoi on ne peut considérer les services, surtout à l'heure actuelle, comme les vraies activités de base? Le grand champion de cette position est H. BLUMENFELD. (8)
 - B. à établir une proportion fixe d'emplois basiques dans l'emploi total. (9)
2. La théorie est amenée à considérer la ville comme centre autonome. Il y a là une division dichotomique audacieuse entre la ville et le

(8) Hans BLUMENFELD : [45] .

(9) Ce qui a été critiqué par HOYT lui-même.

reste du monde. En effet, la ville est reliée à son aire d'influence et s'inscrit dans tout un réseau urbain dont elle fait partie.

3. En troisième lieu, et ceci nous conduit définitivement à ne pouvoir suivre ce schéma, l'implantation des activités tertiaires dans une ville est presque toujours considérée comme un mouvement entraîné par le moteur basique. Il nous paraît quasi impossible d'admettre la possibilité d'envisager le phénomène sous cet angle.

En effet, il nous semble plus légitime d'envisager que le phénomène tertiaire, qui est d'abord engendré par le système économique tout entier et ensuite par des facteurs qui lui sont propres, se concentre dans le milieu urbain, y croît et s'y auto-génère.

Section II - LA THEORIE DES PLACES CENTRALES. (10)

Nous observons qu'au dernier stade de son développement, la ville devient une véritable métropole, exerçant un certain pouvoir économique de domination sur les centres urbains de dimensions plus petites. C'est donc, qu'à travers le réseau urbain, il existe une hiérarchie des villes.

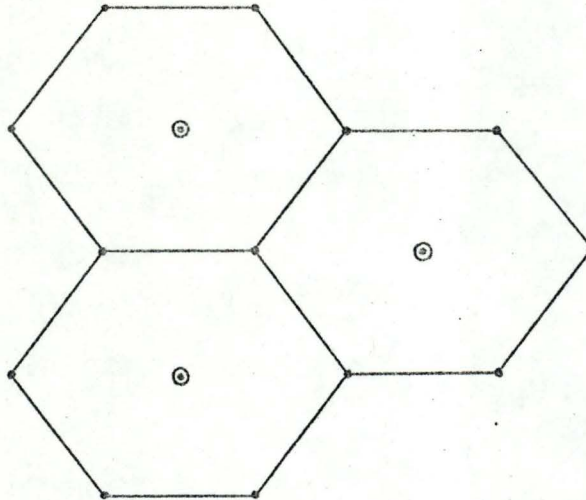
Dans le désir de pouvoir établir une armature urbaine idéale, la théorie des Places Centrales, élaborée par le géographe allemand CHRISTALLER (11), analyse des rapports hiérarchiques fonctionnels des villes.

La fonction principale d'une ville est de servir de "place centrale", en assurant la distribution des biens et services à son hinterland. A côté de cette fonction, on peut dégager également les fonctions de transport et d'organisation administrative. Le principe de l'approvisionnement entraîne une structure hiérarchique hexagonale, légèrement modifiée lorsqu'on considère concurremment les trois principes d'organisation - distribution, transport, administration - dont la combinaison doit donner l'image effective du réseau hiérarchique des villes.

(10) Dans cette section, nous nous inspirons librement de P.H. DERYCKE [8] la représentation géographique du réseau étant reprise de cet ouvrage, page 62.

(11) W. CHRISTALLER : "Die zentralen Orte in Suddeutschland", Iéna. 1933.

La représentation géographique d'un réseau selon le principe de l'approvisionnement est :



• = Centres élémentaires.

⊙ = Centres de rang immédiatement supérieur.

Des limites sérieuses amoindrissent la valeur de cette théorie :

- A. Les hinterlands des villes ne sont pas homogènes.
- B. La hiérarchie urbaine n'est pas constante dans le temps.
- C. CHRISTALLER fixe sept échelons à la hiérarchie. On ne voit pas de justification théorique du choix de ce chiffre.
- D. On ne peut privilégier sans raison une ou même trois des fonctions dites "urbaines". La fonction de distribution est certainement une fonction hiérarchisante des villes. Comme nous le verrons plus loin, le rayonnement de son aire commerciale précise la place de la ville dans les pôles hiérarchisés (12), mais l'idée même de hiérarchie implique la notion de pouvoir de commandement. Une ville peut très bien disposer de toute la gamme des fonctions et être, malgré tout, dépendante des centres de décisions qui lui sont étrangers.

Suite à la théorie des Places Centrales, est apparue la Loi rang - di-

(12) J. LABASSE et M. ROCHEFORT : [54] page 54.

mension, établie par SINGER et GIBRAT et reformulée par ZIPF.

Cette loi dont l'application n'est pas universelle, établit une relation mathématique entre la population d'une ville de rang n et la population de la ville la plus peuplée d'une nation, ville nommée " primatiale".

Soit :

$$P_n = P_1 r_n^{-q}$$

où : P_n = population de la ville de $n^{\text{ième}}$ rang.

P_1 = population de la ville primatiale.

r_n = rang de la ville n .

q = constante. (13)

Cependant, en plus du fait qu'elle a été contredite par plusieurs vérifications empiriques, cette loi n'a jamais pu être justifiée théoriquement. Nous ne pouvons pas nous rattacher à ce genre de liaisons purement mécaniques pour envisager l'étude des relations possibles entre les centres urbains, bien que depuis sa première formulation elle ait été améliorée par l'utilisation d'indicateurs de masse plus spécifiques que celui de la population.

Section III - L'HYPOTHESE DE LA SPECIALISATION ET DE LA CONCENTRATION.

Le but de cette section est de justifier le développement d'une approche de l'armature urbaine d'un pays, à partir des activités tertiaires et de leur structure dans la ville; pareille étude aboutit logiquement à une esquisse d'un maillage hiérarchique fonctionnel des villes au sein du système économique.

En résumé, le plan du schéma d'analyse se présente comme suit :

1. Il s'agit tout d'abord de préciser les caractéristiques de la croissance économique générale : Qu'est-ce que la croissance?
2. Il faut ensuite dégager des hypothèses quant à la définition du secteur

(13) Selon une étude faite par Rutledge VINING sur les villes américaines, la valeur de q a été estimée proche de l'unité.

tertiaire et la place qu'il occupe dans la vie économique : Qu'est-ce que le tertiaire?

3. La ville a de nombreux aspects et est un champ d'études interdisciplinaires idéal. Dans le milieu urbain, l'économiste n'est qu'un prince parmi d'autres. Mais ce prince est indécis dans son domaine. Aussi, allons-nous devoir prendre une option quant au concept économique de la ville : Qu'est-ce que la ville?
4. Dans la croissance économique générale, le secteur tertiaire suit une logique, en partie, spécifique. Celle-ci le concentre dans le milieu urbain : Comment se situe le tertiaire par rapport à la croissance?
5. L'étude des activités tertiaires et surtout l'étude de la structure de ces activités est une approche valable de la hiérarchie fonctionnelle d'une armature urbaine : Dans la croissance, comment s'ordonnent mutuellement le fait urbain et le fait tertiaire?

Le développement d'un tel schéma d'analyse est rendu nécessaire par l'insatisfaction rencontrée auprès des éléments d'approche fournis par les deux théories qui sont envisagées dans les deux sections précédentes.

§ 1. LA CROISSANCE.

Durant les cent cinquante dernières années, la croissance économique globale peut se constater comme un mouvement de spécialisations et complexifications des activités. Il s'avère que l'interdépendance des activités au sein de la vie économique est un phénomène concomitant à celui des concentrations urbaines.

La théorie de la croissance n'est pas encore très précise quant à l'agencement logique de ces mouvements observés et concernant certains concepts qui en sont dégagés tels que ceux des complémentarités économiques existantes entre les activités, et des économies externes.

Partant de cette constatation d'une interdépendance des activités économiques dont une bonne illustration est donnée par la matrice des échanges interindustriels, il s'agit maintenant de préciser comment on peut envisager la place occupée par le secteur tertiaire.

§ 2. NOTION ET ROLE DU SECTEUR TERTIAIRE.

La définition du secteur tertiaire est difficile à appréhender car elle est d'essence résiduelle. Ce n'est ni du primaire, ni du secondaire et nous avons vu dans le Chapitre II de la présente partie, les difficultés rencontrées pour tracer ses frontières vis-à-vis des deux autres secteurs. On le définit toujours comme le secteur qui preste des services. La simplicité de la définition est attrayante, mais terriblement imprécise et peu opérationnelle pour l'analyse.

Très souvent, on l'aborde de façon oblique et on se contente de quelques idées comme par exemple : ce sont des activités sans amont, elles ont une productivité à faible progression, on y rencontre un pourcentage plus élevé d'emplois féminins, etc... .

En fait, on arrive à la conclusion que M. PRADERIE dégage (14) :

"Le tertiaire ne semble pas trouver en lui-même sa raison d'être".

On sait que dans les pays les plus avancés, ce secteur retient un nombre toujours plus important d'emplois.

En illustration de ce fait, voici l'importance de l'emploi dans les services, observée dans quelques pays (en pourcents) :

	<u>1965</u>	<u>1970</u>
Etats - Unis.	63.4	65.8
Italie.	34.8	38.1
Autriche.	39.1	42.4
Belgique.	48.1	51.4
Pays - Bas.	49.5	51.5
Norvège.	46.8	49.8
Suède.	44.8	50.3

Source : O.C.D.E.

Essayons de préciser ce que sont ces emplois, ce qu'ils font et comment ils s'inscrivent dans l'interdépendance générale des activités.

Pour ce faire, on peut découper le secteur selon un double type de classification.

(14) Michel PRADERIE : [30] page 36.

Type A.

On distingue ici le tertiaire banal et le tertiaire rare. (15)

1. Le tertiaire banal s'adresse à l'ensemble de la population d'une région (quartier, ville ou hinterland de la ville) qui l'utilise dans la vie courante.
2. Le tertiaire rare ne s'adresse qu'à un faible pourcentage de la population d'une vaste région, et rarement à l'ensemble de la population. Il est utilisé plus rarement et présente un certain degré de spécialisation. L'association de plusieurs services rares en un lieu est assez exceptionnelle.

Type B.

Selon sa place dans l'interdépendance générale des activités, on établit:

1. Le tertiaire commercial au sens large.
Il remplit comme principale fonction celle de la distribution des biens, des capitaux et des informations en général. Dans les interrelations, c'est lui qui assure le lien entre la matrice Input - Output et le vecteur de la demande finale. Nous le qualifions de chaîne de transmission du système économique.
2. Le tertiaire du secondaire ou "intégré".
Il fait essentiellement l'objet d'une demande intermédiaire de la part de l'industrie qui en consomme de plus en plus. Son contenu est difficile à déterminer. Cela va de la simple dactylo à l'expert juridique ou financier en passant par l'agence de publicité.
En d'autres termes, ce sont les services plus directement liés à la production.
3. Le tertiaire pur.
Ce sont les services au sens strict du terme. A la limite, ils ne produisent rien de tangible. A titre d'exemples, nous pensons pouvoir faire entrer dans ce type les services sanitaires en général, les services d'éducation, les services au tourisme et les services qui assurent la satisfaction des besoins collectifs, etc... .

Il semble donc finalement que, eu égard à sa place dans l'interdépendance générale des activités, le secteur tertiaire est une condition nécessaire mais non suffisante du système économique et de sa croissance.

On s'accorde généralement à considérer que l'agriculture et l'industrie avant tout sont les moteurs du progrès économique.

Cependant, si l'on fait l'effort de se dégager d'une vue traditionnelle et relativement mécanique de la mesure de la productivité, nous pensons qu'il est légitime de se demander si le tertiaire ne peut pas lui aussi être un moteur de la croissance économique.

Nous ne l'affirmons pas, mais certaines considérations peuvent susciter la réflexion dans ce sens.

Le problème central est l'absence relative d'un outil de mesure d'un output essentiellement qualitatif et par là aussi de la productivité.

Il est vraisemblable que les estimations courantes du P.N.B. réel deviennent moins opérantes pour des études de productivité et de croissance économique parce que, à de hauts niveaux de P.N.B. par tête, une large fraction de l'effort productif est dévoué aux services où l'output réel est souvent très difficile à mesurer. Dans le futur, nous trouverons probablement qu'il est nécessaire de développer des indicateurs auxiliaires d' "output" et de welfare économique à utiliser en conjonction avec les estimations du P.N.B. réel. (16) La difficulté est de pouvoir représenter la qualité, comme partie intégrante de l'output.

Pour les données en prix fixes, les changements en valeur reflètent des changements dans le volume "réel" ou physique des unités d'output.

Chaque unité d'output produite dans une activité donnée pour une année, est supposée identique en quantité et en qualité à celle représentée par une unité d'output de l'année de base. La considération de la qualité est interconnectée avec la définition de l'unité produite ou achetée qui entre dans la transaction de marché. (17)

Or, l'output du tertiaire est essentiellement un output de qualité que les mesures traditionnelles n'évaluent qu'à grand-peine.

Comme le fait remarquer V.FUCHS (18), il faudrait pouvoir appréhender

(16) Victor R.FUCHS : [16] pages 12 et 13.

(17) Martin L.MARIMONT : [61] page 16.

(18) Victor R.FUCHS : [16] page 12.

certaines facteurs qui affectent la productivité des services:

"The knowledge, experience, honesty, and motivation of the consumer affect Service productivity, but the tools and data necessary to incorporate these factors into our analysis do not exist.

A second concept that may require further development is that of labor-embodied technological change."

Ainsi, comme l'auteur le dit plus loin (19), "It is possible that the best definition for one set of problems is not the best for another set."

§ 3. LA VILLE COMME CONCEPT ECONOMIQUE.

La définition économique d'une ville est difficile et tous les économistes ne s'accordent pas sur ce point. C'est pourquoi, il nous paraît nécessaire ici de préciser quel est notre concept économique de la ville.

La ville est une concentration permanente de population et d'activités sur un espace donné, formant une entité économique complexe.

La notion d'espace implique d'elle-même les notions de dimension et de densité.

Cette entité originale remplit et participe, en tant qu'agent économique informel, aux fonctions économiques.

C'est un agent économique en tant que détenteur d'un patrimoine physique (son infrastructure) et producteur de biens immatériels (les économies externes d'agglomération) (20), mais informel en ce sens qu'il ne possède pas vraiment un comportement propre observable.

Sans aller aussi loin que J. REMY (21) qui tend à définir la ville comme un agent économique autonome capable de décisions, nous voudrions signifier que la concentration cumulative de centres privés et publics crée, dans une métropole, un tel rassemblement de pouvoirs de décisions qu'on peut considérer la grande cité comme une sorte de "macro-décideur".

En d'autres termes, pas mal de décisions sont prises dans la grande ville de telle sorte que, sans vouloir en faire un agent, personne morale titulaire d'un pouvoir, on peut dire que cette agglomération de centres de décisions

(19) Victor R. FUCHS : [16] page 17.

(20) La notion d'économies externes d'agglomération est précisée infra p. 32.

(21) Jean REMY : op. cit. p. 243 et suivantes.

exerce une influence prépondérante sur l'orientation de l'économie globale.

§ 4. LA CONCENTRATION URBAINE, PHENOMENE DU TERTIAIRE.

L'interdépendance des activités se manifeste par une concentration géographique sur des points de l'espace. Il est normal qu'interreliées, les activités économiques aient tendance à se localiser les unes auprès des autres.

Cependant, il semble que ce ne soient pas les mêmes principes qui guident d'une part les concentrations industrielles, et d'autre part les concentrations tertiaires.

1. Chacun des deux secteurs a des impératifs économiques propres de localisation.
 2. Les avantages particuliers qu'ils retirent d'une concentration urbaine des activités ne sont pas toujours du même type. C'est pourquoi, les complexes d'activités de chacun présentent une image topographique différente dans le milieu urbain.
- I. A-L'industrie a schématiquement des impératifs de minimisation des coûts de transport, en amont de ses matières premières, et en aval de son output sur le marché. (22)

On comprend aussi la création de complexes industriels qui se forment autour d'une ou de quelques activités, entraînant l'implantation d'industries qui leur sont techniquement liées. (23)

Ces quelques activités "motrices" peuvent déterminer, pour une bonne part, l'apparition de tertiaire du secondaire, et avoir une influence sur le secteur tertiaire par les flux de revenus qu'elles engendrent.

Cependant, dans l'environnement urbain, il faut faire une distinction entre l'agglomération et le centre-ville. Comme il ressort de l'analyse économique de Bruxelles faite par L. MARECHAL (24), à l'exclusion du centre de la ville ainsi que des communes à fonction résidentielle, on constate que les fortes concentrations industrielles rencontrées sont situées en

(22) William ALONSO : [41] .

(23) C'est reprendre de façon extrêmement schématique, l'idée de Pôle de croissance de F. PERROUX.

(24) Luc MARECHAL : [24] page 99.

quelques points, soit dans l'agglomération, soit à proximité de celle-ci. On comprend que ces activités se regroupent pour bénéficier des économies externes qu'elles retirent de leur juxtaposition.

La localisation aux limites d'une agglomération ou du moins à proximité de celle-ci s'explique principalement pour les entreprises du type "market-oriented", par les avantages d'un accès facile au marché important que représente la ville. Il faut cependant aussi constater qu'il s'agit de tâches qui relèvent de la transformation du produit, les centres de décisions continuant, eux, à se concentrer plus au centre-ville. (25)

Les éléments principaux d'explication de ceci sont les législations sur les implantations industrielles, la nécessité de surfaces importantes en relation avec un prix du sol sensiblement plus élevé au centre-ville et le développement des moyens de télécommunications qui permettent une distance plus grande entre le centre de décisions et réflexions et les ateliers de production. Ceux-ci sont les premiers à ressentir les désavantages d'une congestion qui apparaît parfois dans les concentrations très fortes.

Il reste à savoir pourquoi ces centres de décisions perdurent plus près du noyau urbain. Nous croyons que les principaux avantages à cette proximité sont les facilités de rencontres, l'accès plus aisé aux sources d'informations et la disposition d'une gamme plus importante de services à la production. (26)

B-Le tertiaire obéit, croyons-nous, à une loi qui, en conjonction avec des éléments contingents, guide sa concentration.

C'est la "loi de la compétition".

Dans un régime d'économie marchande dont le modèle de la concurrence pure et parfaite reste une approximation classique, tout tertiaire, en cherchant le profit à retirer de son activité, est amené à se concentrer.

La meilleure illustration de ce phénomène est l'amusante présentation

(25) Jacques ANTOINE : [1] .

(26) La concentration est cumulative, les effets induits, devenus induceurs, pouvant être plus importants que l'effet premier.

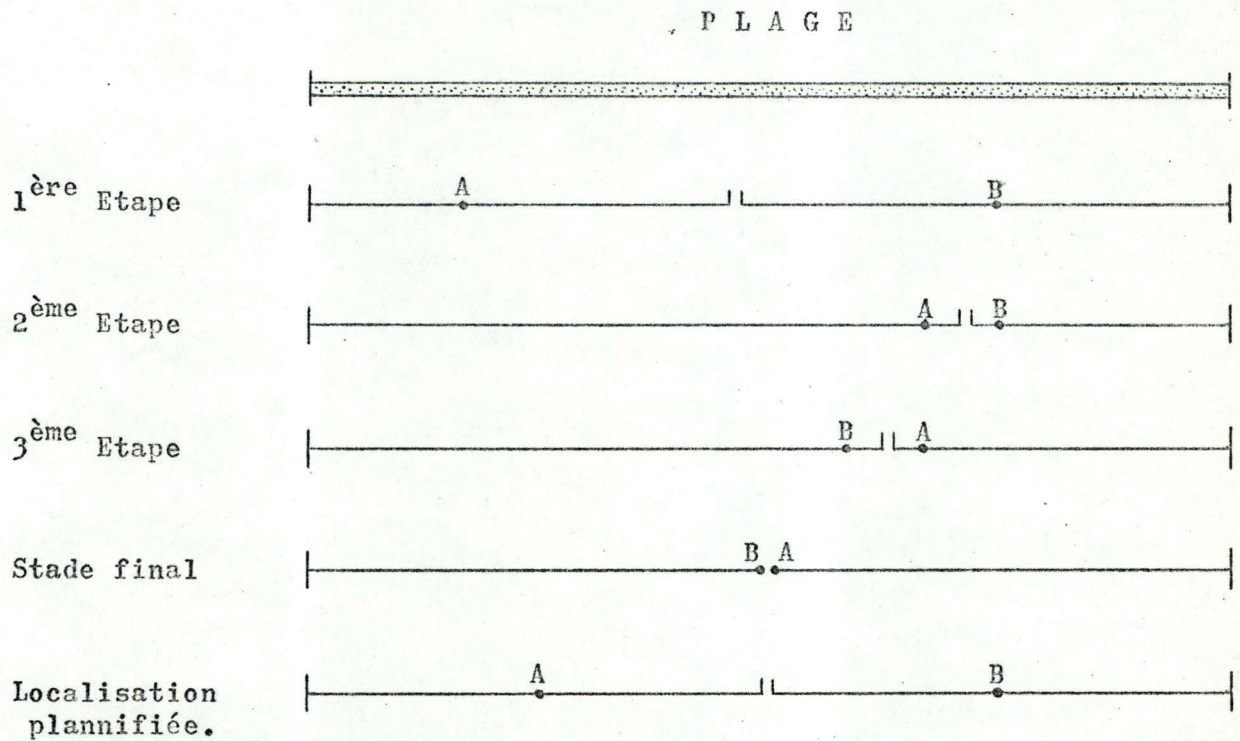
qu'a faite W.ALONSO dans le cadre de la théorie de la localisation. (27)

Imaginons une longue plage, espace indifférencié par excellence. Des estivants sont répartis également tout au long de cette plage. Le soleil aidant, le marchand de cornets de glace y voit une occasion idéale pour écouler facilement son produit et réaliser de plantureuses recettes.

Tout estivant qui désire acheter son cornet de glace effectuera le déplacement le plus court en raison de son penchant pour le moindre effort. Supposons enfin que deux marchands de cornets de glace sont présents sur la plage et que leur localisation se situe comme indiquée sur la figure, à la première étape vers la concentration.

Selon la loi du moindre effort qui s'impose à l'estivant, le vendeur A aura comme clients tous les estivants à sa gauche, et le vendeur B tous ceux à sa droite. Les estivants qui se situent entre les deux vendeurs se répartiront en deux groupes : ceux de la première moitié à gauche iront chez A et ceux de la moitié de droite achèteront chez B.

Figure : Localisation des vendeurs sur la plage.



(27) William ALONSO : [41] pages 81 et 82.

Le vendeur A constate qu'en se déplaçant vers la droite, il gagnera la majeure partie des clients qui viennent de la gauche de B, sans perdre aucun des clients qu'il avait au départ. C'est la seconde étape.

Dans la troisième étape, le vendeur B, qui voit ses recettes sensiblement diminuées, va passer à gauche de A de façon à profiter de la situation favorable qu'avait acquise A.

Le vendeur A réagira à son tour et de fil en aiguille, les deux vendeurs se localiseront, au stade final, l'un à côté de l'autre au centre de la plage.

Cette localisation centrale des deux marchands de cornets de glace est la situation inévitable, résultant de la compétition libre.

Les estivants n'y trouvent pas tous leur compte et subissent un coût social de déplacement plus élevé. La situation idéale, du point de vue social, serait celle ordonnée par un agent de l'état qui obligerait les marchands à se localiser au quart de la distance totale de la plage, en commençant par les extrémités. Ce serait une localisation planifiée.

C'est ce qui se présente dans la concentration actuelle des commerces au centre des villes, suscitant certains coûts sociaux, notamment dans l'organisation des transports.

Cette illustration est amusante, mais aussi très importante. Elle nous indique clairement la tendance inhérente au tertiaire à se concentrer et à former des agglomérats d'activités qui sont liées par des complémentarités de marché.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ce principe conducteur de la concentration tertiaire constatée dans les villes, se développe en liaison avec d'autres facteurs, plus contingents.

Des études particulières telles que celles de Brian BERRY et Yves FREVILLE (28) ont mis en évidence des facteurs de localisation pour les tertiaires commerciaux et purs, comme nous les avons appelés.

Il apparaît que la densité des établissements commerciaux en fonction de la densité de la population urbaine, décroît avec la distance au centre. L'importance de la population est donc un facteur non négligeable.

(28) P.H. DERYCKE : op. cit. pages 99 à 101.

Un autre facteur est le revenu. Il faut tenir compte d'une part, du revenu moyen et de l'autre, de la distribution des revenus dans la ville.

Enfin, en conjonction avec les revenus, selon qu'elles présentent un caractère banal ou plutôt rare (29), les unités s'implantent en fonction de la fréquence du recours de leur clientèle et de la dimension minimale du marché nécessaire à leur fonctionnement. C'est ainsi que plus il est rare, plus ce tertiaire se concentre dans les grandes villes et au centre de celles-ci; plus il présente un caractère banal et plus il se répartit de façon homogène parmi toutes les villes et à l'intérieur de l'ensemble de l'agglomération.

Faisant l'objet d'une demande essentiellement intermédiaire, le tertiaire du secondaire tend logiquement à s'implanter près des centres de décisions qui en font une consommation toujours plus importante et qui se rapprochent du noyau de la ville. Mais, s'il en est bien ainsi, ce peut être parce qu'il existe en plus, un facteur important d'explication de la concentration urbaine d'activités diverses.

II. Il s'agit des économies externes.

Un des avantages de la ville, écrit J. REMY (30), vient de la concentration d'activités diverses, développant entre elles de très grandes forces associatives.

Nous définirons, avec J. LEPAS (31), les économies externes urbaines comme : "les avantages particuliers de toute nature dont un producteur bénéficie du fait que son environnement est caractérisé par un type d'économie urbaine." Précisément défini par référence à la notion d'environnement, l'agglomérat urbain est souvent le lieu de plus forte densité des effets externes.

Le secondaire bénéficie de ces économies d'agglomération ne fût-ce que par la taille du marché urbain. Il en bénéficie sur le marché de l'emploi, potentiel important de main-d'oeuvre souvent plus qualifiée, et sur

(29) Par exemple, le commerce alimentaire et le commerce de luxe.

L'élasticité au revenu de la demande pour les biens et services supérieurs, augmente avec le niveau du revenu.

(30) Jean REMY : op. cit. page 187.

(31) Jean LEPAS : [60] page 1262.

le marché des biens. M. FLAMANT (32) propose, à titre exemplatif, le cas d'un produit b de l'entreprise B, complémentaire de a produit par A. Les ventes de b s'accroissent, car il est demandé par des consommateurs dont les revenus sont augmentés par l'expansion de l'industrie A. Cependant, comme nous l'avons dit (33), les ateliers de fabrication se juxtaposent en des points précis aux limites de l'agglomération, les économies externes dont ils bénéficient, cette fois, étant d'un caractère plus technique. Nous avons également dit pourquoi ces implantations se faisaient à la périphérie.

Le tertiaire a une tendance inhérente à la concentration par la loi de la compétition. Celle-ci est renforcée par l'accumulation des économies externes produites par l'interdépendance des activités dans la ville.

Nous avons toujours l'image stéréotypée du complexe industriel à l'esprit, mais le tertiaire n'a-t-il pas lui aussi ses complexes d'activités?

Nous pensons pouvoir y répondre raisonnablement par l'affirmative et dire que le tertiaire présente des complexes urbains d'activités qui appartiennent à un système de complémentarités économiques. (34)

Leur délimitation est délicate, mais nous en suggérons quelques uns comme les complexes de commerces, des services à la production, des services d'hygiène et de santé, de loisirs etc... Le meilleur critère de leur délimitation est, semble-t-il, la fonction principale assumée par les diverses activités du complexe.

C'est pourquoi; il nous paraît primordial d'envisager l'étude des activités tertiaires dans la ville sous leur aspect fonctionnel.

Selon que ces complexes présentent un caractère banal ou rare, leur localisation dans la ville et parmi les villes sera guidée par les facteurs que nous avons évoqués. (35) Nous croyons aussi qu'il existe une hiérarchie dans les complexes en raison de leur importance et de leur

(32) M. FLAMANT : [49] .

(33) Voir supra , (24) page 28 .

(34) Voir Fernand GUYOT : op. cit. pages 303 et 304.

(35) Voir supra , page 32 .

caractère critique pour l'économie de la ville.

Avant de poursuivre notre schéma d'approche d'une hiérarchie urbaine par les activités tertiaires implantées dans la ville, nous voudrions mentionner deux problèmes économiques de l'environnement urbain.

Il s'agit d'abord des problèmes d'aménagement de la concentration. Celle-ci suscite de nouveaux types de besoins que l'on désigne sous le terme de "besoins collectifs" et qui sont particulièrement ressentis dans le milieu urbain.

La ville peut aussi avoir des inconvénients que l'on peut qualifier cette fois de déséconomies externes urbaines : la pollution de l'environnement, sous toutes ses formes. Dans le but de pallier aux désavantages qui risquent de nuire aux bénéfices retirés de la concentration, les pouvoirs publics principalement prennent en charge d'assurer la satisfaction de ces besoins. Ces inconvénients peuvent même avoir des effets bénéfiques dans la mesure où ils suscitent des réponses appropriées d'adaptation qui permettent d'éviter une conurbation anarchique. (36)

Le second problème est posé par les économies d'agglomération. L'existence de ces économies est un facteur d'explication de la diversification des activités urbaines, mais on peut se demander quelle est leur origine et pourquoi sont-elles plus développées dans telle ville plutôt que dans telle autre.

Il y a là un champ ouvert à des études sur les comportements qui sont sous-jacents aux décisions de localisation. Pourquoi telle ville? Pourquoi tel endroit dans la ville?

L'hypothèse avancée par CHINITZ (37) est de dire que, dans une agglomération, la présence d'une grande unité oligopolistique favorise moins l'apparition d'économies d'agglomération qu'un ensemble plus diversifié et comprenant des unités de plus petite taille. D'une part, l'unité d'oligopole décourage la venue d'unités plus petites et d'autre part, la créa-

(36) Jean LEPAS : op.cit. pages 1249 et suivantes.

(37) B.CHINITZ : "Contrasts in Agglomeration : New-York and Pittsburg", American Economic Review, mai 1961, pp. 279 - 289 , in Jacques LE BOURVA et Yves FREVILLE [59] p.37.

tion de petites unités locales exige des capitaux locaux, alors que les profits de l'oligopole sont réinvestis dans d'autres agglomérations. Nous touchons ici au vaste problème de l'investissement et des sources de son financement. Aborder le domaine serait beaucoup trop long dans le cadre de notre étude. Disons simplement que nous croyons que la localisation du tertiaire, souvent de petite taille, dans une ville est favorisée par des sources faciles de crédit dont le réseau bancaire et le réseau notarial sont les piliers. (38)

Reprenons maintenant notre schéma afin de l'achever et de dégager les principes et hypothèses de notre approche.

§ 5. LE TERTIAIRE "HIERARCHISANT" DES VILLES.

"Les diverses agglomérations sont de dimensions différentes et engendrent des avantages urbains complexes mais de qualité et de niveau différents, ce qui développe entre ces villes des relations hiérarchisées." (39) Ce qui détermine le niveau de la qualité de ces avantages, c'est la présence ou absence des complexes d'activités tertiaires, leur degré d'intégration et finalement le caractère complet de leur hiérarchie ainsi que l'importance relative du niveau supérieur de celle-ci.

Sans nier le fait industriel urbain, répétons-le, dont l'activité répond à une fonction d'exécution, nous estimons que c'est l'équipement tertiaire des villes, sa structure, ses fonctions ainsi que son niveau qui fourniraient les principes d'explication de la hiérarchie de l'armature urbaine. Son appréciation passe par l'étude des fonctions urbaines.

Notre principale hypothèse de travail peut être formulée comme suit:

1. Ce sont les équipements tertiaires supérieurs qui constituent la base du pouvoir attractif d'une ville sur la vie régionale.
2. Leur localisation fournit la meilleure définition du niveau supérieur de l'armature urbaine d'un pays.

Quel est le contenu de ce niveau tertiaire supérieur et quelles fonc-

(38) Jean LABASSE : [20] Chapitre XIII , pages 432 et suivantes.

(39) Jean REMY : op. cit. page 194.

tions exerce-t-il?

- A. Les centres de décisions tant privés que publics qui exercent les fonctions de commandement, de contrôle et d'orientation.
- B. Les services rares qui contribuent à élargir l'aire d'influence de la ville.
- C. Des services banaux importants et variés qui distinguent les centres urbains entre eux par l'effet de masse et qui, dans leur fonction principalement distributive, étendent les choix disponibles sur le marché. (40)

Parmi les nombreux critères qui peuvent être retenus (41), voici ceux qui nous paraissent être les plus importants. Les six premiers appréhendent les équipements urbains d'activités tertiaires, les deux derniers mesurant la zone d'influence d'une ville.

- 1. L'importance de la population tertiaire dans la ville et sa répartition, entre les villes, pour les différentes activités.
- 2. L'importance du réseau bancaire et financier.
- 3. Les sièges sociaux des grandes entreprises.
- 4. Le nombre d'activités tertiaires rares.
- 5. Les services administratifs.
- 6. L'équipement culturel et artistique.
- 7. Le pouvoir de commandement appréhendé par le nombre de salariés dépendant des centres de décisions situés dans la ville. (42)
- 8. Le pouvoir d'attraction et l'étendue de la zone d'influence.

En sous-ordre à l'hypothèse principale, viennent se greffer d'autres hypothèses qui l'explicitent.

- I. Prenant le critère de l'importance de la population résidante comme déterminant la dimension d'une ville, nous supposons que la structure de l'équipement tertiaire dans une ville diffère selon la taille de celle-ci.

(40) J. LABASSE et M. ROCHEFORT : op.cit.

(41) Joseph LAJUGIE : [56] pages 353 et 354.

(42) Ce critère a déjà été utilisé par Paul LE FILLATRE: "La puissance économique des grandes agglomérations françaises déduite de l'étude de la localisation de sièges et succursales d'entreprises à établissement multiples", Etudes et conjoncture, I.N.S.E.E., janvier 1964.

Dans une grande cité le secteur tertiaire en général est plus important, la gamme des activités est très diversifiée et le tertiaire rare s'y localise, la préférant pour les raisons invoquées plus haut, au centre urbain de dimension plus modeste, où le tertiaire est moins important; sauf le cas d'un complexe d'activités dans lequel ce centre s'est très spécialisé pour des causes souvent historiques, géographiques ou institutionnelles, mais où les activités tertiaires sont, en tout cas, moins diversifiées.

II. De ce fait, on s'attend à trouver dans la grande cité un pouvoir de décisions important et une aire d'influence très large, les petits centres jouant, en quelque sorte, le rôle de relais subordonnés dans la hiérarchie urbaine.

On pourrait même assimiler ce commandement économique qu'exerce la grande ville, à un pouvoir de domination dans le sens précisé par F. PERROUX (43): "L'effet de domination consiste en une influence irréversible ou partiellement réversible exercée par une unité sur une autre. Une unité économique exerce cet effet en raison de sa dimension, de son pouvoir de négociation, de la nature de son activité ou de son appartenance à une zone d'activités dominante."

Or, une métropole qui définit la zone dominante, est une grande entité économique dont les activités sont très diversifiées et qui exerce un pouvoir certain de commandement.

III. Quelle que soit l'importance de l'agglomération, la concentration tertiaire est plus dense au centre-ville que dans l'ensemble de l'agglomération. Pour la métropole, on peut supposer que ceci est vrai principalement pour le niveau supérieur de l'équipement tertiaire.

IV. Parmi les centres de dimension modeste et semblable, il est possible que, selon leur localisation géographique plus ou moins proche d'une métropole qui réduit plus ou moins leur zone d'influence, ces centres présentent un tertiaire dont la structure est plus ou moins intégrée.

V. En relation avec la hiérarchie de la structure tertiaire à l'intérieur d'une ville, on peut émettre l'hypothèse que celle-ci détient un pouvoir

(43) François PERROUX : "L'économie du XXIème Siècle", P.U.F., 1961.
pages 85 et suivantes.

d'achat plus élevé selon l'importance représentée par le niveau supérieur de cette hiérarchie. On s'attend normalement à trouver un revenu nominal moyen plus élevé ainsi qu'une part plus grande de hauts revenus dans la distribution de ceux-ci, au fur et à mesure que l'on monte dans la dimension des villes.

- VI. Le pouvoir de décisions d'une ville est composé en grande partie d'un pouvoir financier. La force de ce pouvoir dépend du degré d'intégration du complexe financier constitué des réseaux bancaires et notariaux, ceux-ci étant très importants du point de vue des sources de crédit dont a besoin le tertiaire pour financer ses investissements. Si ces réseaux financiers sont plus intégrés dans la métropole que dans le plus petit centre urbain, l'effort d'investissements du secteur tertiaire sera facilité dans la première où ceci se marque par une importance relativement plus grande de cet effet.

L'intérêt de la vérification dans les faits observables, de telles hypothèses de travail est, croyons-nous, de pouvoir appréhender la cohérence économique de l'armature urbaine d'un pays et peut-être aussi d'orienter les décisions d'une politique économique régionale d'une organisation équilibrée de cette armature.

Avant d'aborder la présentation du champ de l'étude et de ses méthodes, il nous a paru intéressant de présenter, sous forme d'annexe, une hypothèse à incidence plus sociologique. Nous avons dit que le tertiaire était parfois caractérisé à partir d'idées lancées souvent a priori. On prétend ainsi qu'il retient relativement plus les emplois féminins que les deux autres secteurs. Le travail y est plus propre, moins pénible et se prête mieux à une organisation du type "travail à mi-temps", dit-on. On peut alors poser la question : "La grande ville qui détiendrait un tertiaire relativement plus important, verrait-elle vraiment sa population active féminine plus forte, proportionnellement à sa dimension?".

Section IV - ANNEXE : UNE MESURE POSSIBLE DES ECONOMIES EXTERNES ?

L'objet de cette section est de présenter une voie de recherches ultérieures éventuelles. Sa présence ici se justifie par notre désir d'apporter un élément, bien maigre il est vrai, au problème que posent les économies d'agglomération au calcul économique.

On assiste à un phénomène assez récent, causé par la généralisation du moyen de transport individuel qu'est l'automobile. Il élargit la dimension du marché et change certaines conditions d'organisation de quelques activités. C'est surtout vrai pour les grandes unités de distribution. Celles-ci, dans le souci de mettre à la disposition de leur clientèle un parking aisé et, à la limite gratuit, demandent plus d'espace pour s'installer.

Or, la concentration très forte à laquelle nous assistons dans les grands centres, limite l'espace disponible et le rend plus cher. C'est pourquoi, l'oxygène s'est fait plus rare près du noyau urbain, et la tulipe s'est éclose, déployant largement ses pétales. L'extension de la ville se poursuit le long d'axes tracés par les implantations périphériques.

Pourquoi la périphérie et non pas plus loin à l'extérieur ?

Parce que le marché garde des limites au-delà desquelles le coût du déplacement dépasse le coût d'accès au centre, pour la population résidente de l'agglomération.

Après cette brève description de faits assez récents, voici l'essai d'une analyse en termes économiques du phénomène global des économies externes produites dans le milieu urbain, que nous proposons.

Les économies externes d'agglomération, avons-nous dit, (44) s'expriment en termes d'avantages. Nous dirons que ces avantages sont un bénéfice pour l'activité envisagée, les déséconomies externes sont elles, des désavantages qui peuvent se mesurer comme un coût : principalement le coût de l'établissement, plus élevé au centre qu'à la périphérie.

Supposons une grande unité de distribution nouvelle qui se crée, son lieu d'implantation sera un grand centre urbain - du type "Shopping Center". Nous sommes à la période t ; $t = 1$ an.

-Supposons que les conditions d'accès pour son approvisionnement en marchan-

(44) Voir supra : (31) Jean LE PAS , page 32 .

dises sont identiques au centre et à la périphérie.

-Supposons également l'absence d'économies externes à la périphérie.

Elles existent peut-être sous la forme d'une clientèle potentielle, représentée par les habitants des quartiers résidentiels périphériques; mais cette concentration est faible et aucune autre activité de production ou de distribution importante n'est établie à proximité, de telle sorte que ces économies externes peuvent être considérées comme négligeables.

-Supposons enfin que le coût de la construction de l'établissement est le même au centre et à la périphérie. Seul le prix du sol varie, la surface à bâtir réclamée étant fixée, et il est plus élevé au centre qu'à la périphérie.

L'entreprise envisagée étudie son implantation au centre de la ville pour y bénéficier des économies externes existantes.

Elle décide cependant de s'implanter à la périphérie. Ceci veut dire qu'elle considère que le coût supplémentaire d'implantation au centre = prix du sol au centre - prix du sol à la périphérie, est supérieur au bénéfice (45) escompté des avantages externes du centre.

A quel moment le bénéfice était-il supérieur au coût supplémentaire? A la période précédente $t - n$, où le prix du sol au centre était égal au prix du sol en périphérie à l'époque t où nous sommes.

Supposons que $n = 5$.

Nous obtenons alors, en valeur absolue que :

La valeur des économies externes escomptées au centre en $t - 5 =$

Le prix du sol en périphérie en $t -$ le prix du sol en périphérie en $t-5$.

Pour 1° L'entreprise de distribution considérée.

2° Réclamant une surface à bâtir bien déterminée.

3° Avec absence d'économies externes en périphérie.

En effet, si cette troisième condition n'est pas remplie, l'identité n'est plus valable, car s'y ajoute un second terme non mesurable.

(45) Un bénéfice = un coût négatif.

Elle devient :

La valeur des économies externes escomptées au centre en $t-5$ - la
valeur des économies externes escomptées à la périphérie en t = le
prix du sol à la périphérie en t - le prix du sol à la périphérie en
 $t-5$.

§ § §

DEUXIEME PARTIE

DETERMINATION DU CHAMP

DE L'ETUDE ET DES METHODES

L'économie urbaine est un domaine de l'économie relativement neuf. Le phénomène d'urbanisation accélérée dans nos sociétés n'a commencé à retenir l'attention des économistes qu'après-guerre. Jusqu'alors, la théorie économique n'avait guère appréhendé la ville comme entité économique.

Les premiers pas furent lents, et voici dix ans seulement que la ville a acquis véritablement ses titres de noblesse comme champ d'étude propre dans l'objet économique.

Ceci explique le petit nombre d'études sur ce sujet et la nécessité, pour celui qui veut s'engager sur cette voie, d'entrer en quelque sorte dans la peau d'un pionnier.

Le secteur tertiaire, parent pauvre en économie, a subi un sort semblable. Le manque de définition dont il souffre, lui a fait jouer un rôle de fourre-tout. Sa délimitation et son contenu en ont souffert. Sa statistique s'en ressent et on est amené à poser certaines hypothèses de travail et conventions pour pouvoir la manipuler.

C'est pourquoi, il est apparu utile de présenter:

1. Les difficultés que rencontre celui qui veut aborder ces problèmes.

D'abord heuristiques, elles concernent les sources susceptibles de donner des renseignements précis. Il s'agit ensuite de coordonner les informations émanant de divers organismes autonomes, qui ne connaissent aucune coopération. Je désire profiter de l'occasion qui m'est donnée ici, pour attirer l'attention sur ce manque de coordination des organismes dans notre pays, et sur le fait que la qualité de l'information statistique s'en ressent fortement. Sans nier le caractère autonome de chaque organisme, il s'agirait de créer un esprit coopératif et coordinateur de leurs bureaux statistiques.

2. Le matériel statistique dont on dispose, c'est-à-dire en fait, les données statistiques qu'il y a moyen de créer.

3. Enfin, les méthodes qui sont susceptibles d'application sur de telles données afin de nous éclairer sur l'objet de la recherche.

CHAPITRE I

LES DIFFICULTES HEURISTIQUES.

Section I - DETERMINATION DES AGGLOMERATIONS.

Il s'est avéré nécessaire, dans une première étape, de délimiter le champ d'étude "urbain".

Chaque agglomération est composée d'un certain nombre de communes.

Dès l'abord, il apparaît évident que l'agglomération namuroise, par exemple, n'est pas constituée de la seule commune de Namur. Il s'agit donc de déterminer quelles sont les communes voisines qui font partie de l'agglomération. Ceci implique la prise en compte d'un certain nombre de communes voisines du noyau et la sélection de celles qui forment, avec le noyau, un "bloc urbain homogène".

Mises à part les cinq grandes agglomérations belges: Bruxelles, Antwerpen, Liège, Charleroi et Gent, il n'existe aucune étude générale.

Il a fallu ainsi rechercher certaines études partielles, afin de dégager certains critères de sélection des communes faisant partie d'une agglomération.

Voici les diverses institutions avec lesquelles un contact a été pris:

- 1.-La Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire.
- 2.-L'Administration de l'Aménagement du Territoire.
- 3.-L'Administration du Survey National.
- 4.-L'Union des Villes et Communes Belges.
- 5.-La Commission de l'Atlas de Belgique.
- 6.-L'Institut de Géographie de l'Université Libre de Bruxelles. (U.L.B.)
- 7.-L'Institut de Géographie de l'Université Catholique de Louvain. (U.C.L.)
- 8.-L'Institut National de Statistiques. (I.N.S.)

Les institutions, numéros: 1. 2. et 4. n'ont rien pu apporter, si ce n'est de pouvoir orienter vers une autre institution. Les différentes études recueillies auprès de ces institutions, ainsi que deux autres sources découvertes de par ailleurs, sont présentées dans le chapitre II de la présente partie.

Section II - RECHERCHE DES STATISTIQUES DU TERTIAIRE.

Une fois les agglomérations déterminées, trois objectifs se présentaient: Trouver des données sur le secteur des services concernant:

A. L'emploi.

Ces données devaient répondre à deux exigences:

- 1°. Etre établies au niveau de la commune, afin de pouvoir reformer dans la suite une agglomération.
- 2°. Etre assez fines dans la ventilation des différents services, afin de permettre une étude aussi détaillée que possible et d'opérer un regroupement selon les trois agrégations proposées dans la présente partie, à savoir celles de la spécialité, la fonctionnalité et la progressivité en effectifs ou non.

B. Les revenus.

Deux catégories de données étaient recherchées sur ce point:

- 1°. La première étant le volet "revenu", corollaire des données sur l'emploi.
- 2°. La seconde pouvant donner une indication sur le niveau des revenus dans chaque agglomération.

C. Les investissements.

Il s'agissait ici d'obtenir des indicateurs de l'importance relative que représente, dans quelques grands types de services, la charge des investissements dans la structure financière de certaines activités tertiaires.

De plus, il était bon de connaître, par quels moyens, les financements de divers services étaient habituellement assurés, ainsi que la part relative de ces moyens financiers.

C'est dans cette perspective qu'ont été visitées les diverses institutions suivantes:

- 1.-L'Institut National de Statistiques. (I.N.S.)
- 2.-L'Office National de Sécurité Sociale. (O.N.S.S.)
- 3.-L'Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants.
(O.N.A.S.T.I.)
- 4.-L'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Indépendants.
(O.N.A.F.T.I.)
- 5.-Le Bureau de Programmation Economique. (B.P.E.)
- 6.-Le Département d'Economie Appliquée "Dulbéa" de l'U.L.B.

Cette longue liste d'institutions, venant s'ajouter à celle de la Section I, démontre à suffisance à combien de portes le chercheur doit aller frapper, pour ne trouver le plus souvent que des organismes qui s'ignorent mutuellement et enfermés dans une solitude superbe. Chacune de ces portes ne peut, dès lors, qu'apporter une pièce dans un véritable puzzle qu'il s'agit de reconstruire patiemment.

CH A P I T R E I I

LES DONNEES STATISTIQUES.

Section I - SUR LES AGGLOMERATIONS.

§ 1. LES ETUDES RECUEILLIES.

Dans ce premier paragraphe, nous allons passer en revue les différentes études qui ont été faites sur les agglomérations urbaines de Belgique. Il faut noter de suite que les deux études en provenance du Survey National n'envisagent pas les agglomérations comme telles, mais présentent une typologie de toutes les communes belges selon des critères particuliers.

A. Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31.12.61 (1)

On y trouve une typologie qui distingue:

- a. Les communes rurales.
- b. Les communes urbanisées.
- c. Les villes et agglomérations urbaines.

Pour la partie qui nous intéresse, à savoir les villes et agglomérations urbaines, on y trouve une triple distinction:

- c₁. Villes ordinaires.
- c₂. Villes régionales.
- c₃. Grandes agglomérations.

Ces villes ont comme caractéristique, d'être à fonctions essentiellement distributives.

(1) Numéro 17 de la série "Etudes Statistiques", publiée par l'I.N.S. en 1968.

"La définition et la classification des villes sont le résultat d'une enquête effectuée en 1966 par un groupe de travail de l'Atlas de Belgique. Au cours de cette enquête, on s'est informé, à l'aide d'un questionnaire qui fut envoyé à tous les directeurs d'école primaire et à tous les percepteurs et sous-percepteurs de l'Administration des Postes du pays, des liens fonctionnels qui, à différents niveaux, unissent les villages et les villes." (2)

Il est à remarquer que la délimitation des cinq grandes agglomérations s'est faite sur la base du rapport du commissaire royal HOLVOET.

Nous sommes donc ici en présence des villes présentées sous l'optique de leurs fonctions distributives.

B. Le Dictionnaire Moderne des Communes Belges de HOUET . Edit. 1968.

Cet ouvrage a pour but de fournir un certain nombre de renseignements pratiques sur nos communes.

Dans les premières pages, l'auteur présente la composition des agglomérations belges qui ont plus de 60.000 habitants, selon la "bonne" connaissance qu'il possède de celles-ci.

C. L'Atlas de Belgique. - Planche 28 C: Réseaux Urbains III.

Cette planche présente l'importance relative de grandes activités économiques secondaires et tertiaires dans les villes de notre pays.

Elle a été constituée par un groupe de géographes, composé du R.P. DENIS et de Messieurs ANNAERT, DETHIER, GOOSSENS et VAN DER HAEGEN.

Ce groupe a délimité les villes de la façon suivante:

1. Les grandes agglomérations selon le rapport HOLVOET.
2. Les centres régionaux composés de la commune propre, à laquelle sont adjointes certaines communes sélectionnées sur la base de "l'occupation continue", c'est-à-dire selon un taux d'activités continu dans l'espace.
3. Les petits centres comprenant les communes dont l'"occupation" dépasse la commune-centre.

Nous avons donc le critère d'un certain degré d'activités économiques.

(2) Numéro 17 : Etudes Statistiques de l'I.N.S., page 9.

D.L'Atlas du Survey National. - Tome II;Planche 27.

Cette planche présente, sous forme d'agglomérats, toutes les communes de notre pays qui ont une certaine densité de la population par km². Les chiffres de la population sont ceux établis au 31 décembre 1961.

On distingue, selon quatre coloris, les communes qui ont une densité allant:

1. de 100 à 500 habitants par km².
2. de 500 à 1.500 habitants par km².
3. de 1.500 à 3.500 habitants par km².
4. de 3.000 à 4.000 habitants par km².

E.L'Atlas du Survey National. - Tome II;Planche 36.

Cette fois-ci, c'est la population active qui est prise en compte. Dans cette typologie économique des communes, n'ont été retenues que les communes des centres urbains, c'est-à-dire les communes dont la population active agricole représente de 0 à 10 %.

On y distingue quatre types de communes, selon la valeur du rapport entre I (population active occupée dans les Industries) et T (population active occupée dans le Tertiaire.)

1. Les communes industrielles : $\frac{I}{T} > 2$
2. Les communes à structure équilibrée : $2 \geq \frac{I}{T} > 1$
3. Les communes à faible prédominance tertiaire : $1 \leq \frac{T}{I} < 2$
4. Les communes tertiaires : $\frac{T}{I} \geq 2$

F. Les Grandes Agglomérations Urbaines Belges. (3)

Cet article se limite à l'étude des cinq grandes agglomérations de notre pays. Pour pouvoir dessiner leur limite territoriale, les auteurs ont sélectionné les communes périphériques dont l'augmentation de la population résidante est supérieure à celle du noyau central.

Après ce tour d'horizon des études retenues, voici la méthode suivie qui a permis de combiner ces différentes études.

(3) J. REMY et J.P. THIRY: Analyse de la population, de la population active et de l'emploi. In Cahiers de Recherches Economiques de Louvain. XXXII^e année-1966 n°8.

§ 2. LA METHODE DE SELECTION DES COMMUNES D'UNE AGGLOMERATION.

Il s'agit d'une méthode de scores, qui s'est faite en trois étapes:

Première étape:

Chaque étude délimite les agglomérations de façon différente selon le critère qu'elle a retenu. Nous avons vu, en outre, que deux de ces études ne présentent chacune qu'une certaine typologie des communes.

Sur une carte administrative de Belgique, dressée au 1:300.000 par l'Institut Géographique Militaire, nous avons reporté ces résultats les uns sur les autres, au moyen de coloris différents pour chaque étude. Ainsi apparaissait la délimitation la plus large des agglomérations, certaines études reprenant plus de communes que d'autres.

Deuxième étape:

Toutes les communes envisagées pour chaque agglomération sont ensuite reprises.

Les études A, B, C, D et F sont considérées comme ayant un critère qui vaut 1 point, ce qui donne un maximum de 5 points au total.

L'étude E présente quatre types de communes. Le critère qu'elle envisage peut avoir différentes valeurs du point de vue de ce que nous cherchons. L'attribution des points est faite comme suit:

Les communes du type 1 reçoivent 0 point; celles du type 2 : 1 point; celles du type 3 : 2 points et celles du type 4 : 3 points.

Nous avons ainsi un maximum de 8 points (5+3) possible que peut atteindre une commune. Ceci est vrai pour les cinq grandes agglomérations qui sont envisagées par chaque étude; mais ce n'est plus le cas des agglomérations de moindre importance. Suivant la ou les études qui ne les envisagent pas, le maximum de points que peut y recueillir chacune des communes reprises sera de 7, 6, 5 et parfois même 4 points pour les petites agglomérations.

Vient la sélection proprement dite.

On calcule d'abord le maximum de points possible dans une agglomération.

On calcule ensuite le nombre de points qu'obtient chaque commune.

Pour ne pas être sévère et laisser le bénéfice du doute, sont reprises dans une agglomération toutes les communes qui réalisent, suivant le cas, le score

Hoboken, Hove, Kapellen, Merksem, Mortsel, Schilde, Schoten,
's Gravenwezel, Wilrijk et Zwijndrecht.

3. LIEGE:

473.460 habitants 10,68 %

+ Alleur, Angleur, Ans, Argenteau, Bierset, Bressoux, Chênée,
Cheratte, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fléron, Glain,
Grâce-Berleur, Grivegnée, Hermalle-Argenteau, Herstal,
Hollogne-aux-Pierres, Jemeppe, Jupille-sur-Meuse, Mons,
Montegnée, Ougrée, Queue-du-Bois, Rocourt, Saint-Nicolas,
Seraing, Tilff, Tilleur, Vaux-sous-Chèvremont, Velroux, Visé,
Vivegnis, Vottem, Wandre.

4. CHARLEROI:

277.888 habitants 6,27 %

+ Châtelet, Couillet, Dampremy, Fleurus, Gilly, Jumet, Landelies,
Lodelinsart, Loverval, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-
Tilleul, Montignies-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne,
Pironchamps, Pont de Loup, Ransart, Roselies, Roux et
Wanfercée-Baulet.

5. GENT:

246.731 habitants 5,57 %

+ Gentbrugge, Ledeborg, Mariakerke, Sint-Amandsberg, Sint-Denis-
Westrem, Wondelgem et Zelzate.

6. MONS:

176.588 habitants 3,98 %

+ Boussu, Cuesmes, Dour, Eugies, Flénu, Frameries, Ghlin, Hornu,
Jemappes, La Bouverie, Maisières, Nimy, Pâturages, Quaregnon,
Saint-Ghislain, Wasmes et Wasmuel.

7. BRUGGE:

132.603 habitants 2,99 %

+ Assebroek, Heist, Knokke, Sint-Andries, Sint-Kruis et
Sint-Michiels.

8. LA LOUVIERE:

107.317 habitants 2,42 %

+ Bellecourt, Bois-d'Haine, Chapelle-lez-Herlaimont,
Fayt-lez-Manage, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre,
Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, La Hestre, Manage,
Morlanwez-Mariemont, Saint-Vaast et Strépy-Bracquegnies.

9. <u>KORTRIJK</u> :	104.707 habitants	2,36 %
	+ Bissegem, Harelbeke, Menen, et Wevelgem.	
10. <u>LEUVEN</u> :	80.489 habitants	1,81 %
	+ Heverlee, Kessel-Lo et Wilsele.	
11. <u>NANUR</u> :	79.972 habitants	1,80 %
	+ Belgrade, Bouge, Champion, Dave, Flawinne, Jambes, Saint-Servais et Vedrin.	
12. <u>VERVIERS</u> :	79.116 habitants	1,78 %
	+ Andrimont, Dison, Ensival, Heusy, Lambermont, Pepinster, Petit-Rechain et Stembert.	
13. <u>OOSTENDE</u> :	72.197 habitants	1,62 %
	+ Bredene et Middelkerke.	
14. <u>MECHELEN</u> :	70.462 habitants	1,58 %
	+ Muizen.	
15. <u>AALST</u> :	52.215 habitants	1,17 %
	+ Nieuwerkerken.	
16. <u>SINT-NIKLAAS</u> :	48.914 habitants	1,10 %
17. <u>ROESELARE</u> :	40.258 habitants	0,90 %
18. <u>HASSELT</u> :	39.368 habitants	0,88 %
19. <u>TURNHOUT</u> :	37.882 habitants	0,85 %
20. <u>MOUSCRON</u> :	37.552 habitants	0,84 %
21. <u>BOOM</u> :	35.668 habitants	0,80 %
	+ Terhagen et Willebroek.	
22. <u>TOURNAI</u> :	33.490 habitants	0,75 %
23. <u>LIER</u> :	28.509 habitants	0,64 %
24. <u>EKLO</u> :	27.084 habitants	0,61 %
	+ Waarschoot.	
25. <u>LOKEREN</u> :	26.612 habitants	0,60 %

26. <u>RONSE</u> (Renaix):	25.100 habitants	0,56 %
27. <u>TIENEN</u> :	23.929 habitants	0,53 %
	+ Bost.	
28. <u>IZEGEM</u> :	22.808 habitants	0,51 %
29. <u>OUDENAARDE</u> :	22.035 habitants	0,49 %
30. <u>AUVELAIS</u> :	21.525 habitants	0,48 %
	+ Ham-sur-Sambre, Moignelée et Tamines.	
31. <u>SINT-TRUIDEN</u> :	21.352 habitants	0,48 %
32. <u>LOMMEL</u> :	21.198 habitants	0,47 %
33. <u>WETTEREN</u> :	20.969 habitants	0,47 %
34. <u>NINOVE</u> :	20.177 habitants	0,45 %
	+ Meerbeke et Outer.	
35. <u>HALLE</u> :	20.099 habitants	0,45 %

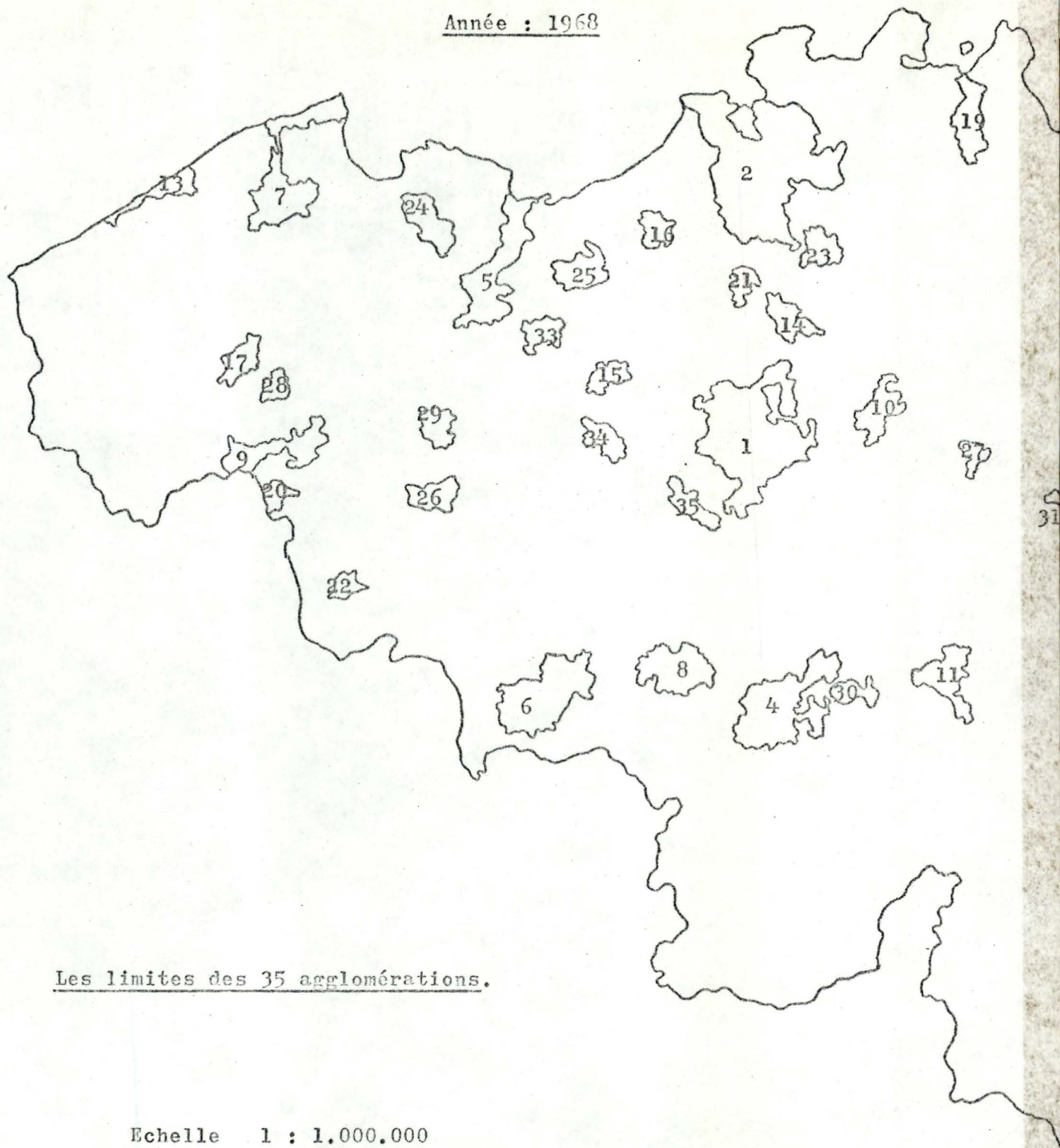
Ces trente-cinq agglomérations se trouvent localisées sur la carte ci-jointe, avec le dessin de leur pourtour et leur numéro d'ordre.

Ces trente-cinq villes belges ne représentent que 198 communes au total, cependant on y retrouve 4.432.152 habitants, soit 46,01 % de la population du Royaume.

Cette concentration considérable apporte une mesure chiffrée du phénomène d'urbanisation observé dans notre pays de type occidental, dit "avancé". De nombreux autres pays analogues qui peuvent lui être comparés, connaissent le même mouvement de concentration de leur population dans les villes, et plus particulièrement les grandes villes(5). En effet, voyons à nouveau la situation qui se présente dans notre pays: 2.901.957 personnes vivent dans les cinq grandes agglomérations, ce qui représente 30,10 % des 9.631.910 habitants du Royaume.

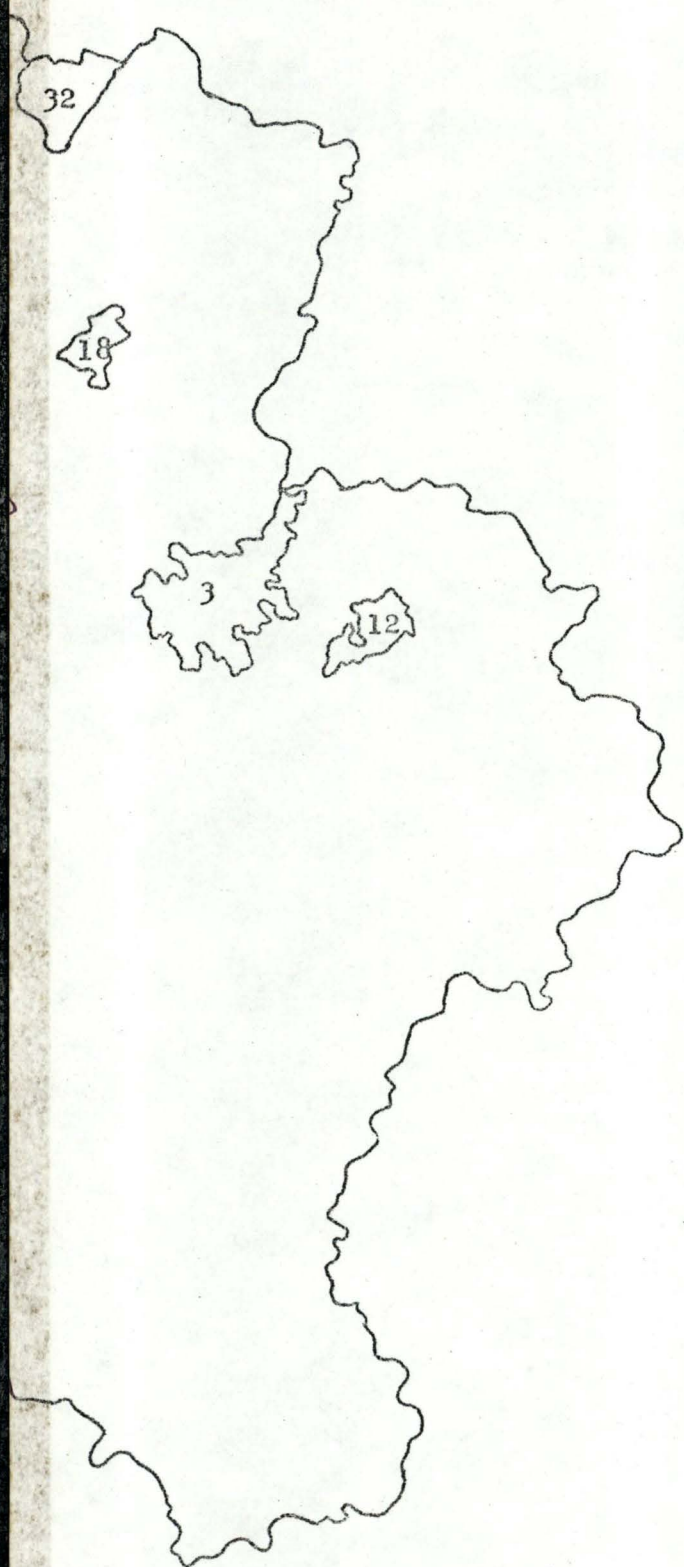
(5) Voir Partie I , Chap. I.

Année : 1968



Les limites des 35 agglomérations.

Echelle 1 : 1.000.000



On peut déceler encore un autre phénomène.

A l'intérieur des agglomérations elles-mêmes, la concentration n'est pas également répartie: 2.581.090 personnes habitent le noyau central dans les trente-cinq agglomérations, ce qui représente 58,23 % du total des 4.432.152 habitants vivant dans les villes retenues dans cette étude.

Ainsi, il apparaît que plus d'un citadin sur deux habite le centre de la ville.

(6)

Voici donc notre tissu urbain. Il est composé, comme nous venons de le dire, de 198 communes pour lesquelles, il s'agit maintenant de présenter les statistiques dont on dispose à leur niveau, concernant le secteur tertiaire.

Section II - SUR LE TERTIAIRE.

§ 1. LES STATISTIQUES D'EMPLOI.

Cette étude, du type cross-section, cherche à appréhender le phénomène à un moment du temps. L'année choisie est 1968. En effet, l'O.N.A.S.T.I. ne dispose des données que depuis 1968. Les titulaires d'une Fonction Publique (voir infra) sont relevés au 30 juin 1969. Les statistiques fiscales des revenus (voir infra) sont établies selon les déclarations de l'exercice d'imposition 1968, revenus de l'année 1967. (7)

Les deux organismes détenteurs des statistiques d'emploi au niveau communal sont l'O.N.S.S. (8) et l'O.N.A.S.T.I.

Il faut tout d'abord noter que ces données sont disponibles auprès de ces organismes, mais ne sont jamais publiées. Il s'agit donc, pour les obtenir, de les relever sur place.

L'O.N.S.S.

1. Les statistiques sont arrêtées au 30 juin de chaque année.

Les statistiques relevées dans le cadre de cette étude sont donc établies au 30 juin 1968.

(6) Il faut rappeler ici que le noyau central de Bruxelles est constitué des 19 communes de l'arrondissement Bruxelles-Capitale.

(7) Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants.

(8) Office National de Sécurité Sociale.

2. L'unité statistique est le travailleur ressortissant à l'O.N.S.S., en vertu de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, et présent au travail le dernier jour du trimestre. (9)
3. Les travailleurs sont recensés au lieu du travail.
Ceci ne reflète pas toujours le lieu habituel du travail. Ainsi, dans la construction, par exemple, tous les travailleurs d'une société de construction sont relevés au lieu du chantier le plus important auquel travaille la société au 30 juin.
4. La branche d'activité du travailleur est celle de l'entreprise; et celle de l'entreprise est celle de son activité principale si cette entreprise exerce plusieurs activités.
5. La ventilation par branche d'activité économique suit la classification-type internationale préconisée par la Société des Nations.
6. Certains organismes présentent, à l'O.N.S.S. leurs travailleurs en un seul groupe localisé au siège social. Il est dès lors impossible à l'O.N.S.S. de les répartir dans les communes, ou même par arrondissement.
Il s'agit des ouvriers assimilés à des ouvriers mineurs, des marins de la marine marchande, des bateliers, des agents de la S.N.C.V. (10), des agents temporaires de la S.N.C.B. (11), de l'administration des Postes et de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, ainsi que des agents temporaires déclarés à l'O.N.S.S. par le Service Central des Dépenses Fixes du Ministère des Finances.
7. A l'exception des travailleurs que nous venons de citer, les statistiques relevées comprennent donc l'ensemble du personnel ouvrier et employé assujetti à la Sécurité Sociale au 30 juin 1968.
8. Pratiquement, les statistiques se présentent comme suit:
Pour chacune des 198 communes, ont été relevés le nombre d'ouvriers (dis-

(9) Voir l'annexe I du Rapport de l'O.N.S.S. pour l'exercice 1968, la délimitation du champ d'application du régime général de sécurité sociale.

(10) Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

(11) Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

- tingués par sexe) et le nombre d'employés (distingués par sexe) dans chaque activité reprise dans la nomenclature d'activités. (Voir infra)
Les communes ont ensuite été regroupées pour former les effectifs des agglomérations.

Le même relevé a été effectué pour le Royaume.

9. En ce qui concerne les titulaires d'une fonction publique au sein d'un secteur public, c'est-à-dire les effectifs de l'Etat (armée, gendarmerie, administration, enseignement, entreprises et autres services), des Provinces, des Communes, de l'Enseignement subventionné et des Organismes Internationaux, ils sont assujettis à l'assurance obligatoire maladie-invalidité selon les dispositions de l'arrêté royal du 22 mars 1965. (12)

Ce dénombrement ne comprend pas le personnel définitif de la S.N.C.B. qui s'élève à 53.484 unités au 30 juin 1969.

Les statistiques des effectifs de la Fonction Publique datent, pour la première fois, du 30 juin 1969, et sont régionalisées au niveau de l'arrondissement. Elles ne font donc pas partie des statistiques communales. Nous verrons ci-dessous l'usage qu'on peut en faire, en admettant que le nombre de ces fonctionnaires n'est pas sensiblement différent du nombre qu'on aurait pu recenser au 30 juin 1968, ce qui peut être raisonnablement envisagé pour la Fonction Publique.

L'O.N.A.S.T.I.

Dans le cadre d'une réorganisation de certains Services Publics, cet organisme s'est vu attribuer le rôle d'établir les statistiques d'emploi des travailleurs indépendants, rôle assumé auparavant par l'O.N.A.F.T.I.

Grâce à cette réorganisation, les effectifs indépendants sont répartis depuis le 30 juin 1968 au niveau des communes. En effet, l'O.N.A.F.T.I. ne descendait pas jusqu'à ce niveau les années précédentes.

1. L'unité statistique est le travailleur indépendant assujetti au régime de l'assurance sociale par l'arrêté-loi du 30 juin 1956.

Le statut social du travailleur indépendant a été précisé par l'arrêté

(12) Voir au Chapitre VI du Rapport de l'O.N.S.S. pour l'exercice 1968.

royal numéro 38 du 27 juillet 1967 (Moniteur belge du 29 juillet 1967), complété et modifié par l'arrêté royal numéro 74 du 10 novembre 1967 (Moniteur belge du 14 novembre 1967.)

2. Les travailleurs sont recensés au lieu de résidence, c'est-à-dire dans la commune où ils sont tenus de faire leur déclaration d'impôts.

Apparaît de suite la difficulté d'intégrer ces statistiques comme volet "indépendants" au décompte des ouvriers et employés de l'O.N.S.S.

Vu la nature des activités des effectifs indépendants, on peut accepter raisonnablement que, dans la majorité des cas, la commune de résidence est la même que la commune du lieu de travail, du moins au niveau de l'agglomération. C'est, en tout cas, une hypothèse de travail obligatoire si l'on veut faire une étude sérieuse des activités tertiaires dans les villes. En effet, la plupart des indépendants sont des tertiaires. Au niveau du Royaume, 67,26 % des indépendants sont tertiaires.

3. La branche d'activité du travailleur indépendant est celle de son activité principale. Il n'a pas été possible de dégager une activité principale pour 91.829 indépendants sur les 769.137 du total. Ils sont regroupés sous le titre "Professions diverses". C'est un appauvrissement certain de ces statistiques.

4. La nomenclature des activités de l'O.N.A.S.T.I. est une nomenclature assez ancienne qui a été imposée par l'Etat vers l'année 1930 à la S.N.C.B. et l'O.N.A.F.T.I. également. Elle n'a pas été adaptée à celle, plus récente, établie par l'I.N.S., dans le souci d'éviter des bouleversements profonds et des problèmes de concordance entre les deux nomenclatures, si l'on veut faire une comparaison continue dans le temps.

5. Le relevé de ces statistiques a été fait pour les 198 communes et le Royaume, incluant la distinction du sexe dans chaque branche d'activité.

Nous allons maintenant présenter la Nomenclature des Activités Tertiaires suivant laquelle les relevés statistiques ont été effectués.

Plusieurs remarques préalables sont nécessaires:

- A. Les deux nomenclatures d'activités en présence, l'une de l'O.N.S.S. et l'autre de l'O.N.A.S.T.I., sont sensiblement dissemblables, celle de l'O.N.S.S. étant plus détaillée que celle de l'O.N.A.S.T.I.
- Il s'agit donc, dans certains cas, de faire correspondre une activité "agrégée" de l'O.N.A.S.T.I. avec une des activités détaillées de cette branche de l'O.N.S.S. En effet, nous devons partir de la nomenclature la plus détaillée afin d'avoir une précision aussi fine que possible dans les activités. Ce souci du détail est guidé par notre désir de regrouper ensuite les activités selon les trois agrégations présentées au chapitre suivant, section 2, § 1.
- B. Ceci explique pourquoi des activités n'ont pas de volet "indépendants".
- C. Par contre, certaines activités ne comportent que des indépendants, pour la simple raison que les titulaires de ces activités sont tous indépendants tels les dentistes, par exemple. Une autre raison, qui prévaut pour quelques activités, est l'absence d'un poste correspondant dans la nomenclature de l'O.N.S.S.
- D. Dans notre nomenclature de travail, le numéro qui se trouve devant le ou les intitulés est notre numéro d'activité. L'indication qui se situe après l'intitulé entre parenthèses est le sigle de l'organisme: OS = O.N.S.S. et OI = O.N.A.S.T.I., ainsi que le numéro qu'occupe l'activité dans la nomenclature de cet organisme.
- E. Après la liste, nous justifierons certaines correspondances qui peuvent paraître douteuses.

LISTE DES ACTIVITES TERTIAIRES.

1. Impression, reliure et industries connexes. (OS-140)
2. Photographie. (OS-141)
3. Entreprises d'édition technique de livres, journaux, revues etc... (OS 142)
Industrie du livre. (OI 25)
4. Production et distribution d'électricité. (OS 180)
5. Production et distribution de gaz de houille. (OS 181)
6. Production et distribution de chaleur. (OS 184)
7. Entreprise de distribution de gaz et d'électricité. (OS 185)

8. Bureau de direction isolé, (OS 189) pour les activités 4 à 7.
9. Entreprise de travaux maritimes et fluviaux. (OS 270)
10. Entreprise de maçonnerie et de béton armé. (OS 271)
11. Entreprise de travaux routiers et de construction de chemin de fer. (OS 272)
12. Entreprise de revêtement du bâtiment et isolation. (OS 273)
13. Entreprise de charpenterie et menuiserie. (OS 274)
14. Entreprise de couverture, d'aménagement et de décoration du bâtiment. (OS 275)
15. Entreprise d'équipement moderne du bâtiment et ouvrages du génie civil.
(OS 276)
16. Entreprise comportant plusieurs des activités énumérées ci-dessus. (OS 278)
Industrie du bâtiment. (OI 20)
17. Bureau d'architecte, bureau d'études. (OS 279)
Architectes. (OI 55)
18. Tailles de pierres-monuments funéraires-marbrerie du bâtiment. (OS 277)
19. Transports par voie ferrée. (OS 280)
20. Transports routiers. (OS 281)
Transport. (OI 27)
21. Transports par eau. (OS 282)
22. Transports aériens. (OS 283)
23. Entreprise de radio-distribution. (OS 295)
Entreprise pour transmission et réception de télégrammes. (OS 296)
24. Commerce de gros et de détail. (OS 32/33)
Commerce-achat-vente-location de produits industriels en gros et en détail.
(OI 31-32-33)
Marchands ambulants - colporteurs. (OI 40)
25. Banques et affaires financières n.d.a. (13) (OS 340)
Banques. (OI 34)
26. Assurances (à l'exception des assurances sociales). (OS 341)
Assurances. (OI 35)
27. Agences diverses et agences mixtes. (OS 350)
Intermédiaires commerciaux. (OI 36)
Divers en association. (OI 59)
28. Hôtels, restaurants, cafés. (OS 36)
Hôtels, restaurants, cafés, maisons garnies, logements. (OI 37)
29. Exploitation et entretien d'immeubles locatifs. (OS 370)
30. Entreprise de nettoyage. (OS 371)

31. Soins personnels. (OS 372)
 - Coiffeurs-manucures-pédicures. (OI 57)
32. Service domestique privé. (OS 38)
33. Spectacles et auditions (expositions, forains etc...). (OS 390)
 - Entreprises de divertissement public.. (OI 38)
 - Forains. (OI 39)
34. Production de films cinématographiques. (OS 391)
35. Sports. (OS 392)
36. Casinos et salles de jeu. (OS 393)
37. Spectacles et auditions (salles de spectacles). (OS 394)
38. Médecins - chirurgiens. (OI 42)
39. Dentistes. (OI 43)
40. Médecine humaine. (OS 40) (Hôpitaux, hospices, crèches, asiles etc...)
 - Accoucheuses - masseurs. (OI 46)
41. Cabinet de vétérinaire et Fourrières. (OS 41)
 - Vétérinaires (OI 45)
42. Pharmacie et herboristerie. (OS 420)
 - Pharmaciens. (OI 44)
43. Ligues contre le cancer, la tuberculose etc... (OS 431)
 - Croix-Rouge de Belgique. (OS 432)
 - Croix-Rouge de pays étrangers. (OS 433)
44. Services sanitaires. n.d.a. (OS 44)
45. Pompes funèbres, cimetières, fours crématoires. (OS 45)
46. Education et enseignement. (OS 50)
 - Enseignement privé. (OI 47)
47. Arts, sciences et services d'information publique. (OS 51)
 - Professions relatives aux sciences. (OI 48)
 - Professions relatives aux lettres. (OI 49)
 - Professions relatives aux arts. (OI 50)
 - Professions libérales diverses de caractère intellectuel. (OI 56)
48. Géomètres, experts, ingénieurs, accountants. (OI 54)
49. Religion. (OS 52)
 - Clergé. (OI 61)
50. Administration de l'Etat. (OS 60)
51. Administration des Provinces. (OS 62)
52. Administration des Communes. (OS 63)

53. Organismes internationaux à caractère officiel. (OS 65)
54. Postes, Télégraphes et Téléphone + R.T.B. (14) (OS 66)
55. Autres services publics n.d.a. (OS 67)
56. Services d'organisations privées d'intérêt général. (OS 68)
57. Avocats et avoués. (OI 51) - Notaires. (OI 52) - Huissiers. (OI 53)
58. Assurances sociales. (OS 69)
59. Professions libérales diverses de caractère manuel. (OI 58)
60. Professions diverses. (OI 60)
61. Administrateurs de sociétés. (OI 30 et 41)
62. Siège social ou central d'entreprises situées à l'étranger. (OS 351)

S'ajoute un poste numéro 63. : Total de toutes les branches, qui reprend le total des ouvriers, employés et indépendants (toujours distingués selon le sexe) dans la commune, pour toutes les branches d'activités primaires, secondaires et tertiaires pouvant exister dans cette commune.

En ce qui concerne certaines concordances qui peuvent paraître douteuses:

- a)-L'industrie du livre (OI 25) a été placée en numéro 3 plutôt qu'en numéro 1 par pure convention.
- b)-L'industrie du bâtiment (OI 20) a été placée au numéro 16 du fait que l'intitulé correspondant (OS 278) est le plus large et donc le plus imprécis des activités de la construction présentées par l'O.N.S.S.
- c)-Dans le poste numéro 27, on peut s'étonner de trouver les intermédiaires commerciaux (OI 36). Cela provient du fait que, derrière l'intitulé : "Agences diverses et agences mixtes" (OS 350), on découvre des activités telles que courtiers de commerce, commissionnaires en marchandises et voyageurs de commerce.
- d)-Dans le poste numéro 33, les Forains (OI 39) ne font pas problème et on a ajouté, également par convention, les Entreprises de divertissements publics (OI 38) dans le même poste, plutôt que de les placer au poste numéro 37 avec les Salles de spectacle.

(14) R.T.B. : Radio-Télévision Belge.

§ 2. LES STATISTIQUES DE REVENUS.

1°. En ce qui concerne le corollaire revenus de ce qui existe au point de vue de l'emploi, les sources sont très pauvres.

Disons de suite que de telles données sont inexistantes pour les travailleurs indépendants. La seule information possible est la répartition du nombre d'indépendants qui se situent dans quelques grandes classes de revenus.

Pour ce qui est des ouvriers et employés, l'O.N.S.S. peut fournir les gains journaliers moyens pour les ouvriers, et les gains mensuels moyens pour les employés, pour les intitulés principaux des activités et au niveau de l'arrondissement. C'est dire qu'on est privé des deux affinements possibles du côté de l'emploi. On n'a ni le niveau de la commune, ni les sous-intitulés des activités tels que nous les avons repris.

Ces limites sérieuses nous ont amenés à rebrousser chemin et à renoncer au projet d'effectuer une vérification empirique de cet aspect de l'étude.

2°. Par contre, l'autre catégorie de statistiques sur les revenus que nous cherchions est, elle, disponible. Ces données, établies au niveau communal, présentent la distribution des personnes de telle commune parmi quelques grandes tranches de revenus. L'unité statistique est, bien entendu, relevée dans la commune de résidence. (15)

§ 3. LES STATISTIQUES FINANCIERES.

Les difficultés rencontrées dans ce domaine sont très grandes. Il n'existe aucune publication susceptible de donner des informations sur la structure financière des services. On peut tout au plus glaner certains renseignements ici et là, mais jamais dans le milieu urbain comme tel.

(15) Source : Statistiques fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Exercice d'imposition 1968 - Revenus de l'année 1967. Publication annoncée pour la fin du mois d'avril 1971.

Ces quelques renseignements proviennent d'études dont les sources ne sont pas indiquées dans ce travail, à la demande de la personne qui les a fournies.

Il faut certes regretter ces graves lacunes du matériel statistique en matière financière dans les branches du secteur tertiaire. Heureusement, on peut espérer une amélioration sensible à cet état de choses actuel, dans un avenir proche.

Au cours de certains entretiens avec un responsable du B.P.E., celui-ci a précisé que, conformément à une recommandation contenue dans un avis du 9 novembre 1970 émis par le Conseil Supérieur des Finances, le Bureau de Programmation Economique a été invité par le Ministre des Finances à constituer une commission technique qui aurait pour mission de proposer :

1. La définition d'une unité statistique, à savoir une entreprise répondant à un certain nombre de critères objectifs de classification.
2. L'utilisation d'un questionnaire normalisé.
3. Les modalités du traitement intégré des informations.

Les informations qui seront collectées, porteront principalement sur les programmes d'investissement et leurs modalités de financement pour l'avenir.

La Banque Nationale serait disposée à accepter de se charger des tâches de la collecte et du traitement de ces informations.

Section III - AUTRES DONNEES.

Dans le souci d'appréhender la fonction de commandement économique d'une ville selon son importance dimensionnelle, nous avons choisi comme instrument de mesure, la localisation des sièges sociaux des sociétés privées, ainsi que celle de leurs succursales.

Ce volet "privé" est complété par les données d'emploi des titulaires d'une Fonction Publique, présentées à la section I, § 1. du présent chapitre.

Les données ont été obtenues auprès de l'O.N.S.S. qui ne les publie pas. Elles sont établies au 30 juin 1968 sur base d'une enquête effectuée

auprès des entreprises.

Il s'agit d'entreprises belges qui occupent au moins 200 personnes.

Ne sont relevées que les succursales situées en Belgique. Le nombre d'entreprises relevées est de 189 ce qui représente, au dire des fonctionnaires compétents, environ 80 % des entreprises belges occupant plus de 200 personnes.

Pour chacune de ces entreprises on dispose de :

- 1° Sa raison sociale et la branche d'activité à laquelle elle appartient.
- 2° La commune où est localisé le siège social.
- 3° La commune où est localisée chaque succursale.
- 4° Le nombre d'effectifs travaillant au siège et dans chaque succursale, distingués en ouvriers et en employés, selon le sexe dans chacune des deux catégories. (16)

La nature de ces données demanderait une analyse cas par cas pour qu'elles soient totalement exploitées. Ce n'est cependant pas notre objet et, c'est pourquoi, nous en faisons simplement une présentation globale au TABLEAU 15 de l'annexe, qui est plus opératoire pour ce que nous cherchons à établir.

(16) Si l'une ou l'autre succursale a une activité différente de l'activité principale de l'entreprise, cette activité est spécifiée.

C H A P I T R E I I I

LES ANALYSES PARTIELLES : LES METHODES.

On se rend compte que la masse des données recueillies est assez considérable. Soit dit en passant, leur relevé a demandé un mois et demi de travail. Le traitement de ces informations n'était vraiment possible que par l'outil informatique. C'est ainsi que le regroupement des données et les premiers calculs de base ont été effectués au moyen de l'ordinateur BULL - General Electric GE-425 des Facultés Notre-Dame de la Paix.

A partir de ces données élaborées, des analyses partielles ont été effectuées au moyen de quelques méthodes jugées les plus aptes à tester empiriquement - ou à commencer de le faire - les hypothèses théoriques. Ces méthodes sont présentées suivant ce qu'elles cherchent à appréhender. Il restera, alors, à examiner la procédure qui permet d'établir les fonctions de distribution des revenus urbains, ce qu'on trouvera en annexe, page 41.

Section I. - LE TRAITEMENT DES DONNEES PAR ORDINATEUR. (I)

Outre le Royaume, que nous considérons comme une commune, nous avons 198 communes qui forment les 35 agglomérations. Pour chaque commune, les effectifs en ouvriers, employés et indépendants (distingués selon le sexe) sont relevés pour chacun des 63 postes de la nomenclature des activités tertiaires.

L'unité du support de l'information est la carte perforée. Une carte comprend les données d'un poste de la nomenclature dans une commune, ce qui implique la perforation de 12.537 cartes (199 x 63) pour créer

(1) Le recours à l'outil informatique n'a été nécessaire que pour traiter les données d'emploi.

l'ensemble des informations.

Les résultats obtenus au moyen de trois programmes, écrits en langage FORTRAN, sont les suivants:

1°. Pour chaque agglomération, les 35 agglomérations, et le Royaume: 12 tableaux de résultats, soit 444 au total.

Ces 12 tableaux forment 4 groupes de 3, les résultats étant calculés à chaque fois, pour l'ensemble de l'agglomération, la commune centrale et les communes périphériques, c'est-à-dire l'agglomération moins son noyau.

A. Le groupe 1 comprend des tableaux de 64 lignes et 12 colonnes.

Les 64 lignes sont:

- 1) Les 62 activités tertiaires.
- 2) 63 : Le total de la main-d'oeuvre dans toutes les branches d'activités. (relevé)
- 3) 64 : Le total de la main-d'oeuvre tertiaire. (calculé)

Les 12 colonnes expriment les données absolues concernant les ouvriers, les ouvrières, les employés, les employées, les indépendants, les indépendantes, le total des ouvriers, le total des employés, le total des indépendants, le total des hommes, le total des femmes et enfin, le total général d'effectifs du poste envisagé.

B. Le groupe 2 comprend des tableaux de 64 lignes et 6 colonnes qui reprennent les 6 dernières colonnes du groupe 1, c'est-à-dire le total des ouvriers, le total des employés, le total des indépendants, le total des hommes, le total des femmes et le total général.

Il s'agit du pourcentage que représente chaque poste par rapport au poste numéro 63, à savoir le total de la main-d'oeuvre dans les trois secteurs économiques. Ils sont donc calculés à l'intérieur de chaque colonne, le poste numéro 63 valant 100 %.

C. Le groupe 3 est le même que le groupe 2, le pourcentage de chaque poste étant cette fois, calculé par rapport au poste numéro 64, à savoir le total des effectifs des activités tertiaires, ce poste numéro 64 valant ici 100%.

D. Le groupe 4 comporte des tableaux de 64 lignes et 5 colonnes, qui reprennent les 6 colonnes des deux groupes précédents, à l'exception de la dernière qui est le total général, valant cette fois 100 %.

En effet, il s'agit du pourcentage, pour chaque poste, d'ouvriers, d'employés et d'indépendants d'une part, d'hommes et de femmes d'autre part, par rapport au total général des effectifs de ce poste.

Remarque:

Il y a 15 agglomérations qui ne comprennent qu'une seule commune.

Ceci veut dire que, pour ces agglomérations, il y a deux tableaux inutiles sur trois dans chacun des quatre groupes.

Celui établi pour la commune centrale fait double emploi avec celui établi pour l'agglomération, et celui des communes périphériques est inexistant bien sûr.

Nous avons ainsi, en réalité, une première série de 324 tableaux de résultats.

2°. La seconde série de tableaux de résultats traités par ordinateur a pour objet de travailler sur les activités tertiaires regroupées de trois façons différentes, c'est-à-dire selon les trois critères que nous avons proposés, à savoir celui du degré de spécialisation, celui de la fonctionnalité et celui de la progressivité en effectifs ou non. (2)

A. Les données absolues.

Chaque agglomération et le Royaume possède neuf tableaux par groupes de trois. Chaque groupe distingue à nouveau l'agglomération entière, la commune centrale et les communes périphériques.

Le premier groupe, qui correspond à l'agrégation selon la spécialisation, comprend, chaque fois, 12 lignes et 12 colonnes. Les 12 colonnes sont les mêmes que celles des tableaux 1°. A. Les 10 premières lignes sont les 10 postes de l'agrégation, les lignes 11 et 12 reprenant respectivement le total des effectifs dans toutes les branches et le total des effectifs dans les 62 activités tertiaires.

Les deux autres groupes, qui correspondent aux deux autres agrégations, comportent respectivement 9 (7 + 2) et 6 (4 + 2) lignes et 12 colonnes.

B. Les pourcentages.

Ce sont les mêmes tableaux qu'en données absolues, mais ils ne reprennent

(2) Voir quelles activités font partie de chaque groupe de chacune des trois agrégations à la section II, § 1. du présent chapitre.

que les six dernières colonnes. Ces pourcentages sont calculés comme pour les tableaux 1°.C., c'est-à-dire que, dans chaque colonne, la dernière ligne, (numéro 12,9 ou 6 selon l'agrégation) qui représente la totalité des effectifs des activités tertiaires, vaut 100 %.

En tenant compte de la remarque faite précédemment, à savoir que quinze agglomérations ne comportent qu'une seule commune, cette seconde série de résultats comprend 558 tableaux de résultats.

Etant données les contraintes techniques et financières que représente la publication de tous ces résultats, seuls sont repris les résultats les plus directement utiles, en annexe, aux tableaux numéros: N° 1 - 2 - 4 et 5.

Section II - TRAITEMENT DES DONNEES SUR L'EMPLOI.

§ 1. LES TROIS AGREGATIONS DES ACTIVITES TERTIAIRES.

A. L'agrégation selon le critère de la SPECIALITE.

Le critère retenu est celui du niveau des études qui ont été suivies par la majorité des personnes exerçant l'activité envisagée.

C'est le bon sens qui a guidé la détermination de la "qualification" générale dans une activité. Nous avons défini une échelle de six qualifications, allant de la plus élevée à la plus basse. Il a été nécessaire d'établir quatre groupes d'activités annexes, étant donnée la difficulté trop grande de leur attribuer une qualification.

Afin de ne pas allonger inutilement le texte, ne sont repris que les numéros des activités qui font partie de chaque niveau.

-Les niveaux:

1. Généralement universitaires: activités numéros 8-17-38-39-41-42-48-53-57-61-62.

2. Diplômés supérieurs, niveau A₁: activités numéros 40-43-44-46.

(3) Les tableaux, repris sur listings d'ordinateurs, sont déposés au Département de Sociologie de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales à Namur et sont disponibles, moyennant autorisation de l'auteur.

3. Diplômés techniques, niveaux A_2 et A_3 : activités numéros 2-22-23-25-26-27-29-31-34.
4. Professions spécialisées impliquant notamment certains stages: activités numéros 1-3-18-24-28-60.
5. Niveau dit "ouvriers qualifiés" : activités numéros 4-5-6-7-9-10-11-12-13-14-15-16-33-35-36-37-45-59.
6. Sans qualifications: activités numéros 19-20-21-30-32.

-Les groupes annexes:

- A. Religion : activité numéro 49.
- B. Arts : activité numéro 47.
- C. Administrations : activités numéros 50-51-52-55-58.
- D. Services privés d'intérêt général : activités numéros 54-56.

R e m a r q u e :

Ce regroupement des activités tertiaires selon le niveau de la spécialité a été fait dans le souci de vérifier l'hypothèse selon laquelle les grandes métropoles détiennent, dans une mesure plus importante que les autres villes, le tertiaire le plus spécialisé et donc le plus rare, que d'habitude on ne trouve qu'au-delà d'un certain seuil dimensionnel d'une ville.

L'idéal, pour établir ce phénomène, eut été de disposer d'une nomenclature socio-professionnelle des effectifs. Le truchement auquel il a été fait appel, faute de cette nomenclature, appauvrit dans une certaine mesure la valeur des résultats, chose que l'on doit garder à l'esprit dans la suite de cette étude.

B. L'agrégation selon le critère de la FONCTION.

Le secteur tertiaire assure quelques grandes fonctions économiques, avons-nous précisé. Chaque activité tertiaire remplit une fonction spécifique et, s'il s'en trouve l'une ou l'autre qui ressortit à plusieurs fonctions, elle aura toujours une fonction principale par rapport aux autres.

Nous avons adopté la classification fonctionnelle qu'a établie Colin

CLARK (4), complétée par la fonction "création physique de la localisation" (des personnes et des activités), assurée par les activités de la construction.

Ici également, sont repris les numéros des activités qui remplissent la fonction envisagée.

-Les fonctions:

1. Distribution et information: activités numéros 1-2-3-4-5-6-7-18-23-24-25-26-27-29-30-32-34-45-55-56-59-60.
2. Prise de décisions: activités numéros 8-48-50-51-52-53-57-61-62.
3. Protection de la vie: activités numéros 38-39-40-41-42-43-44-58.
4. Délassement et loisirs: activités numéros 28-33-35-36-37.
5. Développement de la personne: activités numéros 31-46-47-49.
6. Construction: activités numéros 9-10-11-12-13-14-15-16-17.
7. Communication: activités numéros 19-20-21-22-54.

La nomenclature des activités est, cette fois, adéquate pour pouvoir opérer ces regroupements. Sa seule limite est parfois l'imprécision de son objet exact. C'est ainsi que, par exemple, l'activité numéro 27 "Agences diverses" comprend aussi bien les voyageurs de commerce que les agences de voyage qui participent à la fois à la fonction d'information et aux fonctions de délasserement et loisirs. Cependant, son appartenance à la première fonction reste valable dans la mesure où nous avons opté de l'attribuer dans sa fonction principale.

C. L'agrégation selon le critère de la PROGRESSIVITE en effectifs.

Il s'agit ici d'appréhender d'une manière très indirecte, cela va sans dire, au travers d'une étude de type "cross-section", le phénomène de la croissance des villes de tailles différentes et arrivées donc à un certain stade de leur expansion.

Les activités sont classées en quatre grands types selon le taux de croissance de leurs effectifs. Ces effectifs ont été relevés au niveau du

(4) Colin CLARK : in J.-M. GRIFFON [50] , page 33.

Royaume pour les années 1960 et 1968.

Pour chaque activité, X_1 = le nombre d'effectifs en 1960

X_2 = le nombre d'effectifs en 1968.

et $\frac{X_2 - X_1}{X_1}$ donne le taux moyen de l'accroissement des effectifs sur la période.

Le même taux a été établi pour l'ensemble de la population active dans le Royaume. Ce taux est égal à 0,10.

Nous avons donc deux chiffres pivots de référence : 0,10 et 0 qui est l'absence de progressivité.

Le classement des activités est le suivant:

- 1. Les activités en perte d'effectifs.
- 2. Les activités en constance d'effectifs.
- 3. Les activités en progressivité plus lente ou égale à celle de l'ensemble de la population active.
- 4. Les activités en progressivité plus rapide que la moyenne nationale de toutes les activités.

- 1. $\frac{\Delta X}{X} < - 0,02$ activités numéros 19-21-23-37-45-59-62.
- 2. $- 0,02 \leq \frac{\Delta X}{X} \leq 0,02$ activités numéros 4-5-18-28-54-57-60-61.
- 3. $0,02 < \frac{\Delta X}{X} \leq 0,10$ activités numéros 6-11-12-13-14-34-38-39-42-48-49-53.
- 4. $\frac{\Delta X}{X} > 0,10$ activités numéros 1-2-3-7-8-9-10-15-16-17-20-22-24-25-26-27-29-30-31-32-33-35-36-40-41-43-44-46-47-50-51-52-55-56-58.

§ 2. LES CATEGORIES DIMENSIONNELLES DES VILLES.

Nous avons dit que Ville et Tertiaire sont deux réalités "associées". La complémentarité dans leur morphologie, comme nous l'avons appelée, doit se présenter à des degrés divers suivant la taille dimensionnelle de la ville. C'est une de nos hypothèses théoriques.

Afin de la vérifier, nous avons regroupé les 35 villes envisagées en classes dimensionnelles. La Belgique étant un petit pays, les villes de grande taille sont peu nombreuses. Ceci explique que, parmi les neuf classes de travail que nous avons adoptées, les cinq premières ne comportent chacune qu'une seule ville. La dimension d'une ville s'exprime ici par le nombre d'habitants qui y résident.

Les neuf classes.

1. + d'1.000.000 d'habitants : Bruxelles.
2. de 700.000 à 999.999 habitants : Antwerpen.
3. de 400.000 à 699.999 habitants : Liège.
4. de 250.000 à 399.999 habitants : Charleroi.
5. de 200.000 à 249.999 habitants : Gent.
6. de 100.000 à 199.999 habitants : Mons - Brugge - La Louvière - Kortrijk.
7. de 60.000 à 99.999 habitants : Leuven - Namur - Verviers - Oostende - Mechelen.
8. de 30.000 à 59.999 habitants : Aalst - Sint-Niklaas - Roeselare - Hasselt - Turnhout - Mouscron - Boom - Tournai.
9. de 20.000 à 29.999 habitants : Lier - Eeklo - Lokeren - Ronse (Renaix) - Tienen - Izegem - Oudenaarde - Auvélais - Sint-Truiden - Lommel - Wetteren - Ninove - Halle.

§ 3. LES METHODES.

A. Les taux d'activités dans les villes.

Il s'agit de déterminer, dans une première étape, la proportion des personnes qui travaillent dans une agglomération, par rapport aux personnes qui y résident. Il faut noter que les personnes qui y travaillent peuvent très bien venir, en partie, de l'extérieur de l'agglomération; du moins parmi les ouvriers et les employés, puisque les indépendants sont recensés à leur lieu de résidence.

Ces résultats nous feront découvrir quelles sont les villes "les plus actives", par rapport à l'activité moyenne des 35 villes d'une part, par rapport à celle du Royaume d'autre part.

Le tableau 6, en annexe, donne pour chaque ville:

- a) Le pourcentage de la population active tertiaire par rapport à la population habitante.
- b) Le pourcentage de la population active totale par rapport à la population habitante.
 - 1. Pour l'agglomération entière.
 - 2. Pour la commune centrale seule.

Ce tableau permet la comparaison des taux d'activités:

- 1°. Inter-villes, par rapport à la moyenne des villes et par rapport à la moyenne du Royaume, en colonnes;
- 2°. Intra-villes, entre les deux a) et les deux b), l'un de l'agglomération comme telle, l'autre de sa commune centrale.

B. Les indices comparatifs entre villes.

La répartition fonctionnelle des activités tertiaires sur le territoire est une condition primordiale du bien-être des populations.

D'autre part, l'attractivité d'un centre urbain dépend du haut niveau de concentration et de qualité de son équipement tertiaire.

Ces indices donnent la mesure de l'importance de la structure tertiaire d'une ville, en la comparant à celle de l'ensemble des villes, d'une part; à

celle du Royaume, d'autre part.

La construction de ces indices a été inspirée par celle d'indices analogues utilisés dans une étude annexe au Troisième Plan, établi par le B.P.E.
(5)

Six indices ont été calculés pour chaque agglomération.

Un premier groupe de trois établit pour:

- A. L'agglomération
- B. La commune centrale
- C. Les communes périphériques

Emploi tertiaire dans la zone.

Emploi total dans la zone.

$$I = \frac{\text{Emploi tertiaire dans la zone.}}{\text{Emploi total dans la zone.}}$$

Emploi tertiaire dans les 35 zones.

Emploi total dans les 35 zones.

La valeur pivot de I = 1.

-I > 1 signifie une structure tertiaire supérieure à celle de l'ensemble des villes.

-Vice versa pour I < 1.

Un deuxième groupe de trois établit, à nouveau pour A.-B.-C.

Emploi tertiaire dans la zone.

Emploi total dans la zone.

$$I = \frac{\text{Emploi tertiaire dans le Royaume.}}{\text{Emploi total dans le Royaume.}}$$

Emploi tertiaire dans le Royaume.

Emploi total dans le Royaume.

I = 1, étant également la valeur pivot; I > 1 signifie cette fois une structure supérieure à celle du pays, et vice versa pour I < 1.

De plus, pour la zone A., cet indice a été calculé pour les 35 agglomérations prises ensemble.

Les résultats figurent, en annexe, au tableau: N°7.

(5) Bureau de Programmation Economique : S III:P2-1:F-N (70) 1013 ; Par 2. :
"Les structures spatiales".

C. L'indice de diversification des activités.

Cette méthode a été empruntée à Allan RODGERS. (6) Cet indice, calculé pour chaque agglomération, établit le degré de diversification des activités tertiaires dans la ville.

De par sa construction, il tient compte du nombre d'activités existantes dans la ville, par rapport au total des 62 activités possibles. Mais, il tient compte également de la distribution des pourcentages des activités. Si cette distribution est uniforme, les écarts entre les pourcentages étant faibles, les activités présentes sont assez diversifiées, puisque de même importance relative. Par contre, si quelques activités représentent des pourcentages élevés, toutes les autres ayant une importance relative très faible, cette distribution accidentée atteste une diversification sensiblement moindre.

- La méthode:

On détermine, en pourcentages, la répartition de la population active dans les différentes activités tertiaires. Ce sont, en fait, les pourcentages repris au Tableau N°2.

Ces pourcentages sont ordonnés par valeur décroissante, puis cumulés. Toute activité ne comportant aucun emploi, vient en fin de classification dans les pourcentages cumulés, et est comptée pour 100 %. Les pourcentages cumulés sont ensuite additionnés. La somme obtenue fournit un premier indice "brut" de diversification.

Un indice semblable est construit au niveau de l'ensemble des villes. Cet indice vaut, dans notre étude, 5.189,46.

L'indice de diversification minimale est atteint, quand la totalité des effectifs est concentrée dans une seule activité. Il admet pour valeur limite, le nombre d'activités x 100, soit 6.200 dans notre étude.

(6) "Some aspects of industrial diversification in the United-States",
Papers and proceedings of the Regional Science Association, 1955,
PB - 1 - B - 15.

L'indice de diversification particulier d'une ville devient:

$$I = \frac{\text{Indice brut de la ville} - \text{Indice brut de l'ensemble des villes.}}{\text{Indice de diversification minimale} - \text{Indice brut de l'ensemble des villes.}}$$

$I = 0$: La ville a un degré de diversification de son tertiaire qui reflète exactement celui de l'ensemble des villes.

$I = 1$: La spécialisation est absolue.

Les valeurs de ces indices sont reprises au Tableau 8 , de l'annexe.

D. Les coefficients d'urbanisation.

Cette méthode fait usage des trois agrégations des activités tertiaires et des catégories dimensionnelles des villes.

-Les courbes de concentration de LORENZ.

Une courbe a été établie pour chacun des dix groupes d'activités de l'agrégation " Spécialité ", pour chacun des sept groupes d'activités de l'agrégation " Fonctions ", pour chacun des quatre groupes de l'agrégation " Progressivité ", et pour l'ensemble des activités secondaires, c'est-à-dire l'emploi total - l'emploi tertiaire; les activités agricoles étant considérées comme inexistantes dans le milieu urbain.

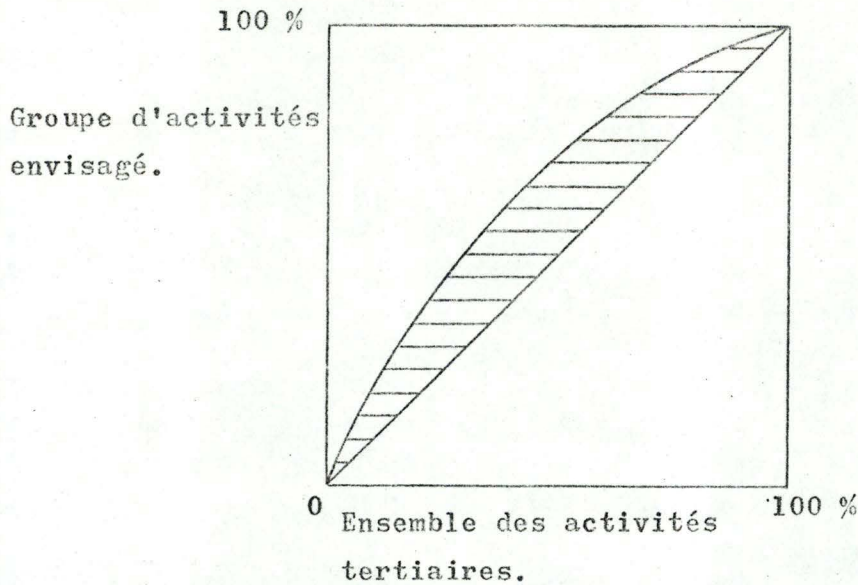
La courbe envisage la concentration du groupe d'activités parmi les neuf catégories dimensionnelles des villes.

On part des données absolues d'emploi,

En ordonnée : On calcule le pourcentage des effectifs de chaque classe dimensionnelle, dans le groupe d'activités envisagé, par rapport à l'effectif total de ce groupe d'activités dans l'ensemble des villes; et on porte les pourcentages cumulés, la somme valant 100 %.

En abscisses : On porte les pourcentages cumulés des effectifs de l'ensemble des 62 activités tertiaires, leur somme valant également 100 %. Ces abscisses resteront donc les mêmes pour chaque courbe.

Graphique a.



La ligne diagonale signifie:absence de concentration.

L'allure de la courbe renseignera la ou les classes dimensionnelles de villes sur la ou lesquelles la concentration est la plus accentuée.

-Les coefficients de concentration de GINI.

Ces coefficients donnent la mesure de la concentration générale,c'est-à-dire la valeur de la partie hachurée,qui se situe entre la courbe et la ligne diagonale. (Voir supra,graphique a.)

$$\gamma = \frac{d}{2 \bar{X}}$$

d est la différence moyenne des données absolues.

\bar{X} est la moyenne arithmétique.

γ a deux valeurs limites : $\gamma = 0$ absence de concentration.

$\gamma = 1$ la concentration est absolue.

E.L'urbanisation générale des activités.

Le tableau 10 ,en annexe,donne le pourcentage des effectifs,de chacune des 62 activités tertiaires,qui travaillent dans l'ensemble des villes,par

rapport au total d'effectifs qu'occupe cette activité dans le pays.

Sont également repris le nombre d'activités dont les effectifs sont urbanisés à 100 % , à plus de 90 % , à plus de 64,87 % (la moyenne de l'ensemble des activités), à moins de 50 % , et leurs numéros.

Le Tableau 12, suivant, donne les mêmes pourcentages pour les groupes respectifs d'activités des trois agrégations des activités tertiaires.

F. Les ratios empruntés à la Théorie de la Base.

On calcule les pourcentages des effectifs de chaque groupe d'activités à l'intérieur de chaque classe dimensionnelle de villes, dans chaque agrégation respective des activités tertiaires, par rapport au total des effectifs tertiaires de la classe dimensionnelle.

On soustrait de chaque pourcentage, le pourcentage correspondant du Royaume. Le même calcul a été effectué pour l'ensemble des activités tertiaires et l'ensemble des activités secondaires. Les résultats sont repris au Tableau 13, de l'annexe.

On peut s'étonner de trouver de tels ratios, alors que nous avons refusé de prendre la Théorie de la Base comme schéma d'explication du phénomène étudié. Ces ratios ont été établis dans le but d'appréhender le pouvoir polarisateur de la ville, selon sa taille, sur sa zone d'influence, du moins au point de vue de son tertiaire.

Ils s'inspirent de l'idée directrice de la Théorie de la Base, selon laquelle le pouvoir exportateur d'une région dans un bien ou un service, se mesure à l'excédent de l'emploi, qui est nécessaire à la satisfaction interne de ce bien ou service.

Ils s'en inspirent dans la mesure où nous dirons qu'une différence positive peut signifier que telle classe dimensionnelle de villes est mieux équipée que l'ensemble du pays dans tel groupe d'activités, et qu'elle possède donc un pouvoir polarisateur sur l'extérieur qui désire bénéficier des services prestés par ces activités.

§ 4. LE POUVOIR DE DECISION ECONOMIQUE DES VILLES.

La fonction de commandement de la ville est analysée d'après le Tableau 15 ,présenté à la Section III du Chapitre précédent pour le secteur privé. Le secteur public est analysé à partir des données présentées supra.(7)

Les données absolues des titulaires d'une Fonction Publique au 30 juin 1969, réparties dans les neuf provinces, se trouvent au Tableau 14, de l'annexe.

Le Tableau 14 donne le pourcentage des effectifs occupés dans chaque province, plus celui des effectifs occupés à Bruxelles-Capitale (arrondissement des dix-neuf communes), par rapport au total des effectifs dans le Royaume.

La courbe de concentration de LORENZ.

En abscisses: A partir des chiffres de la population habitante par province au 31 décembre 1968, on classe les neuf provinces par ordre décroissant, selon le nombre d'habitants. On calcule le pourcentage du nombre d'habitants de chaque province par rapport à la population du Royaume, et on porte le cumul de ces pourcentages, dont la somme vaut 100 %.

En ordonnée : On prend le pourcentage du total des effectifs de la Fonction Publique de chaque province. Ces pourcentages sont classés d'après l'ordre décroissant des provinces, établi selon le nombre de leur population. Ces pourcentages cumulés sont ensuite portés en ordonnée, leur somme valant également 100 %.

Le coefficient de concentration de GINI.

Les deux coefficients suivants sont calculés:

- 1) Celui de la concentration de la population parmi les neuf provinces.
- 2) Celui de la concentration des titulaires d'une Fonction Publique dans les neuf provinces.

Ces résultats se trouvent au graphique 14 de l'annexe.

(7) Voir Chapitre II, Section II, § 1; point 9 - O.N.S.S. page 57.

Nous cherchons maintenant une mesure de l'approche générale des différentes villes en rapport avec les structures propres de leur tertiaire. Il s'agit donc de déterminer si la répartition des pourcentages, à l'intérieur de chaque ville, change de façon significative ou non, quand on compare deux à deux, des villes de taille à chaque fois plus petite. S'il y a une relation significative, il s'agira de l'expliquer et d'en déterminer éventuellement la cause.

Nous cherchons la mesure de l'intensité des relations entre les éléments du phénomène, c'est-à-dire leur corrélation. Du point de vue statistique, le tableau ne possède pas de degrés de liberté, car le nombre de variables n'est pas égal au nombre d'observations. Etant donnée cette contrainte, dans l'arsenal des méthodes statistiques, cinq d'entre elles nous paraissent susceptibles d'être appliquées.

- Ce sont :
1. Le test τ de M.G. KENDALL.
 2. L'analyse de variance.
 3. L'analyse de régression multiple.
 4. L'analyse factorielle.
 5. Les plans d'expérience.

Examinons les chacune, afin de déterminer ce qu'elles peuvent apporter comme réponse à notre problème.

Section I - EXAMEN DES METHODES.

1. Le test τ de M.G. KENDALL.

"Le test τ est la mesure du degré de correspondance entre deux rangements, ou la mesure de l'intensité de la corrélation de rang". (1)

S'il y a deux rangements de n , le nombre de paires de comparaisons qui peuvent être faites est égal au nombre de moyens de choisir deux choses parmi n , ce qui est égal à $\frac{1}{2} n(n-1)$, c'est-à-dire $\binom{n}{2}$.

Pour chaque paire, on établit un score (+1) si le rangement est dans le même

(1) M.G. KENDALL : [19], page 3.

ordre, et un score (-1) s'il est en ordre différent.

$\binom{n}{2}$ est la valeur maximale du score atteint lorsque les rangements sont identiques.

Si S est le score total, on définit le coefficient de corrélation par:

$$\tau = \frac{S}{\frac{1}{2} n (n-1)}$$

Ce test peut être appliqué au tableau dans les deux sens:

- 1°. En colonnes: Le coefficient donnera la corrélation de rang entre les structures tertiaires des villes prises deux à deux; calculé dans ce sens, l'intérêt de ce test sera alors de montrer si, vu la structure hiérarchique de leur tertiaire, le classement des villes par ordre décroissant est logique, ou si, tout simplement, il n'a aucune importance. S'il est logique, il restera à en expliquer la cause. Le test pourra peut-être y répondre d'après les signes dont seront affectés les coefficients.
- 2°. En lignes : Sont mises ici en corrélation chacune des 62 lignes du tableau, à savoir chacune des 62 activités tertiaires prise selon l'importance relative qu'elle occupe dans chaque agglomération, avec le rangement par ordre décroissant des agglomérations. Le test fera alors découvrir si l'importance relative d'une activité, à l'intérieur des agglomérations, suit l'importance de la taille de ces agglomérations, si elle en est indépendante ou si elle suit un ordre inverse, auquel cas le signe du coefficient sera négatif.

2. L'analyse de variance.

"Le but de l'analyse de variance est d'étudier l'influence d'un ou plusieurs facteurs sur la variation des variables étudiées, ainsi que l'influence réciproque de ces facteurs entre eux." (2)

(2) J. VAN GINDERACHTER : [39], page 255.

1. Dans une première étape, il est possible d'effectuer une analyse non-paramétrique, c'est-à-dire de travailler sur les rangs des observations au moyen du test de FRIEDMAN.

Le choix de ce test provient du fait que nous avons un tableau à double entrée, donc avec deux principes de classification, qui peuvent être assimilés à deux facteurs:

- a) La taille de l'agglomération.
- b) La structure tertiaire de l'agglomération.

Or, le test de FRIEDMAN ne permet pas de calculer l'interaction entre les facteurs, car il n'y a qu'une seule observation par cellule. Ceci veut dire que, si le test établit un résultat significatif, il faudra passer, dans une seconde étape, à une analyse sur les observations mêmes.

2. Cette seconde étape est le test paramétrique.

Dans ce cas, il y aura une réponse à donner concernant les hypothèses préalables posées sur les termes d'erreurs : les e_{ij} 's. Il faudra dire si, oui ou non, on considère que les hypothèses de normalité, d'homoscédasticité et d'indépendance des e_{ij} 's sont vérifiées convenablement.

Dans le cas d'une réponse affirmative, et l'analyse ayant donné, par exemple, un test significatif, nous pourrions dire : "Il y a une différence significative dans la structure du tertiaire entre les agglomérations de tailles différentes"; mais la question du "pourquoi" restera sans réponse.

3. L'analyse de régression multiple.

Cette méthode a pour objet l'ajustement d'une droite sur les observations d'un phénomène, afin de vérifier si ce phénomène peut s'expliquer de façon linéaire ou non.

La forme la plus générale de la droite est :

$$Y = a + bX + \epsilon$$

Il s'agit donc d'essayer d'ajuster une droite pour chaque activité, sur les pourcentages que représente cette activité dans les différentes agglomérations. Y, la variable à expliquer est l'importance d'une activité observée dans un environnement particulier, à savoir au sein de la série des agglomérations

classées par tailles décroissantes.

Les X_i 's, $i = 1 \dots 35$, les variables explicatives, sont les pourcentages respectifs de cette activité au sein de chaque agglomération.

Les résultats acquis, il s'agira de vérifier si l'ajustement linéaire est acceptable ou non, ceci à la lecture des test de R^2 (coefficient de détermination) et en F (FISHER).

a) Supposons que le phénomène est expliqué par une droite.

L'examen du coefficient linéaire "b" (valeur et signe) permettra de dire que, par rapport au niveau de Bruxelles, donné par la constante à l'origine "a", l'activité étudiée prend une importance relative plus grande de façon constante (b +) au sein d'agglomérations de plus en plus petites ou, au contraire, perd constamment son importance relative (b -).

b) Si le phénomène ne s'explique pas linéairement, deux cas peuvent se présenter:

. Pas d'ajustement possible.

Ceci implique qu'il n'y a aucune liaison entre la taille des agglomérations et l'importance relative de l'activité envisagée.

. Ajustement d'une courbe particulière.

L'interprétation sera similaire à celle de l'ajustement linéaire; le phénomène étant expliqué suivant les caractéristiques de cette courbe.

La découverte de l'élément causal de la liaison sera soumise à l'interprétation économique de l'ajustement, encore faudra-t-il qu'ajustement il y ait, ce qui n'est pas certain.

4. L'analyse factorielle. (3)

L'objet d'une telle analyse est de décrire un ensemble de phénomènes associés et de rechercher leurs principales causes de variation commune. Il s'agit donc de déterminer si, parmi un ensemble de grandeurs discernées, certaines d'entre elles présentent des "variations associées".

Schématiquement, la méthode procède d'abord à une standardisation des observations afin de pouvoir ainsi comparer des variables dont les moyennes et les variances sont différentes.

(3) Ch. JAUMOTTE : [18] , chap. III , pages 5 à 14.

On a donc un ensemble de variables z_i 's qui sont standardisées.

$$\begin{aligned}
z_1 &= k_{11}u_1 + k_{12}u_2 + \dots + k_{1p}u_p \cdot \\
&\vdots \\
z_p &= k_{1p}u_p + \dots + k_{pp}u_p \cdot
\end{aligned}$$

Les u 's sont les composants principaux ou facteurs.

Ils sont orthogonaux, avec en plus la contrainte de reproduire les corrélations originales entre les variables z_i 's,

$$\text{soit que } r_{ij} = k_{i1}k_{j1} + k_{i2}k_{j2} + \dots + k_{ip}k_{jp} \cdot$$

Les k_{ij} 's ,qui sont des constantes, sont ce qu'on appelle les loading factors ou coefficients de saturation.

La méthode consiste à calculer les coefficients des composants principaux et à évaluer ensuite la valeur des facteurs. Il reste alors l'identification des facteurs.

Une richesse certaine de la méthode est d'inclure l'analyse de variance - covariance et donc de corrélations entre les variables, corrélations en nombres entiers, contingentes au phénomène, vu l'absence de degrés de liberté.

Pour appliquer la méthode, on classera les activités suivant l'ordre décroissant des pourcentages des différentes activités dans Bruxelles, la structure tertiaire de cette ville étant une structure de référence pour faciliter l'analyse des résultats.

Pour chaque agglomération, on établira un graphique où seront portées en abscisses les activités selon la structure de référence de Bruxelles, et en ordonnée, les pourcentages respectifs de ces activités.

Le graphique de Bruxelles présentera donc une courbe décroissante quasi continue. En comparant le graphique de chaque agglomération par rapport à celui de Bruxelles, on décèlera si elle présente une "anomalie" dans sa courbe, c'est-à-dire si celle-ci sera brisée en un ou plusieurs endroits. On comparera également chacun de ces graphiques au graphique "normal", présenté en résultat de l'analyse factorielle.

Cette méthode a l'avantage précieux d'être susceptible de nous mettre sur la piste du ou des facteurs causals d'explication du phénomène étudié.

5. Les plans d'expérience.

Le trait essentiel de l'expérimentation est de permettre la réalisation d'un ensemble de circonstances bien déterminées en vue de mesurer un phénomène.

Le principe du contrôle consiste à éliminer, préalablement à l'expérience, tout facteur de variation autre que celui étudié, afin d'isoler le mieux possible l'effet propre de la variable étudiée. Ceci peut se faire en laboratoire.

La théorie moderne de l'expérimentation, due à R.A.FISHER, permet la transposition de la démarche expérimentale, dans les univers aléatoires dans lesquels évolue l'objet économique. Cette théorie suggère le contrôle probabiliste "dont l'application permet la mise en oeuvre d'une méthode d'interprétation des résultats, à savoir l'analyse de variance, grâce à laquelle on peut séparer l'effet propre de la variable indépendante étudiée, de l'effet des autres variables explicatives, connues ou inconnues, et ceci alors que l'expérience a été conduite dans des conditions normales, c'est-à-dire sans élimination préalable des facteurs étrangers à l'étude". (4)

Dans le cadre de l'expérimentation économique, l'objectif sera surtout une préoccupation comparative, à savoir une évaluation du caractère significatif d'une différence. On recherchera donc une estimation quantitative de la grandeur de l'effet différentiel. Une hypothèse implicite veut que toutes les sources de variations, susceptibles d'influencer les résultats, doivent avoir une chance égale de s'exercer sur chacun de ces résultats.

Comment savoir si l'effet différentiel observé est significatif ou non?

Il faut pouvoir l'évaluer, et sa mesure est la variance. Tout naturellement on aboutit à l'analyse de variance. Nous avons vu, supra, quelles possibilités offrait cette analyse.

Si nous sommes en présence de plus de deux sources connues de variation, d'autres méthodes peuvent s'appliquer dont celle dite du "carré-latin"

(4) J.J.LAMBIN : [21] pp. 266-267

qui permet de considérer des facteurs d'environnement.

Ceci est réalisé au moyen de ce qu'on appelle le bloc aléatoire, à savoir le regroupement en "blocs" des unités expérimentales. Chaque bloc regroupe des unités les plus semblables possibles. Une condition nécessaire est d'avoir, au sein de chaque bloc, un nombre d'unités égal au nombre de traitements étudiés.

Si nous voulions appliquer cette méthode d'analyse en blocs, nous devrions regrouper les agglomérations qui ont une taille semblable. Mais, comme nous avons 62 activités, il faudrait donc 62 agglomérations au sein de chaque bloc. Ceci n'est évidemment pas possible.

L'intérêt le plus grand des plans d'expérience est cette possibilité d'introduire un ou plusieurs facteurs d'environnement. Nous ne pouvons pas le faire ici, et nous devons nous limiter à la méthode d'expérimentation dans sa forme la plus simple, c'est-à-dire l'analyse de variance. Dans ce cas, nous aurions bien sûr un double emploi et le nombre de méthodes susceptibles d'application se ramène à quatre.

Section II - CHOIX DE DEUX METHODES.

Nous venons de procéder à l'examen de chaque méthode en essayant de mettre en lumière le principe théorique qui les construit, les conditions de leur application à notre étude ainsi que les éléments d'explication du phénomène qu'elles peuvent apporter.

Il est inutile de les appliquer toutes les quatre, mais choisissons-en deux tout de même afin de vérifier la concordance dans leurs résultats. Une double source d'informations affirme davantage la fiabilité d'une étude.

Il va sans dire que nous retiendrons les deux méthodes les plus riches en éléments d'explications possibles du phénomène.

- + L'analyse de variance apparaît dès l'abord relativement pauvre.
- + L'analyse de régression multiple permet difficilement l'établissement d'un élément causal d'explication, même si un ajustement valable existe.
- + Le test " τ " est déjà plus riche. Il permet d'une part, la comparaison de la structure tertiaire entre deux villes, et d'autre part, la détermination des activités qui "suivent" la taille de la ville, par rapport à celles qui

en sont indépendantes et à celles qui suivent l'ordre inverse.

+ L'analyse factorielle enfin, présentant les corrélations entre les variables et la valeur des facteurs principaux d'explication, apparaît comme la plus riche.

Le choix de deux méthodes ne fait pas de difficultés.

Suivant leurs conditions pratiques d'application à notre étude, nous utiliserons :

1. Le test " τ " de M.G.KENDALL.
2. L'analyse factorielle.

§ § §

TROISIEME PARTIE

L'ARMATURE URBAINE

EN BELGIQUE

Dans la première partie, nous avons dégagé le principe d'approche et quelques hypothèses de travail afin de nous donner une ligne conductrice dans notre étude.

Dans la seconde partie, nous avons présenté d'une part, le champ de l'étude et de l'autre, les méthodes appliquées à notre matériel statistique. Nous avons donc trente-cinq agglomérations belges dont nous connaissons la situation géographique, les limites et la dimension déterminée par l'importance de la population résidante.

Dans chacune de ces agglomérations, nous avons observé l'emploi dans soixante-deux activités tertiaires, données dont nous avons dégagé les caractéristiques structurelles. Nous possédons également quelques renseignements sur les revenus dans les villes et des indications, très maigres il est vrai, dans le domaine financier.

La troisième partie s'articulera en deux chapitres.

Un premier chapitre analyse les principaux renseignements que fournissent d'une part, les tableaux de résultats et les graphiques des analyses partielles concernant l'emploi et les revenus, de l'autre les méthodes de l'approche globale par les données d'emploi.

Le second chapitre s'efforce de préciser les principaux éléments communs qui ressortent de l'analyse des résultats particuliers. Cet essai de vérification des hypothèses de travail amorce peut-être une certaine systématisation de l'analyse économique d'un réseau.

C H A P I T R E I

LE PROTOCOLE ANALYTIQUE.

Section I - LES ANALYSES PARTIELLES.

Afin de rendre plus aisée l'exploitation de résultats assez variés et importants, il nous semble que le plus simple est de les analyser suivant l'ordre dans lequel ils se présentent et qui est celui du Chapitre III de la deuxième partie.

§ 1. LES RESULTATS DIRECTEMENT REPRIS DES LISTINGS D'ORDINATEUR.

TABLEAU N°1. Importance relative de l'emploi tertiaire par rapport à l'emploi total dans chaque agglomération. (en pourcents)

- A. Au niveau de l'agglomération, les pourcentages d'emplois tertiaires diminuent en ordre général avec la dimension des villes. Les villes de taille moyenne et qui ont un pourcentage supérieur à 60 % et faisant exceptions sont : Brugge - Leuven - Namur - Oostende et Hasselt.
- B. Parmi les villes des deux dernières catégories dimensionnelles, on remarque qu'elles sont plus ou moins tertiaires selon qu'elles sont plus ou moins éloignées d'un centre plus important, donc plus ou moins "esseulées" dans une région.
- Dans la catégorie 8 : 30.000 à 60.000 habitants, on remarque Hasselt et Tournai avec respectivement 62,10 et 59,82 %, les autres villes de cette catégorie n'excédant pas les 47 %.
- Dans la catégorie 9 : 20.000 à 30.000 habitants, Tienen - Sint-Truiden et dans une moindre mesure Lommel, y sont relativement plus tertiaires que

leurs semblables. Il faut noter cependant deux exceptions très proches d'un grand centre, et tertiaires à plus de 50 % : Lier près d'Antwerpen et Halle près de Bruxelles. (1)

- C. A l'intérieur des agglomérations, le centre-ville est de manière générale plus tertiaire que la périphérie et souvent de façon assez sensible (jusqu'à 51 % de différence : Charleroi).
Les exceptions que l'on découvre, présentent au contraire des différences beaucoup plus faibles avec un maximum de 22 % pour Auvelais.
Ce sont Gent - Brugge - La Louvière - Kortrijk - Aalst - Auvelais - Ninove.
- D. Il apparaît enfin que, parmi les cinq grandes agglomérations, Liège et Charleroi sont les moins tertiaires au niveau de l'ensemble de l'agglomération, mais par contre, sont les plus tertiaires au niveau centre-ville.
Charleroi est d'ailleurs l'agglomération la plus tertiaire au centre-ville, dépassant de peu Mons et Namur, toutes trois étant tertiaires à plus de 80 %.
- E. La ville la moins tertiaire du pays est Izegem avec 28,91 % d'emplois tertiaires.
- F. Plus de la moitié de la population active est tertiarisée, au niveau du Royaume.
Au niveau de l'ensemble des agglomérations, le pourcentage augmente encore. C'est surtout le fait des centres-villes où près de deux emplois sur trois sont tertiaires, alors que dans les périphéries, la tertiarisation est même moins importante qu'au niveau du pays.

TABLEAU N°2. Importance relative de chaque activité à l'intérieur de chaque agglomération.

Tel quel, ce tableau n'est pas d'une analyse aisée. Cependant, son étude dans son état "brut" est déjà très riche.

Les pourcentages soulignés signifient l'agglomération dans laquelle l'activité envisagée représente la plus grande importance relative.

(1) Lommel est une ville essentiellement résidentielle. Elle présente le taux d'activités le plus bas des 35 villes. Voir TABLEAU N°6 en annexe.

A. Les activités tertiaires dont la qualification est la plus basse, c'est-à-dire principalement la construction et les activités imprécises reprises sous les intitulés "professions diverses", occupent relativement le plus d'emplois dans la dernière catégorie dimensionnelle des villes, celles possédant de 20.000 à 30.000 habitants.

Deux exceptions : les travaux maritimes et fluviaux à Oostende (ce qui est assez normalement attendu) et la marbrerie du bâtiment à Mechelen.

On remarque aussi que les activités numéros 59 et 60, c'est-à-dire les professions diverses prennent une importance plus grande dans les petites villes en général. (2)

B. On redécouvre aussi des caractéristiques propres à certaines villes; ainsi par exemple: Mons et l'administration provinciale, Leuven et l'enseignement, et Oostende, ville touristique avec hôtels, restaurants, cafés, exploitation d'immeubles locatifs, sports, casinos et salles de jeu.

C. Voyons maintenant quelles sont les villes où le tertiaire rare est le plus important en termes relatifs.

Voici les activités tertiaires rares que nous avons sélectionnées avec, en regard, la ou les villes où elles prennent le plus d'importance :

Le transport aérien	: Bruxelles.
Agences diverses (3)	: Antwerpen.
Exploitation d'immeubles locatifs	: Oostende.
Entreprises de nettoyage	: Hasselt.
Services domestiques privés	: Bruxelles et Tournai.
Production de films cinématographiques	: Bruxelles.
Casinos et salles de jeu	: Oostende.
Ligues et Croix - Rouge	: Bruxelles.
Arts, Sciences et services d'information publique (3)	: Wetteren.

(2) Ceci se reflétera encore mieux par les coefficients "T". Ces deux activités sont corrélées pour -0,26 et -0,50 avec l'ordre décroissant des villes. Elles prennent donc plus d'importance au fur et à mesure que la taille des villes se réduit. Voir TABLEAU N°20 en annexe.

(3) Pour ces deux activités, Bruxelles vient en seconde position.

Organismes Internationaux (4)	: Mons.
Administrateurs de sociétés	: Izegem.
Sièges sociaux d'entreprises situées à l'étranger .	: Bruxelles.

(5)

On s'aperçoit que Bruxelles vient en tête dans cinq activités sur douze. Si l'on tient compte des notices (3) et (4) , on peut pratiquement dire que c'est huit activités sur douze, surtout lorsqu'on examine le TABLEAU N°3 qui suit.

TABLEAU N°3. Importance relative de chacune des 35 agglomérations dans chaque activité. (en pourcents)

Ces résultats sont très clairs et ne font aucune difficulté.

Certes, Bruxelles est la ville la plus importante des 35 ,mais sa population ne représente cependant encore que 27,05 % par rapport à la population totale des 35 agglomérations.

Or, nous constatons que dans 55 activités sur les 62, Bruxelles prend l'importance relative la plus grande parmi toutes les villes, du point de vue toujours de l'emploi.

Cette importance relative de l'emploi est légèrement inférieure ou égale à celle de la population, donc à la dimension relative de Bruxelles, pour les trois activités

- charpenteries et menuiseries.
- divertissements en général.
- administration des communes. (6)

(4) Rappelons qu'il s'agit ici uniquement des agents temporaires à une fonction publique. Voir en annexe, TABLEAU N°14 pour les agents titulaires de cette fonction publique.

(5) Les activités "agences diverses" sont principalement du tertiaire du secondaire. On y trouve des activités telles que les agences matrimoniales et de théâtre; mais surtout, entre autres, les agents en douane, agences maritimes, agences de publicité, bureaux d'études industrielles, bureaux de comptabilité, bureaux d'études commerciales et d'organisation, etc... .

(6) Rappelons à nouveau qu'il s'agit des agents temporaires.

Les sept activités où Bruxelles ne vient pas en tête sont les quatre qui y sont absentes, bien sûr, plus trois qui répondent à des caractéristiques propres d'autres villes.

Ce sont, dans leur ordre numérique de présentation :

4. Production et distribution d'électricité pour Antwerpen.
5. Production et distribution de gaz de houille pour Antwerpen.
6. Production et distribution de chaleur pour Verviers. (7)
18. Marbrerie du bâtiment pour Antwerpen.
21. Transports par eau pour Antwerpen.
36. Casinos et salles de jeu pour Oostende suivie de Namur.
51. Administration des Provinces pour Liège, Mons ayant quasi la même importance.

Comme on le voit, ce sont les deux agglomérations suivant Bruxelles qui prennent encore la plus grande importance dans cinq sur ces sept activités, les deux restantes étant des exceptions typiques.

TABLEAU N°4. Importance relative de chaque groupe d'activités à l'intérieur de chaque agrégation.

- A. Pour l'agrégation " spécialité " , le niveau 4 représente la plus grosse part. Les distributions de pourcentages dans les 35 villes et le Royaume sont très semblables (8), la différence la plus marquée étant celle du niveau 3.
- B. Dans l'agrégation " fonctionnalité " , la fonction de distribution et information tient la toute grosse part, les deux autres qui prennent plus d'importance dans les villes, étant la protection de la vie et les communications.

On peut s'étonner de trouver une part très légèrement inférieure dans les villes par rapport au Royaume, pour la fonction de prise de décisions.

Il faut se souvenir ici d'une faiblesse dont souffrent les statistiques. (9)

(7) Les bureaux de direction de ces trois activités sont à 100 % dans Bruxelles, et ceci pour tout le pays.

(8) C'est assez normal, étant donnée l'importance relative de l'emploi tertiaire légèrement supérieur dans les villes par rapport à l'ensemble du royaume et l'urbanisation du tertiaire à plus de 64 %. Voir TABLEAU N°10 en annexe.

(9) Partie II, Chapitre II - Section 2, § 1. O.N.A.S.T.I. 2. page 58.

Les indépendants sont relevés au lieu de résidence. Nous avons dû adopter une hypothèse de travail très restrictive, celle de considérer la commune de résidence comme étant aussi celle du lieu de travail; ceci afin de pouvoir comparer l'emploi entre les villes et dans les villes, entre le centre et la périphérie. En ordre général, c'est acceptable, notamment pour les petits commerçants. Mais, est-ce encore vrai pour les professions indépendantes à hauts revenus ? (10)

Ne peut-on dire que les titulaires de ces professions vont plus volontiers s'installer dans la périphérie et même légèrement à l'extérieur des limites des grandes agglomérations surtout, parce qu'ils ont les moyens pécuniaires d'éviter les inconvénients du bruit et de la pollution du centre?

Leur lieu de travail reste situé au centre, mais ils habitent dans les communes de résidence de luxe, proches de l'agglomération mais à l'extérieur de ses limites. Nous pensons, à titre d'exemple, aux communes de La Hulpe, Rixensart et Genval près de Bruxelles.

Or, le groupe "prise de décisions" est constitué pour une bonne part de ces indépendants à hauts revenus. Ceci explique donc cela. C'est d'autant plus vrai (11) que, dans les agglomérations de plus de 60.000 habitants, cette fonction prend, dans beaucoup de cas, une importance relative plus grande dans les communes périphériques que dans la commune centrale.

- C. Les activités dont les effectifs sont en "progressivité" la plus rapide, prennent une importance considérable et plus encore dans le milieu urbain. C'est bien un indice, croyons-nous, de la tertiarisation toujours croissante de la vie économique, tertiarisation qui se fait aussi toujours plus urbaine.

TABLEAU N°5. Importance relative de l'emploi féminin.

- A. On constate que dans le secteur tertiaire et dans l'ensemble des activités économiques, la part de l'emploi féminin dans le milieu urbain est à peine supérieure au pourcentage du Royaume. C'est plus accentué au centre des villes, mais cette part devient inférieure dans les périphéries.

(10) Voir en annexe les distributions de revenus des professions tertiaires indépendantes, pages 78 à 98.

(11) Voir listings non publiés et déposés au Département de Sociologie.

B. Au niveau de l'agglomération, on découvre onze villes où la part féminine est plus importante dans l'ensemble des activités que dans le tertiaire. Ce phénomène se vérifie également dans la périphérie de ces villes, quand elles en possèdent une; Leuven manifeste également cette caractéristique dans sa périphérie.

C. Parmi les cinq grandes agglomérations, Bruxelles et Antwerpen voient, pour le secteur tertiaire, leurs pourcentages en main-d'oeuvre féminine, dans les trois niveaux A, B et C, inférieure à la moyenne des agglomérations dans chacun des niveaux.

Par contre, on constate l'inverse pour Liège et Charleroi qui, nous l'avons vu (12), sont les moins tertiaires des cinq grandes au niveau de l'agglomération et, comme nous le verrons (13), ont les plus bas revenus moyens. De plus, Charleroi présente la structure tertiaire la moins diversifiée des cinq grands centres urbains. (14)

REMARQUE : De l'examen des listings d'ordinateur non publiés, il ressort aussi que:

A. Le tertiaire rare (15) est généralement plus concentré au centre des villes, excepté pour le transport aérien, les sièges sociaux d'entreprises étrangères et les administrateurs de sociétés. (16)

C'est vrai toujours pour les Ligues et Croix-Rouge, par exemple, mais cette tendance à la concentration centrale disparaît souvent avec la dimension plus petite des villes.

Exemple : Importance relative de l'activité " Agences diverses " dans quelques grandes villes.

(En pourcents)

(12) Voir supra, TABLEAU N°1. Point D. page 93.

(13) Voir infra, TABLEAU N°16. Pages 113 et 114.

(14) Voir en annexe, TABLEAU N°8.

(15) Voir supra, pages 94 et 95.

(16) Ceci venant de la statistique elle-même.

Voir TABLEAU N°4. Point B. page 97.

	<u>Agglomération</u>	<u>Centre</u>	<u>Périphérie</u>
BRUXELLES.	5.69	5.91	1.76
ANTWERPEN.	8.36	10.92	1.96
LEUVEN.	2.82	2.84	2.76
OOSTENDE.	3.40	3.63	1.84
BOOM.	1.62	1.41	1.90
NINOVE.	.44	1.25	3.60

B. Le commerce est plus important en périphérie dans les villes de plus de 100.000 habitants, sauf à Bruxelles. Il est moins important dans les plus petites villes.

Il est malheureusement impossible de dégager la part représentée par le commerce de luxe.

C. Le réseau bancaire et notarial est toujours plus important dans les communes centrales des agglomérations.

§ 2. LES RESULTATS DES METHODES D'ANALYSES PARTIELLES.

TABLEAU N°6. Les taux d'activités dans les villes.

Il s'agit des pourcentages de la population active par rapport à la population résidante. Les mouvements journaliers migratoires de la population active sont donc pris en compte; mais on ne peut pas dégager l'importance respective des sortants et des entrants, ni l'importance de leur solde.

A. Que ce soit pour l'ensemble des activités ou pour le secteur tertiaire, les taux d'activités sont toujours plus élevés dans le centre-ville que dans l'ensemble de l'agglomération, ceci bien entendu pour toutes les villes où l'on peut distinguer une commune centrale, de communes périphériques.

B. Du point de vue des taux d'activités tertiaires,

a) au niveau de l'agglomération, sont seules à posséder un taux supérieur à la moyenne des 35 villes (23.00 %), les villes de Bruxelles - Leuven - Hasselt et Tournai; seule Bruxelles dépasse les 30 % et ainsi le taux moyen

des villes au niveau de la commune centrale. (17)

b) au niveau de la commune centrale, ce sont Bruxelles - Antwerpen - Liège - Charleroi et Leuven qui dépassent la moyenne des centres-villes.

Namur qui vient ensuite, est quasi égal à cette moyenne.

Charleroi atteint le pourcentage le plus élevé (64.39 %) alors que l'ensemble de l'agglomération a un taux très bas (15.45 %).

On voit qu'il s'agit surtout des grandes agglomérations dans la constatation faite au point A., c'est-à-dire que les centres-villes sont plus actifs que les périphéries. Leurs centres sont donc relativement peu résidentiels; en tout cas, certainement moins que ceux des villes de dimensions moindres à l'exception de Leuven, ville marquée par son caractère universitaire.

Sans pouvoir le montrer par les chiffres, il semble juste de croire que les centres des grandes agglomérations se révèlent relativement plus attractifs pour des travailleurs venant de l'extérieur.

En effet, si l'on met ceci en relation avec le TABLEAU N°3, on s'aperçoit que parmi les 35 villes, Bruxelles représente 27.05 % quant à sa population résidante et 43.07 % quant à la population active tertiaire.

TABLEAU N°7. Les indices comparatifs entre villes.

A. On constate immédiatement que les seules villes dont les six indices sont supérieurs à 1, sont Bruxelles - Namur et Oostende.

Rappelons que les trois premiers indices A - B - C prennent l'ensemble des 35 agglomérations comme zone de référence, celle-ci étant le Royaume dans les indices A' - B' - C'.

B. Il est bon de se souvenir ici que, pour les indices A - B - C (18), toutes les villes pour lesquelles l'indice est supérieur à l'unité sont :

- tertiaires à plus de 59 % quant à l'indice A au niveau agglomération
- tertiaires à plus de 64 % quant à l'indice B au niveau commune centrale
- tertiaires à plus de 45 % quant à l'indice C au niveau communes périphériques.

(17) On retrouve Hasselt et Tournai comme exceptions "tertiaires" de la catégorie dimensionnelle 8. Voir supra, TABLEAU N°1. Point B. pages 92 et 93.

(18) Rappel : La zone de référence est l'ensemble des agglomérations.

C. Pour les indices A' - B' et C' (19), l'indice de référence est celui de l'ensemble des agglomérations et il vaut 1,09.

Les villes dont l'indice est égal ou supérieur à 1,09 sont :

- | | |
|---|--|
| - indice A' - niveau agglomération | Bruxelles - Antwerpen -
Mons - Brugge - Leuven -
Namur - Oostende - Hasselt -
Tournai et Halle. |
| - indice B' - niveau commune centrale | Les mêmes villes , plus
Liège et Charleroi. |
| - indice C' - niveau communes périphériques | On ne trouve plus que
Brugge - Namur et Oostende. |

D. Parmi les cinq grandes agglomérations, Gent est un cas étrange.

Seuls ses indices C et C', c'est-à-dire les indices périphériques, sont supérieurs à l'unité. Le développement tertiaire de cette ville, qui est tertiaire à plus de 50 % aux trois niveaux (20), semble donc s'être fait de façon plus diffuse.

E. Ces indices permettent également de remettre en relief les cas particuliers que sont Hasselt et Tournai dans leur catégorie dimensionnelle.

TABLEAU N°8. Les indices de diversification particuliers de chaque agglomération.

Il est intéressant d'analyser ce tableau sous deux aspects.

A. Selon des valeurs "seuils" de l'indice:

- | | | |
|----------------------|---|--|
| 1. $I < 0,10$ | - | On trouve Bruxelles - Liège - Gent et Brugge. |
| 2. $0,10 < I < 0,20$ | - | Antwerpen - Mons et Namur. |
| 3. $0,20 < I < 0,30$ | - | Charleroi - La Louvière - Kortrijk - Verviers -
Oostende - Mechelen - Hasselt et Tournai. |
| 4. $I > 0,30$ | - | Toutes les villes de moins de 60.000 habitants
+ Leuven et - Hasselt et Tournai. |

(19) La zone de référence est ici le Royaume.

(20) Voir TABLEAU N°1. en annexe.

B. Selon les catégories dimensionnelles des agglomérations:

1. Les cinq grandes agglomérations.

Ont une structure tertiaire particulièrement diversifiée :

Bruxelles - Liège et Gent.

Antwerpen et surtout Charleroi paraissent plus pauvres dans l'éventail de leurs activités.

2. De 100 à 200.000 habitants.

Ces villes se ressemblent assez peu. Parmi elles, Brugge apparaît très diversifiée, suivie de Mons, toutes deux ayant un indice inférieur même à ceux d'Antwerpen et Charleroi.

Par contre La Louvière et Kortrijk ont un indice sensiblement plus élevé, au moins égal à 0,25.

3. De 60 à 100.000 habitants.

Verviers - Oostende et Mechelen paraissent présenter la diversification "normale" des villes moyennes, à savoir entre 0,20 et 0,30.

Deux exceptions vont en sens opposé : Leuven (0,44) qui a basé son développement sur une activité fort développée, l'enseignement; et Namur (0,13) qui, comme chef-lieu de Province, relativement isolé géographiquement, a développé sa gamme d'activités tertiaires.

4. De 30 à 60.000 habitants.

L'indice s'élève et oscille entre 0,30 et 0,40.

Les deux exceptions que nous avons relevées déjà à plusieurs reprises et qui sont Hasselt et Tournai, se retrouvent à nouveau. Leurs indices respectifs, 0,26 et 0,27, montrent que si leur tertiaire est plus important que dans les villes semblables, il est aussi plus diversifié.

5. De 20 à 30.000 habitants.

Cette fois, tous les indices sont supérieurs à 0,30.

Onze villes sur treize ont leur indice $> 0,40$ et six d'entre elles dépassent même 0,50. Cette valeur de 0,50 n'est atteinte que par des villes de cette catégorie dimensionnelle.

C. Il apparaît donc clairement que, d'une façon générale plus une agglomération a grandi et plus elle a diversifié ses activités tertiaires. Les exceptions qui s'expliquent principalement par des éléments contingents tels que l'évolution historique et la situation géographique, confirment la règle générale.

TABLEAU N°9. Les coefficients d'urbanisation.

A. Pour l'agrégation selon la " spécialisation ".

1. Les deux premières courbes de concentration, niveaux 1 et 2, peuvent paraître étranges à première vue. En effet, on s'attendait à trouver une relative concentration dans les grands centres au lieu d'une quasi-absence de concentration (niveau 1) d'une part, et une déconcentration dans ces grandes villes (niveau 2) de l'autre.

En fait, il faut être très prudent et il semble qu'on ne puisse rien affirmer, étant donné que la valeur représentative de ces deux courbes est sujette à caution.

Dans le niveau 1, on trouve en majorité des indépendants, avocats, médecins, architectes, etc... , le personnel de leurs bureaux et cabinets étant d'un niveau moindre. On ne trouve aussi que les agents temporaires des organismes internationaux, par exemple.

On se heurte ici à des difficultés inhérentes aux statistiques elles-mêmes, leur principale faiblesse étant le relevé des indépendants à leur lieu de résidence. (21)

Pour le niveau 2, nous avons sélectionné arbitrairement quatre activités parce que nous ne disposons que d'une simple nomenclature d'activités. En fait, on s'aperçoit que trois de ces activités répondent à la fonction : protection de la vie, la dernière répondant à celle du développement de la personne.

Lorsqu'on constate (22) l'allure des courbes de concentration de ces deux groupes fonctionnels, on comprend celle de la courbe du niveau 2.

2. Ces difficultés ont moins d'importance, pensons-nous, pour les quatre

(21) Voir supra , TABLEAU N°4. Point B. pages 96 et 97.

(22) Voir pages 23 et 25 en annexe.

niveaux suivants. Nous les considérons comme plus valables.

On constate alors une concentration plus marquée dans les grandes agglomérations pour le niveau 3. Les niveaux 4 et 5 y sont très légèrement déconcentrés pour se répartir presque uniformément dans les centres moyens et petits.

Le niveau 6, le plus bas, présente la particularité de montrer une déconcentration assez forte dans Bruxelles, ces activités se concentrant par conséquent dans toutes les autres agglomérations.

3. Les coefficients de GINI ne sont pas très élevés (0.20 à 0.30), les niveaux 3 et 6 qui atteignent respectivement 0.33 et 0.32, étant les plus élevés.

4. En ce qui concerne les groupes annexes, la concentration est pratiquement d'un tiers pour chaque groupe.

Le groupe "Religion" est le plus concentré à Antwerpen et Liège.

Le groupe "Arts" se concentre le plus à Bruxelles. (23)

Le groupe "Administration", dont ne sont repris ici rappelons-le, que les agents temporaires, se concentre le plus à Bruxelles et Charleroi.

Le groupe "Services privés d'intérêt général" se concentre, lui, à Bruxelles et, ce qui est assez inattendu, dans les villes de la dernière catégorie dimensionnelle.

B. Pour l'agrégation selon la " fonction ".

1. Tous les coefficients de concentration sont inférieurs à un tiers à l'exception de la fonction "communications" qui atteint un coefficient de 0.35.

2. Les fonctions les mieux réparties sont celles de distribution, de construction et de prise de décisions. Si les deux premières sont valables, la dernière subit les critiques faites précédemment. (24)

3. Les fonctions "délassements et loisirs" et "développement de la personne" présentent une relative déconcentration pour rejoindre une réparti-

(23) Il est intéressant de le noter lorsqu'on considère les équipements culturels et artistiques comme contenu partiel du niveau tertiaire supérieur.

(24) Voir supra (21), page 103.

tion plus uniforme dans les moyennes et petites villes.

Dans la fonction de développement de la personne, le rapprochement sensible de la courbe près de la diagonale est dû, à notre sens, à la présence de Leuven. En effet, ce mouvement de la courbe se fait au niveau de la catégorie dimensionnelle numéro sept à laquelle Leuven appartient.

4. La fonction "protection de la vie" est particulière : se concentre légèrement à Bruxelles, se déconcentre un peu dans les quatre autres grandes agglomérations et se répartit quasi uniformément dans les catégories dimensionnelles suivantes.

Tout aussi particulière est celle des "communications". Très légèrement déconcentrée pour Bruxelles, elle se concentre ensuite particulièrement à Antwerpen. C'est fort probablement dû à l'activité "transports par eau", absente à Bruxelles et très importante à Antwerpen.

C. Pour l'agrégation selon la " progressivité ".

1. Les concentrations des groupes 2, 3 et 4 sont d'un quart et moins. Par contre, la concentration est très marquée par le groupe 1, c'est-à-dire les activités dont les effectifs sont en récession.
2. Pour ce groupe 1, on constate une nette déconcentration pour Bruxelles et une concentration particulièrement accentuée dans Antwerpen. C'est peut-être dû, à nouveau, à la présence de l'activité "transports par eau" dans ce groupe.
3. La déconcentration est la plus accentuée à Bruxelles pour le groupe 2 (stabilité en effectifs) et à Antwerpen pour le groupe 3 (progressivité inférieure à la moyenne de toutes les activités dans le Royaume).
4. Les activités en forte progression d'effectifs, du groupe 4, se répartissent de façon homogène, avec cependant une très légère concentration qui se marque à Bruxelles.

D. Pour le secondaire vis-à-vis du tertiaire.

La courbe et les coefficients de concentration parlent d'eux-mêmes.

La concentration du secondaire est de 0.19 .

La concentration du tertiaire est de 0.28 .

L'allure de la courbe nous montre les déconcentrations les plus fortes dans les cinq grandes agglomérations, particulièrement Bruxelles et

Antwerpen, pour l'emploi secondaire.

Les grandes villes sont-elles pour autant moins motrices de progrès industriel? Les seules statistiques d'emplois ne permettent pas de répondre à cette question.

TABLEAU N° 10 et 11. L'urbanisation des activités tertiaires et leur regroupement selon leur urbanisation.

- A. Le tertiaire se développe bien dans la ville. 51 activités sur les 62 envisagées ont plus de 50 % de leur emploi dans un environnement urbain. 35 activités sont plus urbanisées que la moyenne de l'ensemble des activités, 15 à plus de 90 % et 3 totalement.
- B. Les trois activités tertiaires totalement urbanisées sont :
- La production et distribution de chaleur : Verviers en a pratiquement l'exclusivité dans le pays.
 - Les bureaux de direction de production et distribution d'énergie, une exclusivité bruxelloise, mais ça ne représente que 0.27 % dans l'ensemble des activités à Bruxelles. Il est cependant intéressant de noter qu'ils sont tous situés au centre-ville.
 - La production de films cinématographiques, films publicitaires quasi exclusivement dans notre pays. On ne trouve cette activité qu'à Bruxelles et Antwerpen, Bruxelles représentant 87.50 % et Antwerpen les 12.50% restants. (25)
- C. Les activités dont l'emploi est urbanisé à moins de 50 % n'étonnent pas. Ce sont :
- Trois activités de construction dont celles de routes et chemins de fer.
 - Les vétérinaires.
 - Le clergé.
 - L'administration de l'Etat dont ne sont repris ici que les agents temporaires. (26)
 - Les organismes internationaux à caractère officiel où sont compris les

(25) Voir TABLEAU N°3 en annexe.

(26) Pour rappel, voir les agents définitifs au TABLEAU N°14 en annexe.

services des armées alliées. (27)

- Les postes, télégraphes, téléphone et autres services publics n.d.a.
- Les activités numéros 59 et 60 : professions diverses.

TABLEAU N°12. L'urbanisation des groupes d'activités selon les trois agrégations.

- A. Selon la "spécialité", les deux niveaux les plus urbanisés sont les niveaux 3 et 6, à savoir ceux que nous avons nommés "diplômés techniques" (numéro 3) et "sans qualifications" (numéro 6).
- B. Tous les groupes fonctionnels sont urbanisés à plus de 50 %. Il semble donc légitime d'envisager l'étude du réseau urbain par celle principalement, des fonctions exercées par les divers complexes d'activités tertiaires.
- La fonction qui paraît la plus développée dans le milieu urbain est celle de la protection de la vie. Viennent en seconde position les fonctions de distribution et d'information.
- C. Les activités dont les effectifs sont en diminution sont les plus urbanisées : 83.23 %. Les villes verraient-elles pour autant l'emploi tertiaire diminuer dans leur environnement? Absolument pas. Il s'agit en fait, de sept activités seulement dont deux de transports (par fer et par eau) et des salles de spectacles notamment, dont on connaît les difficultés suite à l'apparition de la télévision.
- Par contre, le groupe 4 dont les effectifs sont en forte progression, est urbanisé à 69.20 %. Il comprend 35 activités sur les 62 et représente 79.04 % de l'emploi tertiaire. (28)
- Il est donc vrai de dire que nous sommes dans une phase de "tertiarisation de la vie économique" qui va de pair avec l'urbanisation toujours croissante de celle-ci.

TABLEAU N°13. Les ratios empruntés à la Théorie de la Base.

Rappelons tout d'abord que ces différences entre les pourcentages

(27) L'explication réside peut-être dans le fait de l'implantation du S.H.A.P.E. à Casteau, près de Mons.

(28) Voir TABLEAU N°4 en annexe.

des groupes dans un catégorie dimensionnelle de villes et les mêmes pourcentages respectifs au niveau du Royaume, sont un essai de dégager l'importance de chaque groupe d'activités dans les différentes catégories dimensionnelles afin d'appréhender celles qui sont le mieux équipées et par conséquent, ont une certaine force attractive sur l'extérieur.

A. Dans l'agrégation " spécialité ".

1. Les groupes d'activités des niveaux 1 et 2 ne sont pas représentatifs pour les raisons invoquées supra. (29)
2. Seules les deux premières grandes agglomérations présentent une différence positive dans le niveau 3 .
3. Le niveau 4 est partout positif sauf à Bruxelles, Antwerpen et Gent. L'activité commerciale y est incluse, mais aussi et surtout les professions diverses (30). La part de ces dernières est souvent beaucoup plus importante dans les petites villes et nous croyons que l'explication des signes positifs des quatre dernières catégories dimensionnelles réside dans ce fait.
4. Le niveau 5 : Les quatre premières grandes agglomérations présentent un signe négatif. Seule la catégorie neuf présente une forte différence positive.
5. Le niveau 6 est presque partout négatif. L'exception importante est Antwerpen et s'explique sans doute par la présence des activités de transports par eau dans ce niveau.
6. Il est intéressant de noter également, bien que ce ne soient que les agents temporaires, que l'importance de l'emploi dans le groupe annexe "administration" est en différence négative partout sauf à Bruxelles, Liège et Charleroi.

B. Dans l'agrégation "fonction".

1. La fonction de distribution et information est bien une fonction urbaine. Toutes les différences sont positives, les plus fortes se marquant à

(29) Voir TABLEAU N°9. Point A-1. page 103.

(30) Ne sachant pas de quelles activités il s'agit, nous avons convenu de les situer à ce niveau de "petite moyenne".

Bruxelles, Antwerpen et dans la catégorie huit dont font partie Hasselt, Turnhout et Tournai, villes relativement "esseulées" dans leur région. Une exception cependant : la catégorie neuf qui accuse une très légère différence négative. (31)

2. Si la fonction "prise de décisions" prête à critiques (32), on peut tout de même relever une différence positive dans trois des cinq grandes agglomérations, les trois dernières catégories étant en différence négative.
3. Les activités qui assurent la protection de la vie semblent représenter plus d'importance partout dans le milieu urbain que dans l'ensemble du pays.
4. La fonction des loisirs est en faible différence négative presque partout sauf principalement dans la catégorie sept qui comprend des villes comme Namur et Oostende. (33)
5. Pour la fonction "développement de la personne" assurée principalement par l'enseignement et le clergé, les différences sont toutes négatives, ce qui semble assez normal surtout du fait de la dispersion du clergé, sauf à Gent et dans la catégorie sept où se situe Leuven, ville universitaire.
6. Dans la construction, toutes les différences sont négatives sauf dans la catégorie neuf où on trouve une différence positive assez importante, l'explication de ceci ayant été faite supra. (34)
7. Les communications sont également en différences légèrement négatives partout sauf à Antwerpen du fait de son port maritime.

C. Dans l'agrégation " progressivité ".

L'interprétation de ces résultats est difficile. Relevons simplement que

-
- (31) Tout ceci concorde très bien avec l'allure de la courbe de concentration de cette fonction. Voir en annexe page 21.
 - (32) Voir supra, TABLEAU N°4. Point B. pages 96 et 97.
 - (33) Ces deux villes détiennent notamment, ensemble, 78 % de l'emploi dans les casinos et salles de jeu, activité urbanisée à plus de 76 %.
 - (34) Voir TABLEAU N°2. Point A. page 94.

L'importance relative du groupe 4 (forte progressivité en effectifs) est sensiblement plus grande dans toutes les catégories dimensionnelles de villes, et particulièrement à Bruxelles, sauf à Antwerpen et dans la dernière catégorie.

Bruxelles, la ville la plus importante, est donc susceptible d'être celle où se créera le plus d'emplois tertiaires.

D. Dans l'ensemble des activités tertiaires.

Par rapport à l'ensemble du Royaume, les villes qui "manquent" le plus de tertiaire sont les plus petites villes. (-12,87).

La ville qui en dispose en abondance est Bruxelles (18,10), Antwerpen est aussi en excédent positif.

Liège et Charleroi sont en négatif. On sait que ces villes sont tertiaires surtout en leur centre. (35)

Gent est légèrement négatif. C'est la grande ville la moins tertiaire avec comme particularité, de l'être plus en périphérie qu'au centre. (36)

La catégorie six est pratiquement en équilibre.

La catégorie sept qui comprend Leuven, Namur et Oostende apparaît normalement en différence positive.

La catégorie huit est la plus négative après la catégorie neuf.

§ 3. LES POUVOIRS DECISIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS DANS LES VILLES.

TABLEAUX N°14 et 14 Bis. Le personnel des Services Publics.
Données absolues - Pourcentages et
concentration dans les Provinces.

A. Si l'on accepte que les 575.974 titulaires d'une fonction publique, au 30 juin 1969, n'ont pas changé du 30 juin 1968, chose qui peut être raisonnablement envisagée dans le cas présent; on obtient alors une population active totale au 30 juin 1968 de 3.462.734 personnes, soit un peu plus d'une personne sur trois dans le Royaume.

Dans ce total, la population active tertiaire représente alors 62,02 % .

(35) Voir TABLEAU N°1 en annexe.

(36) Ce qui peut être dû à l'étendue du territoire de la commune de Gent.

- B. Dans le cas qui nous occupe, nous faisons abstraction des 115.392 enseignants subventionnés, n.d.a. Ils sont cependant pris en compte dans le total de la fonction publique.
- C. Nous ne pouvons analyser qu'une seule ville, et encore uniquement son centre : les dix-neuf communes qui forment l'arrondissement de Bruxelles-Capitale. C'est cependant suffisant pour étudier la ville sous son aspect de pouvoir public de décisions.

Les constatations que l'on peut faire sont frappantes :

- Afin de situer l'importance dimensionnelle de Bruxelles-Capitale dans le Royaume, rappelons qu'environ une personne sur dix y réside.
- Parmi les titulaires d'une fonction publique :
 1. à l'Etat, une sur trois travaille à Bruxelles.
 2. dans les services provinciaux, c'est environ une sur dix.
 3. dans les services communaux, c'est pratiquement une sur quatre.
 4. dans les organismes internationaux, c'est plus de neuf sur dix.
 5. dans l'ensemble, enseignement compris, c'est une sur quatre.

On voit donc que l'administration étatique est très concentrée à Bruxelles qui détient le quasi-monopole du pouvoir décideur dans les relations avec l'étranger.

- D. La concentration de la population résidante parmi les neuf provinces atteint un coefficient de 0.29 . Par contre, celui de la fonction publique est de 0.39 .

Cette concentration des services publics par rapport à la distribution de la population résidante dans les neuf provinces, se porte dans le Brabant principalement, et dans les provinces d'Antwerpen et du Hainaut.

TABLEAU N°15. Les centres privés de décisions dans les agglomérations.

- A. Parmi les 189 entreprises relevées, 151 soit 80 %, ont leur siège social dans nos agglomérations.
314.603 salariés, ouvriers et employés, en dépendent soit 85.38 % des 368.431 salariés qui dépendent des sièges sociaux des 189 entreprises.
- B. Parmi les villes, 127 sièges sociaux se trouvent situés dans les cinq

grandes agglomérations, soit 84.10 % des sièges sociaux dans les villes et 67.19 % de tous les sièges sociaux.

Bruxelles compte, seule, 86 sièges sociaux, à savoir :

45 % des 189 - l'ensemble.

57 % des 151 - ceux dans les villes.

68 % des 127 - ceux dans les cinq grandes agglomérations.

Du point de vue du nombre de salariés, 293.836 dépendent des 127 sièges sociaux situés dans les cinq grandes villes, soit pratiquement 80 % des 368.431 salariés qui dépendent des 189 sièges sociaux.

C. Envisageons maintenant quelques grandes activités (37) :

1. La chimie : Sur les dix-huit entreprises, dix-sept ont leur siège social dans une ville à raison de treize à Bruxelles, deux à Antwerpen et deux à Liège.

2. Le pétrole : Sur les six raffineries, cinq sièges sociaux se trouvent à Bruxelles, le dernier se situant à Antwerpen.

3. Le textile : Seize sièges sociaux sur les vingt sont dans nos villes; deux à Bruxelles, cinq à Gent, les autres se répartissent dans les catégories dimensionnelles six à neuf.

4. La fonte, moulage, etc... de métaux communs :

Les cinq grandes agglomérations détiennent les onze sièges sociaux dans les villes sur les seize relevés. Cette fois, c'est Liège qui vient en tête avec cinq entreprises.

5. Le commerce : Il s'agit bien sûr de grandes unités de distribution.

Sur les dix-sept relevés, quinze sièges sociaux se situent dans les villes, dont treize pour la seule ville de Bruxelles et les plus importants, puisque sur les 41.538 salariés, 37.213 dépendent de ces treize sièges sociaux à Bruxelles.

6. Les banques : Avec le commerce, c'est l'activité qui représente le plus d'importance dans le cadre de cette étude. Or, nous constatons que les six banques relevées ont bien leur siège so-

(37) Il eut été intéressant d'envisager les assurances. Avec une seule compagnie, on ne peut malheureusement le faire valablement.

cial à Bruxelles qui détient donc un pouvoir privé financier très important dans le pays. Ce pouvoir est très considérable lorsqu'on songe que dans les bâtiments de ces sièges sociaux se trouvent les bureaux des sociétés holdings.

§ 4. SUR LES REVENUS.

TABLEAU N°16. Le revenu moyen par déclaration dans les agglomérations.
(38)

- A. Il est curieux de constater que la moyenne des revenus dans les trente-cinq villes, au niveau de l'agglomération, est légèrement inférieure à celle du Royaume (124,7 pour 128,1). C'est dû aux revenus relativement faibles en général dans les villes de moins de 60.000 habitants. Par contre, la moyenne des centres-villes est sensiblement plus élevée que celle du Royaume (140,1 pour 128,1) .
- B. Au niveau des agglomérations, on constate une diminution du revenu moyen qui va de pair avec la décroissance de la taille des villes. Bruxelles et Antwerpen se dégagent nettement. Il est intéressant de relever les exceptions à cette règle : Leuven - Namur - Sint-Niklaas - Hasselt - Tournai et Halle , qui sont les villes de moins de 100.000 habitants avec un revenu moyen supérieur à 130. (39)
- C. Sauf pour Bruxelles, Antwerpen et Gent, toutes les agglomérations possèdent un revenu moyen plus élevé au centre qu'à la périphérie. Ces trois grandes agglomérations voient, en effet, plus de communes périphériques avec un revenu moyen supérieur à celui du centre que les deux autres Liège et Charleroi.

(38) Nous avons choisi le revenu moyen, le préférant au revenu médian qui est également disponible, jugeant ce dernier moins adapté à l'étude car il amenuit fortement l'influence des revenus extrêmes.

(39) On retrouve à nouveau Hasselt et Tournai comme exceptions dans leur catégorie dimensionnelle.

D. Parmi les villes qui présentent, selon les divers cas, la même caractéristique, on retrouve toujours les sept mêmes villes qui sont : les cinq grandes agglomérations et, Leuven et Namur, dont le revenu moyen est à chaque fois supérieur :

1. Au niveau agglomération , à 124,7 (la moyenne des villes).
2. Au niveau centre-ville , à 140,1 (la moyenne des centres-villes).
3. Au niveau périphérique , à 123,3 (la moyenne des périphéries).

Leur revenu moyen est en outre, aux trois niveaux, toujours supérieur à 128,1 , le revenu moyen dans le Royaume.

TABLEAU N°17. Les histogrammes des revenus urbains.

A. Lorsqu'on compare les distributions des revenus du Royaume et de l'ensemble des villes, on constate que les fréquences dans les trois classes de revenus inférieures sont plus élevées dans le Royaume.

Par contre, la constatation va dans le sens inverse pour les trois classes supérieures à l'exception de la classe F : les revenus les plus élevés, où le niveau périphérique de l'ensemble des villes est légèrement inférieur au niveau du Royaume.

Comme nous le verrons au point E , si le revenu moyen dans l'ensemble des agglomérations est légèrement inférieur à celui du Royaume, c'est essentiellement le fait des petites villes qui ont des fréquences particulièrement élevées dans la classe C , les revenus de 50.000 à < 100.000 Fr.

B. 1. Les deux seules agglomérations où la part relative des fréquences de la classe F est supérieure à celle de la classe A sont Bruxelles et Hasselt.

2. Les villes, qui au niveau de l'agglomération, voient la fréquence relative de la classe F supérieure à celle du Royaume 1,75 % sont :

Bruxelles - Antwerpen - Liège - Gent - Brugge - Kortrijk - Leuven - Sint-Niklaas - Roeselare - Hasselt - Tournai - Tienen.

3. Les villes, au niveau des centres-villes, dont la fréquence relative de la classe F est supérieure à 3,19 , qui est la moyenne pour les centres-villes, sont :

Bruxelles - Liège - Charleroi et Kortrijk.

- C. Les agglomérations où la fréquence relative de la classe E des revenus (200.000 à < 500.000 Fr) représente plus que les 10 % dans le Royaume, sont :
- Les cinq grandes agglomérations - Brugge - Leuven - Namur - Oostende - Mechelen - Aalst - Hasselt - Tournai - Tienen - Auvelais et Halle.
- D. Les cinq grandes agglomérations - La Louvière - Leuven - Namur - Mechelen - Aalst - Sint-Niklaas - Hasselt - Turnhout - Mouscron - Boom - Lier - Tienen - Auvelais - Lommel et Halle ont toutes une fréquence relative dans la classe D (100.000 à < 200.000 Fr) supérieure à 37 %, celle du Royaume.
- E. Une fréquence relative dans la colonne C (50.000 à 100.000 Fr) supérieure à 36 % (pour le Royaume), apparaît dans les villes suivantes :
- Brugge - Kortrijk - Roeselare - Mouscron - Eeklo - Lokeren - Ronse - Izegem - Oudenaarde - Sint-Truiden - Lommel - Wetteren et Ninove.
- On s'aperçoit que ce sont essentiellement des petites villes qui présentent des fréquences élevées dans cette classe de revenus.
- F. Parmi les villes de Leuven - Namur - Sint-Niklaas - Hasselt - Tournai - Halle qui, avec un revenu moyen supérieur à 130, font exceptions dans les villes de moins de 100.000 habitants (40), on les retrouve toutes sauf Sint-Niklaas au point C ; de même qu'au point D , sauf cette fois Tournai. Ceci explique le fait que le revenu moyen à Tournai (136,2) est supérieur à celui de Sint-Niklaas (130,1) .
- Ces villes se distinguent donc de leurs semblables par la détention principalement de plus de hauts revenus. Ceci se renforce par le fait qu'on les retrouve également, sauf Namur et Halle, au point B.2.
- G. La seule agglomération du pays qu'on rencontre à la fois dans les points B.1 , B.2 , B.3 , C et D , est Bruxelles.

(40) Voir supra, TABLEAU N°16. Point B. page 113.

TABLEAU N°18. Les distributions des revenus de professions tertiaires. (41)

Ces distributions, établies au niveau du Royaume, ne sont donc malheureusement pas régionalisées. Elles sont cependant utiles comme indicateur.

A. Classement des activités de ces professions selon la classe où la fréquence relative est la plus importante.

Les classes sont en 1.000 Fr.

1. Classe E - $100 < 150$: Imprimeries - Garages - Construction - Transports - Services Financiers et Immobiliers - Services à la Production.
2. Classe F - $150 < 250$: Médecine humaine - Avocats, Avoués - Architectes - Géomètres - Associés.
3. Classe G - $250 < 500$: Dentistes.
4. Classe H - > 500 : Pharmaciens - Médecins - Notaires - Administrateurs.
5. Classe A - < 30 : Coiffure - Horesca. (42)
6. Classe D - $70 < 100$: Restent le Commerce et les Loisirs qui se situent dans cette classe.

(41) Ces distributions ont été établies à partir de données statistiques non publiées et qui ne feront jamais l'objet d'une publication. Il a fallu relever les statistiques fiscales qui sont à la base des TABLEAUX N°16 et 17, dans les bureaux mêmes de l'I.N.S., la date de publication, annoncée pour la fin du mois d'avril 1971, étant trop avancée pour le dépôt de ce mémoire le 15 mai. Elles ont été relevées fin mars avec l'aimable collaboration de Monsieur MOTTE du service des statistiques financières de l'I.N.S., qui, à cette occasion, m'a fourni les données qui ont permis de constituer le TABLEAU N°18. C'est la raison pour laquelle il n'est pas fait mention de ces données dans la Partie II, celle-ci ayant été déjà rédigée et dactylographiée lors du relevé à l'I.N.S.

(42) Horesca = Hôtels - Restaurants - Cafés.

- B. Ce sont principalement les Dentistes - Pharmaciens - Médecins - Notaires et Administrateurs qui sont envisagés au point B du TABLEAU N°4. (43)
- C. A l'exception de la Médecine humaine en général (infirmiers, etc...), les professions reprises au point A, dans les classes F, G et H font toutes partie du niveau le plus élevé dans l'agrégation des activités tertiaires selon la "spécialité".
- D. L'intitulé "services à la production" joue malheureusement le rôle d'un fourre-tout (44). On ne peut donc rien en dégager d'important. Cependant, on peut constater que, parmi les activités reprises au point A, dans la classe E, et dont les distributions de revenus suivent l'allure d'une courbe normale autour de la moyenne qu'est la classe E, ce sont les services à la production qui présentent le plus fort pourcentage des fréquences dans les classes supérieures à la moyenne. En effet, le pourcentage des fréquences dans les classes F à H, est pour :

- l'imprimerie	:	36,09.
- les garages	:	32,13.
- la construction	:	25,30.
- les transports	:	22,21.
- le secteur financier et immobilier	:	36,91.
- les services à la production	:	<u>37,17.</u>

- E. La profession la plus rémunératrice apparaît être celle des notaires. Ils sont repris avec les avocats, avoués et huissiers dans l'activité numéro 57 de la nomenclature. Cette activité est urbanisée pour 69,47 % de l'emploi. (45)

Dans ce pourcentage d'urbanisation, Bruxelles représente 35,21 % ,

Antwerpen 13,67 %

et Liège 11,27 % (46)

Les trois premières grandes agglomérations comprennent donc à elles seules 60 % de l'emploi urbanisé de cette activité.

(43) Voir supra, page 97.

(44) Au dire même de Monsieur MOTTE du service des statistiques financières de l'I.N.S.

(45) Voir TABLEAU N°10 en annexe.

(46) Voir TABLEAU N°3 en annexe.

Ceci est très important lorsqu'on se rappelle que les sources de crédit du secteur tertiaire dépendent, surtout pour le petit tertiaire, pour une bonne part du réseau notarial et que, de plus en plus à l'heure actuelle, les entreprises font appel dans leurs litiges, aux services d'experts juridiques.

Section II - L'APPROCHE SYNTHETIQUE.

§ 1. LE TEST " τ " DE M.G. KENDALL.

TABLEAU N°19. Matrice des coefficients " τ " entre villes deux à deux.

- A. Bruxelles semble se dégager comme étant la métropole du pays. Prise d'une sorte de gigantisme particulier, cette agglomération ne présente aucun coefficient $> .60$ avec une autre ville. Elle reste cependant plus corrélée avec les autres grandes agglomérations qu'avec les moyennes et petites villes, où les corrélations apparaissent beaucoup plus basses. Une exception apparaît parmi ces dernières : Tournai avec un coefficient de $.51$. Rappelons que Tournai est tertiaire pour $59,82\%$ (47) de sa population active totale et présente un degré de diversification des activités, relativement élevé, $I = 0,2745$. (48)
- B. Les quatre autres grandes agglomérations sont fortement corrélées entre elles, le coefficient le plus bas : $.60$, étant celui entre Antwerpen et Charleroi.
- C. Dans la catégorie dimensionnelle des villes numéro huit (30.000 à 60.000 habitants), Tournai présente une réelle exception. Tous ses coefficients sont au moins égaux à $.51$ (avec Bruxelles et Oostende) avec toutes les agglomérations qui lui sont plus importantes. Ils restent assez élevés avec les villes qui la suivent en taille.

(47) Voir TABLEAU N°1 en annexe.

(48) Voir TABLEAU N°8 en annexe.

D. Dans la catégorie numéro neuf, c'est Wetteren qui représente une exception, inverse à celle de Tournai.

Tous ses coefficients sont inférieurs à .43 avec les trente-deux villes qui la précèdent. Ses deux coefficients les plus bas, le sont avec :

Bruxelles	.18
et Antwerpen	.22

Ses coefficients les plus élevés, le sont avec :

Ninove	.44
et Halle	.43 , les deux villes qui la suivent.

E. Il ressort de l'étude globale du tableau que les coefficients de corrélation sont plus élevés entre les grandes agglomérations qu'entre les petites villes.

Ceci s'explique, en effet, par le fait que les grandes villes ont un degré plus élevé de diversification de leurs activités tertiaires et ont donc plus de chances de se ressembler dans leur structure tertiaire que les petites villes entre elles. Celles-ci, puisque moins diversifiées, présentent des caractéristiques propres plus marquées dans leur structure tertiaire.

TABLEAU N°20. Les coefficients de corrélation de rang des activités entre l'ordre de leur importance relative dans les villes et l'ordre décroissant d'importance des villes.

A. Les activités qui se répartissent normalement, c'est-à-dire dont l'ordre de leur importance relative parmi les villes est indépendant de l'ordre décroissant de celles-ci, sont celles dont les coefficients se situent entre -.15 et .15 . (49)

Ce sont notamment :

- Le commerce.
- Le bâtiment en général. (50)

(49) Ces valeurs limites ont été choisies arbitrairement.

(50) Activité numéro 16 selon la liste des pages 59 à 62.

- La médecine humaine en général et les médecins.
- Les administrations communales.
- Les services domestiques privés.
- Les administrateurs de sociétés.

On trouve également les notaires, avocats et huissiers, mais le coefficient n'a pas de valeur significative: $-.88$.(51)

B. Les activités qui ont un coefficient $> .40$, sont considérées comme suivant fortement la dimension des agglomérations.

On trouve :

- Les banques.
- L'exploitation et entretien d'immeubles locatifs.
- Les organismes internationaux à caractère officiel.

On trouve aussi le transport aérien, les postes et R.T.B., les bureaux de direction de la production et distribution d'énergie, la production de films, la production et distribution de gaz de houille et de chaleur ainsi que les casinos, mais les coefficients ne sont pas significatifs.

C. Les activités dont le coefficient est $< -.40$, sont considérées comme augmentant d'importance dans les agglomérations de plus en plus petites.

Ce sont :

- Les professions diverses.
- Les coiffeurs - pédicures - manucures.
- Les entreprises privées de radio-distribution et de transmission et réception de télégrammes. $\tau = -.39$. (52)

D. De nombreuses activités ont malheureusement un coefficient non significatif. Cependant, on peut tout de même constater que le commerce est, au fond, distribué de façon aléatoire dans les villes, donc il est présent pratiquement dans la même mesure dans toutes les villes. (53)

(51) Voir, en annexe, en note du TABLEAU N°19 la valeur du niveau de signification.

(52) Dont les effectifs sont en diminution sur la période 1960 - 1968.

(53) On regrette, toutefois, de ne pouvoir en dégager le commerce de luxe.

Les réseaux bancaires prennent plus d'importance et paraissent donc présenter un complexe plus intégré dans les agglomérations les plus grandes.

Par contre, le tertiaire le moins qualifié et le plus banal prend une importance plus grande dans les petites villes. (54)

§ 2. L'ANALYSE FACTORIELLE.

TABLEAUX N°21 - 22 et 23. -Les pourcentages d'explication par le facteur principal.
-La liste des activités selon l'ordre de leur importance dans Bruxelles.
-Les graphiques de la structure tertiaire dans les villes.

- A. Le pourcentage d'explication de la variance des variables par le facteur numéro 1 est de 87,15 %. Il s'agit donc bien du facteur principal et c'est le seul facteur d'explication valable; les autres, au nombre de cinq, ne dépassant jamais les 3 % d'explication. Ils sont du reste non identifiables.

Quel est ce facteur d'explication ?

L'explication des résultats réside dans le fait qu'il y a un tronc commun d'activités tertiaires qui se retrouvent pratiquement dans toutes les villes. Ces activités tertiaires relèvent du tertiaire banal le plus généralisé que forment les complexes de distribution et information, de protection de la vie, de développement de la personne et de la construction, essentiellement. On construit partout, il y a des enseignants, des médecins et des commerçants partout, quelle que soit la dimension de la ville.

Lorsqu'on compare le graphique du facteur à celui de l'ensemble des agglomérations, on remarque une similitude quasi parfaite entre les deux. La seule différence sensible se marque dans le poste "professions diverses", numéro 12, qui prend une importance relative plus grande dans

(54) Pour les professions diverses de caractère manuel, le coefficient a une valeur de $-.26$.

le graphique du facteur, y dépassant le "bâtiment en général", numéro 7, alors que l'on constate l'inverse dans le graphique de l'ensemble des agglomérations.

Lorsqu'on examine la matrice des corrélations entre les variables (55), on remarque que la grande majorité des coefficients se situe entre .80 et .93.

Ce qui, dans les complexes d'activités peut différencier une ville d'une autre, c'est le degré d'intégration de ces complexes; à savoir le caractère homogène de leur structure et l'intensité des liaisons complémentaires entre les activités d'un complexe, ainsi que les relations entre les différents complexes.

La méthode ne permet pas une telle analyse et, dans ce sens, elle est plus faible que celle des corrélations de rang entre villes, qui est plus à même de rendre manifestes les similitudes et différences structurelles du tertiaire selon les villes.

B. Examinons maintenant les graphiques des villes où le pourcentage d'explication par le facteur est inférieur au pourcentage total d'explication fourni par ce facteur.

Ce faisant, on découvrira une ou des activités caractéristiques propres à chacune de ces villes; ce qui assure, du même coup, une validité plus grande à l'identification du facteur, proposée au point A.

Voyons donc ces villes, leur pourcentage d'explication par le facteur et la ou les activités qui y sont plus importantes que la "normale" dans l'ensemble des autres villes.

- Antwerpen	: 79,43	: les transports fluviaux.
- Leuven	: 36,58	: l'enseignement.
- Oostende	: 82,35	: l'horesca et les casinos.
- Aalst	: 76,87	: les banques.
- Hasselt	: 85,39	: entreprises de nettoyage, production et distribution d'électricité et administrations provinciales.

(55) Elle n'est pas publiée pour des raisons de trop grandes difficultés techniques.

- Turnhout : 71,28 : l'impression et reliure.
- Tournai : 85,89 : l'impression et reliure.
- Auvelais : 58,36 : la production et distribution d'électricité.
- Sint-Truiden : 82,47 : entreprises de maçonnerie et de béton armé.
- Lommel : 67,10 : les professions diverses, relativement peu de commerce, l'équipement moderne du bâtiment et les forains.

(56)

(56) On retrouve inexorablement Hasselt et Tournai qui se distinguent à nouveau parmi les villes de 30.000 à 60.000 habitants.

CHAPITRE II

ESSAI DE SYSTEMATISATION THEORIQUE.

Il s'agit maintenant de dégager, à partir de ce protocole analytique, les principaux éléments communs qui concourent à former la base empirique de la vérification des hypothèses.

Nous serons alors mieux à même d'amorcer la systématisation théorique d'une analyse économique de la hiérarchie créée au sein d'une armature urbaine.

Section I - LE RETOUR AUX HYPOTHESES. (1)

I. La structure de l'équipement tertiaire dans l'environnement urbain, diffère-t-elle d'une ville à l'autre selon sa dimension ?

Tableau n°1, A, p.92 - Tableau n°2, A et C, pp.94 et 95 - Tableau n°3, pp.95 et 96 - Tableau n°8, pp.101 à 103 - Tableau n°9, A.4, B et D, pp. 104 à 106
Tableau n°19, E, p.119 - Tableau n°20, C, p.120 - Section II, § 2, pp. 121 à 123.

Les activités tertiaires prennent une importance plus grande et présentent une structure générale plus intégrée dans les grands centres urbains.

A l'intérieur de la concentration urbaine que présente le secteur tertiaire, celle-ci est accentuée dans les grandes agglomérations.

(1) Afin de faciliter la lecture, en évitant de nombreux renvois dans le texte, sont référés pour chaque hypothèse, les éléments qui forment l'appui du texte.

Ces dernières représentent d'ailleurs un poids tertiaire considérable dans le pays, par le volume massif d'emplois tertiaires qui y sont créés. Leur structure tertiaire générale est plus complète et donc plus intégrée, la diversification des activités y atteignant un degré plus élevé. . Cette diversité plus large de services se marque par une présence mieux établie de services rares aux côtés des services généraux. Par contre, le tertiaire que nous qualifierons de "très banal" prend une importance relative plus grande dans la petite agglomération. Les complexes que forment des activités tertiaires, semblent aussi mieux intégrés dans la grande cité, ainsi que les liaisons entre eux. A titre d'exemple, les grandes villes disposent d'un meilleur équipement culturel et artistique qui participe à la fois au complexe des loisirs et à celui du développement de la personne.

Tout ceci fait que, mis à part le cas particulier que représente la grande métropole du pays: Bruxelles, les grandes villes offrent l'image d'une structure généralement complète et bien intégrée d'activités tertiaires et se ressemblent assez fortement par conséquent.

Les villes moyennes se comparent déjà moins bien entre elles; soit que leur structure soit moins bien intégrée, soit que des éléments contingents les aient amenées à plus se structurer d'une part, à plus se spécialiser de l'autre.

Moins bien intégrées encore, sont les structures tertiaires des petits centres urbains qui présentent des caractéristiques propres plus marquées, parce que moins diversifiées. Ils sont donc comparables, mais dans une moindre mesure que les grandes cités entre elles.

II. La grande cité est-elle une unité dominante, disposant d'une large zone d'influence ?

Tableau n°6, B, pp. 99 et 100 - Tableau n°13, pp. 107 à 110 - Tableau n°14 et Tableau n°15, pp. 110 à 113.

Indubitablement, la réponse est oui.

La grande cité est une véritable métropole qui exerce un pouvoir de commandement important sur l'orientation de l'économie globale. De plus, l'aire d'influence de son marché est très large et elle détermine une zone domi-

nante, attractive d'emplois.

Dans le secteur public, le pouvoir décisionnel de Bruxelles est exceptionnellement fort. C'est même pratiquement un pouvoir de monopole dans les décisions prises en relation avec l'étranger.

La fonction publique est concentrée, par ordre d'importance, principalement dans les provinces du Brabant, d'Antwerpen, du Hainaut et de Liège où se situent Bruxelles - Antwerpen - Charleroi - Mons et Liège.

Dans le secteur privé, le rôle décisionnel des cinq métropoles et plus particulièrement de Bruxelles, est prépondérant.

De l'ensemble des salariés travaillant dans les 189 entreprises envisagées, 80 % dépendent des sièges sociaux de ces entreprises, qui sont situés dans les cinq grandes agglomérations.

Des activités industrielles très importantes comme la chimie et le pétrole ont leurs centres de décisions dans ces métropoles. On sait qu'il est une règle de gestion qui laisse les succursales des grandes unités de distribution, assez autonomes dans leur politique de ventes. Les directeurs de ces succursales sont assez libres dans leur gestion, mais ils doivent réaliser un certain chiffre d'affaires qui est dicté par le staff de la maison mère qui garde en mains les décisions d'orientation des investissements, de politique de prix, etc... .

Ces maisons - mères se situent presque toutes dans les trois premières grandes agglomérations.

Le secteur bancaire s'organise de même.

Cependant, c'est à Bruxelles que sont les sièges centraux et que se prennent les décisions fondamentales. Ce pouvoir, constitué de groupes financiers, contrôle d'importants secteurs industriels. Il est donc considérable.

Du point de vue de leur fonction distributive, toutes les villes représentent un marché dont la zone d'influence attractive dépasse leurs limites. Dans les villes de moins de 30.000 habitants, la zone d'influence commerciale correspond pratiquement à l'étendue de l'agglomération elle-même.

Les éléments de l'étude ne permettent pas de délimiter ces zones.

Elles ont été déterminées dans une enquête exécutée par la sous-commission

de la Géographie urbaine de l'Atlas de Belgique. (2)

On s'aperçoit que les zones d'influence de la distribution se réduisent parallèlement à la dimension du centre urbain.

Les cinq grandes agglomérations manifestent une grande force attractive quant à l'équipement tertiaire supérieur d'activités de distribution, de protection de la vie, de loisirs et culturelles, qu'elles possèdent.

Ce sont également les métropoles où les taux d'emplois dans le tertiaire sont les plus élevés, principalement dans les centres-villes.

Ainsi, la population de Bruxelles constitue 27,05 % de la population des 35 agglomérations, mais cette même ville représente 43,07 % de leur emploi tertiaire.

Les métropoles attirent l'emploi de l'extérieur. Leur zone d'influence sur le marché du travail est aussi très large, et tout porte à croire que ces grandes cités renforceront toujours plus leur position.

Dans les années à venir, on s'attend à voir la majorité des nouveaux emplois tertiaires se créer en leur sein.

III. La concentration tertiaire est-elle plus dense au centre-ville que dans l'ensemble de l'agglomération ?

Tableau n°1, C. D et F, p.93 - Remarque, A, pp.98 et 99 - Tableau n°6, A, p.99 -
Tableau n°7, C, p.101 .

Il y a quelques exceptions, mais en règle générale le secteur tertiaire prend une importance relative plus grande dans les centres des agglomérations. En moyenne, près de deux emplois sur trois y sont tertiaires, et, c'est encore plus le fait des grandes agglomérations, à l'exception de Gent. On y trouve en général plus de sept emplois tertiaires sur dix. Ceci se reflète dans le fait que les taux d'activités sont toujours plus élevés au centre-ville.

(2) Atlas de Belgique. Comité national de Géographie. Planche 28 A : Réseau Urbain I. Voir en annexe pages 142 et 143. Les cartes des centres régionaux étant dressées à l'échelle 1:500.000, elles présentent trop de difficultés pour être publiées. Elles sont déposées au département de Sociologie de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales à Namur. Seule la carte des cinq grandes agglomérations est reprise dans l'annexe.

Il y a cependant des différences sectorielles qu'il faut relever. Sauf à Bruxelles, le commerce en général prend une importance relative plus grande dans les périphéries des villes de plus de 100.000 habitants. Par contre, les réseaux bancaires et notariaux sont surtout concentrés dans les centres-villes.

Enfin, bien que les renseignements ne portent que sur une partie des services à la production, à savoir le tertiaire du secondaire ou intégré, la concentration des agences, bureaux d'études, etc... est plus accentuée dans les centres-villes des grandes et moyennes agglomérations, et se disperse plus dans toute l'agglomération pour les petits centres urbains. Cependant, il ne faut pas perdre de vue aussi que l'importance relative représentée par ces activités dans une ville, diminue avec la dimension de celle-ci.

IV. Le secteur tertiaire est-il mieux intégré dans les moyennes et petites villes qui sont le plus éloignées d'un grand centre ?

Tableau n°1, A et B, pp.92 et 93 - Tableau n°6, B a), pp.99 et 100 -
Tableau n°7, E, p.101 - Tableau n°8, B 3 et 4, p.102 - Tableau n°13, B 1,
pp.108 et 109 - Tableau n°16, B et D, pp.113 et 114 - Tableau n°17, B et
F, pp.114 et 115 - Tableau n°19, A et C, p.118 - § 2, B, p.122 et 123 .

Afin de rendre l'analyse plus claire, limitons-la à trois villes. Examinons les cas de Namur dans les villes moyennes (60.000 à 100.000 habitants) et de Hasselt et Tournai dans les petites villes. (30.000 à 60.000 habitants) (3)

NAMUR :

Cette ville est tertiaire à 75 % pour l'agglomération et à 85 % dans son centre. Avec Oostende, c'est la ville la plus tertiaire de sa catégorie dimensionnelle. C'est celle dont la structure tertiaire est la mieux intégrée, avec le degré de diversification de ses activités le plus élevé.

(3) Toute l'analyse doit rester consciente qu'il s'agit pour Namur et Hasselt, de chefs-lieux de Province et pour Tournai, d'un chef-lieu d'arrondissement administratif.

Avec Leuven, elle possède un revenu moyen assez élevé par rapport à l'ensemble des villes. Son revenu moyen est supérieur à la moyenne des villes, respectivement dans les trois niveaux : agglomération - centre et périphérie. Toujours avec Leuven, les fréquences relatives dans les classes supérieures des revenus, y sont plus importantes.

HASSELT et TOURNAI : (4)

Les villes de leur catégorie dimensionnelle sont tertiaires à moins de 47 %. Elles deux le sont à plus de 59 %.

Avec Bruxelles et Leuven, ce sont les seules villes à posséder un taux d'activités dans le tertiaire, supérieur à la moyenne des agglomérations. De plus, la structure de leur tertiaire présente un degré de diversification des activités nettement supérieur à celui des villes de leur importance.

Leur équipement en activités de distribution leur donne une aire d'influence assez large sur leur région, pour leur marché.

On y trouve plus de hauts revenus par rapport aux villes de leur dimension. Enfin, elles sont moins bien expliquées par le facteur de l'analyse factorielle, et Tournai particulièrement, présente de forts coefficients de corrélation de rang avec toutes les agglomérations qui lui sont plus importantes.

Il ressort donc assez nettement que ces villes, relativement isolées dans leur région, sont amenées à prendre une place plus importante dans la hiérarchie urbaine que celle qui leur reviendrait, vu leur dimension.

Elles ont su mieux diversifier leurs activités tertiaires et possèdent ainsi une structure tertiaire mieux intégrée, ce qui leur attribue finalement un rôle plus important dans le réseau urbain que celui qui semble devoir être normalement le leur.

(4) Tournai, comprise dans la zone d'influence de Lille - Roubaix - Tourcoing, voit sa propre aire d'influence déborder sur la France.

Cependant, on se limite, dans cette étude, aux frontières belges.

V. Y a-t-il également, parmi les villes, une hiérarchie par les revenus ?

Tableaux n°16 - 17 et 18, pp. 113 à 118.

La réponse peut être affirmative, bien qu'elle soit moins nette. En règle générale, le revenu moyen des résidents des grandes agglomérations est plus élevé que celui des moyennes et surtout des petites villes. A l'intérieur de la distribution des revenus, la part représentée par les hauts revenus est souvent plus importante dans les villes de grande taille.

On constate, par ailleurs, que les villes de moyenne ou petite dimension qui font exception, c'est-à-dire qui présentent un revenu moyen plus élevé que celui des villes de taille semblable, sont aussi celles généralement qui ont une structure tertiaire mieux intégrée.

Mais, est-ce un meilleur équipement tertiaire qui a attiré des personnes à plus hauts revenus à s'y installer ou est-ce l'inverse ?

C'est très difficile à déterminer, car la relation est biunivoque.

De hauts revenus favorisent l'implantation de tertiaire supérieur qui, à son tour, exerce une attirance dans la décision du choix du lieu de résidence des personnes détentrices de ces revenus.

Il reste intéressant de noter qu'il existe une relation entre ces deux variables qui contribuent concurremment à déterminer le niveau d'importance d'une ville dans la hiérarchie urbaine.

VI. Dans quelle mesure les efforts d'investissements du tertiaire sont-ils dépendants des sources de crédits et, s'ils sont facilités par un réseau bien équipé de sources de crédits, sont-ils plus importants pour autant, là où se localise ce réseau ?

Remarque, C, p. 99 - Tableau n°15, C 6, pp. 112 et 113 - Tableau n°18, E, pp. 117 et 118.

Les sources de renseignements sont très pauvres dans le domaine. C'est pourquoi, la réponse ne peut être que très partielle.

Les rares études qui ont été faites (5) sans jamais être régionalisées.

(5) A la demande de la personne qui a fourni ces renseignements, les sources ne sont pas publiées.

sées, portent uniquement sur le secteur commercial. On constate un affaiblissement général de la structure financière de ces activités qui dépendent de plus en plus de crédits en provenance, pour une part toujours croissante, du secteur public.

Une étude des bilans, faite sur un échantillon réduit de Sociétés Anonymes, de grandes unités de distribution dont les fonds propres totalisaient 52 milliards de fr. en 1966, a abouti aux constatations suivantes :

- Les moyens de financement proviennent essentiellement des dotations des amortissements.
- L'accroissement des dettes à long terme vient en second lieu par ordre d'importance.
- On a puisé largement dans les fonds de roulement, tant par prélèvement sur la trésorerie que par augmentation des dettes à court terme.
- L'autofinancement net et l'accroissement du capital viennent en dernier lieu.

D'autre part, l'augmentation des crédits accordés par la C.N.C.P. (6) au commerce de gros et de détail, pour la période 1965 - 1968, a été de :

- 49 % dans l'alimentation.
- 60 % dans l'habillement.
- 43 % dans les biens ménagers.
- 176 % dans les loisirs.

Enfin, les crédits professionnels nouveaux octroyés par la C.G.E.R. (7) aux commerçants sous forme de prêts hypothécaires, opérations d'escompte et prêts sur nantissement, en 1968, se sont élevés à 340.900.000 fr., soit 7 % d'augmentation par rapport à 1967.

Il semble donc bien que les activités tertiaires, du moins de distribution, voient leur situation financière dépendante de plus en plus de sources extérieures, notamment publiques, pour assurer leur expansion.

(6) Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

(7) Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Cependant, sans pouvoir le montrer dans des chiffres, il est légitime de penser que la part des créanciers privés reste très importante. Et ici, les métropoles jouent un rôle considérable comme potentiels de ressources financières tant par l'importance de leurs réseaux bancaires que notariaux.

Bruxelles joue un rôle même national. Les sièges de direction des services publics comme la C.N.C.P. et la C.G.E.R. y sont implantés. Les grandes décisions des banques se prennent dans cette agglomération. Avec Antwerpen et Liège, elle possède un réseau notarial bien établi.

Les organismes de crédit tant privés que publics représentent de plus en plus une condition importante pour l'expansion du tertiaire, du moins commercial. On peut penser que l'évolution va dans le même sens pour d'autres activités tertiaires.

Il est clair que les grandes métropoles facilitent l'accès à ces sources de crédits et donc l'expansion de ces activités en leur sein. Est-ce à dire alors que cette expansion se marque plus dans ces agglomérations ? Il y a des présomptions que oui, mais rien ne permet de le confirmer. Il reste que l'expansion de ces activités dans toute ville, dépend en large mesure du pouvoir financier que détiennent les grandes cités.

VII. Annexe : L'importance de la population active féminine suit-elle celle de la ville ?

Tableau n°5, pp. 97 et 98.

Il semble bien que non et qu'il n'y ait aucune corrélation entre les deux éléments.

Cependant, l'analyse limitée aux cinq grandes agglomérations nous montre que Charleroi est la ville qui détient le plus d'emplois tertiaires féminins en termes relatifs, surtout en son centre, où un emploi sur deux est féminin. Or, nous savons que c'est le centre-ville le plus tertiaire du pays, mais aussi que c'est la grande agglomération dont les activités tertiaires sont les moins diversifiées et où le revenu moyen est le plus bas au niveau de l'ensemble de l'agglomération.

Il est généralement admis que le travail féminin est moins bien rémunéré que le travail masculin, à niveau professionnel égal.

C'est pourquoi il est peut-être vrai que les revenus dans une ville sont inférieurs à ceux d'une autre ville, parce qu'une part plus importante de femmes y travaillent dans des activités tertiaires généralement banales.

Section II - VERS UN RESEAU URBAIN OPTIMUM.

§ 1. LA TAILLE OPTIMUM D'UNE VILLE.

Comme dans tout problème d'ordre économique, l'étude d'un réseau de villes hiérarchisées aboutit à la recherche d'un optimum.

Afin de pouvoir déterminer le caractère optimal de l'armature urbaine d'un pays, dont la fonction est d'assurer l'encadrement tertiaire du territoire, il faut découvrir la taille optimum de chaque ville au sein de la hiérarchie.

Cette taille doit être analysée dans le sens d'une "taille tertiaire", à savoir l'importance du tertiaire, sa structure, ses fonctions et son degré de rareté. En effet, on ne peut juger une ville uniquement en fonction de ses seuls habitants. La ville constitue essentiellement un pôle tertiaire qui rayonne sur une région satellite.

C'est pourquoi, la taille optimum d'une ville au sein de la hiérarchie se pose en termes d'équilibre; l'équilibre constaté dans l'analyse empirique, entre la "taille tertiaire" de la ville et l'importance de l'aire d'influence sur laquelle elle est ouverte.

C'est le niveau de l'équilibre qui situe le niveau de la ville dans le réseau hiérarchisé.

§ 2. L'EQUILIBRE FONCTIONNEL D'UN ECHELON URBAIN.

A chaque échelon de la hiérarchie, la ville exerce des fonctions tertiaires. L'importance de ces fonctions, leur diversité et leur rareté sont liées à l'étendue de la zone d'influence que possède le pôle.

Les facteurs principaux qui déterminent l'équilibre entre la "taille tertiaire" de la ville et sa région, sont :

1. L'importance de la population du centre urbain lui-même d'une part, de la région satellite de l'autre, ainsi que la densité de ces populations.
2. Le niveau du revenu de ces populations.
3. L'étendue du territoire à desservir quant aux besoins tertiaires, en relation avec la position géographique plus ou moins éloignée d'autres villes, surtout celles du ou des échelons supérieurs.

A l'importance de ces facteurs correspond celle du pôle tertiaire et donc de son échelon. Si cet échelon est bas, la ville connaît une force attractive faible sur une aire restreinte et joue le rôle d'un relais subordonné aux échelons supérieurs.

Au sommet de la hiérarchie, la métropole est l'unité tertiaire dominante dont l'équipement tertiaire supérieur peut étendre son influence sur l'ensemble du territoire.

Les éléments qui constituent la taille tertiaire de la ville sont principalement :

A. Sur le marché des biens et services,

- L'importance et la diversité des commerces banaux.
- La présence ou absence de commerces rares comme le commerce de luxe.
- Les services aux particuliers.
- Le niveau d'importance et de qualité des services d'information et des services liés plus directement aux entreprises.
- Les équipements culturels et de loisirs.

B. Sur le marché de l'emploi,

- L'importance du tertiaire en général qui détermine les besoins d'une main-d'oeuvre venant de l'extérieur, et qui peut s'appréhender par une différence positive plus ou moins forte du solde migratoire journalier des travailleurs tertiaires.

C. Sur le marché financier,

- L'importance des sources de crédit facilement accessibles, qui dépend du niveau des équipements :

1. bancaires: les banques sont en effet le meilleur indice des services et du commerce de détail, ainsi que la reconnaissance d'un champ d'affaires profitables. (8)
2. en organismes financiers publics.
3. notariaux: qui s'adressent principalement aux petits tertiaires indépendants.

D. Le pouvoir de commandement,

c'est-à-dire le niveau et le nombre des structures de la prise de décisions, définit le pouvoir d'attraction de la ville.

Dans cette optique, la ville prend "la notion d'un pôle tertiaire d'organisation, de décision, d'administration et de recherche." (9)

§ 3. L'EQUILIBRE DU RESEAU URBAIN.

Le niveau de l'équilibre fonctionnel d'une ville détermine sa hiérarchisation par rapport aux autres centres urbains.

Les fonctions tertiaires des villes peuvent se distinguer en deux grands types :

- A. Les fonctions élémentaires, à caractère banal et qui de ce fait, sont appelées à être dispersées sur l'ensemble du territoire.
- B. Les fonctions plus rares qui réclament dans leur fonctionnement un marché assez large.

A partir de cette typologie, on peut établir une hiérarchie des villes, optimale à quatre niveaux :

1. Le niveau "ville subordonnée" :

L'équilibre fonctionnel de cet échelon hiérarchique, se réalise entre une zone d'influence très restreinte et une "taille tertiaire" élémentaire.

2. Le niveau "ville relais" :

Ces villes peuvent avoir la même taille en population que celles du pre-

(8) Marie-Andrée PROST : [31] page 134.

(9) Bernard LANDAIS : [57] page 23.

mier niveau, mais exercent des fonctions moins élémentaires, voire déjà plus rares pour certaines d'entre elles, à cause d'une étendue territoriale plus vaste de leur zone d'influence.

3. Le niveau "métropole régionale" :

L'aire d'influence de ses activités tertiaires banales, est proportionnelle à l'importance et la densité de sa population. De ce fait, elle présente une certaine force par la masse de ses services.

Elle remplit les fonctions rares dans une vaste région.

Ces fonctions sont assurées dans la mesure des besoins de la région dont les limites sont fixées par celles de la zone d'influence d'une autre métropole régionale.

Ce pôle régional urbain constitue la structure tertiaire d'accueil nécessaire au secteur secondaire.

4. Le niveau "métropole nationale" :

Cette ville, qui constitue le sommet hiérarchique, joue le rôle de métropole régionale, mais elle détient en plus le niveau le plus élevé de prise de décisions privées et publiques, et de même, est la seule à assurer les services les plus rares, dont la zone d'influence doit être nationale.

Dans le cas d'un pays de petite dimension comme la Belgique, on peut penser par exemple, aux services des transports aériens internationaux.

- La hiérarchie optimale des villes se fait selon des seuils d'équilibre fonctionnel. Le degré de rareté des fonctions tertiaires assurées par le centre urbain va de pair avec la dimension de la zone d'influence.

Ainsi, la hiérarchie fonctionnelle des villes permet de situer la hiérarchie de leurs aires d'influence.

- C O N C L U S I O N S E T P R O L O N G E M E N T S -

Etant donnée la masse des statistiques qui, dans le domaine de l'économie urbaine, doivent être d'abord relevées, ensuite compilées, avant de pouvoir être manipulées; cette analyse empirique de la hiérarchie urbaine belge n'a pu être qu'une approche très partielle.

Il a été possible de mettre en lumière une hiérarchie des villes à partir du secteur tertiaire qui y est implanté. Ainsi, il apparaît que la hiérarchie des centres urbains est liée non seulement à leurs tailles en population, mais aussi, sinon surtout à leurs fonctions tertiaires. En relation avec une taille urbaine de plus en plus grande, la ville exerce un pouvoir décisionnel plus fort et assure des fonctions de plus en plus diversifiées et importantes sur une aire d'influence dont l'étendue s'élargit.

Par la détention des activités les plus rares, la métropole englobe dans la région satellite qu'elle polarise, les centres relais et subordonnés dont le rayonnement reste local.

Cette analyse doit être complétée par d'autres études avant de prétendre établir la vraie hiérarchie des villes belges et organiser des critères de conduite d'une politique économique "urbaine" dans le cadre de celle des régions.

Pour avancer dans ce sens, plusieurs voies de recherches sont possibles. Parmi celles-ci, il semble que les premiers pas qui doivent être privilégiés sont les suivants :

1. Il est clair que la détermination des limites des agglomérations est loin d'être parfaite.

Définir les agglomérations selon une série de critères démographiques et économiques, reste une amélioration souhaitable de la délimitation des agglomérations qui ont fait l'objet de cette analyse.

2. La hiérarchie des villes liée à la fonction et à la taille, doit être aussi envisagée en relation avec l'aire d'influence.

En principe, chaque service possède une aire d'influence différente.

Après les avoir déterminées, il faudra étudier la localisation de ces services dans les différentes villes, l'importance qu'ils y représentent pour tracer les limites des régions satellites aux différents centres urbains.

3. Les zones d'influence définies, une étude s'attacherait à en dégager les caractéristiques : importance de la population, sa densité, les moyens de communication entre le centre urbain et sa région, la force attractive de la structure d'accueil de son tertiaire, que le centre exerce sur les implantations industrielles dans sa région, etc... .

4. Dans son aire d'influence, la ville est le pôle tertiaire d'organisation, d'orientation et d'administration. Cependant, elle a aussi des activités secondaires.

L'étude de la localisation de ces activités ainsi que de leur importance dans les centres urbains, permettrait de découvrir s'il existe un équilibre entre le secondaire et le tertiaire, équilibre variant selon la taille de la ville, ses fonctions et son aire d'influence.

5. Enfin, il serait bon de pouvoir compléter cette analyse empirique synchrone par une étude de l'évolution des structures tertiaires urbaines dans le temps : la comparaison des villes à deux dates successives permettrait de dégager l'évolution de leur structure tertiaire en relation avec celle de leur importance démographique ainsi que celle du revenu de ces populations.

Ce programme est certainement ambitieux, car il se heurtera inmanquablement à des difficultés heuristiques considérables. Souhaitons que celles-ci se résoudront dans un avenir proche, car les analyses empiriques futures qui seront rendues ainsi possibles, sont la condition première d'une meilleure connaissance théorique de l'économie de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES.

[1] ANTOINE Jacques.

Développement et fonctions économiques des villes.
in : "Le phénomène Urbain".

Sous la direction de H.CARRIER et P.LAURENT.

Aubier - Montaigne , Collection Recherches Economiques et
Sociales. 1965.

[2] - - - - -

Bibliographie internationale d'économie régionale.

Etudes régionales.

Institut de Sociologie , Université Libre de Bruxelles.

[3] CAHEN L. et PONSARD C.

La répartition fonctionnelle de la population des villes et son
utilisation pour la détermination du multiplicateur d'emploi.

Ministère de la Construction , Direction de l'aménagement foncier
et de l'urbanisme.

Paris , Centre d'études économiques et sociales , juillet 1963.

[4] COTTA Alain , éditeur.

Dictionnaire de Science Economique.

Maison Marne , 1968.

[5] COURTHEOUX J.-P.

La répartition des activités économiques.

Paris , Centre de Recherche d'Urbanisme , 1966.

[6] COX D.R.

Planning of experiments.

J.Wiley Publ. in Applied Statistics , VIII , 1966.

[7] - - - - -

Développement Urbain et Analyse Economique.

Compte-rendu du Colloque international tenu à Québec du 8 au 11
septembre 1968. Paris , Ed. Cujas.

[8] DERYCKE Pierre - Henri.

L'Economie Urbaine.

Paris , P.U.F. , Collection SUP. L'Economiste , 1970.

[9] FISHER Allan G.B.

The Clash of Progress and Security.

London , Macmillan and C° , 1935.

[10] FOURASTIE Jean.

La Productivité.

Paris , P.U.F. , Collection "Que sais-je ?" n°557 , 1968.

[11] FOURASTIE Jean.

Le grand espoir du XX^{ème} siècle.

Paris , P.U.F. , 1958.

[12] FOURASTIE Jean.

Migrations professionnelles.

Paris , Cahiers I.N.E.D. n°31 , 1957.

[13] FOURASTIE Jean.

Primaire , Secondaire , Tertiaire.

in : "Institut International de Sociologie."

Actes du XVIII^{ème} Congrès International de Sociologie.

Nuremberg , 10 - 17 septembre 1958. - Anton Hain K.G. , 1959.

[14] FRIEDMANN J. and ALONSO W. , editors.

Regional Development and Planning. A reader.

The M.I.T. Press , June 1965.

[15] FUCHS Victor R. , editor.

Production and Productivity in the Service Industries.
Studies in Income and Wealth , Vol. 34.
Columbia University Press. , 1969.

[16] FUCHS Victor R.

The Service Economy.
National Bureau of Economic Research. Columbia University Press. ,
1968.

[17] GUYOT Fernand.

Essai d'économie urbaine.
Paris , Librairie générale de Droit et de Jurisprudence , 1968.

[18] JAUMOTTE Charles.

Cours d'Analyse et de Politique Economique Régionale et Sectorielle.
Namur , F.N.D.P. , Syllabus provisoire , 1969.

[19] KENDALL Maurice G , Sc.D.

Rank Correlation Methods.
London , C.Griffin & C° Ltd. , Third Edition , 1962.

[20] LABASSE Jean.

Les Capitaux et la Région. - Etude géographique.
Essai sur le commerce et la circulation des capitaux dans la région
lyonnaise.
Paris , Armand Collin , 1955.

[21] LAMBIN Jean-Jacques.

La décision commerciale face à l'incertain.
Paris , Dunod XXIV , 1965.

[22] - - - - -

L'Emploi tertiaire dans la région du Nord.
Lille , Centre d'Analyse du Développement , 1^{er} semestre 1968.

[23] LENGELLE Maurice.

La Révolution Tertiaire.
Paris , Ed. Génin , 1966.

- [24] MARECHAL Luc.
Les relations internes dans la ville.
Namur , Mémoire de licence en Sc. Eco. et Soc. , 1968.
- [25] MUMFORD Levis.
La Cité à travers l'histoire.
Paris , Editions du Seuil. - Collection Esprit , 1964.
- [26] PAELINCK Jean.
Cours d'Analyse et de Politique Economique Régionale et Sectorielle.
Namur , F.N.D.P. , 1966.
- [27] PERLOFF Harvey S. and WINGO Lowdon.
Issues in Urban Economies.
Baltimore , The John Hopkins Press. , 1968.
- [28] PFOUTS Ralph W. , editor.
Principles of Urban Estate.
New-York , Ronald Press. , 1939.
- [29] PFOUTS Ralph W. , editor.
The Techniques of Urban Economic Analysis.
Parkway Press. , Inc. 1960.
- [30] PRADERIE Michel.
Ni ouvriers , ni paysans : Les Tertiaires.
Bourges , Editions du Seuil , Collection Société. n°29 , 1968.
- [31] PROST Marie-Andrée.
La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service.
Paris , Gauthier - Villars , Série Espace Economique. 4. , 1965.
- [32] - - - - -
Rapport général de la Commission de la Productivité.
Commissariat Général du Plan d'Equipement et de la Productivité.
Paris , La Documentation Française , Le V^e Plan , Numéro Spécial, 1966.

- [33] - - - - -
Rapport général de la Commission du Commerce.
Paris , La Documentation Française , Le V^e Plan , Numéro Spécial ,
1966.
- [34] REMY Jean.
La Ville , phénomène économique.
Bruxelles , les Editions Vie Ouvrière , 1966.
- [35] REPUSSARD Maurice.
Armature urbaine et économique : les méthodes de l'économie urbaine.
Bordeaux , Impr. Bière , 1966.
- [36] ROMEUF Jean , éditeur.
Dictionnaire des Sciences Economiques.
Paris , P.U.F. , 1958.
- [37] THOMPSON W.R.
A preface to Urban Economics.
Baltimore , The John Hopkins Press. , 1965.
- [38] VANDER EYCKEN H. et FRANTZEN P.
De Tertiaire Sector.
Etudes d'économie politique.
Bruxelles , Editions de l'Institut de Sociologie , U.L.B. , 1970.
- [39] VAN GINDERACHTER Joseph.
Cours de Statistique Stochastique.
Namur , F.N.D.P. , 1964.
- [40] VAN GINDERACHTER Joseph.
Cours de Modèles Linéaires de Régression.
Namur , F.N.D.P. , 1967.

II. ARTICLES.

[41] ALONSO William.

Location Theory.

in : "Regional Development and Planning." [14]

Part II , 4. , pp. 78 - 106.

[42] ANDREWS Richard B.

Mechanisms of the Urban Economic Base.

in : "The Techniques of Urban Economic Analysis." [29] pp. 5-17.

[43] ANDREWS Richard B.

Urban economics : an appraisal of progress.

Land Economics , août 1961 .

[44] BARDHAM Pranab.

External economics : economic development and the theory of production.

Oxford economics papers , vol. 16 , 1964 , pp. 40 - 54.

[45] BLUMENFELD Hans.

The Economic Base of the Metropolis.

in : "The Techniques of Urban Economic Analysis." [29] pp.229-277.

[46] BOURGUINAT H.

Economies et déséconomies externes.

Revue Economique , juillet 1964 , pp. 503 - 532.

[47] - - - - -

De tertiaire sector in de economische groei.

Vlaams Economisch Verbond Congres. - Gent , 1970.

Deurne , Drukk. C. Govaerts , N.V.

[48] DREYFUS Jacques.

Recherche et Aménagements urbains.

Consommations , n°1 - janvier / mars 1966 , pp. 1 - 117.

[49] FLAMANT M.

Concept et usage des économies externes.

Revue d'Economie Politique , n°1 - janvier / février 1964, pp.93-110.

[50] GRIFFON Jean-Marie.

Les Activités Tertiaires.

Consommation , n°3 - juillet / septembre 1963 , pp. 23 - 60.

[51] - - - - -

Hierarchie des villes et leur structure en réseau.

Séminaire de Géographie de l'Université de Liège , sous la direction de J.A. SPORCK.

Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire , juillet 1966.

[52] JACCARD Pierre.

Les thèses de Petty , Fisher , Clark , Fourastié sur les conditions du progrès économique et social.

Revue Economique et Sociale , n°4. Octobre 1953 , pp. 253 - 276.
Lausanne.

[53] JUILLARD E.

La ville et l'organisation de l'espace.

Cahiers de l'I.S.E.A. , série L , n°11 , Octobre 1962 , pp.179-182.

[54] LABASSE J. et ROCHEFORT M.

Equipements tertiaires supérieurs et réseau urbain.

Economie et Humanisme , 159 , mars / avril 1965 , pp. 54 - 61.

[55] LABASSE J. et ROCHEFORT M.

Le rôle des équipements tertiaires supérieurs dans la polarisation de la vie régionale en Europe Occidentale.

XX^{ème} Congrès International de Géographie.

Ministère de la Construction - 1964.

[56] LAJUGIE Joseph.

Le schéma français d'armature urbaine.

in : "Développement Urbain et Analyse Economique." [7] pp.347-381.

[57] LANDAIS Bernard.

Les effets moteurs des activités tertiaires sur le développement régional.

Bulletin de Conjoncture Régionale , Centre régional d'Etudes et de Formation Economiques ; 15^{ème} année , n° 1-2 , 1970 , pag. multiple, 24 p.

[58] LANE Theodore.

The Urban Base Multiplier : An Evaluation of the State of the Art.
Land Economics , Vol. XLII , n°3 , août 1966 , pp. 339 - 347.

[59] LE BOURVA Jacques et FREVILLE Yves.

La ville dans l'analyse économique.

in : "Développement Urbain et Analyse Economique." [7] , pp.19 à 39.

[60] LE PAS Jean.

Classification des économies externes urbaines.

Economie et Sociétés : Cahiers de l'I.S.E.A. , Tome II , n°6 , juin 1968 , pp. 1249 - 1269.

[61] MARIMONT Martin L.

Measuring Real Output for Industries Providing Services.

in : "Production and Productivity in the Service Industries." [15] , pp. 15 - 40.

[62] MARTIN Fernand.

La théorie de la croissance urbaine par étape.

in : "Développement Urbain et Analyse Economique." [7] , pp.113-125.

[63] REMY J. et THIRY P.-P.

Les Grandes Agglomérations Urbaines Belges. Analyse de la population, de la population active et de l'emploi.

Recherches Economiques de Louvain , XXXII^{ème} année , n°8 , 1966 , pp. 597 - 631.

[64] SPORCK J.-A.

Hierarchie des villes et options possibles pour une restructuration de l'espace régional dans le Hainaut.

Bulletin Economique du Hainaut , 1^{ère} année , n°3 , juillet 1969 , pp. 8 - 15.

[65] SPORCK J.-A.

Le réseau urbain hiérarchisé, base de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Bulletin de la Société géographique de Liège ; 4^{ème} année , n°4 , décembre 1968.

[66] TIEBOUT Charles M.

Economic Analysis of Urban Problems.

The American Economic Review ; Papers and Proceedings , may 1961.

[67] TIEBOUT Charles M.

The Urban Economic Base Reconsidered.

in : "The Techniques of Urban Economic Analysis." [29] , pp.279-289.

[68] VINCENT L.A.

La productivité et sa mesure.

Etudes et Conjoncture , I.N.S.E.E. , n° spécial , août 1961.

[69] WEIMER Arthur M. and HOYT Horner.

Economic Base Analysis.

in : "Principles of Urban Real Estate." [28] , chap. 18.

[70] WOLFE Martin.

The Concept of Economic Sectors.

The Quarterly Journal of Economics ; Vol. LXIX , n°3 , août 1955 , pp. 402 - 420.

FACULTES UNIVERSITAIRES N.-D. DE LA PAIX, NAMUR

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

ANNEE ACADEMIQUE 1970-1971

ALAIN CHANTRENNE

ANNEXES

Ville et secteur tertiaire

Amorce d'une analyse de 35 agglomérations belges

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade
de Licencié en Sciences Economiques et Sociales
(Economie Publique)

Jury du mémoire

J. RAES S.J.

P. DULIEU

I N T R O D U C T I O N

Tous les tableaux de résultats et graphiques qui figurent dans cette annexe résultent de calculs personnels (1), sauf deux:

1. Le tableau n°14.

Source - Effectifs des Travailleurs assujettis à la Sécurité Sociale au 30 juin 1969.

Brochure séparée de l'Annuaire Statistique de l'O.N.S.S. pages 35 et 36.

2. Le tableau n°16 , colonne B.

Source - Statistiques fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques.

Exercice d'imposition : 1968

Revenus de l'année : 1967

Publication annoncée pour la fin du mois d'avril 1971.

Les deux abréviations suivantes, utilisées généralement dans les tableaux, signifient :

Σ 35 = L'ensemble des 35 agglomérations.

R. = Le Royaume.

(1) Pour rappel, toutes les sources statistiques sont mentionnées dans le texte, Partie II , Chapitre II , Section II .

IMPORTANCE RELATIVE DE L'EMPLOI TERTIAIREPAR RAPPORT A L'EMPLOI TOTAL DANS CHAQUE AGGLOMERATION. (En pourcents).

N° Villes	Dénomination	A.	B.	C.
1.	BRUXELLES	72.54	73.70	56.55
2.	ANTWERPEN	59.37	63.98	52.22
3.	LIEGE	48.14	77.24	29.33
4.	CHARLEROI	46.60	87.69	36.89
5.	GENT	52.40	51.71	55.01
6.	MONS	59.91	81.64	50.98
7.	BRUGGE	61.69	60.09	64.17
8.	LA LOUVIERE	44.97	43.48	45.89
9.	KORTRIJK	48.62	47.21	51.01
10.	LEUVEN	66.36	74.78	45.16
11.	NAMUR	75.15	85.67	60.08
12.	VERVIERS	48.80	57.98	35.64
13.	OOSTENDE	79.32	79.91	75.64
14.	MECHELEN	45.59	45.66	41.39
15.	AALST	45.56	45.43	47.81
16.	ST-NIKLAAS	33.10	-	-
17.	ROESELARE	45.76	-	-
18.	HASSELT	62.10	-	-
19.	TURNHOUT	46.17	-	-
20.	MOUSCRON	35.28	-	-
21.	BOOM	35.22	40.67	29.98
22.	TOURNAI	59.82	-	-
23.	LIER	51.34	-	-
24.	EKLO	36.14	39.16	26.95
25.	LOKEREN	35.40	-	-
26.	RONSE	29.72	-	-
27.	TIENEN	46.13	47.37	15.31
28.	IZEGEM	28.91	-	-
29.	OUDENAARDE	34.81	-	-
30.	AUVELAIS	40.10	34.56	57.84
31.	ST-TRUIDEN	57.55	-	-
32.	LOMMEL	40.40	-	-
33.	WETTEREN	40.79	-	-
34.	NINOVE	39.49	35.29	55.27
35.	HALLE	59.63	-	-

NOTE : A. Agglomération.

Royaume

54.44

B. Commune centrale.

L'ensemble des 35 villes:

C. Communes périphériques.

-niveau agglomération : 59.49

-niveau commune centrale: 64.91

-niveau communes périphériques:

44.59

IMPORTANCE RELATIVE DE CHAQUE GROUPE D'ACTIVITESA L'INTERIEUR DE CHAQUE AGREGATION.

(En pourcents).

	Dans les 35 agglomérations.	Dans le Royaume.
<u>Spécialité</u> : 1.	5.18	5.32
2.	5.87	5.39
3.	15.59	11.90
4.	36.84	36.93
5.	19.08	22.36
6.	7.77	6.93
7.	.40	2.13
8.	.75	.66
9.	5.95	5.83
10.	2.51	2.55
Σ%.	100.00	100.00
<hr/>		
<u>Fonctionnalité</u> : 1.	54.35	50.26
2.	6.87	7.01
3.	6.61	5.64
4.	5.30	5.66
5.	5.37	6.95
6.	15.24	18.41
7.	6.22	6.06
Σ%.	100.00	100.00
<hr/>		
<u>Progressivité</u> : 1.	4.32	3.38
2.	11.11	14.10
3.	5.52	8.43
4.	79.05	74.09
Σ%.	100.00	100.00

IMPORTANCE RELATIVE DE L'EMPLOI FEMININ.

N°Villes	A.		B.		C.	
	1.	2.	1.	2.	1.	2.
1.	32.87	31.88	33.43	32.75	22.96	19.94
2.	29.71	24.57	29.12	24.46	30.82	24.73
3.	38.65	27.85	41.71	38.74	33.45	20.81
4.	40.72	24.26	49.92	46.82	35.55	18.93
5.	33.06	28.51	34.69	29.11	27.22	26.24
6.	39.65	31.56	44.58	40.69	36.41	27.81
7.	34.62	27.97	36.75	30.67	31.54	23.80
8.	38.50	24.17	35.11	21.90	40.50	25.59
9.	32.69	30.20	33.87	31.57	30.84	27.86
10.	36.59	33.86	38.30	34.18	29.47	33.05
11.	38.30	34.47	40.86	39.33	33.07	27.51
12.	35.37	33.20	37.89	36.32	29.51	28.73
13.	34.18	30.94	34.63	31.10	31.21	29.90
14.	38.04	28.55	38.13	28.70	32.37	19.62
15.	30.91	36.35	31.40	36.14	22.81	39.96
16.	33.62	42.99	-	-	-	-
17.	33.63	31.91	-	-	-	-
18.	34.62	38.24	-	-	-	-
19.	33.64	38.96	-	-	-	-
20.	34.35	38.20	-	-	-	-
21.	32.27	21.10	31.06	22.49	33.85	19.76
22.	38.29	36.44	-	-	-	-
23.	35.02	33.36	-	-	-	-
24.	35.25	34.36	34.51	33.75	38.50	36.23
25.	31.67	34.76	-	-	-	-
26.	30.88	39.29	-	-	-	-
27.	32.56	23.59	32.66	23.84	24.44	17.35
28.	27.29	32.91	-	-	-	-
29.	28.89	38.93	-	-	-	-
30.	35.61	19.67	33.33	16.61	39.95	29.44
31.	29.25	27.98	-	-	-	-
32.	30.65	22.62	-	-	-	-
33.	29.19	32.99	-	-	-	-
34.	32.94	34.03	37.92	37.18	21.01	22.16
35.	29.95	26.86	-	-	-	-
Σ 35.	33.69	29.85	34.23	32.28	31.57	23.17
R.	31.79	27.03				

NOTE : A. Agglomération.
 B. Commune centrale.
 C. Communes périphériques.

1. Dans le total des 62 activités tertiaires.
2. Dans le total de la main-d'oeuvre.

LES TAUX D'ACTIVITES DANS LES VILLES.

N° Villes.	Agglomération.		Commune Centrale.	
	A	B	A	B
1.	36.64	50.51	38.63	52.42
2.	22.83	38.46	45.08	70.47
3.	16.96	35.25	33.71	43.65
4.	15.45	33.16	64.39	73.43
5.	19.40	37.04	24.41	47.21
6.	11.98	20.00	30.32	37.14
7.	19.42	31.47	29.71	49.44
8.	11.63	25.88	19.66	45.23
9.	17.98	36.98	25.48	53.98
10.	24.45	36.85	49.16	65.74
11.	18.83	25.07	31.10	36.30
12.	15.57	31.91	24.67	42.55
13.	20.95	26.41	22.93	28.69
14.	15.79	34.64	16.66	36.50
15.	15.84	34.78	16.83	37.05
16.	16.67	50.37	-	-
17.	19.23	42.02	-	-
18.	27.26	43.89	-	-
19.	18.36	39.77	-	-
20.	12.83	36.36	-	-
21.	10.53	29.89	12.51	30.77
22.	23.20	38.80	-	-
23.	16.23	31.62	-	-
24.	11.75	32.51	13.53	34.55
25.	10.63	30.03	-	-
26.	12.54	42.19	-	-
27.	14.71	31.88	15.35	32.41
28.	13.15	45.50	-	-
29.	11.57	33.26	-	-
30.	11.37	28.37	19.37	56.05
31.	19.50	33.88	-	-
32.	7.31	18.10	-	-
33.	11.59	28.43	-	-
34.	11.38	28.83	13.03	36.93
35.	13.17	22.09	-	-
Σ35.	23.00	38.66	31.61	48.70
R.	16.31	29.97		

NOTE : A Rapport du volume de l'emploi tertiaire au volume de la population résidante.

B Rapport du volume de l'emploi total au volume de la population résidante.

LES INDICES COMPARATIFS ENTRE VILLES.

N° Villes	A	A'	B	B'	C	C'
1.	1.21	1.33	1.13	1.35	1.26	1.03
2.	.99	1.09	.98	1.17	1.17	.95
3.	.80	.88	1.18	1.41	.65	.53
4.	.78	.85	1.35	1.61	.82	.67
5.	.88	.96	.79	.94	1.23	1.01
6.	1.00	1.10	1.25	1.49	1.14	.93
7.	1.03	1.13	.92	1.10	1.43	1.17
8.	.75	.82	.66	.79	1.02	.84
9.	.81	.89	.72	.86	1.14	.93
10.	1.11	1.21	1.15	1.37	1.01	.82
11.	1.26	1.38	1.31	1.57	1.34	1.10
12.	.82	.89	.89	1.06	.79	.65
13.	1.33	1.45	1.23	1.46	1.69	1.38
14.	.76	.83	.70	.83	.92	.76
15.	.76	.83	.69	.83	1.07	.87
16.	.55	.60	.50	.60	-	-
17.	.76	.84	.70	.84	-	-
18.	1.04	1.14	.95	1.14	-	-
19.	.77	.84	.71	.84	-	-
20.	.59	.64	.54	.64	-	-
21.	.59	.64	.62	.74	.67	.55
22.	1.00	1.09	.92	1.09	-	-
23.	.86	.94	.79	.79	-	-
24.	.60	.66	.60	.71	.60	.49
25.	.59	.65	.54	.65	-	-
26.	.49	.54	.45	.54	-	-
27.	.77	.84	.72	.87	.34	.28
28.	.48	.53	.44	.53	-	-
29.	.58	.63	.53	.63	-	-
30.	.67	.73	.53	.63	1.29	1.06
31.	.96	1.05	.88	1.05	-	-
32.	.67	.74	.62	.74	-	-
33.	.68	.74	.62	.74	-	-
34.	.66	.72	.54	.64	1.23	1.01
35.	1.00	1.09	.91	1.09	-	-

NOTE : A - B - C : Agglomération - Commune Centrale - Communes périphériques.
Zone de référence : L'ensemble des 35 agglomérations.

A' - B' - C' : Agglomération - Commune Centrale - Communes périphériques.
Zone de référence : Le Royaume.

Z = 1.09 : Indice de l'ensemble des agglomérations par rapport au Royaume.

Pour les villes qui ne sont constituées que d'une seule commune, celle-ci a été considérée comme une commune centrale pour le calcul des indices B et B'.

LES INDICES DE DIVERSIFICATION PARTICULIERSDE CHAQUE AGGLOMERATION.

N° Villes	Dénomination	Indice
1.	BRUXELLES	0.0598
2.	ANTWERPEN	0.1911
3.	LIEGE	0.0811
4.	CHARLEROI	0.2240
5.	GENT	0.0557
6.	MONS	0.1444
7.	BRUGGE	0.0948
8.	LA LOUVIERE	0.2556
9.	KORTRIJK	0.2632
10.	LEUVEN	0.4472
11.	NAMUR	0.1378
12.	VERVIERS	0.2084
13.	OOSTENDE	0.2488
14.	MECHELEN	0.2602
15.	AALST	0.3174
16.	ST-NIKLAAS	0.3304
17.	ROESELARE	0.3671
18.	HASSELT	0.2636
19.	TURNHOUT	0.3786
20.	MOUSCRON	0.3027
21.	BOOM	0.3014
22.	TOURNAI	0.2745
23.	LIER	0.4038
24.	EEKLO	0.4011
25.	LOKEREN	0.5147
26.	RONSE	0.3093
27.	TIENEN	0.4655
28.	IZEGEM	0.4908
29.	OUDENAARDE	0.3858
30.	AUVELAIS	0.5936
31.	ST-TRUIDEN	0.6104
32.	LOMMEL	0.5239
33.	WETTEREN	0.5457
34.	NINOVE	0.5141
35.	HALLE	0.4781

NOTE : Ces indices ont été calculés à partir des pourcentages
du TABLEAU N° 2 .

LES COEFFICIENTS D'URBANISATION.

1. Pour rappel:

En ordonnée : Sont portés les pourcentages cumulés des effectifs de chaque classe dimensionnelle des villes, dans le groupe d'activités envisagé, par rapport à l'effectif total de ce groupe d'activités dans l'ensemble des villes.

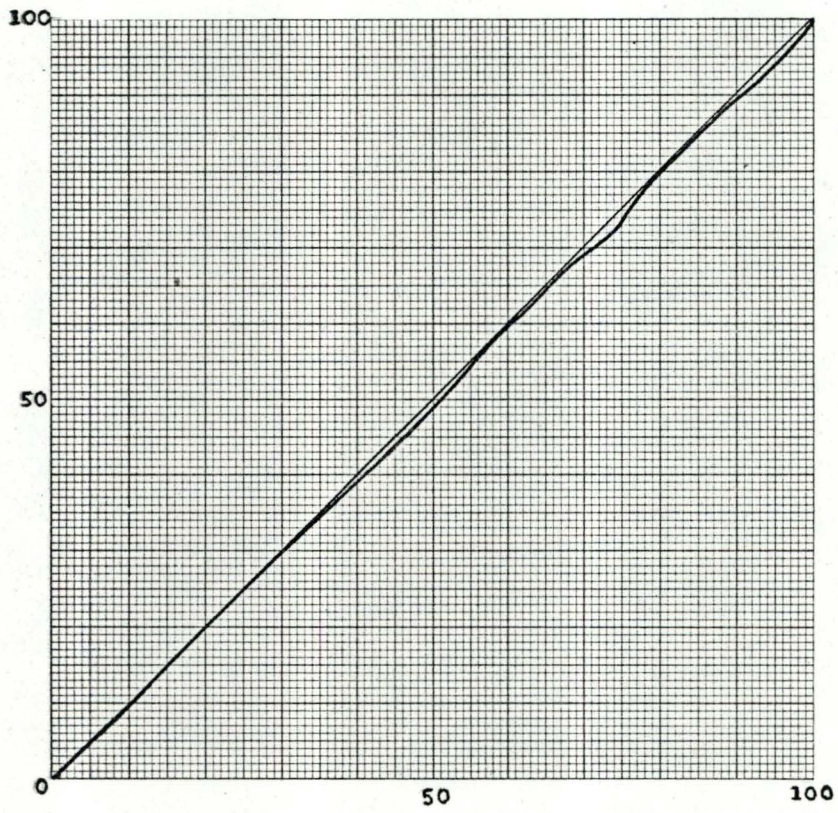
En abscisses: Sont portés les pourcentages cumulés des effectifs de l'ensemble des activités tertiaires dans chaque classe dimensionnelle des villes.

2. Pour le calcul des coefficients de GINI " γ ", la moyenne arithmétique s'est avérée donner des coefficients trop élevés au regard des écarts des courbes par rapport à la diagonale.

C'est pourquoi, on a eu recours à une moyenne pondérée. Les données de chaque classe dimensionnelle de villes ont été pondérées, préalablement au calcul de la moyenne, par l'importance relative de chaque classe de villes en nombre d'habitants qu'elle représente.

AGREGATION A

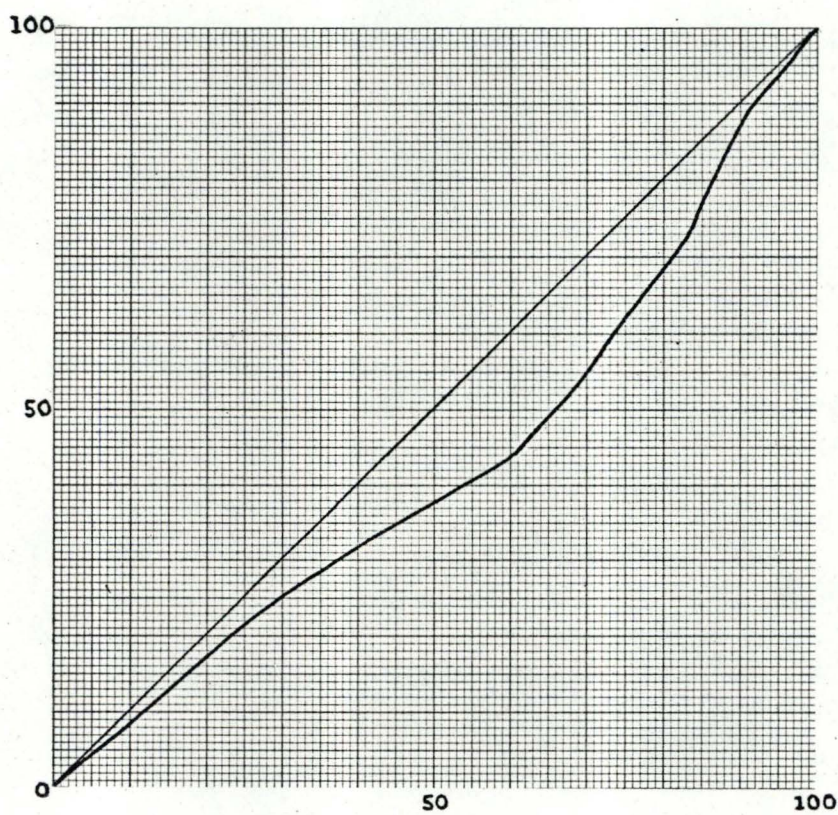
Niveau 1. - Généralement universitaires.



$\gamma = 0.28$

AGREGATION A

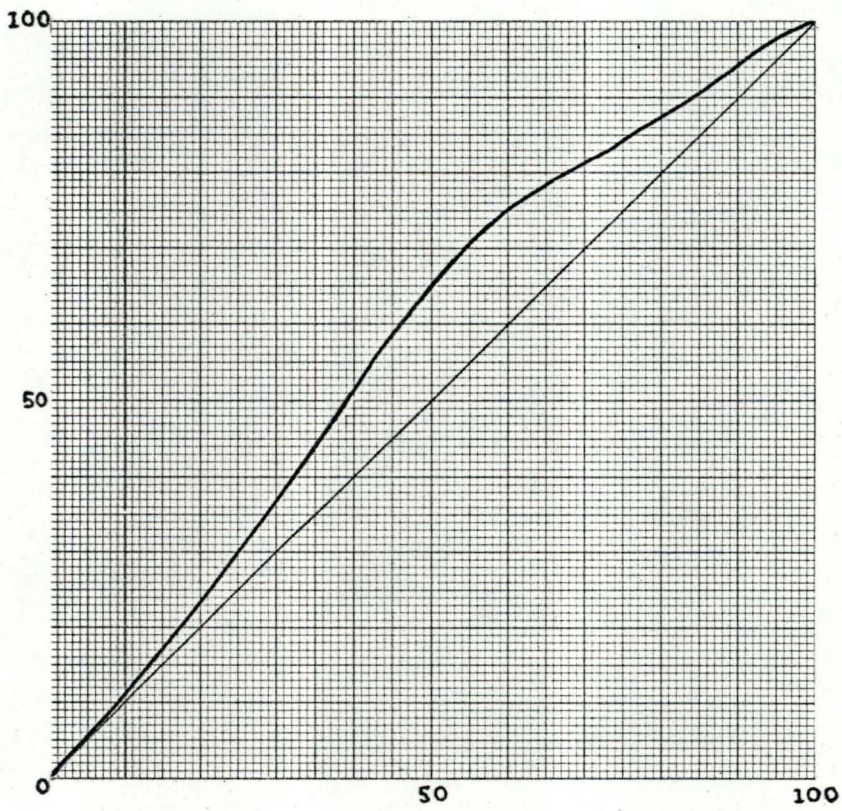
Niveau 2. - Diplômés supérieurs, niveau A₁.



$\gamma = 0.25$

AGREGATION A

Niveau 3. - Diplômés techniques, niveaux A₂ et A₃.

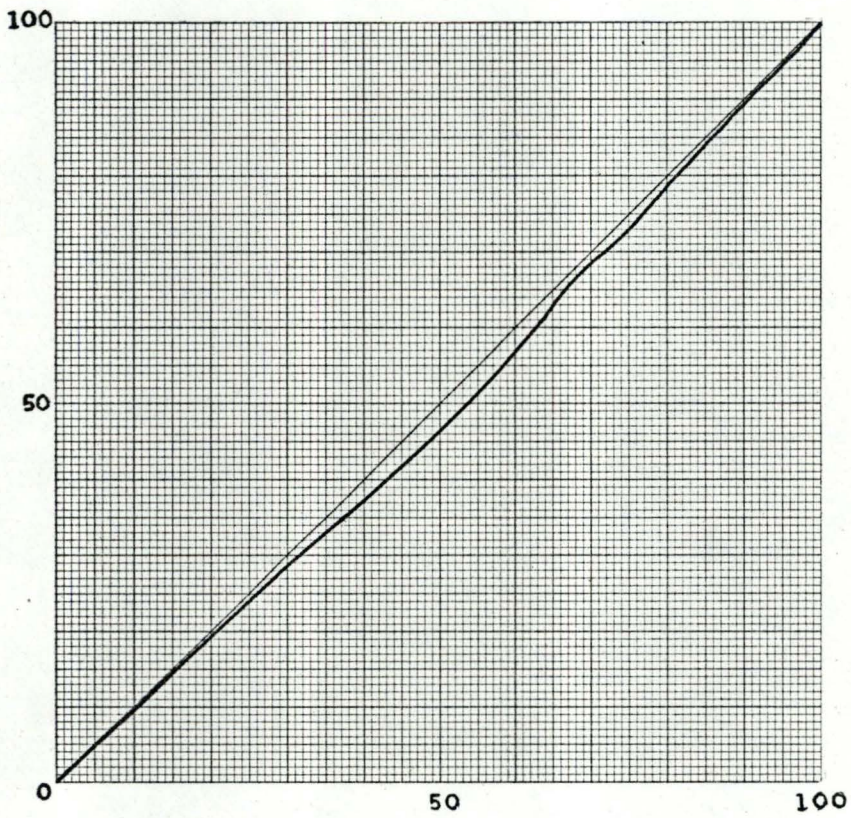


$$\gamma = 0.33$$

AGREGATION A

Niveau 4. - Professions spécialisées

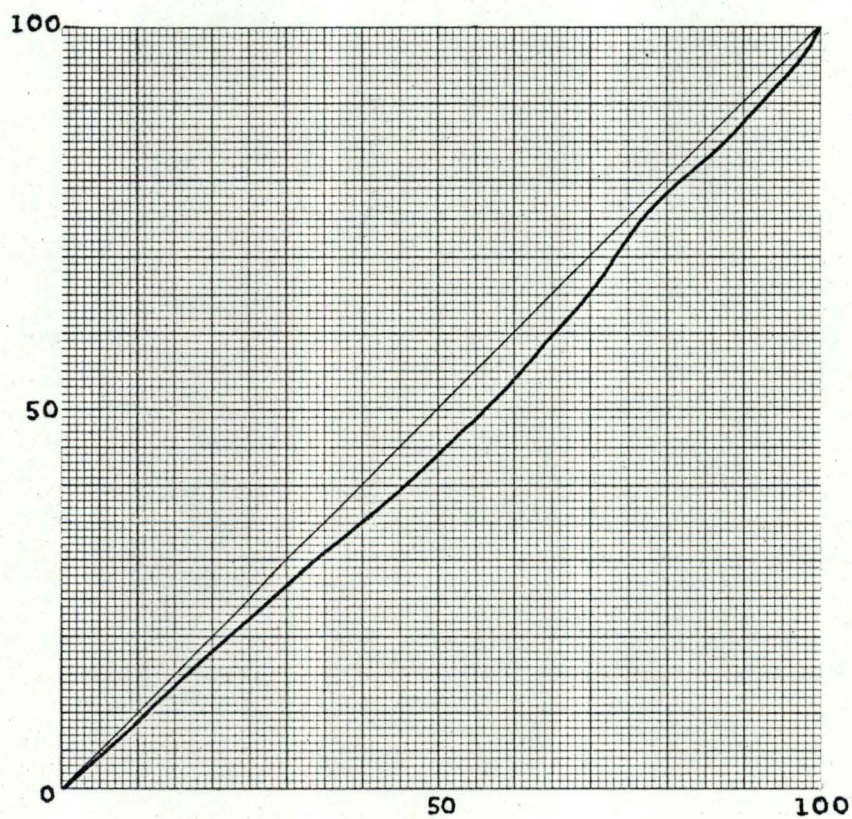
impliquant notamment certains stages.



$\gamma = 0.26$

AGREGATION A

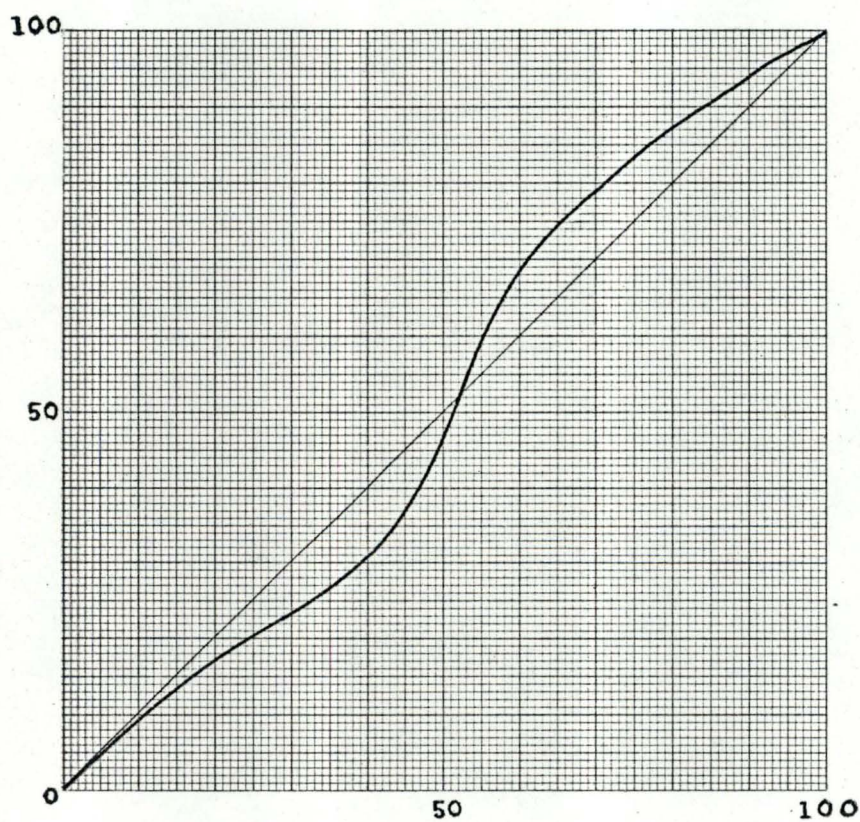
Niveau 5. - Niveau dit "ouvriers qualifiés".



$\gamma = 0.24$

AGREGATION A

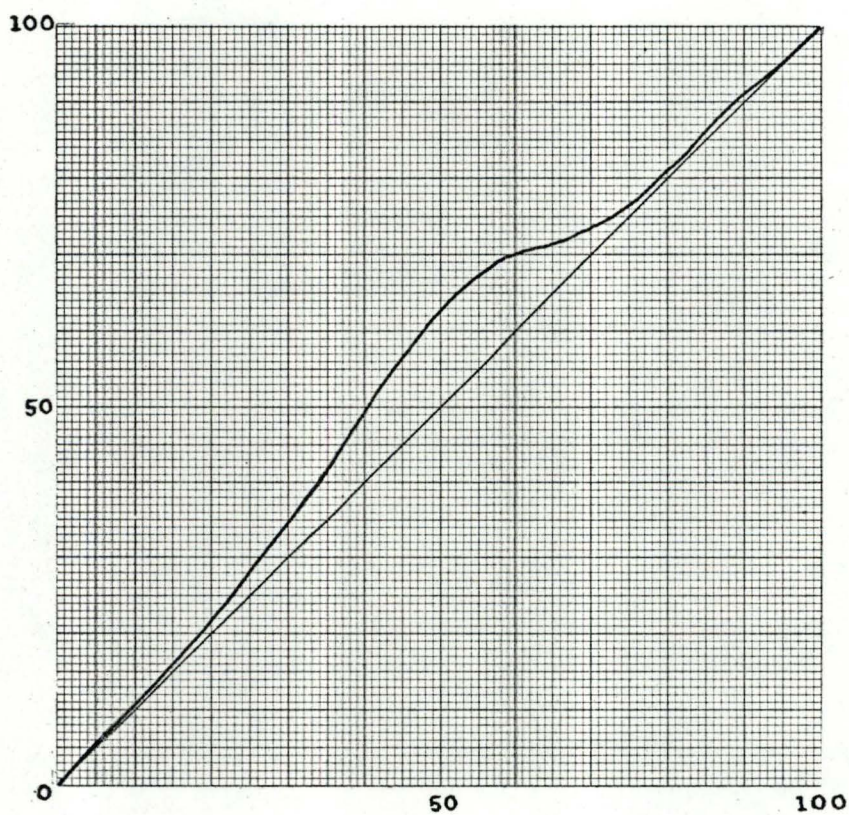
Niveau 6. - Sans qualifications.



$$\gamma = 0.32$$

AGREGATION A

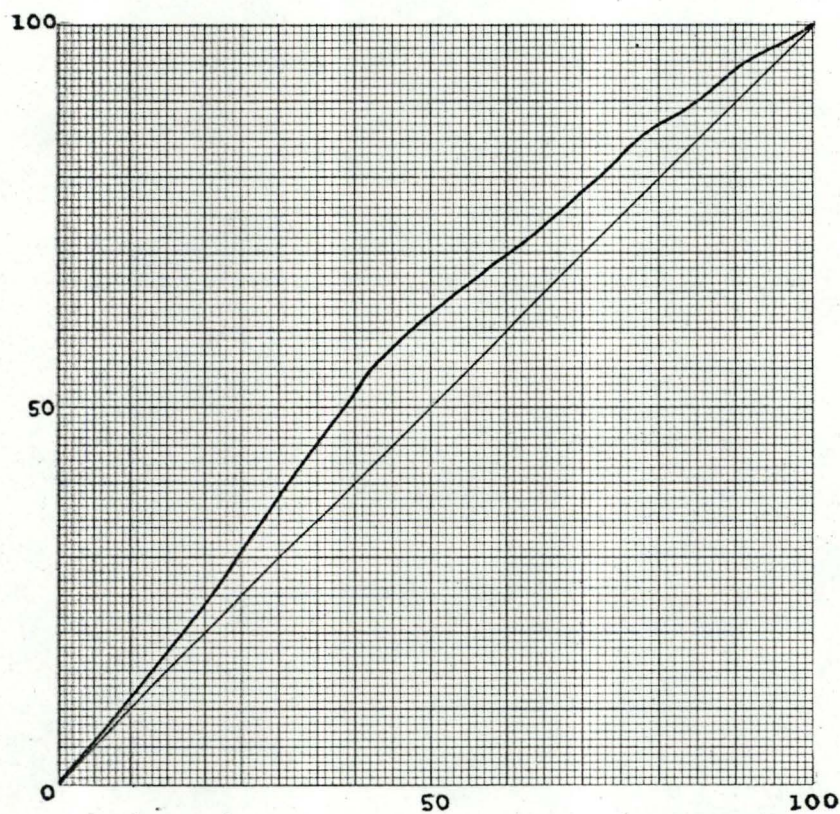
Groupe annexe A. - Religion.



$\gamma = 0.30$

AGREGATION A

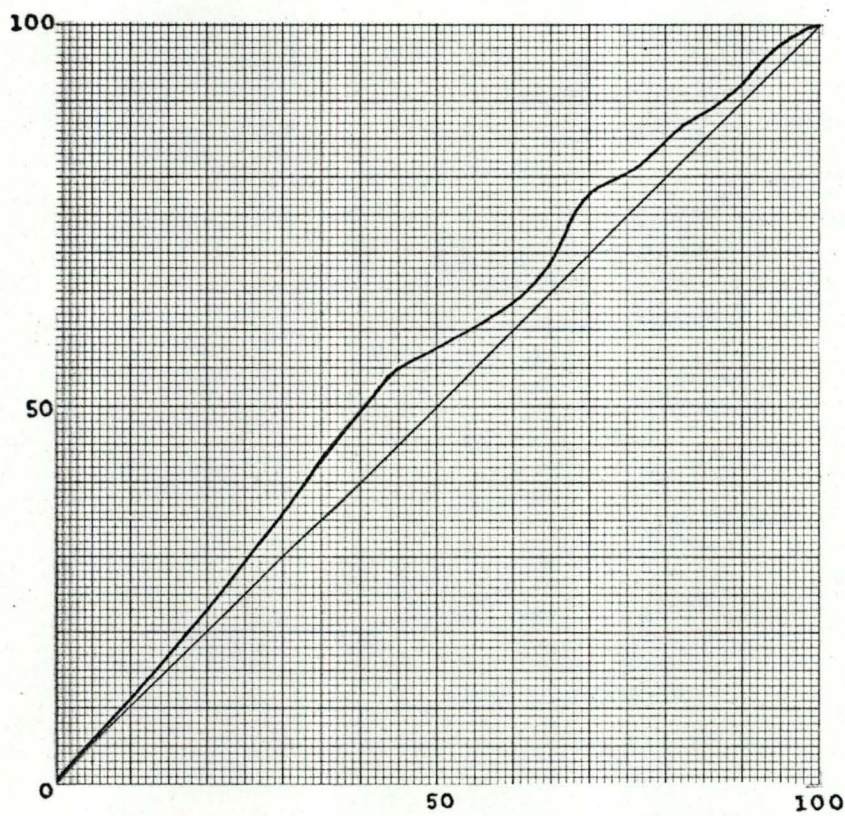
Groupe annexe B. - Arts.



$\gamma = 0.31$

AGREGATION A

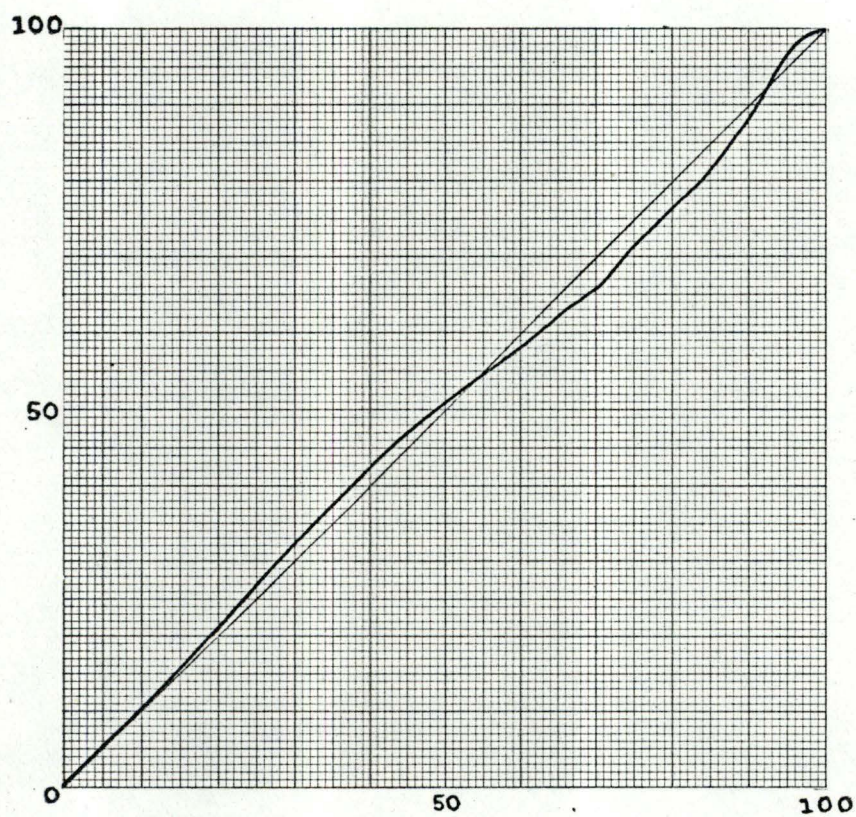
Groupe annexe C. - Administrations.



$\gamma = 0.30$

AGREGATION A

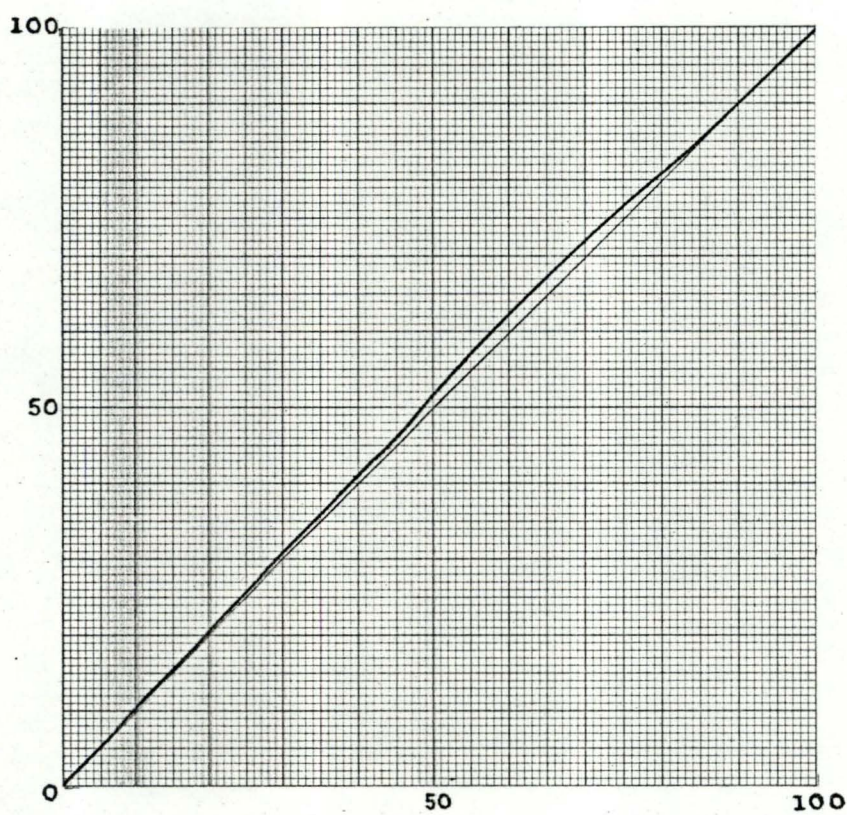
Groupe annexe D. - Services privés d'intérêt général.



$$\gamma = 0.29$$

AGREGATION B

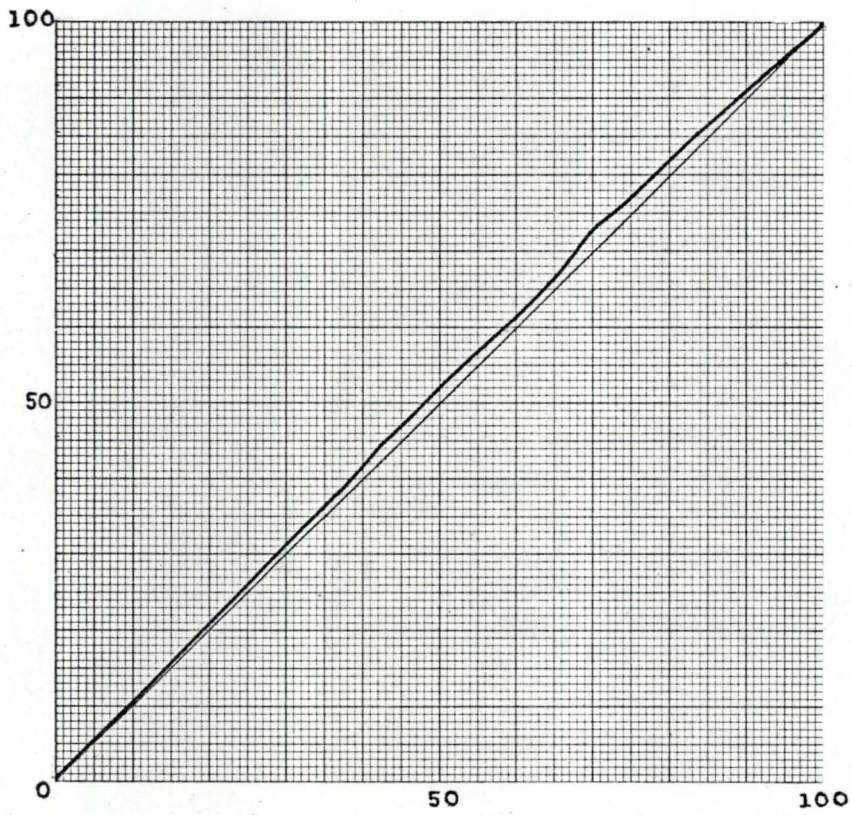
Groupe 1. - Fonction de distribution et d'information.



$\gamma = 0.28$

AGREGATION B

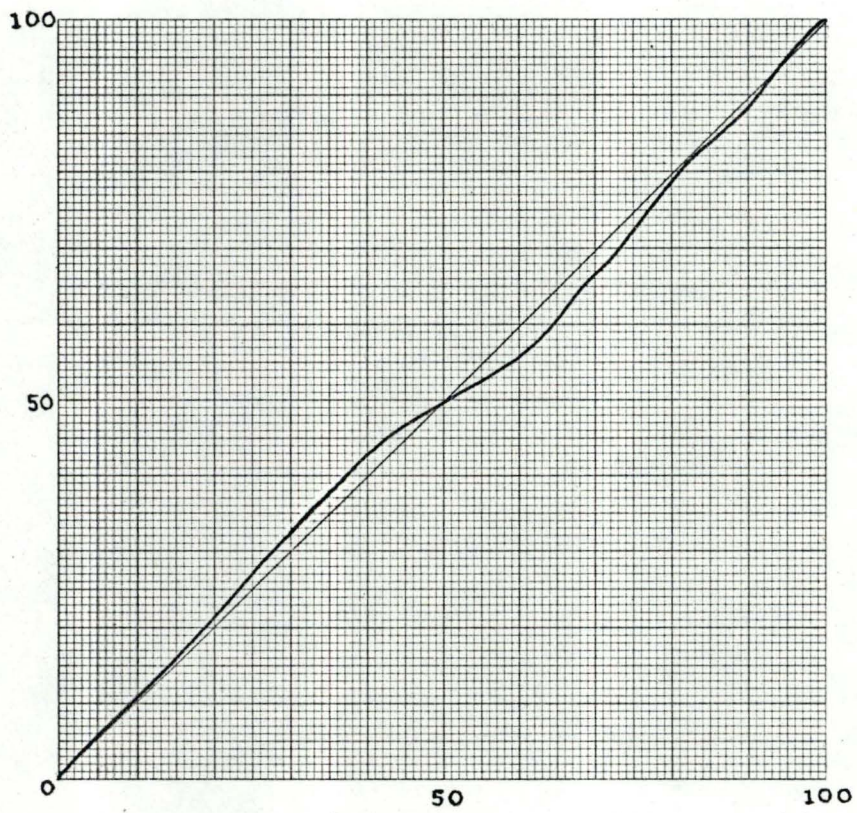
Groupe 2. - Fonction de prise de décisions.



$\gamma = 0.29$

AGREGATION B

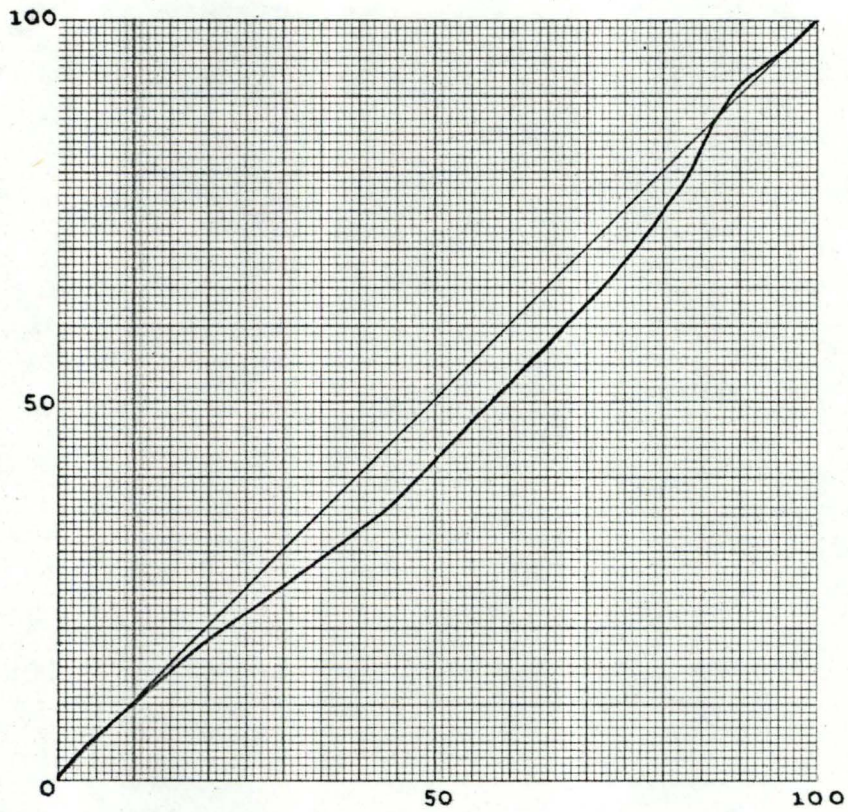
Groupe 3. - Fonction de protection de la vie.



$$\gamma = 0.27$$

AGREGATION B

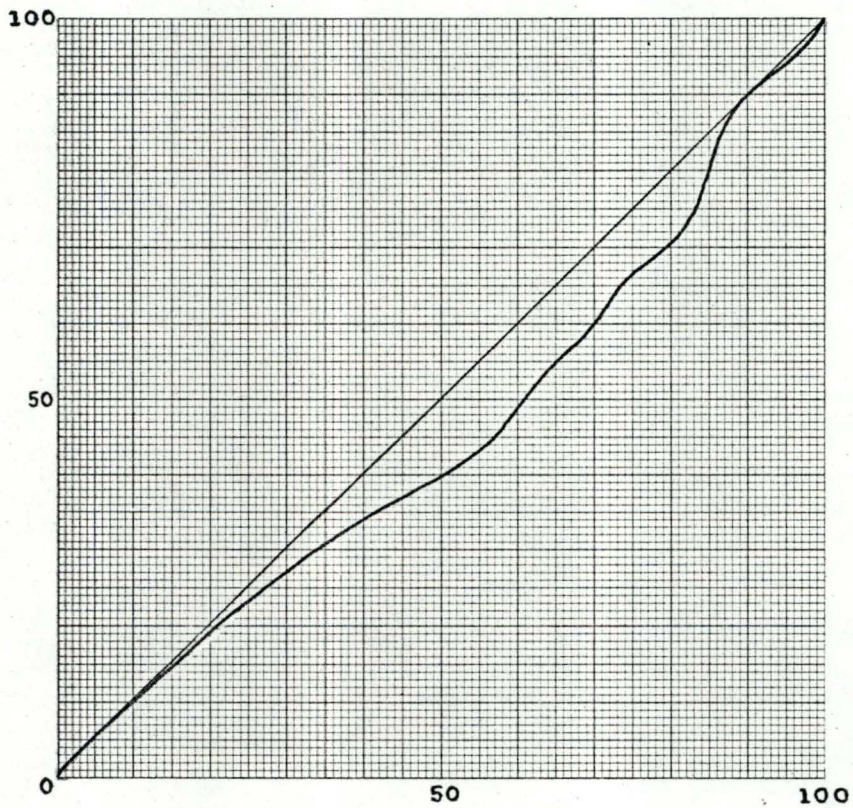
Groupe 4. - Fonction de délassement et loisirs.



$\gamma = 0.28$

AGREGATION B

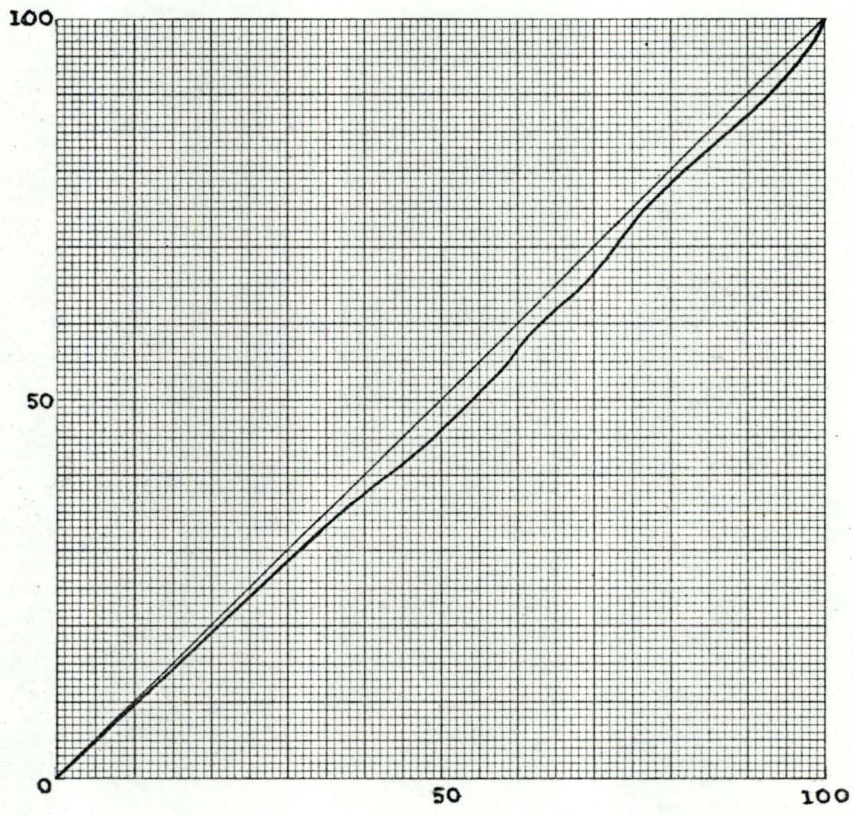
Groupe 5. - Fonction de développement de la personne.



$\gamma = 0.28$

AGREGATION B

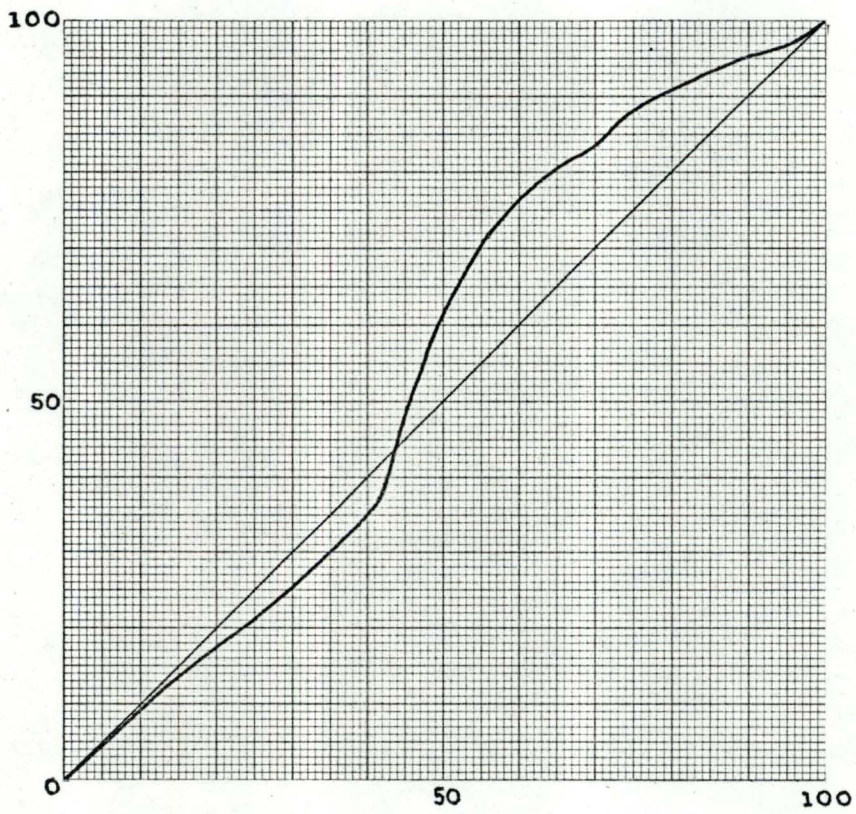
Groupe 6. - Fonction de construction.



$\gamma = 0.25$

AGREGATION B

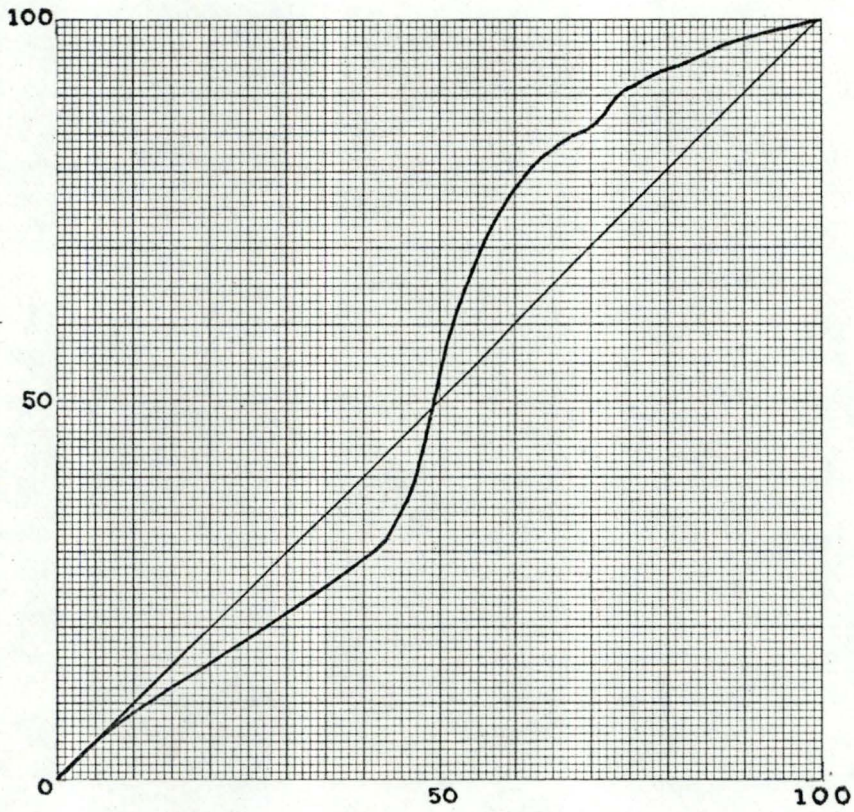
Groupe 7. - Fonction de communication.



$\gamma = 0.35$

AGREGATION C

Groupe 1. $\frac{\Delta X}{X} < - 0,02.$



$\gamma = 0.60$

AGREGATION C

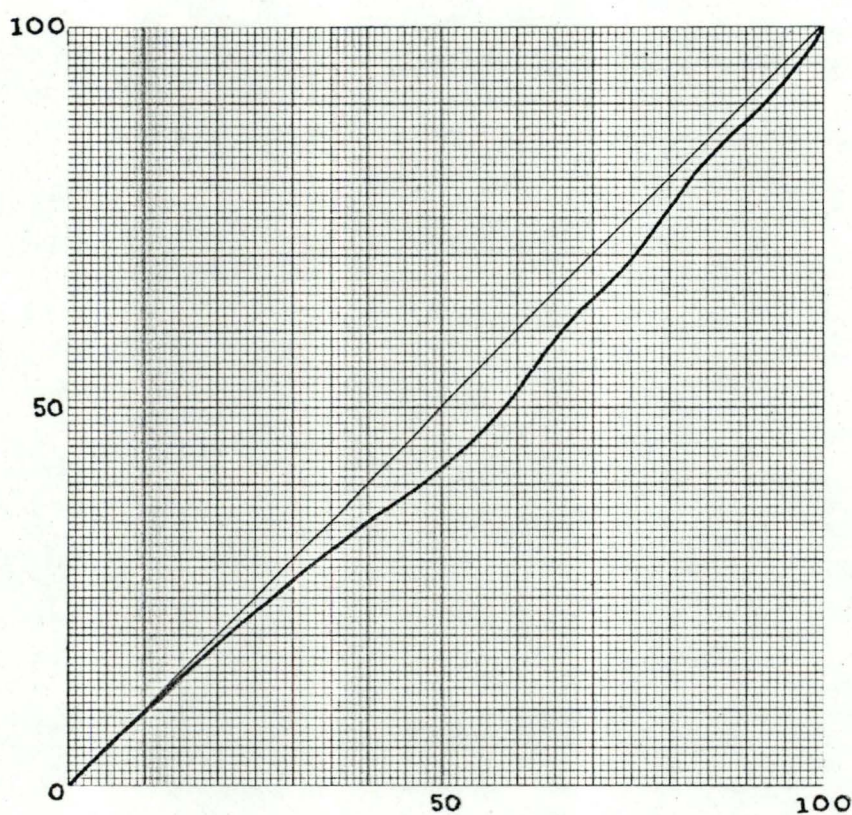
Groupe 2. $- 0,02 < \frac{\Delta X}{X} < 0,02.$



$\gamma = 0.17$

AGREGATION C

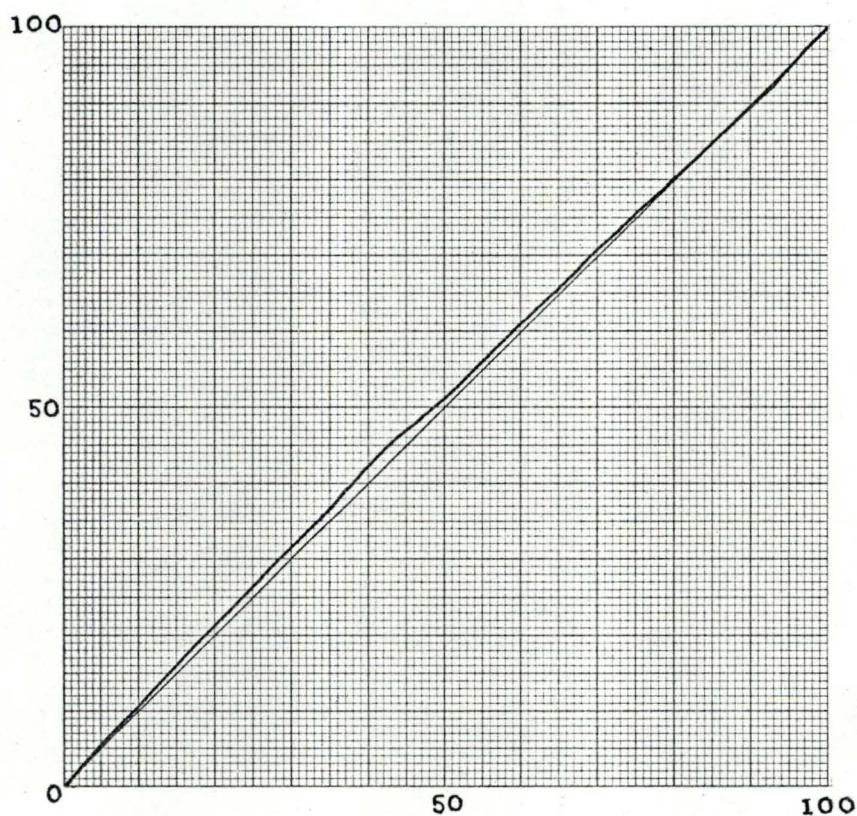
Groupe 3. $0,02 < \frac{\Delta X}{X} \leq 0,10.$



$\gamma = 0.25$

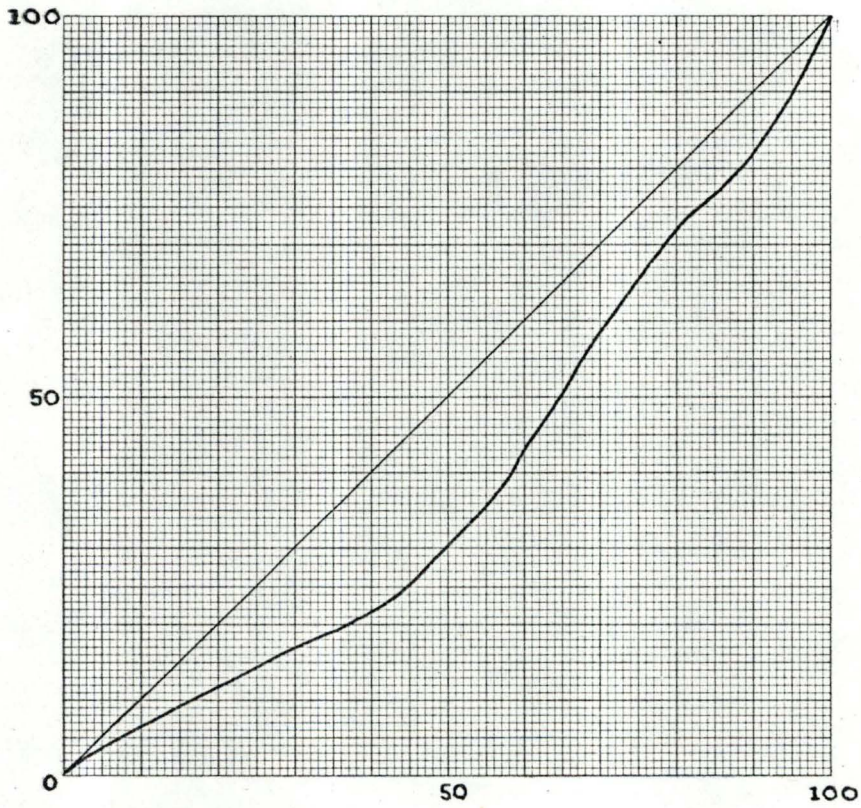
AGREGATION C

Groupe 4. $\frac{\Delta X}{X} > 0,10.$



$\gamma = 0.25$

LE SECONDAIRE PAR RAPPORT AU TERTIAIRE.



Concentration du Secondaire : $\gamma = 0.19$

Concentration du Tertiaire : $\gamma = 0.28$

L'URBANISATION DES ACTIVITES TERTIAIRES.

N° Activités	A.	N° Activités	A.
1.	89.81	32.	73.73
2.	87.11	33.	50.71
3.	80.01	34.	<u>100.00</u>
4.	76.13	35.	70.95
5.	56.43	36.	76.13
6.	<u>100.00</u>	37.	94.53
7.	92.48	38.	56.18
8.	<u>100.00</u>	39.	63.26
9.	83.86	40.	70.97
10.	48.41	41.	11.35
11.	44.35	42.	83.13
12.	50.92	43.	98.51
13.	40.27	44.	64.82
14.	63.81	45.	57.49
15.	69.16	46.	69.80
16.	53.67	47.	74.11
17.	74.05	48.	62.50
18.	50.58	49.	12.31
19.	99.63	50.	46.36
20.	54.10	51.	94.86
21.	95.33	52.	74.22
22.	99.88	53.	38.16
23.	98.81	54.	12.13
24.	68.49	55.	23.65
25.	95.54	56.	83.58
26.	82.82	57.	69.47
27.	85.00	58.	95.93
28.	61.56	59.	49.50
29.	95.53	60.	41.10
30.	77.92	61.	60.75
31.	58.85	62.	99.93
63.	59.36		
64.	64.87		
65.	52.77		

NOTE : A. Pourcentage d'emploi de chaque activité dans l'ensemble des 35 agglomérations, par rapport à l'emploi total de cette activité dans le Royaume.

63. Total de la main-d'oeuvre.

64. Total des activités tertiaires.

65. Total des activités secondaires. (63 - 64).

REGROUPEMENT DES ACTIVITES TERTIAIRESSELON LEUR URBANISATION.

-Nombre d'activités urbanisées à 100 % :	<u>3.</u>	<u>Activités N°:</u> 6-8-34.
-Nombre d'activités urbanisées à + de 90%:	<u>15.</u>	<u>Activités N°:</u> 6-7-8-19-21-22- 23-25-29-34-37- 43-51-58-62.
-Nombre d'activités dont le pourcentage d'urbanisation est supérieur à la moyenne : 64,87 % :	<u>35.</u>	<u>Activités N°:</u> 1-2-3-4-6-7-8-9- 15-17-19-21-22-23- 24-25-26-27-29-30- 32-34-35-36-37-40- 42-43-46-47-51-52- 57-58-62.
-Nombre d'activités urbanisées à - de 50%:	<u>11.</u>	<u>Activités N°:</u> 10-11-13-41-49-50- 53-54-55-59-60.

NOTE : Source, voir TABLEAU N°10 .

L'URBANISATION DES GROUPES D'ACTIVITES SELON LES TROIS AGREGATIONS.

Pour chaque groupe des agrégations, pourcentage de l'emploi dans les 35 agglomérations, par rapport à l'emploi total de ce groupe, au niveau du Royaume; selon les trois agrégations:

	Spécialité.	Fonctionnalité.	Progressivité.
1.	63.24	70.16	83.23
2.	70.76	63.65	51.15
3.	85.01	76.00	42.44
4.	64.73	60.90	69.20
5.	55.36	50.14	
6.	72.76	53.71	
7.	12.31	66.60	
8.	74.11		
9.	66.30		
10.	63.94		

LES RATIOS EMPRUNTES A LA THEORIE DE LA BASE.

Numéros des catégories dimensionnelles des villes.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A.									
1.	-.22	-.01	-.22	-1.03	-.29	.41	-.09	.27	.30
2.	-.72	-2.43	.93	.72	3.73	3.28	5.22	1.34	2.03
3.	8.67	5.37	-2.32	-3.95	-1.88	-1.68	-.56	-2.82	-5.34
4.	-2.08	-1.49	1.32	6.04	-1.31	1.90	3.74	4.21	4.27
5.	-5.49	-4.90	-1.15	-.40	2.21	-.12	-4.25	.31	6.51
6.	-.59	9.04	2.03	-1.21	1.33	-1.34	-1.69	-2.18	-1.47
7.	-1.62	-1.95	-1.72	-1.91	-1.73	-1.73	-1.74	-1.84	-1.75
8.	.32	-.07	.01	-.04	.04	-.09	-.07	-.23	-.15
9.	1.62	-2.75	1.62	2.79	-2.75	-.51	-1.21	-.20	-3.02
10.	.12	-.82	-.49	-1.02	.65	-.17	.60	1.09	-1.42
B.									
1.	6.11	4.41	1.11	3.52	.51	.59	2.04	5.33	-.88
2.	.31	-1.09	1.00	1.58	-2.34	.22	-.97	-.24	-1.28
3.	1.41	-1.99	.93	2.43	.81	3.82	.54	2.45	.51
4.	-1.25	-.42	-.50	-.11	.47	1.65	3.06	-.71	-.04
5.	-2.36	-3.54	-.42	-2.35	1.02	-1.79	3.42	-2.21	-.76
6.	-4.18	-4.85	-1.48	-2.32	-.25	-1.17	-5.20	-.90	4.87
7.	-.02	7.49	-.64	-2.74	-.21	-2.83	-2.91	-3.74	-2.45
C.									
1.	-.05	8.85	.73	-1.12	2.11	-1.49	-1.73	-2.31	-1.94
2.	-5.41	-1.76	-2.20	-2.43	-4.29	-1.54	.89	.04	2.76
3.	-3.62	-3.99	-1.32	-2.61	-2.10	-.85	-2.74	-2.36	-.46
4.	9.08	-3.09	2.79	6.17	3.51	2.79	3.58	4.37	-.37
D.	18.10	4.93	-6.30	-7.84	-2.04	-.65	8.60	-9.07	-12.87
E.	-18.10	-4.93	6.30	7.84	2.04	.65	-8.60	9.07	12.87

NOTE : A. = Spécialité.

B. = Fonctionnalité.

C. = Progressivité.

D. = Ensemble des activités tertiaires.

E. = Ensemble des activités secondaires.

Pour les catégories 6 à 9, les pourcentages de la catégorie envisagée auxquels sont soustraits les pourcentages du Royaume, sont les pourcentages moyens de cette catégorie. On additionne les pourcentages de chaque ville et on divise la somme par le nombre de villes dans la catégorie.

- LE PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS. -

TABLEAU N°14.

LES DONNEES ABSOLUES PAR PROVINCE.

	Etat	Prov.	Commune	Ens Sub	Org Int	Total
ANVERS	34.511	1.073	25.621	18.251	32	79.518
BRABANT	128.125	3.150	39.572	28.390	815	200.052
FL.OCCID.	24.583	287	8.115	12.730	1	45.716
FL.ORIENT.	26.705	742	13.225	14.126	8	54.806
HAINAUT	29.847	4.436	17.290	15.404	15	66.992
LIEGE	28.447	2.599	20.632	9.027	7	60.712
LIMBOURG	17.200	1.197	4.052	9.345	-	31.794
LUXEMBOURG	8.045	158	1.448	2.565	-	12.216
NAMUR	14.693	725	3.196	5.554	-	24.168
ROYAUME	312.156	14.367	133.181	115.392	878	575.974

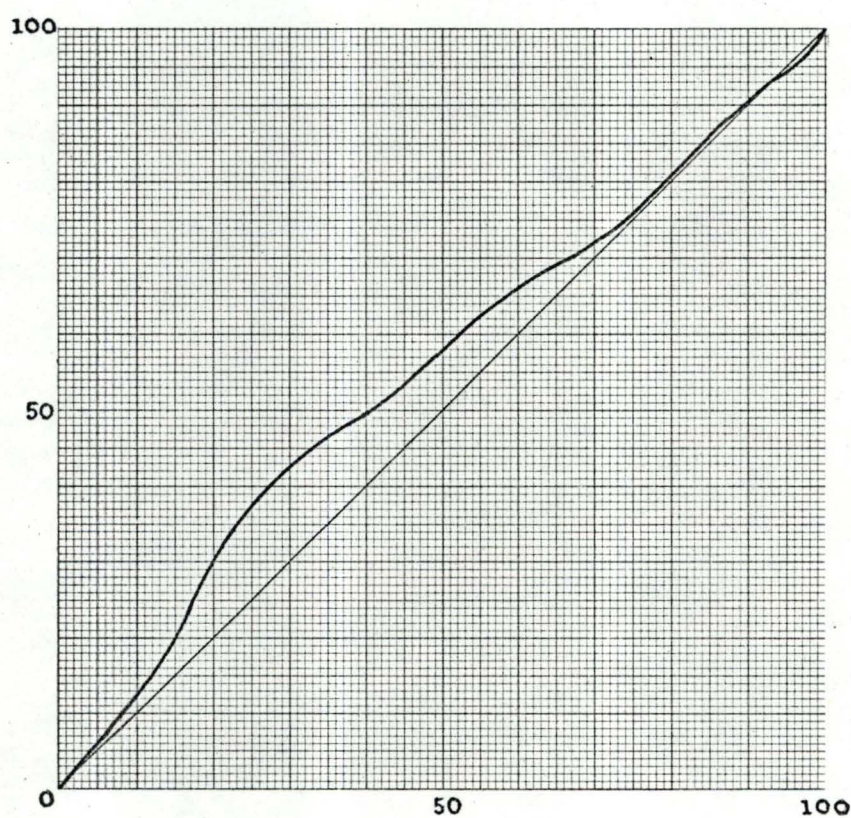
TABLEAU N°14 Bis.

LES DONNEES EN POURCENTAGES PAR PROVINCE.

ANVERS	11,05	7,46	19,26	15,82	3,65	13,80
BRABANT	41,05	21,94	29,72	24,60	92,82	34,73
FL.OCCID.	7,87	1,99	6,09	11,03	0,12	7,93
FL.ORIENT.	8,56	5,16	9,93	12,25	0,92	9,52
HAINAUT	9,56	30,88	12,99	13,35	1,70	11,63
LIEGE	9,11	18,09	15,49	7,82	0,79	10,55
LIMBOURG	5,52	8,34	3,05	8,09	-	5,52
LUXEMBOURG	2,57	1,09	1,08	2,22	-	2,12
NAMUR	4,71	5,05	2,39	4,82	-	4,20
Σ%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
BRUXELLES - Capitale.	31,09	13,48	24,19	13,18	92,82	25,56

NOTE : Abréviations - Fl.Occid. = Flandre Occidentale.
 Fl.Orient. = Flandre Orientale.
 Ens Sub. = Enseignement Subventionné n.d.a.
 Org Int. = Organisme International.
 Prov. = Province.

LA FONCTION PUBLIQUE DANS LES NEUF PROVINCES.



Concentration des titulaires d'une fonction publique: $\gamma = 0.39$

Concentration des résidents dans les neuf provinces : $\gamma = 0.29$

Entreprises par branches d'activité.	N. Entr.	N. Personnes occupées.	
		Entr.	S.S.
A			
040 Extraction de charbon.	2	1.387	249
05 Extraction de pierres à bâtir.	4	2.040	419
06 Industries des denrées alimentaires.	10	7.987	3.088
07 Industries des boissons.	2	2.126	1.750
08 Industries du tabac.	2	2.107	678
09 Industries des huiles et graisses.	1	2.164	1.168
10 Industries chimiques.	18	31.127	12.904
11 Industries du caoutchouc.	2	2.734	1.202
12 Industries du bois et du liège.	2	1.904	1.783
13 Industries du papier et du carton.	7	9.332	3.349
14 Impression, reliure.	1	314	285
15 Industries du cuir.	1	710	394
16 Industries textiles.	20	23.423	9.191
17 Confections d'articles d'habillement	2	893	456
18 Production et distribution d'électricité.	3	13.793	2.689
191 Raffinerie et distillerie de pétrole.	6	4.670	2.094
20 Industrie des minéraux non-métallurgiques.	17	26.718	7.857
21 Fonte, moulage etc... de métaux communs.	16	73.562	39.928
22 Fabrication d'articles de métaux communs.	9	5.871	2.412
23 Fabrication de machines.	27	75.480	36.186
260 Démolition (sauf de bâtiment).	1	242	210
270 Travaux maritimes et fluviaux.	1	392	27
28 Transports.	4	2.089	648
32/33 Commerce de gros et de détail.	17	41.538	12.166
340 Banques.	6	32.261	15.637
341 Assurances.	1	229	121
371 Entreprises de nettoyage.	1	1.183	289
403 Hôpitaux, cliniques, maternités.	3	889	413
405 Sanatoria.	1	199	6
432 Croix-Rouge de Belgique.	1	704	430
687 Organisation de bienfaisance.	1	363	61
Total	189	368.431	158.090

NOTE : A. Numéros des activités selon la nomenclature de l'O.N.S.S.
 B. Total dans les agglomérations.
 C. Nombre moyen de succursales.

Abréviations : Entr. = Entreprise.
 S.S. = Siège Social.
 Succ. = Succursale.
 N. = Nombre.
 Cat. = Catégorie.
 Dim. = Dimensionnelle.

occupées dépendantes des S.S. de la Cat. Dim.							C.
4	5	6	7	8	9	B.	
						262	4
						1.522	3
		327	574			4.879	3
			1.837			1.837	7
						2.107	6
						2.164	2
						30.557	3
						2.734	10
		1.710				1.904	2
			718			3.244	2
						314	1
						-	1
	2.695	1.071	2.893	3.967	1.646	13.683	2
						-	2
					1.141	13.793	13
						4.670	5
944						17.803	3
14.318	1.173					57.092	3
			312			4.738	2
			1.756	1.567		72.426	3
	242					242	1
						392	2
						2.089	8
			642			40.608	11
						32.261	32
						229	6
						1.183	5
		310			296	606	3
						199	2
						704	27
						363	12
15.262	4.110	3.418	8.732	5.534	3.083	314.603	

LE REVENU MOYEN PAR DECLARATION DANS LES AGGLOMERATIONS.

(1.000 Fr.)

N° Villes	Dénomination	A	B	C
1.	BRUXELLES	172.9	170.3	173.2
2.	ANTWERPEN	150.1	147.1	150.3
3.	LIEGE	129.4	153.7	128.7
4.	CHARLEROI	130.9	160.8	129.4
5.	GENT	138.6	141.2	141.6
6.	MONS	115.3	151.6	113.1
7.	BRUGGE	131.6	132.9	131.4
8.	LA LOUVIERE	115.8	140.1	113.9
9.	KORTRIJK	113.7	147.0	105.4
10.	LEUVEN	139.8	146.2	137.7
11.	NAMUR	132.8	149.3	130.7
12.	VERVIERS	122.2	124.2	121.9
13.	OOSTENDE	122.9	132.5	118.2
14.	MECHELEN	123.8	135.7	112.0
15.	AALST	115.9	130.5	101.4
16.	ST-NIKLAAS	130.1	-	-
17.	ROESELARE	119.7	-	-
18.	HASSELT	152.6	-	-
19.	TURNHOUT	120.6	-	-
20.	MOUSCRON	106.4	-	-
21.	BOOM	117.2	123.3	114.2
22.	TOURNAI	136.2	-	-
23.	LIER	121.2	-	-
24.	EKLO	109.5	116.4	102.6
25.	LOKEREN	109.6	-	-
26.	RONSE	113.9	-	-
27.	TIENEN	126.0	134.7	117.3
28.	IZEGEM	117.1	-	-
29.	OUDENAARDE	114.5	-	-
30.	AUVELAIS	124.3	147.1	116.7
31.	ST-TRUIDEN	116.5	-	-
32.	LOMMEL	110.7	-	-
33.	WETTEREN	113.9	-	-
34.	NINOVE	111.5	120.8	106.9
35.	HALLE	136.0	-	-
Σ35.		124.7	140.1	123.3
R.		128.1		

NOTE : A. Agglomération.

B. Commune Centrale.

C. Communes périphériques.

LES HISTOGRAMMES DES REVENUS URBAINS.

A été relevé à l'I.N.S. ,le nombre de déclarations par classes de revenus nets taxables,dans chacune des 198 communes et dans le Royaume. Les communes ont été ensuite additionnées pour reformer les agglomérations.

Pour chaque ville,a été calculé,aux trois niveaux - agglomération - commune centrale - communes périphériques,le pourcentage du nombre de déclarations dans chaque classe de revenus,par rapport au total des déclarations.Le même calcul a été opéré pour l'ensemble des 35 agglomérations et le Royaume.

Dans les graphiques,on a donc:

-en ordonnée : La fréquence relative dans chaque classe de revenus (en pourcents).

-en abscisses: Les classes de revenus suivantes

A.	<	25.000 Fr.
B.	25.000 <	50.000 Fr.
C.	50.000 <	100.000 Fr.
D.	100.000 <	200.000 Fr.
E.	200.000 <	500.000 Fr.
F.	≥	500.000 Fr.

Dans les villes de MECHELEN,AALST et TIENEN,le niveau périphérique n'apparaît pas en classe F. Ceci provient du fait que le nombre de déclarations y est inférieur à 10 et,par souci de préserver le secret fiscal, ces déclarations ont été additionnées à celles de la classe E.

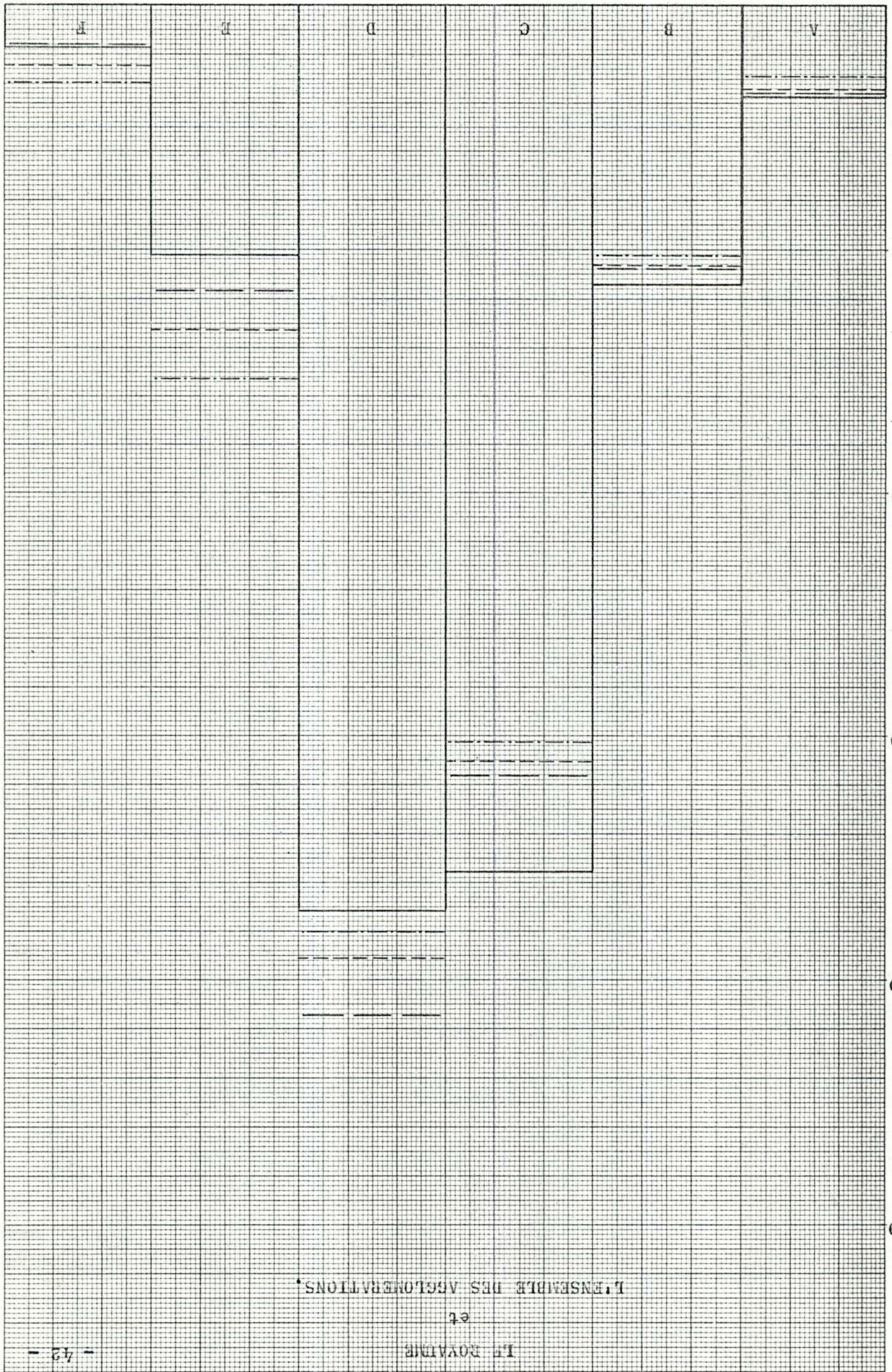
Les différents tracés ont la signification suivante:

-Dans le premier graphique : Royaume et Ensemble des agglomérations

—————	Royaume.
- - - - -	Σ 35 - Niveau agglomération.
.....	Σ 35 - Niveau commune centrale.
—————	Σ 35 - Niveau communes périphériques.

-Dans le graphique de chaque ville

—————	Niveau agglomération.
- - - - -	Niveau commune centrale.
.....	Niveau communes périphériques.



L'ENSEMBLE DES AGGLOMERATIONS.

et

LE ROYAUME

I.

BRUXELLES

43

50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

2.

50

40

30

20

10

A N T W E R P E N

144

A

B

C

D

E

F

3.

L I E G E

50

40

30

20

10

A

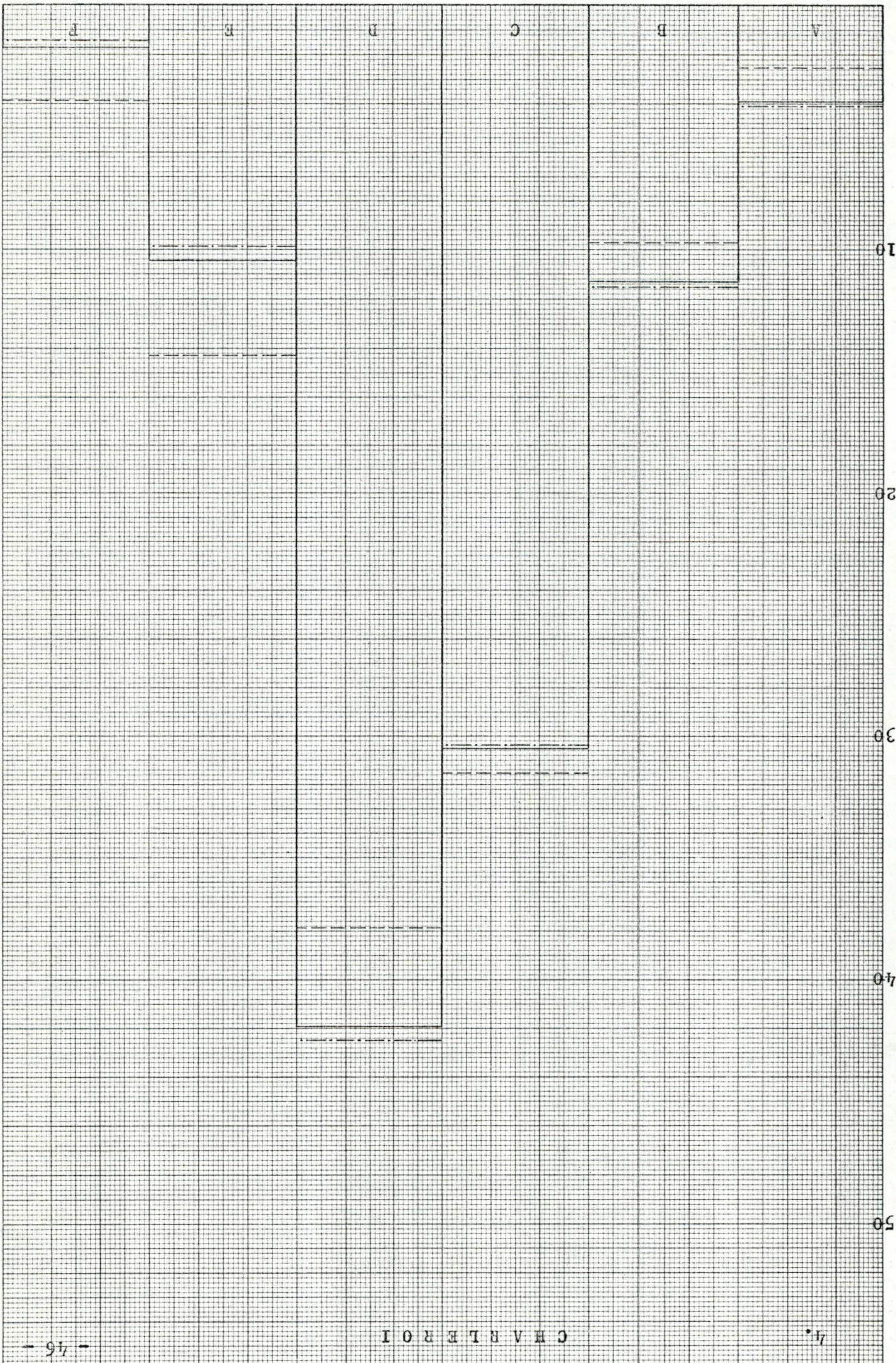
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

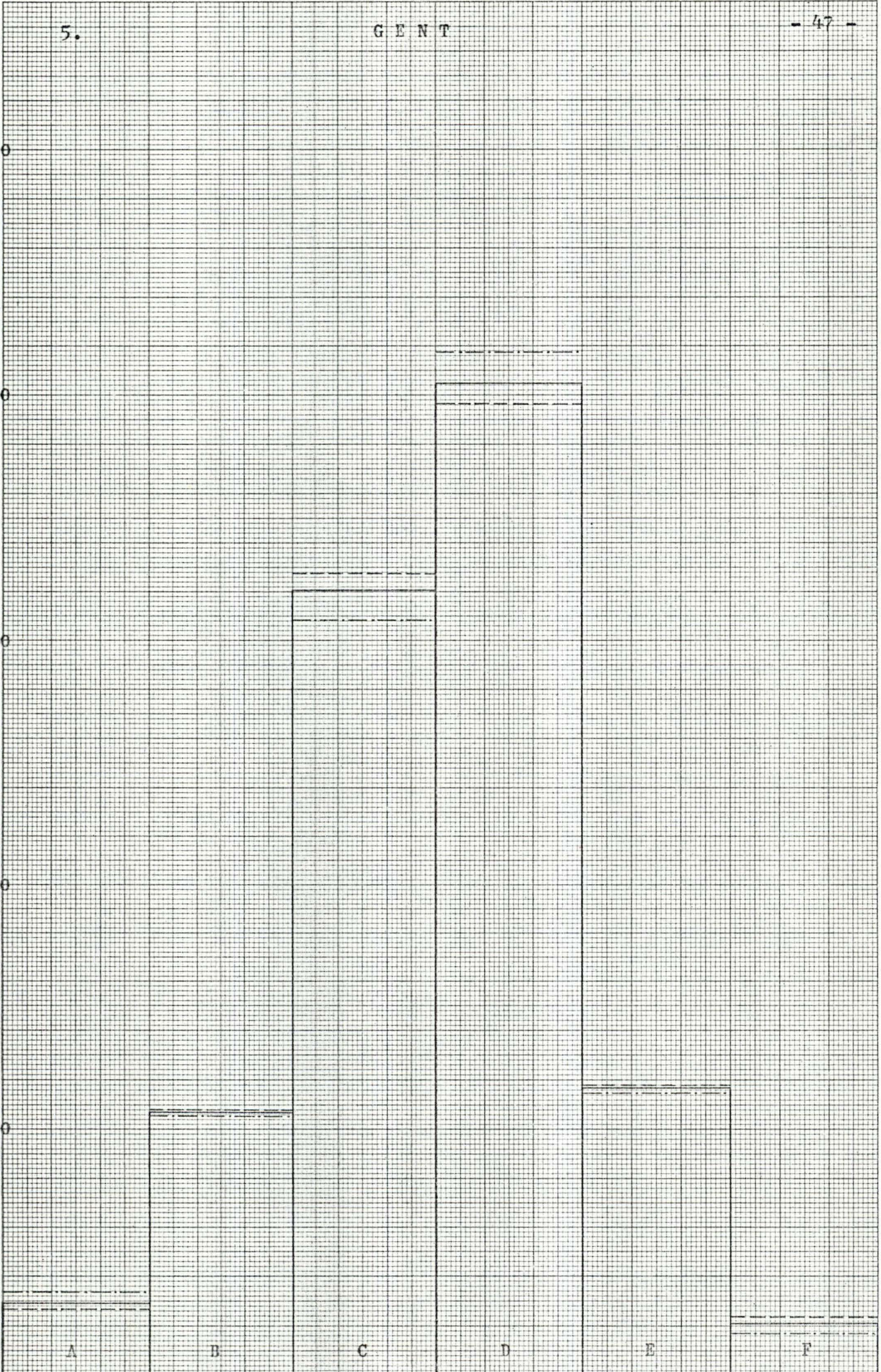
B

C

D

E

F



6.

50

40

30

20

10

M O N S

48

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

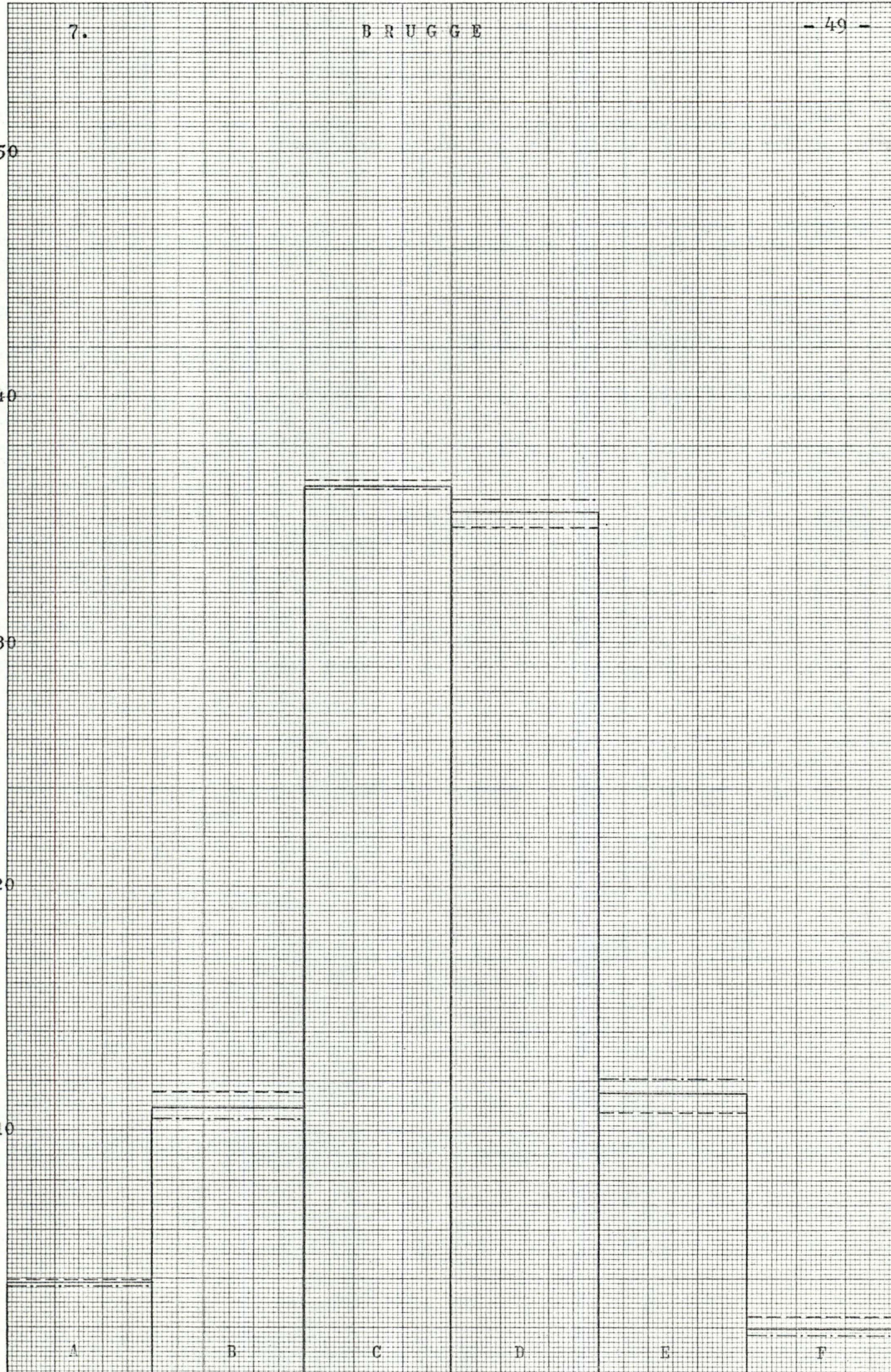
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

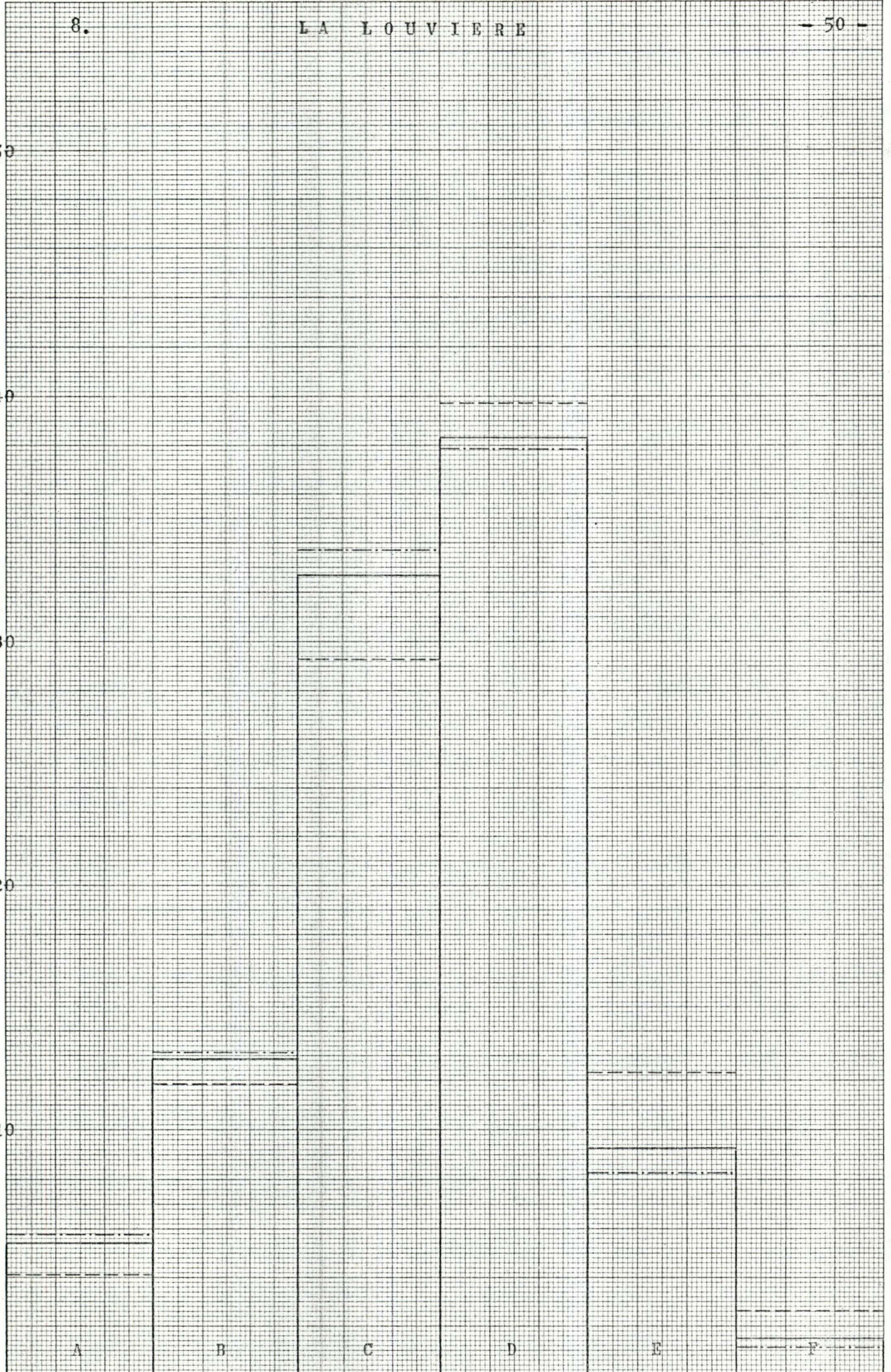
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

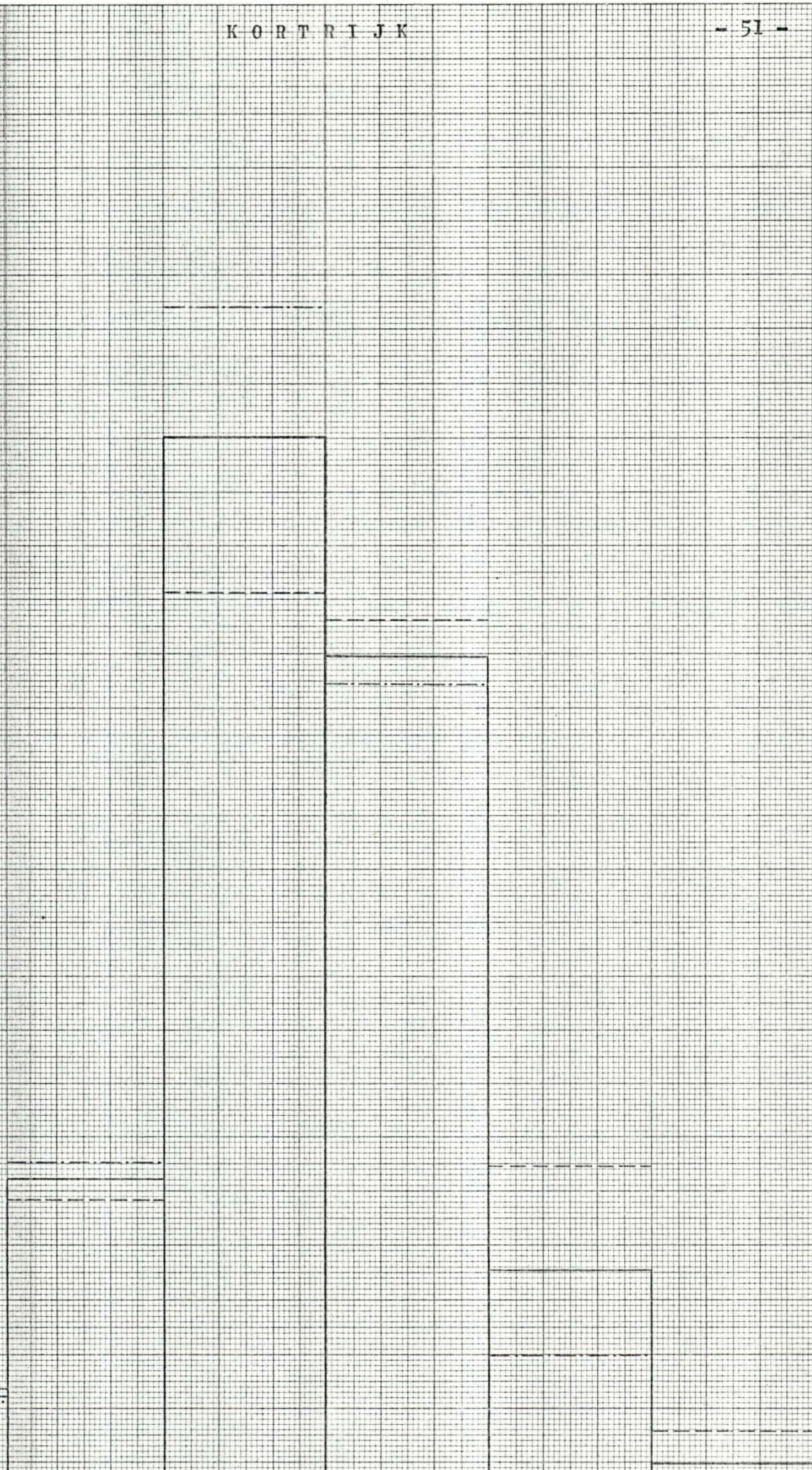
B

C

D

E

F



10.

50

40

30

20

10

L E U V E N

-- 52 --

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

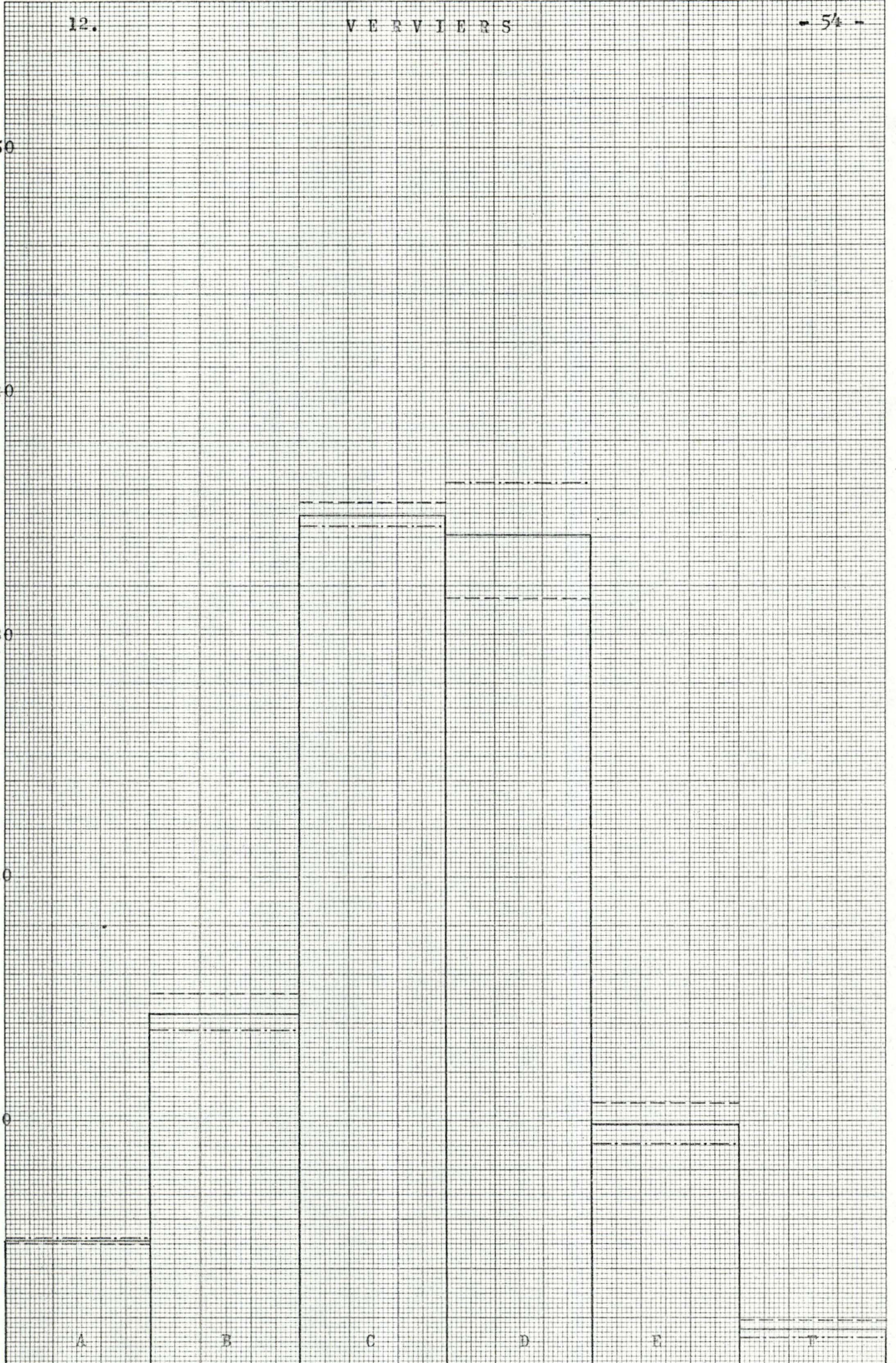
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

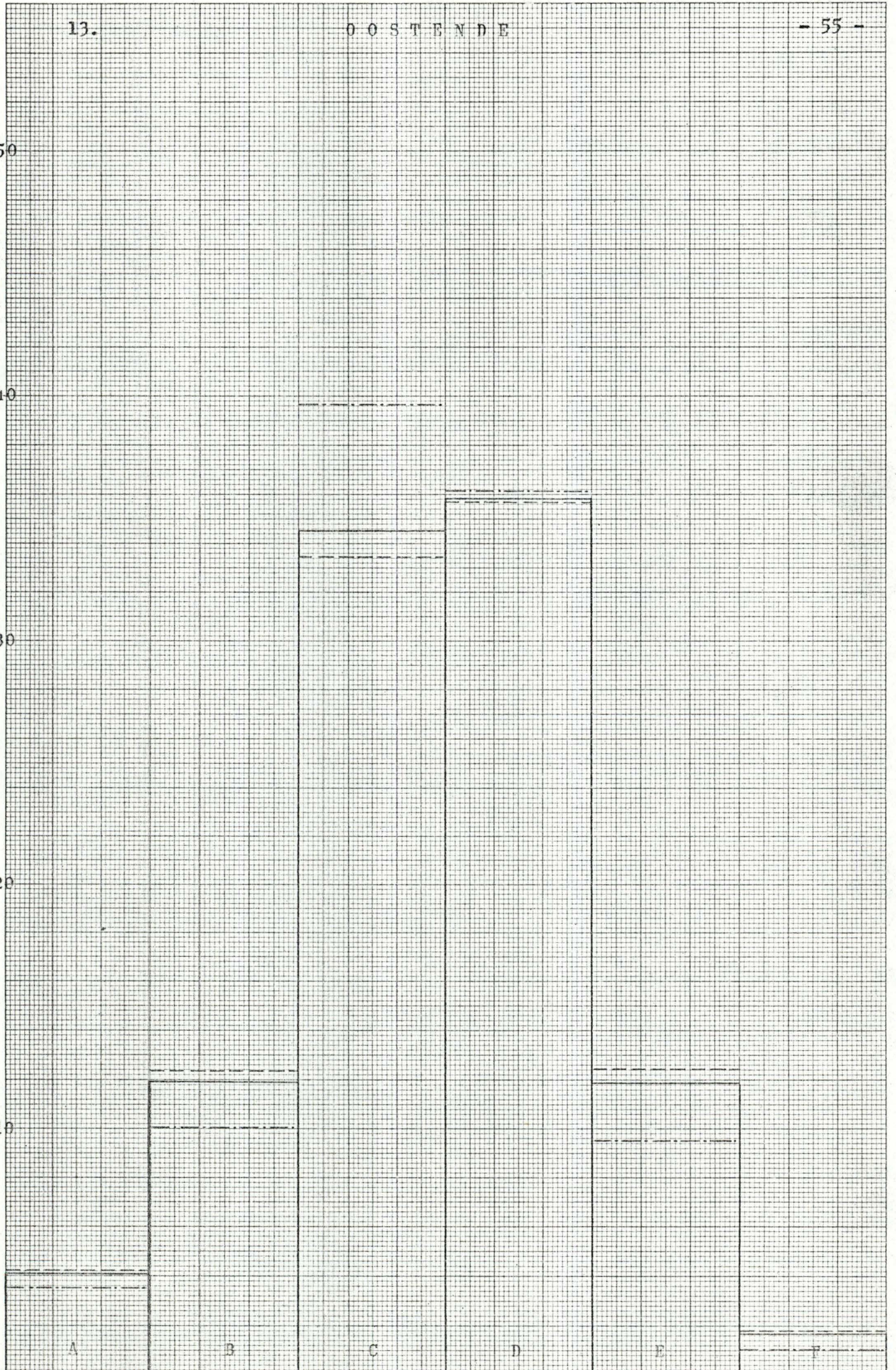
B

C

D

E

F



1/2.

50

40

30

20

10

M E C H E L E N

-56-

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

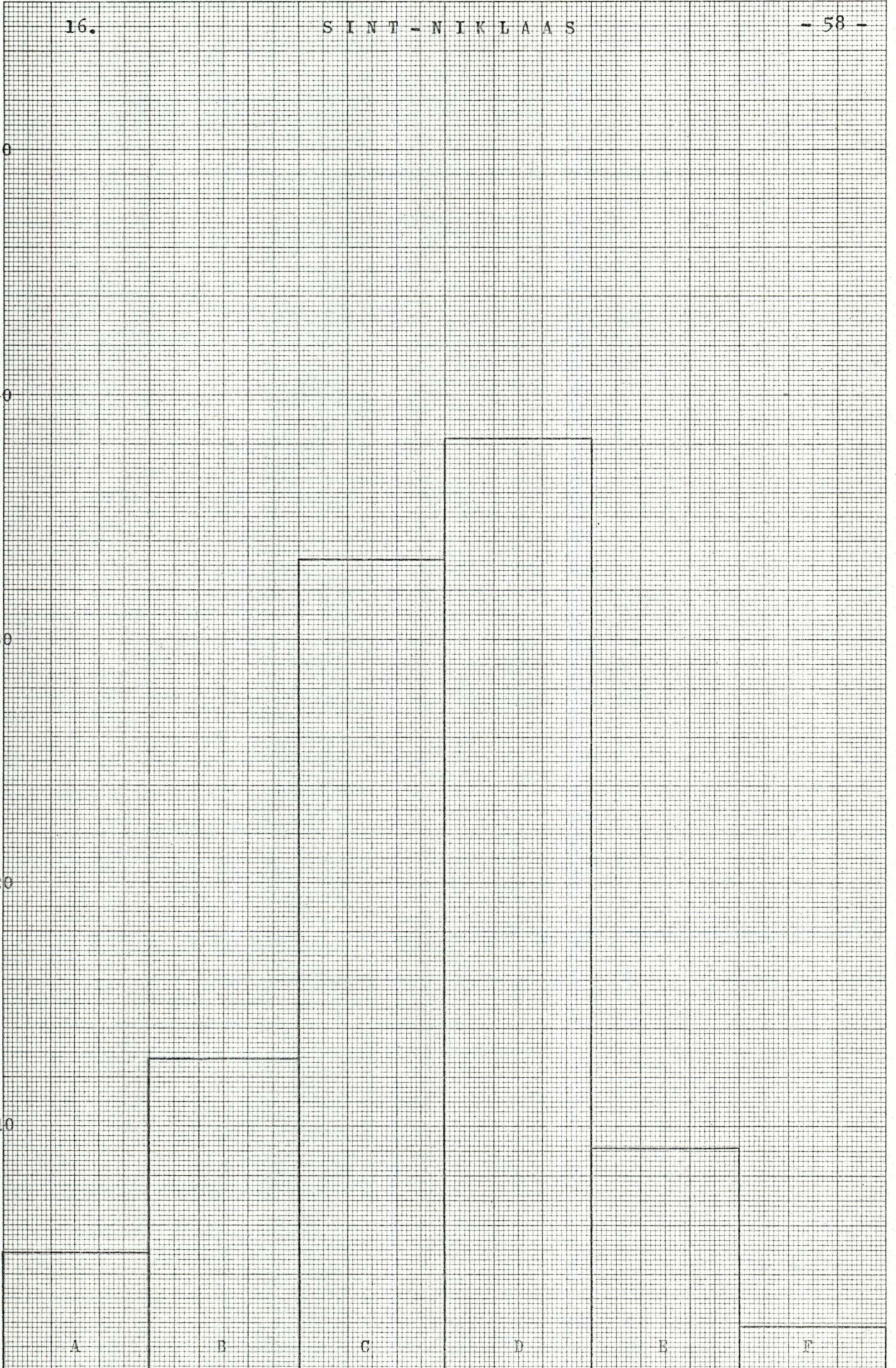
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

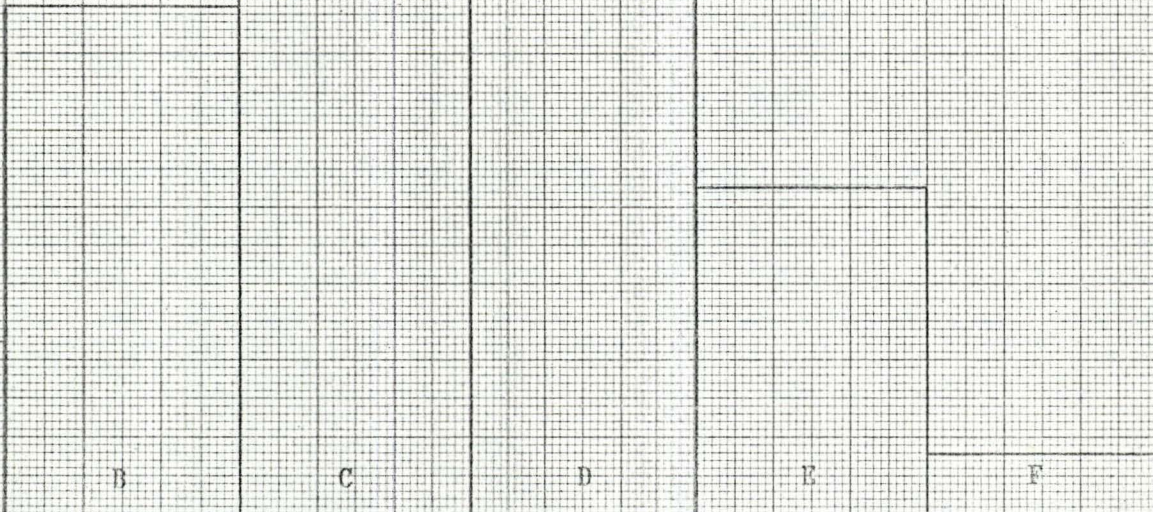
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

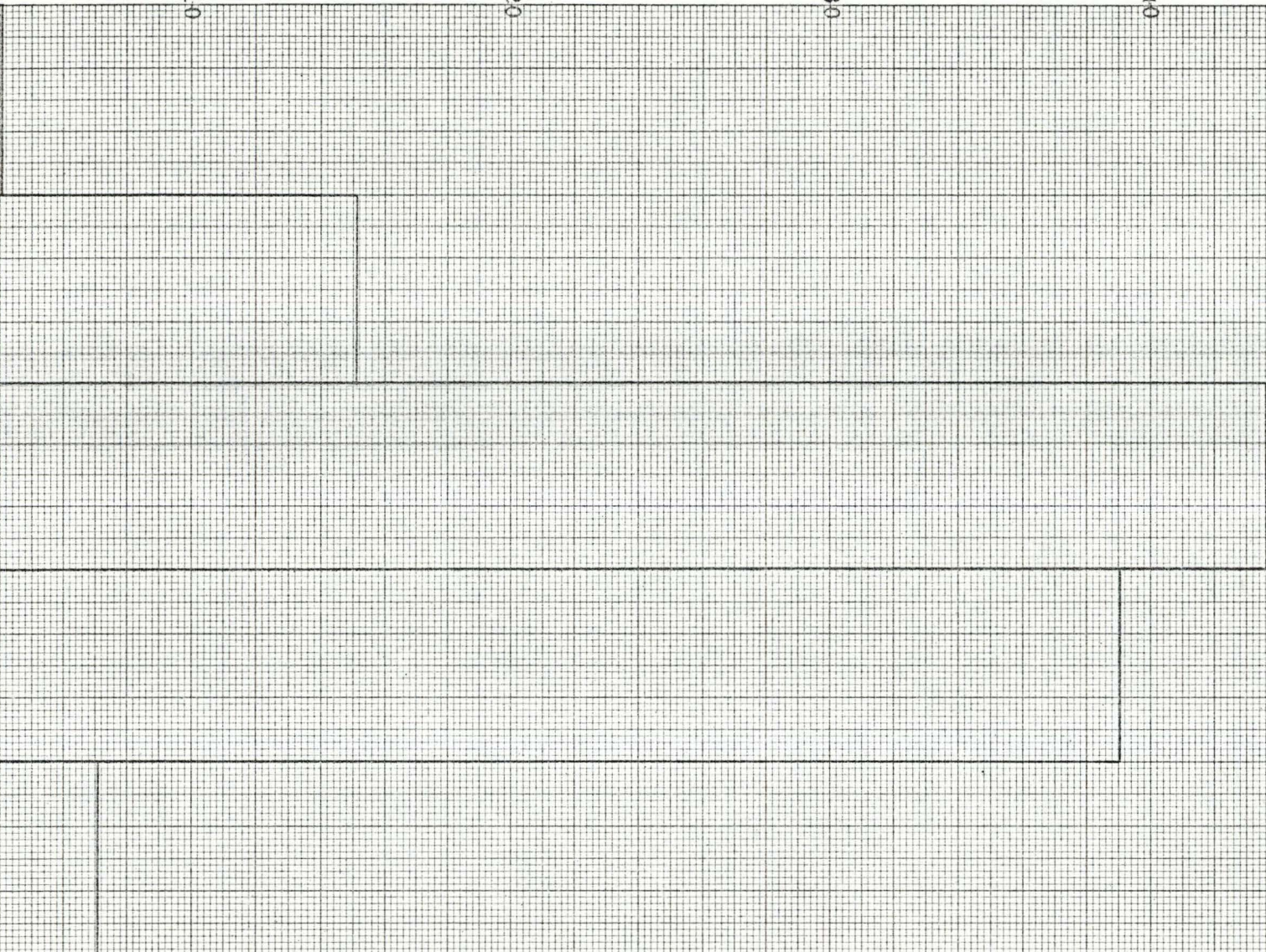
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

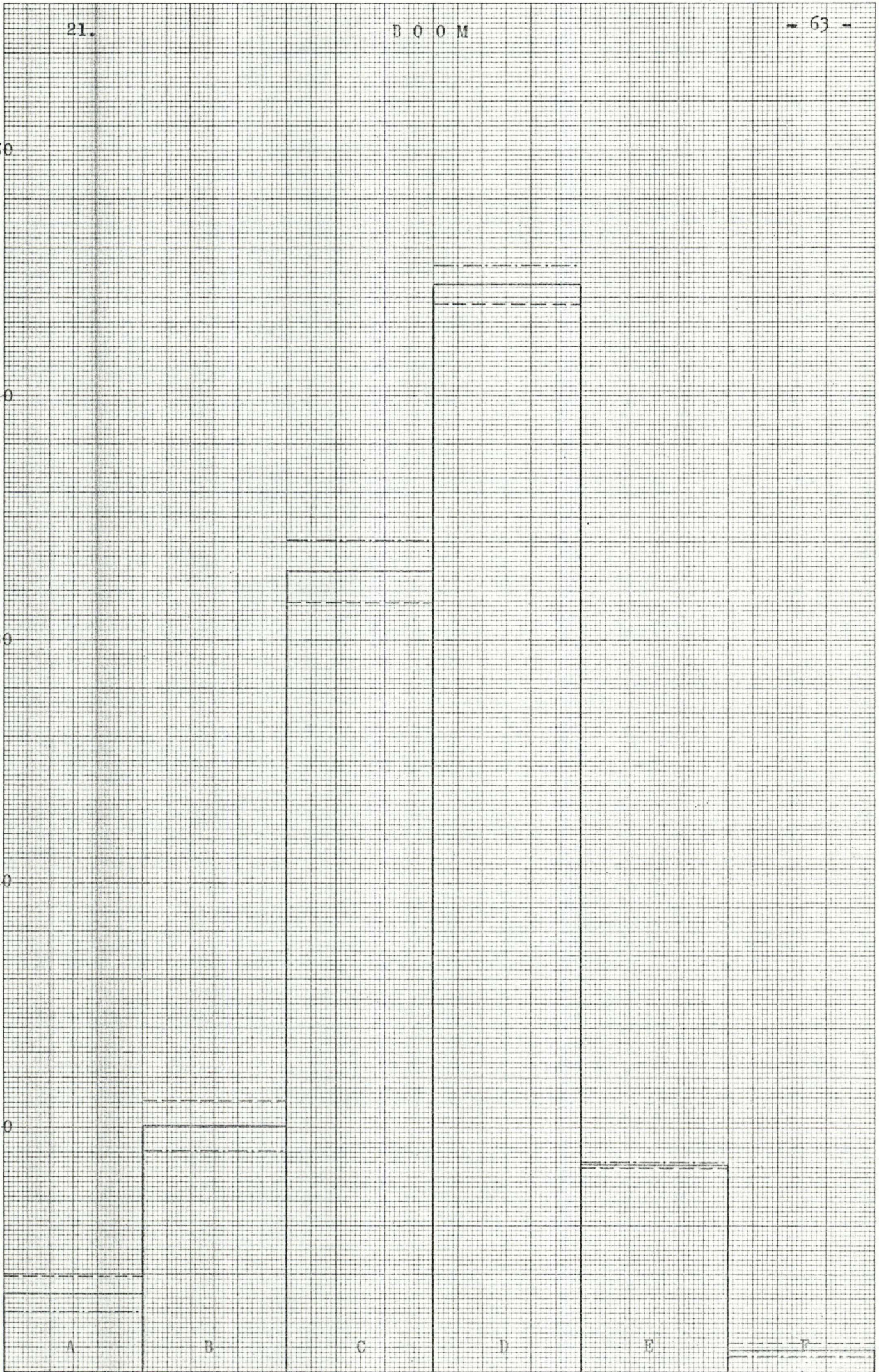
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

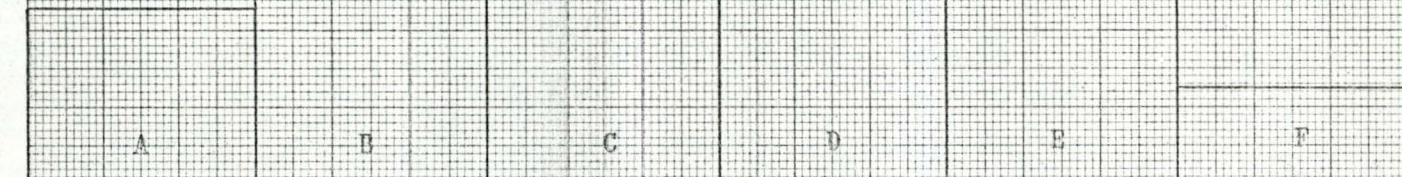
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

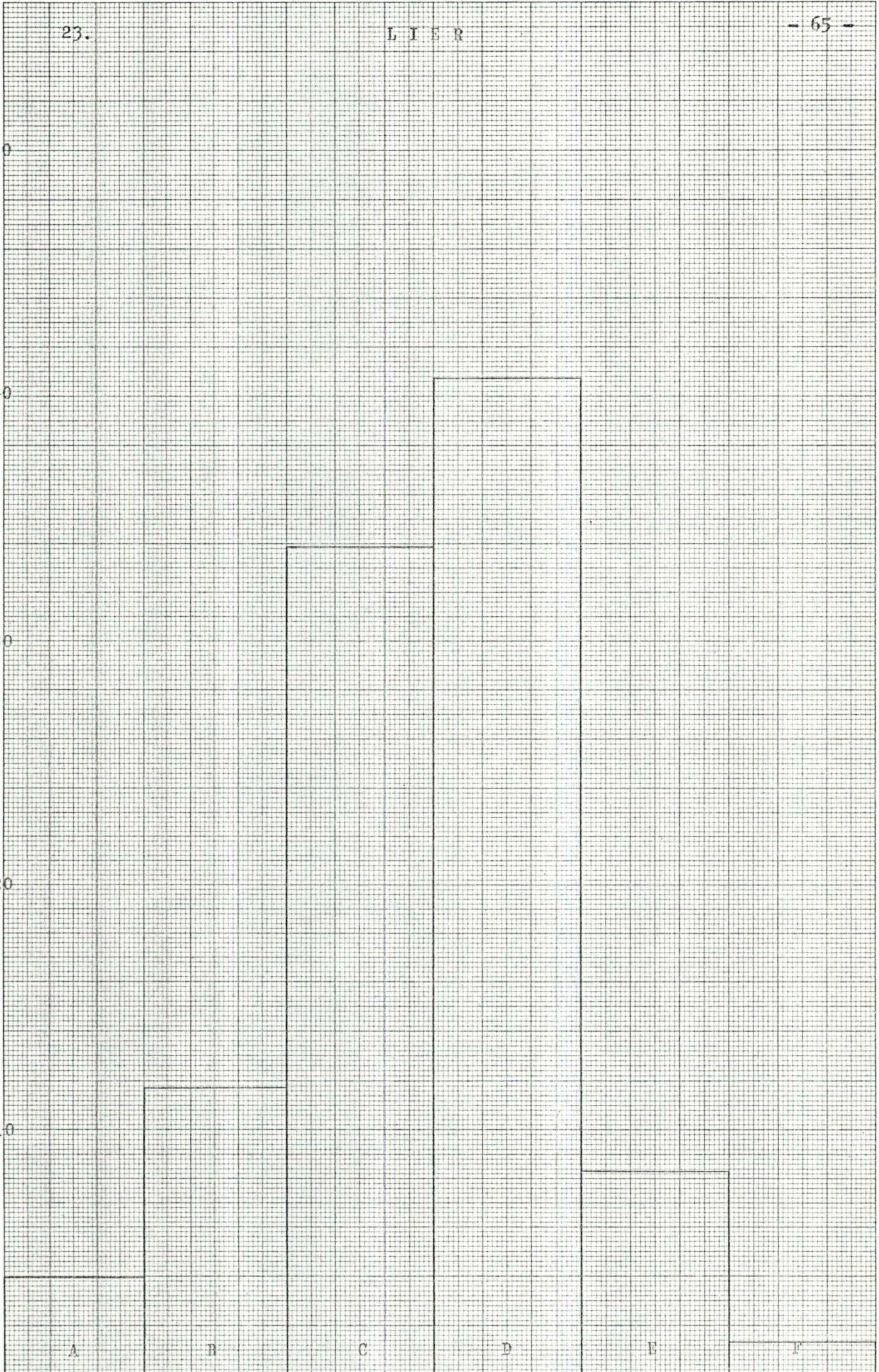
B

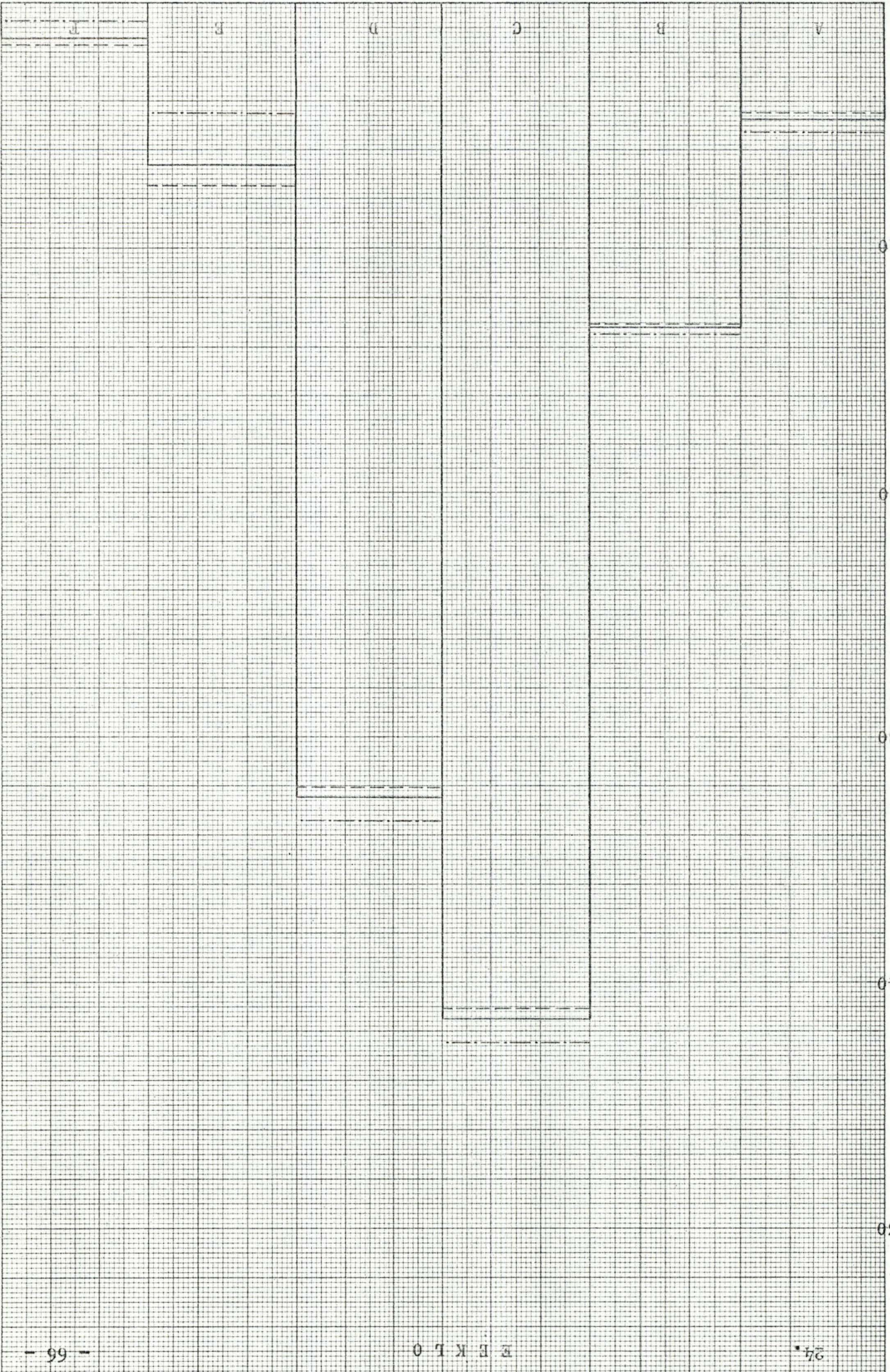
C

D

E

F





25.

L O K K E R E N

- 67 -

50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

50

40

30

20

10

A

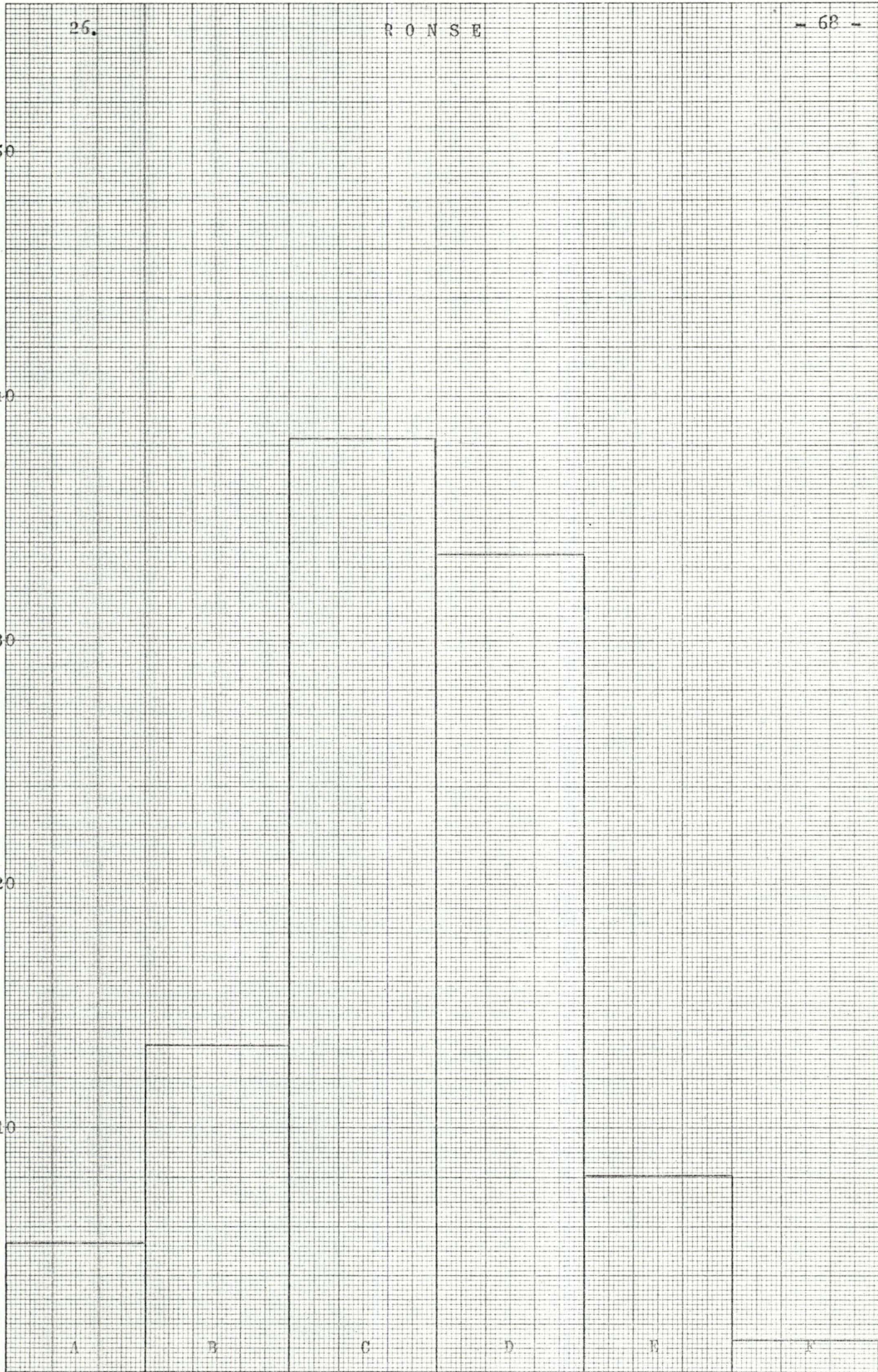
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

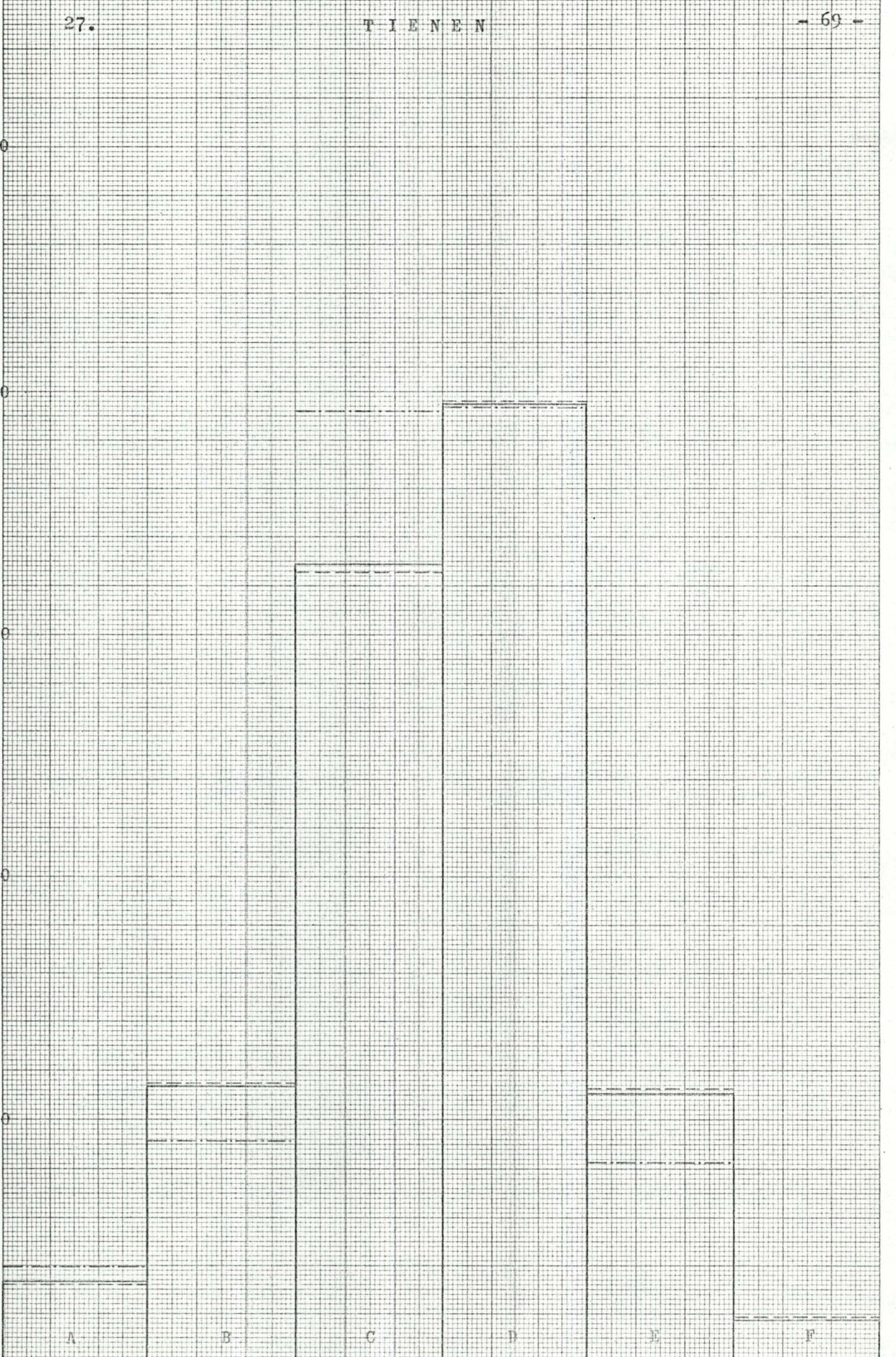
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

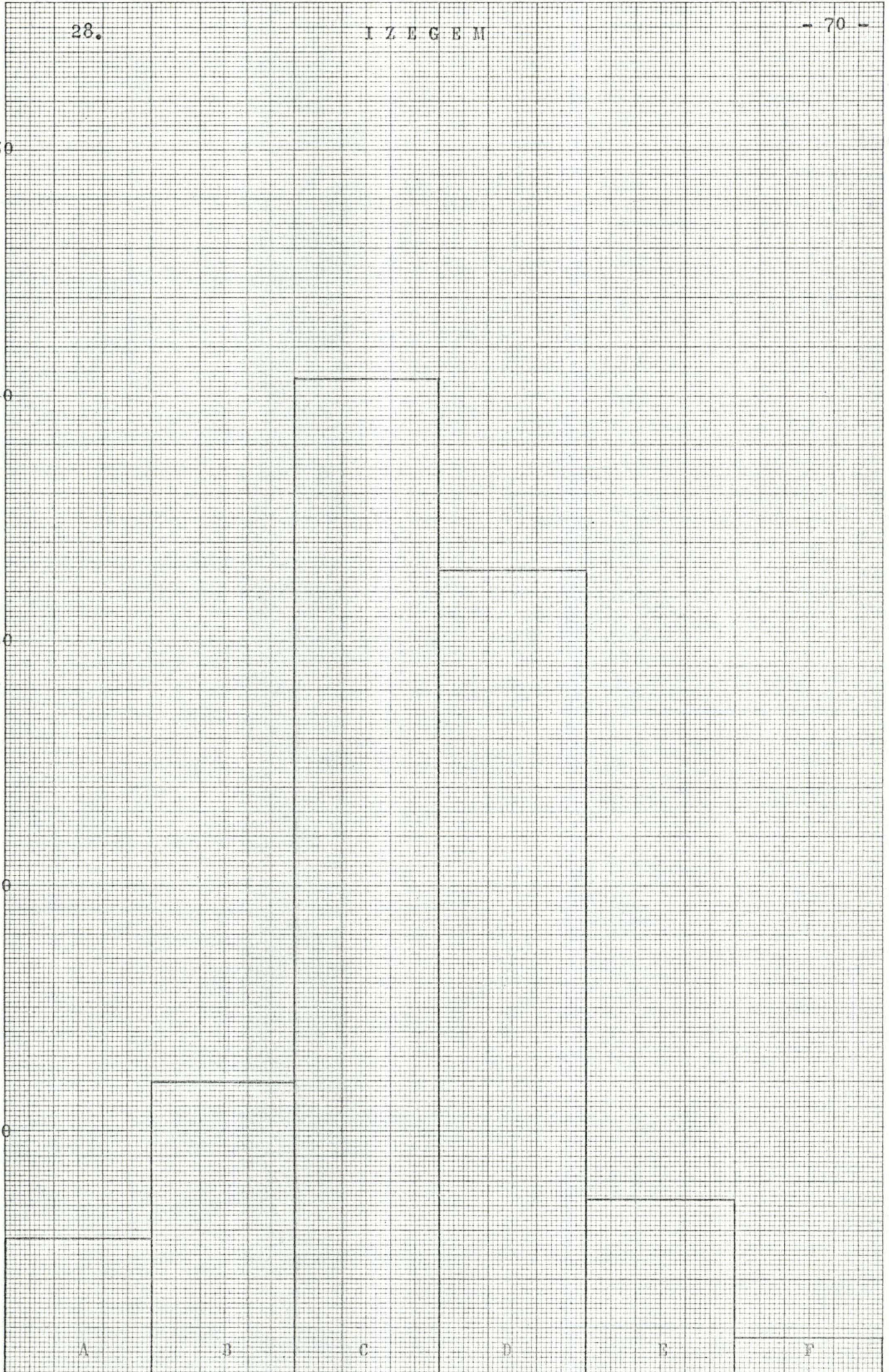
B

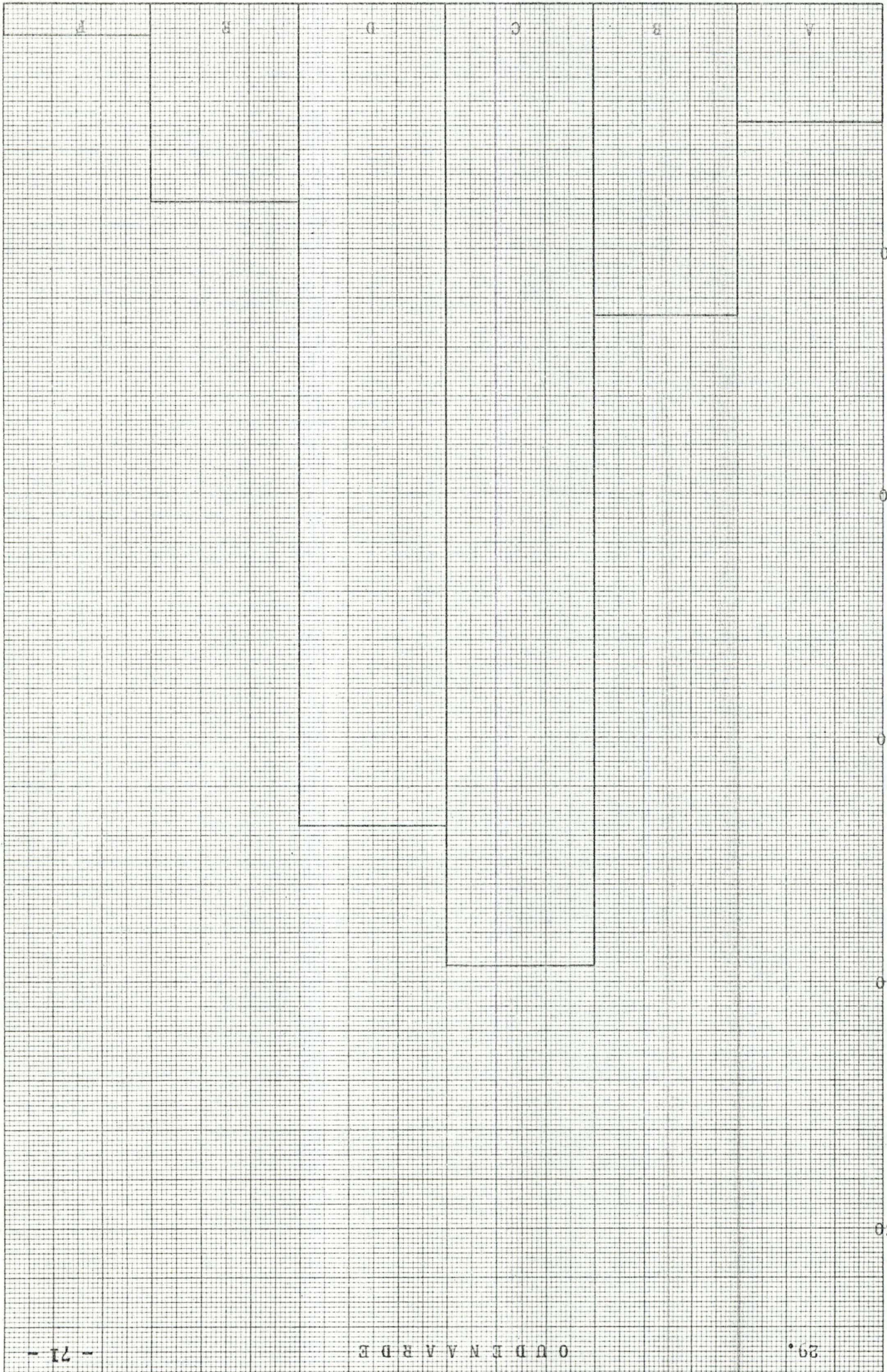
C

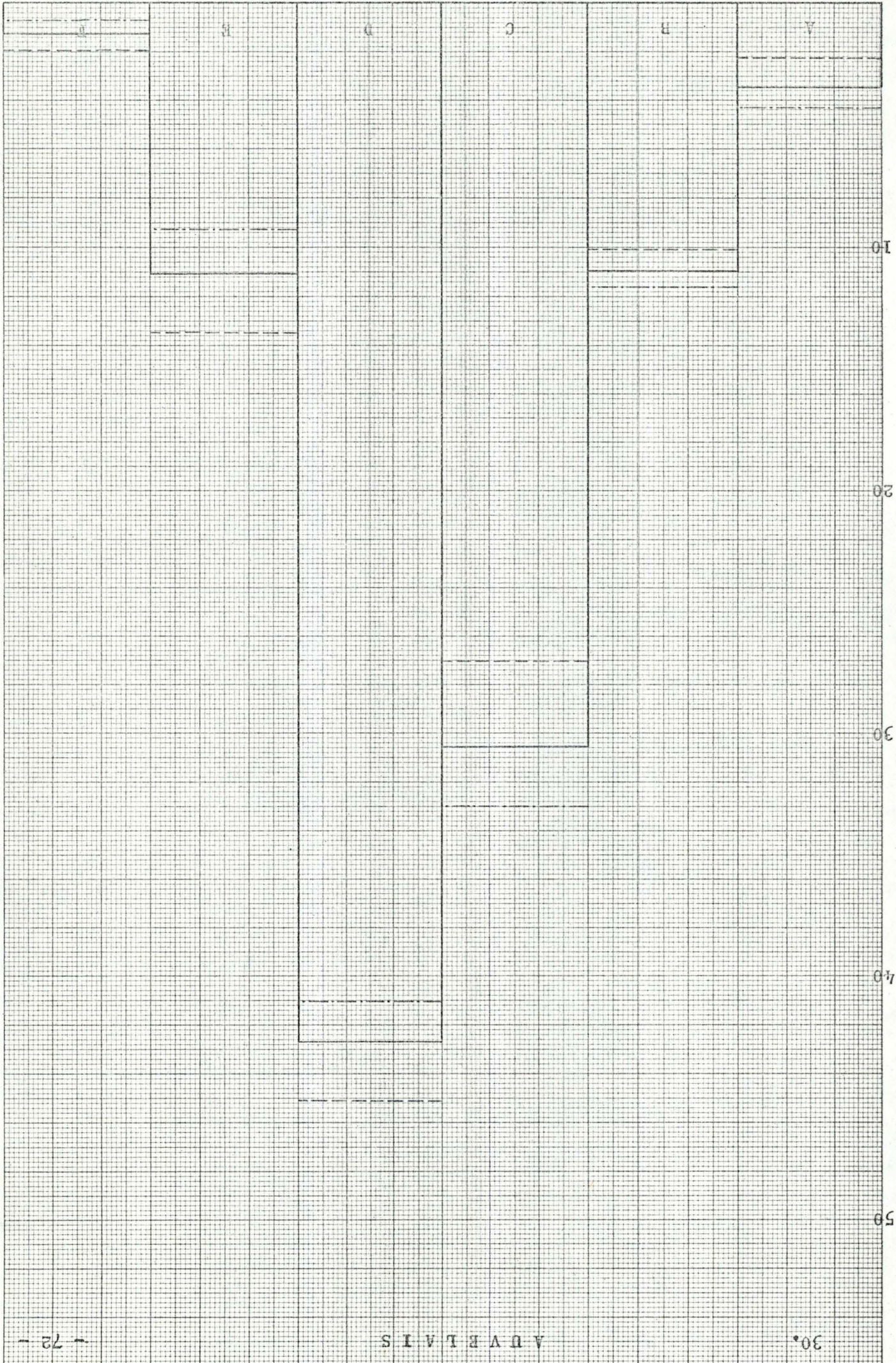
D

E

F







50

40

30

20

10

A

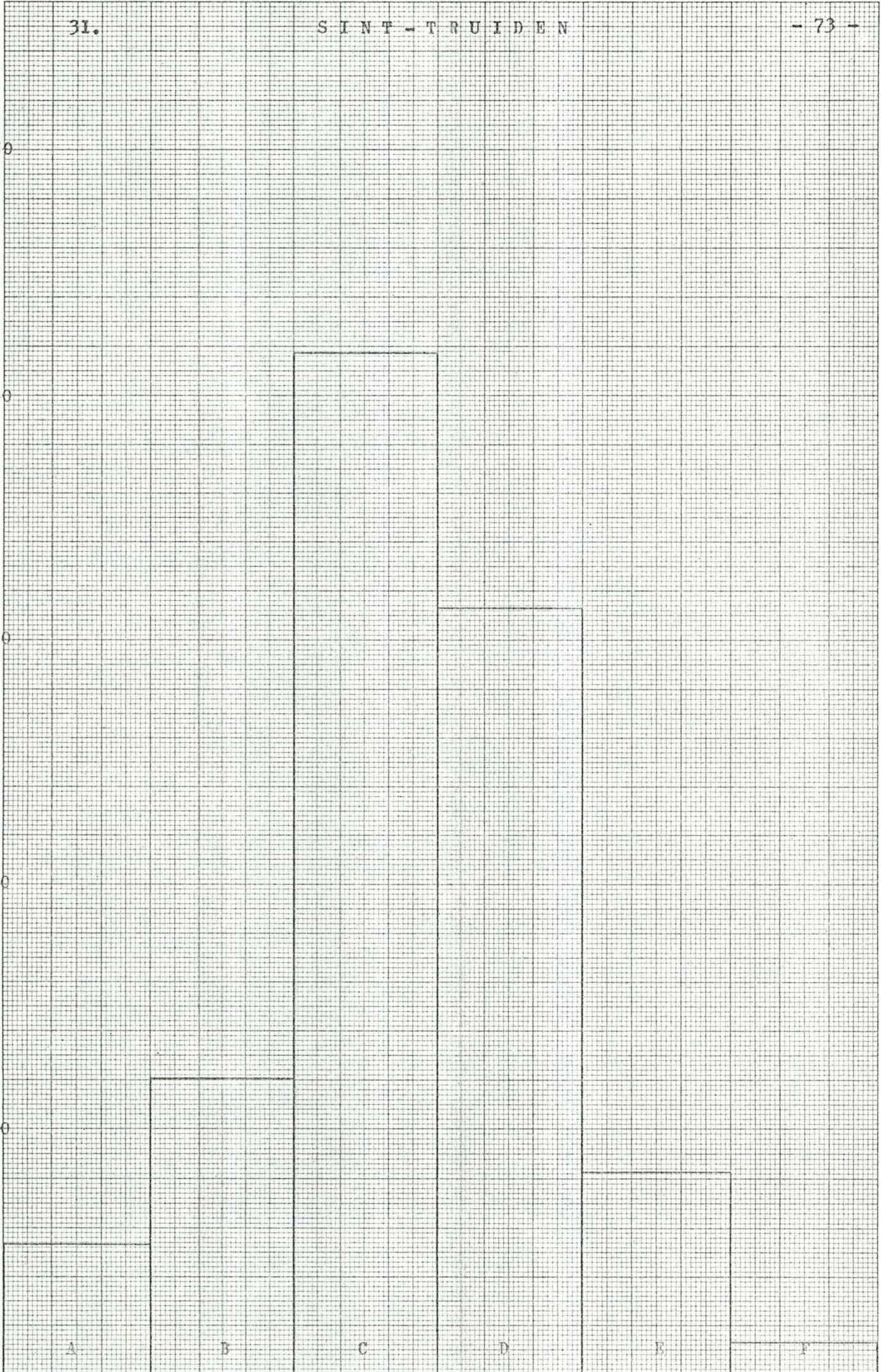
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

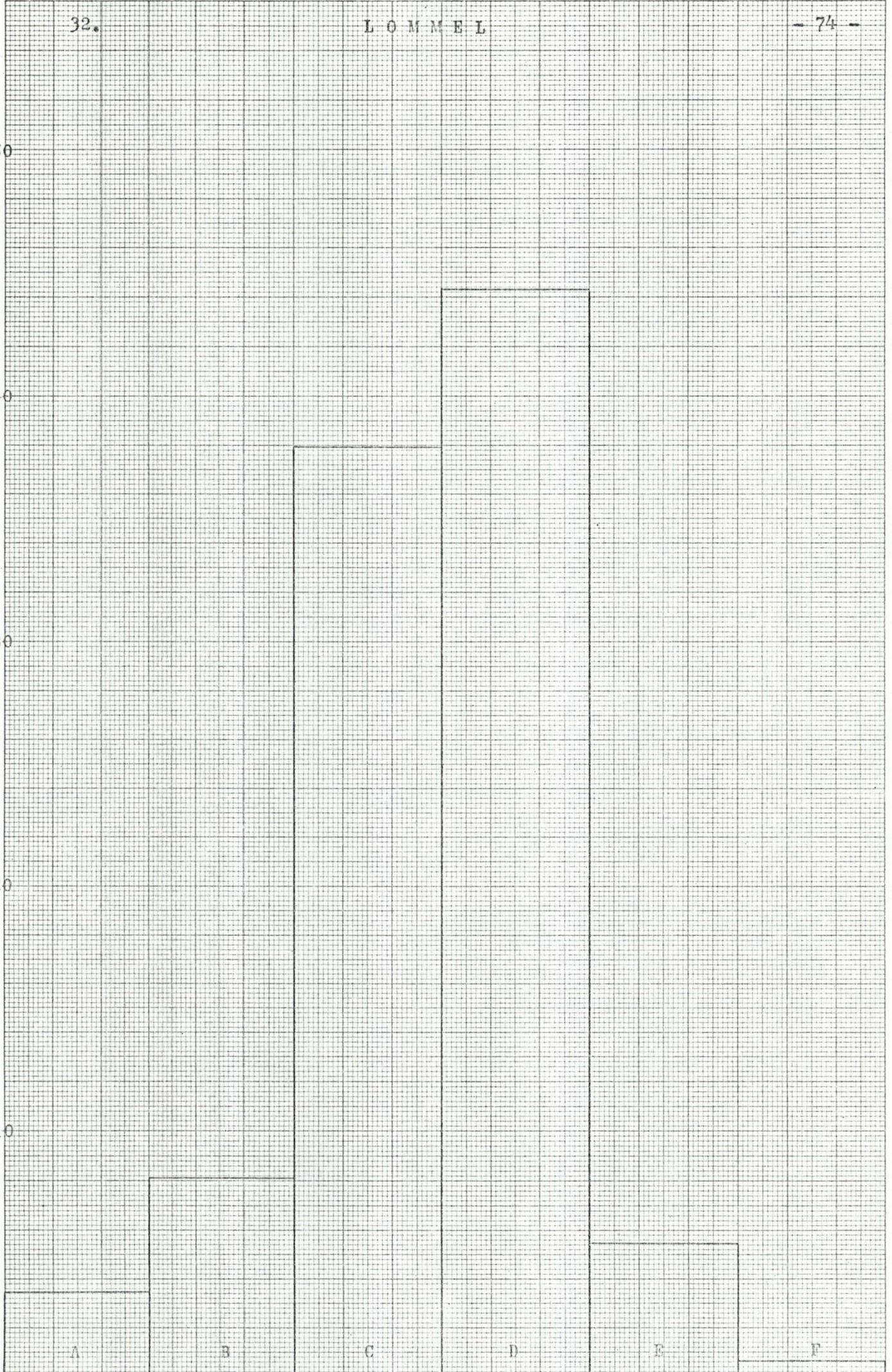
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

A

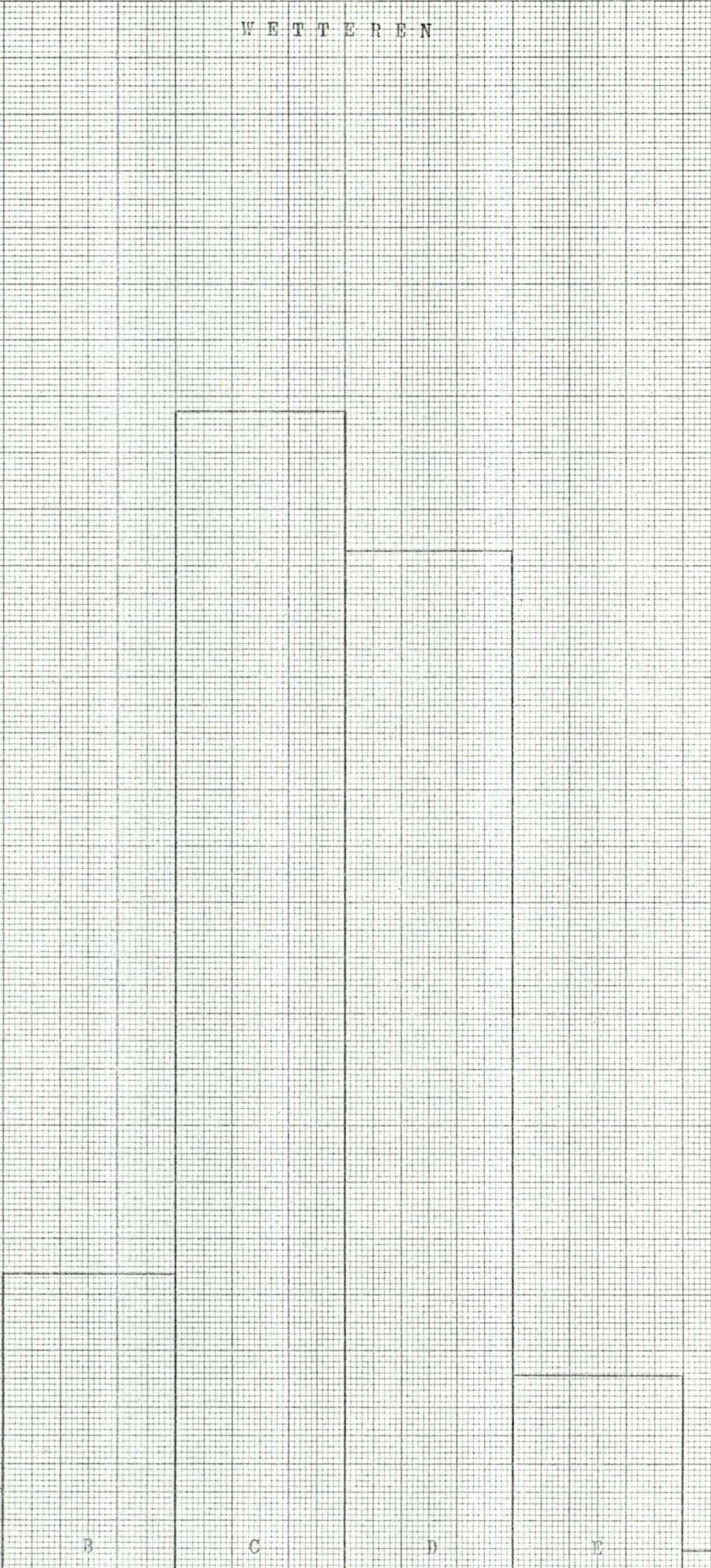
B

C

D

E

F



50

40

30

20

10

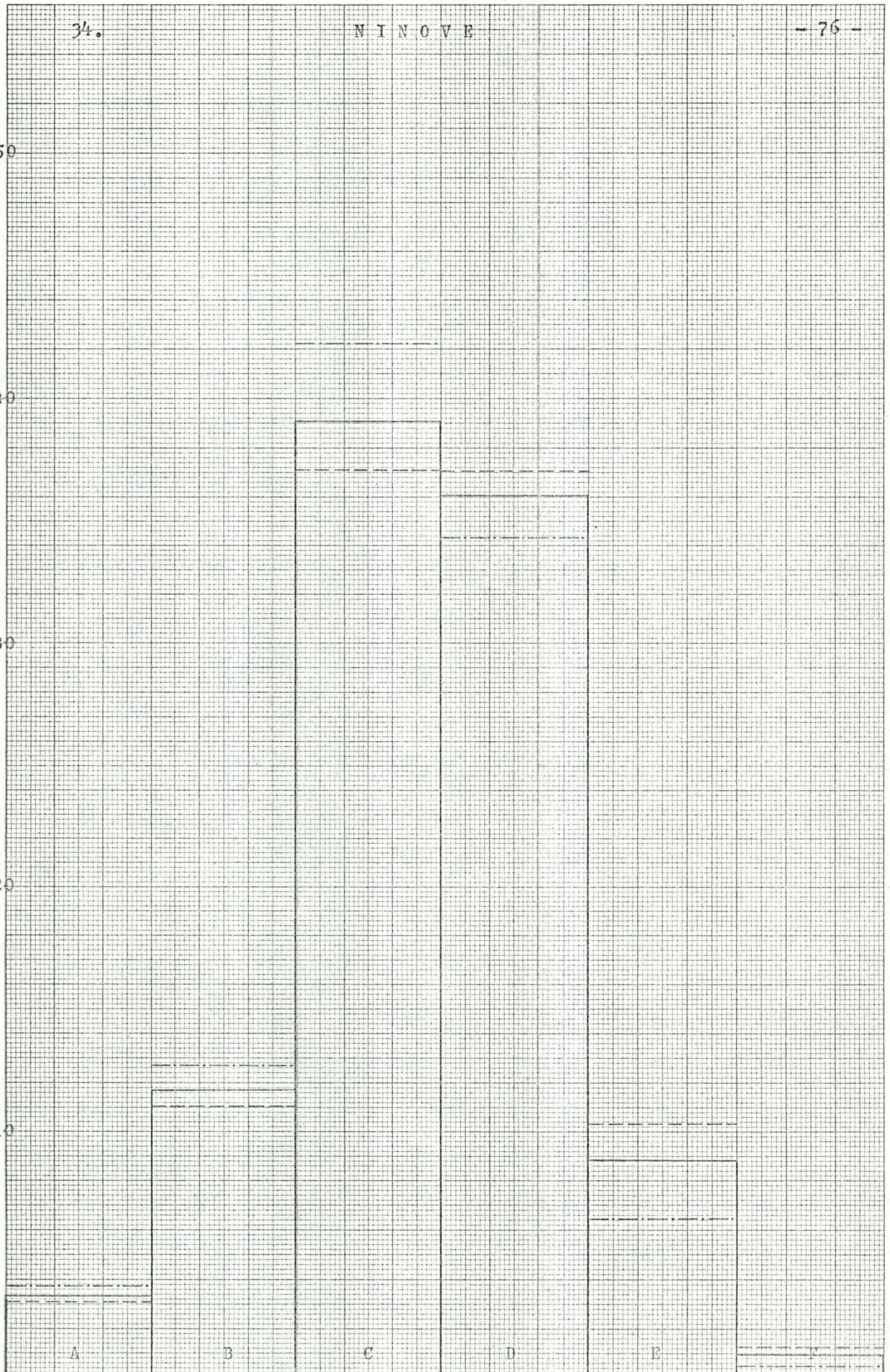
A

B

C

D

E



50

40

30

20

10

A

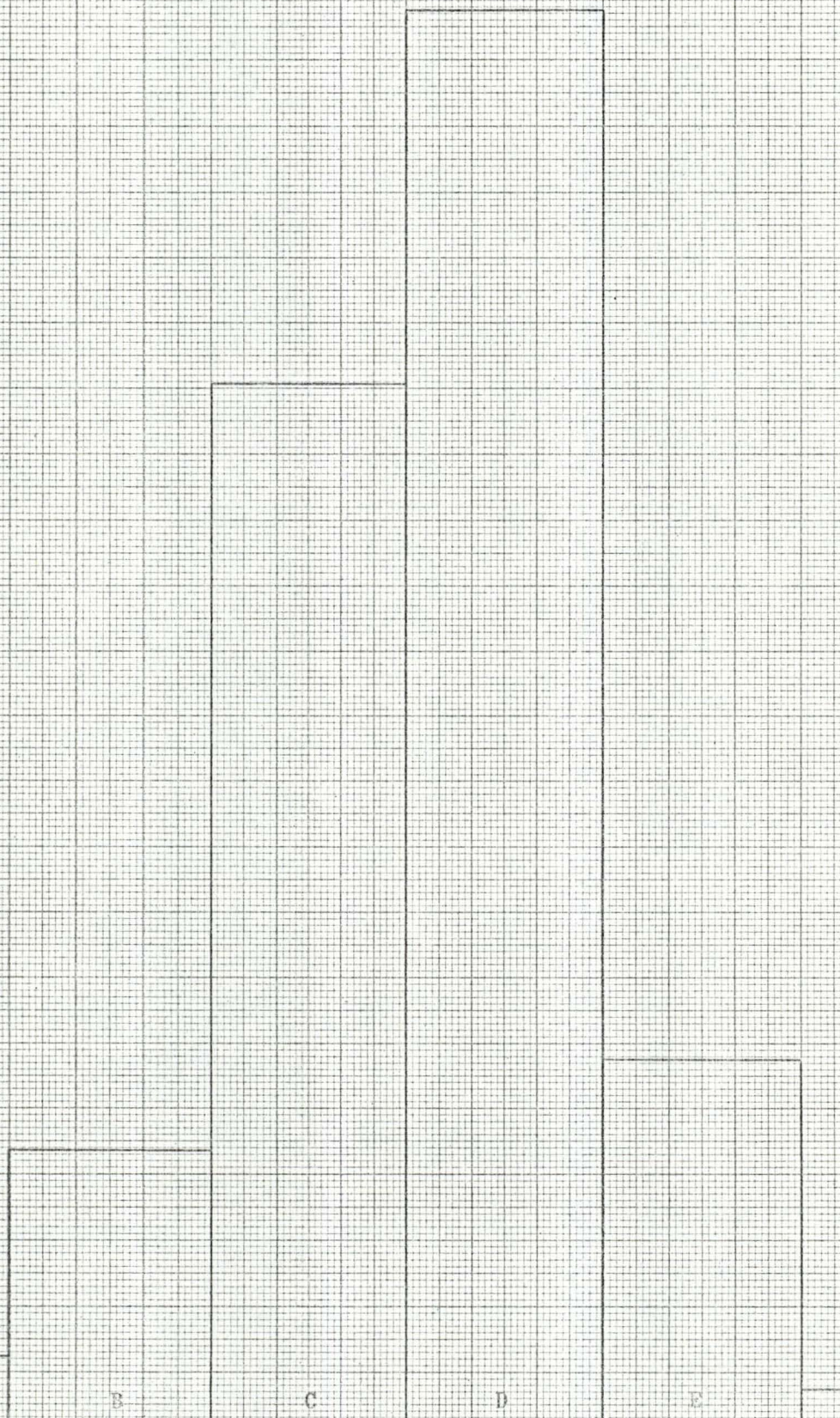
B

C

D

E

F



DISTRIBUTIONS DES REVENUS DANS CERTAINES PROFESSIONS.

Pour chaque profession, a été relevé à l'I.N.S. ,le nombre de déclarations par classes de revenus. Il s'agit des déclarations de revenus nets taxables par personne titulaire de la profession envisagée. Le total des déclarations dans une profession correspond donc au total des travailleurs indépendants qui exercent cette profession dans le Royaume.

A été calculé, ensuite, le pourcentage du nombre de déclarations dans chaque classe de revenus par rapport au total des déclarations dans chaque profession.

Dans les graphiques, on a donc :

-En ordonnée : La fréquence relative dans chaque classe de revenus (en pourcents).

-En abscisses : Les classes de revenus suivantes:

A.	<	30.000 Fr.
B.	30.000 <	50.000 Fr.
C.	50.000 <	70.000 Fr.
D.	70.000 <	100.000 Fr.
E.	100.000 <	150.000 Fr.
F.	150.000 <	250.000 Fr.
G.	250.000 <	500.000 Fr.
H.	≥	500.000 Fr.

IMPRIMÉURS

79

50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

G

H

50

40

30

20

10

CARIGISTES

80

A

B

C

D

E

F

G

H

50

40

30

20

10

A

B

C

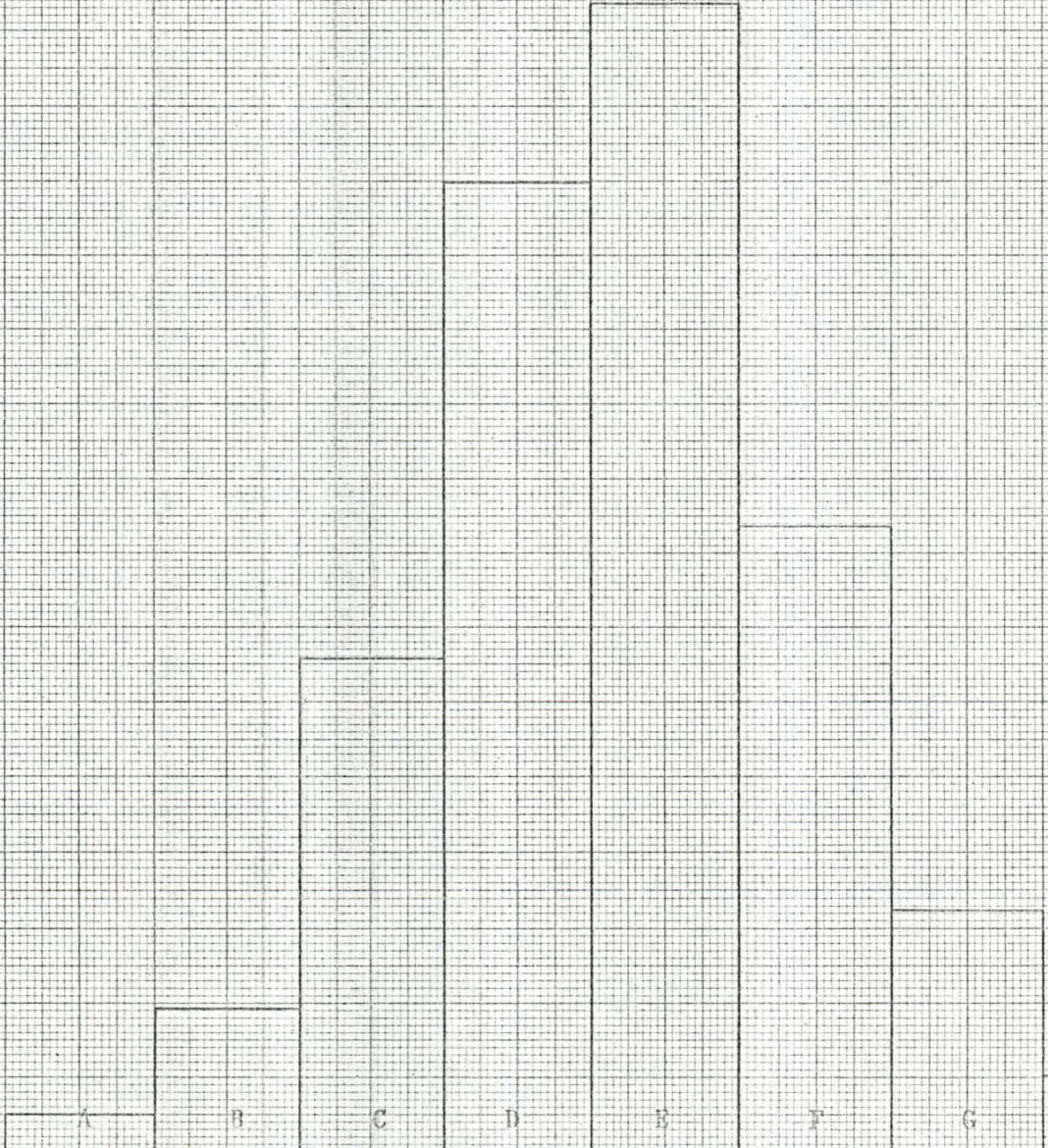
D

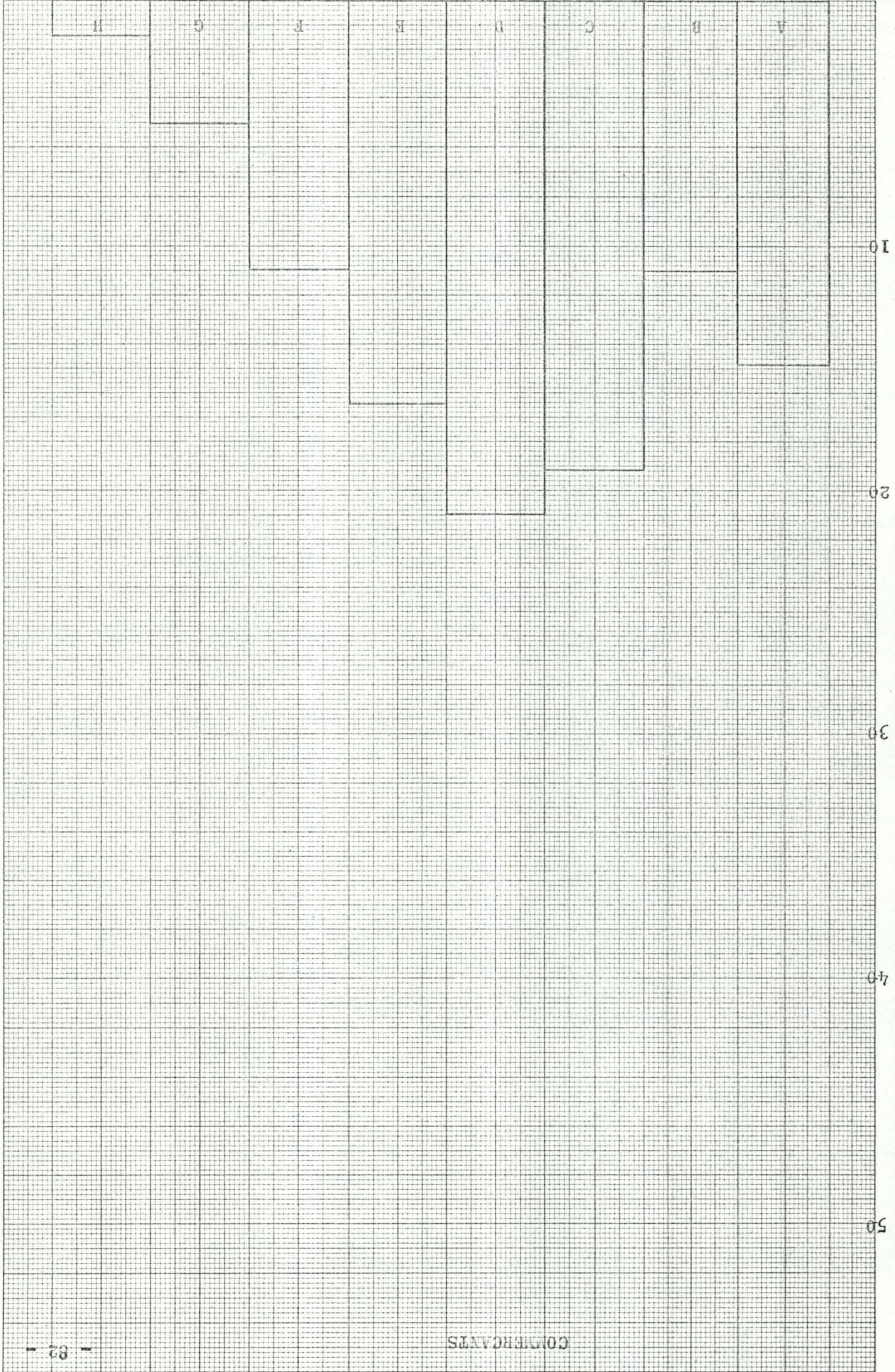
E

F

G

H





50

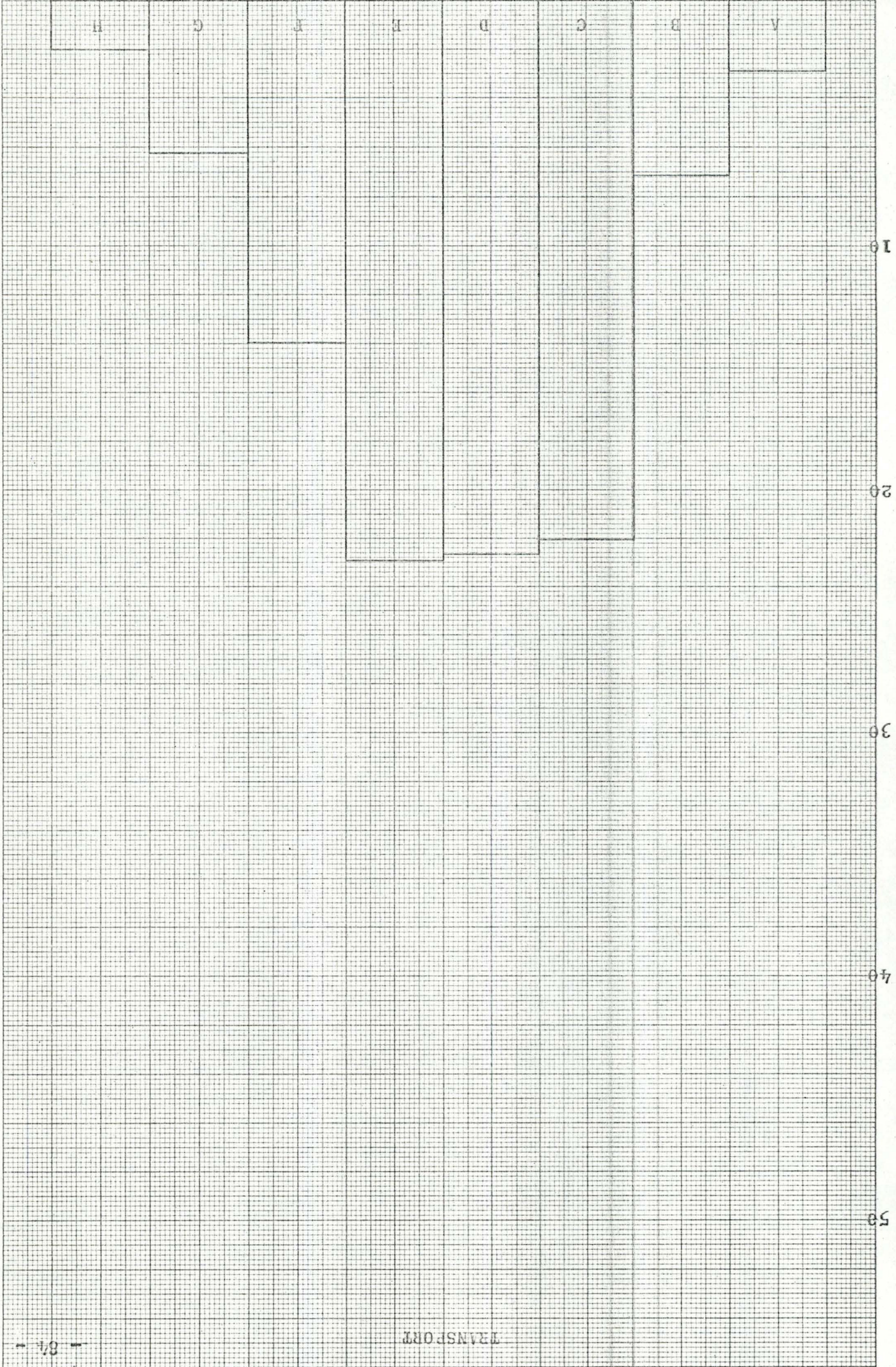
40

30

20

10





50

40

30

20

10

A

B

C

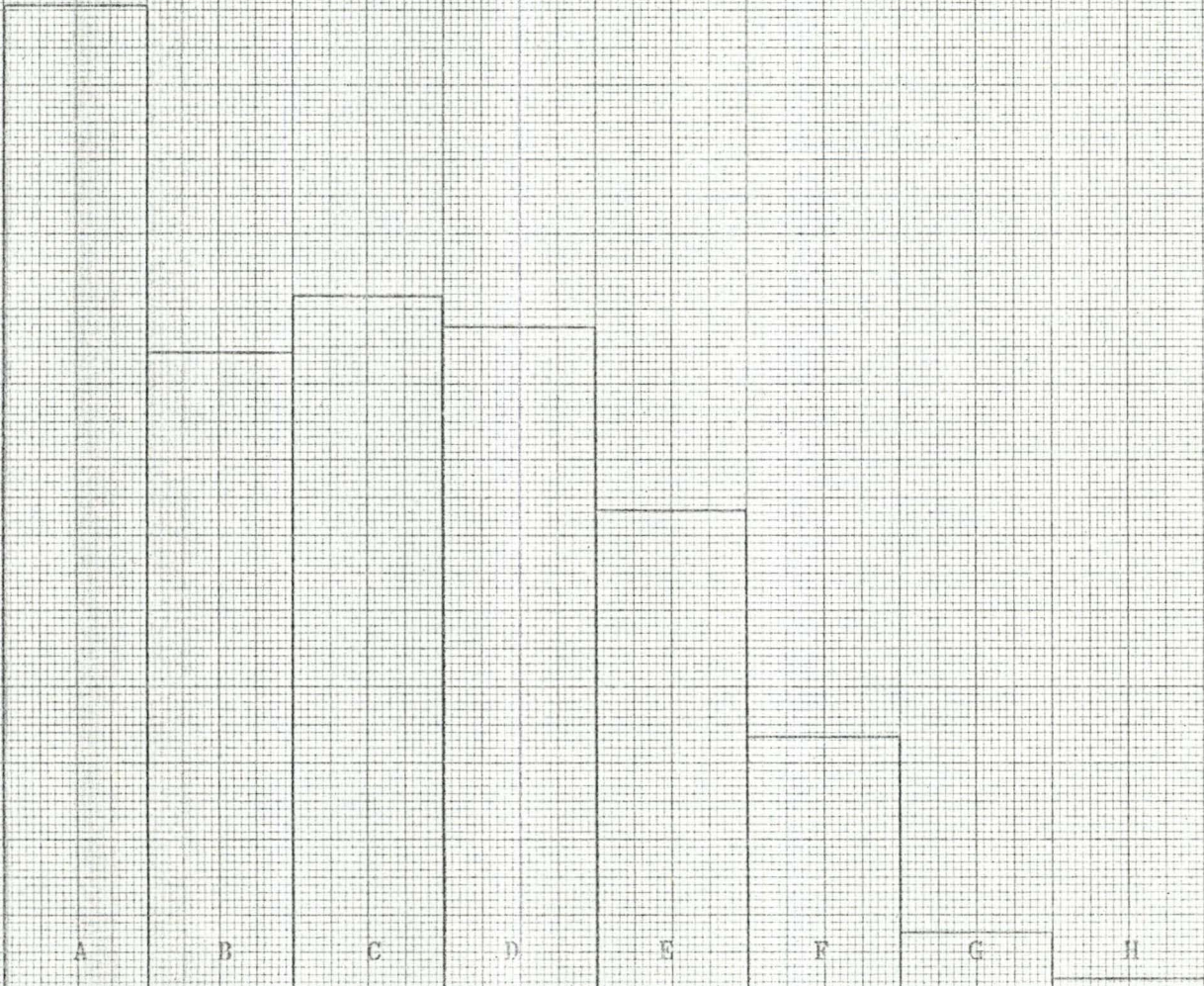
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

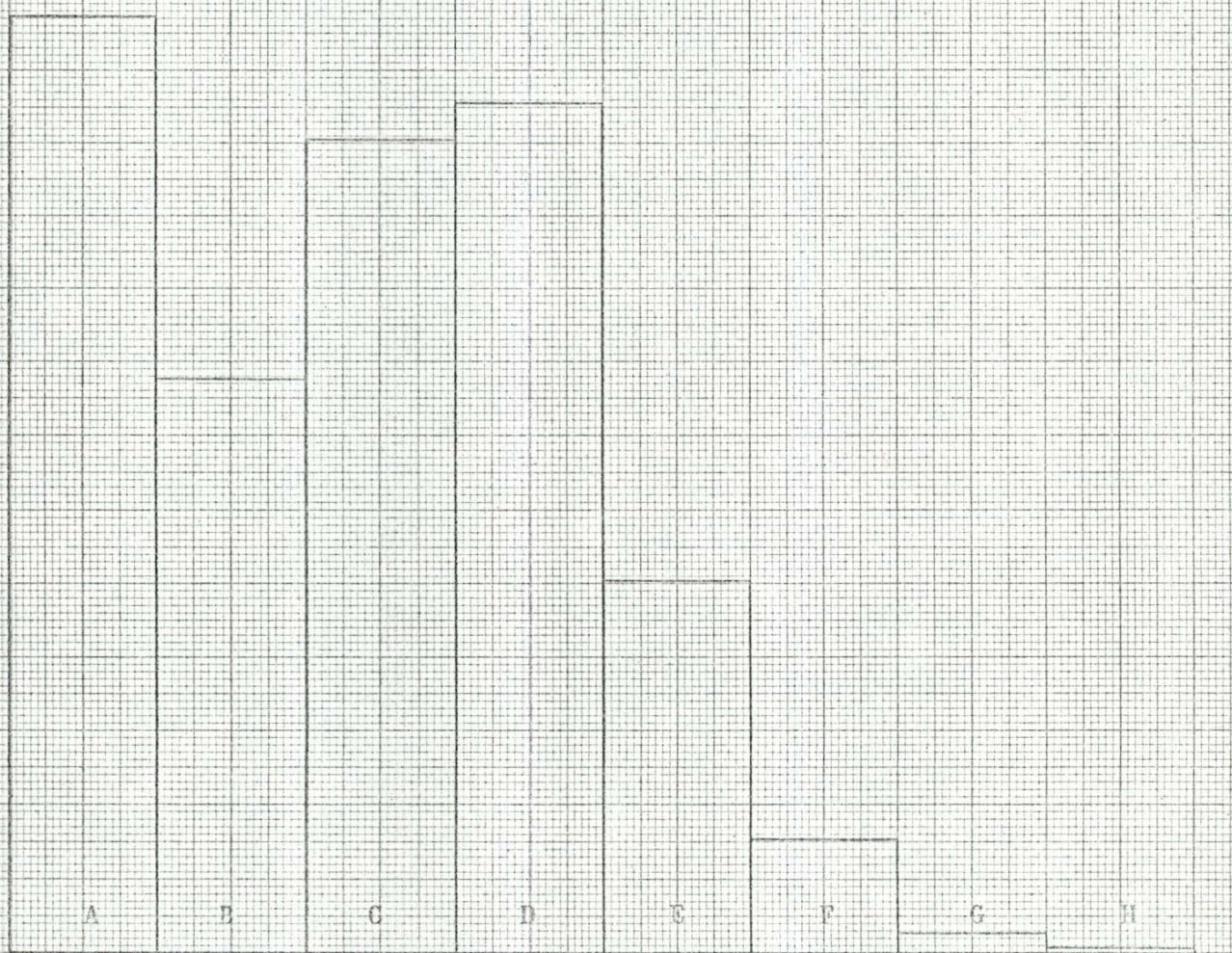
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

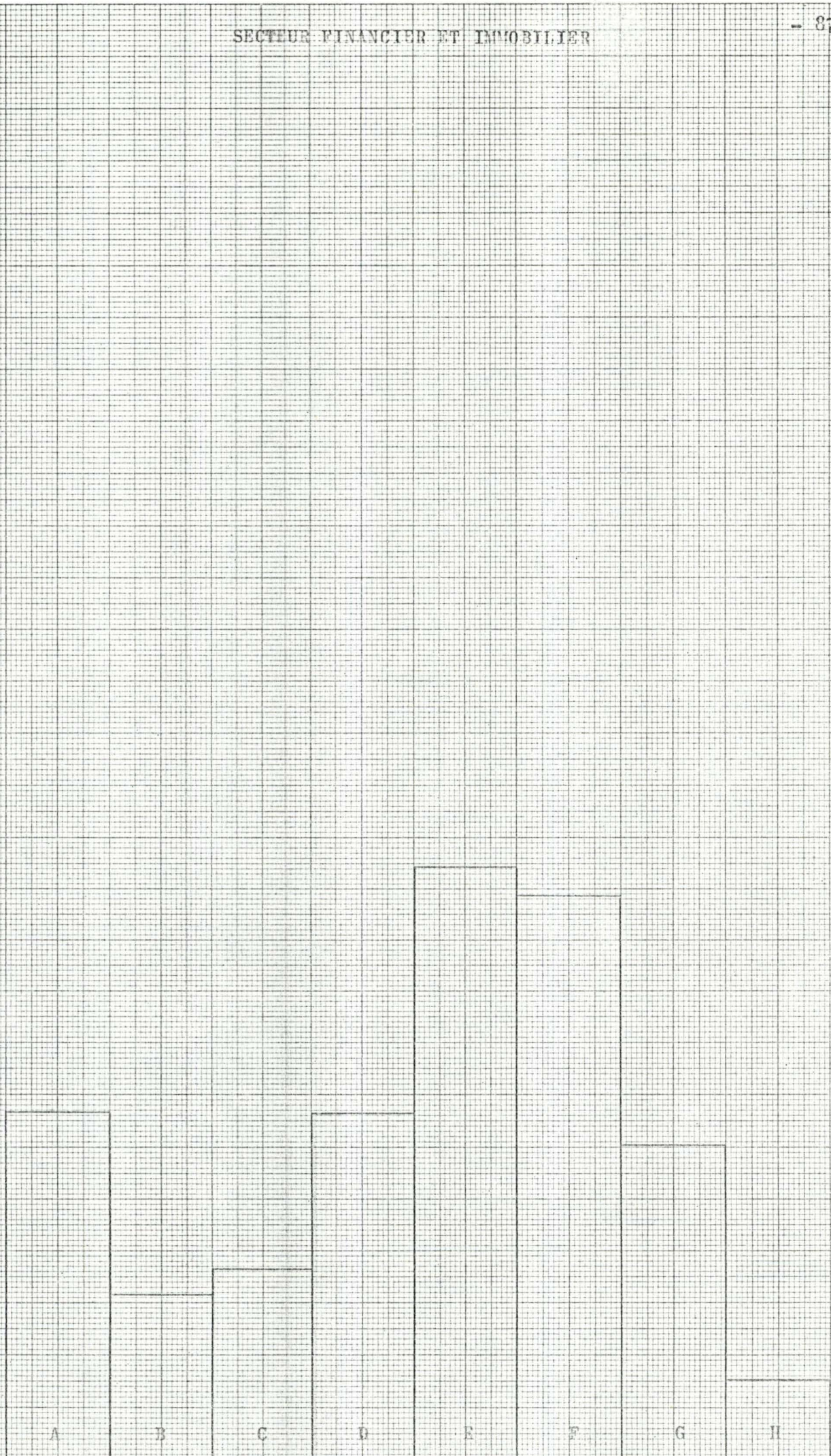
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

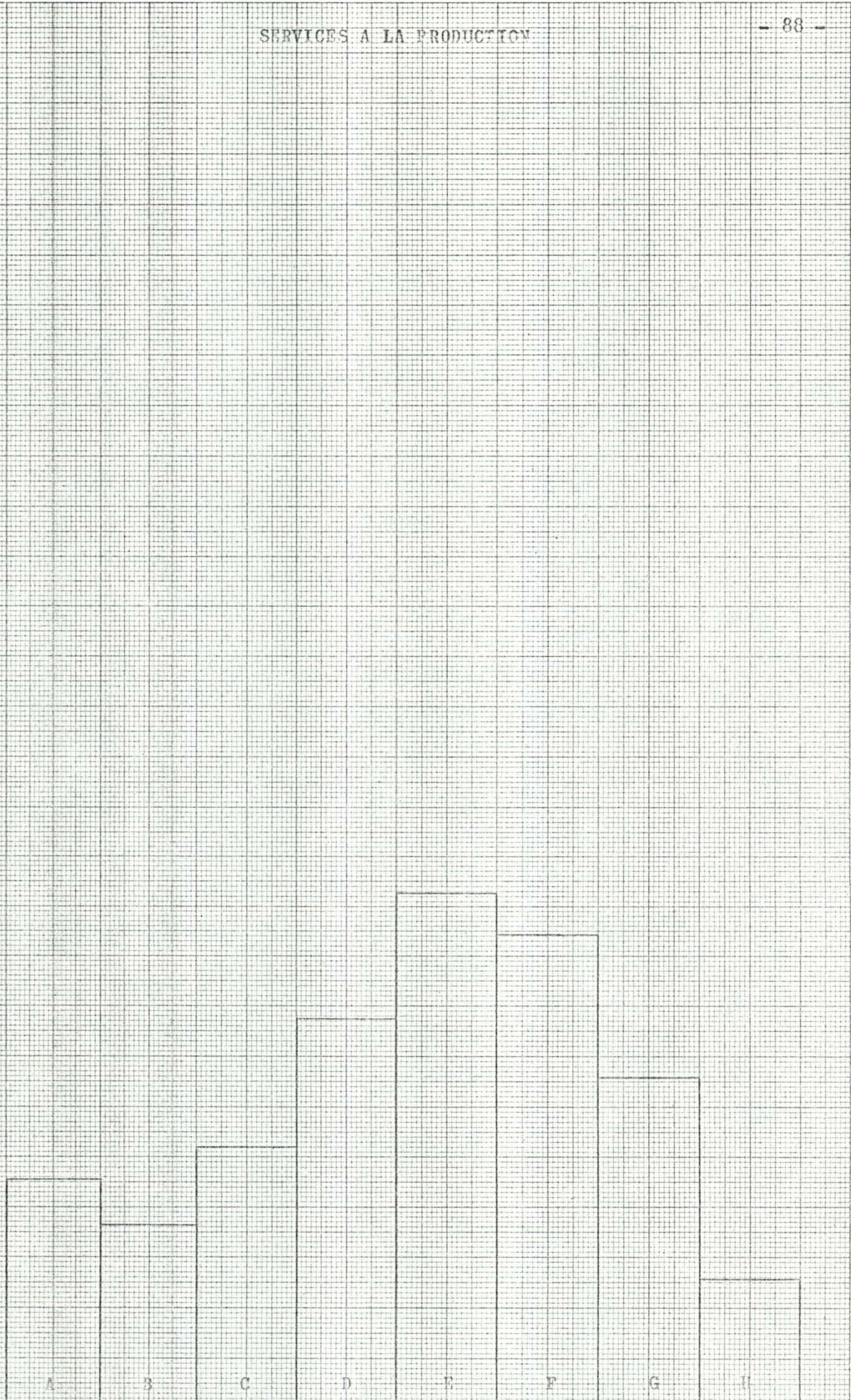
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

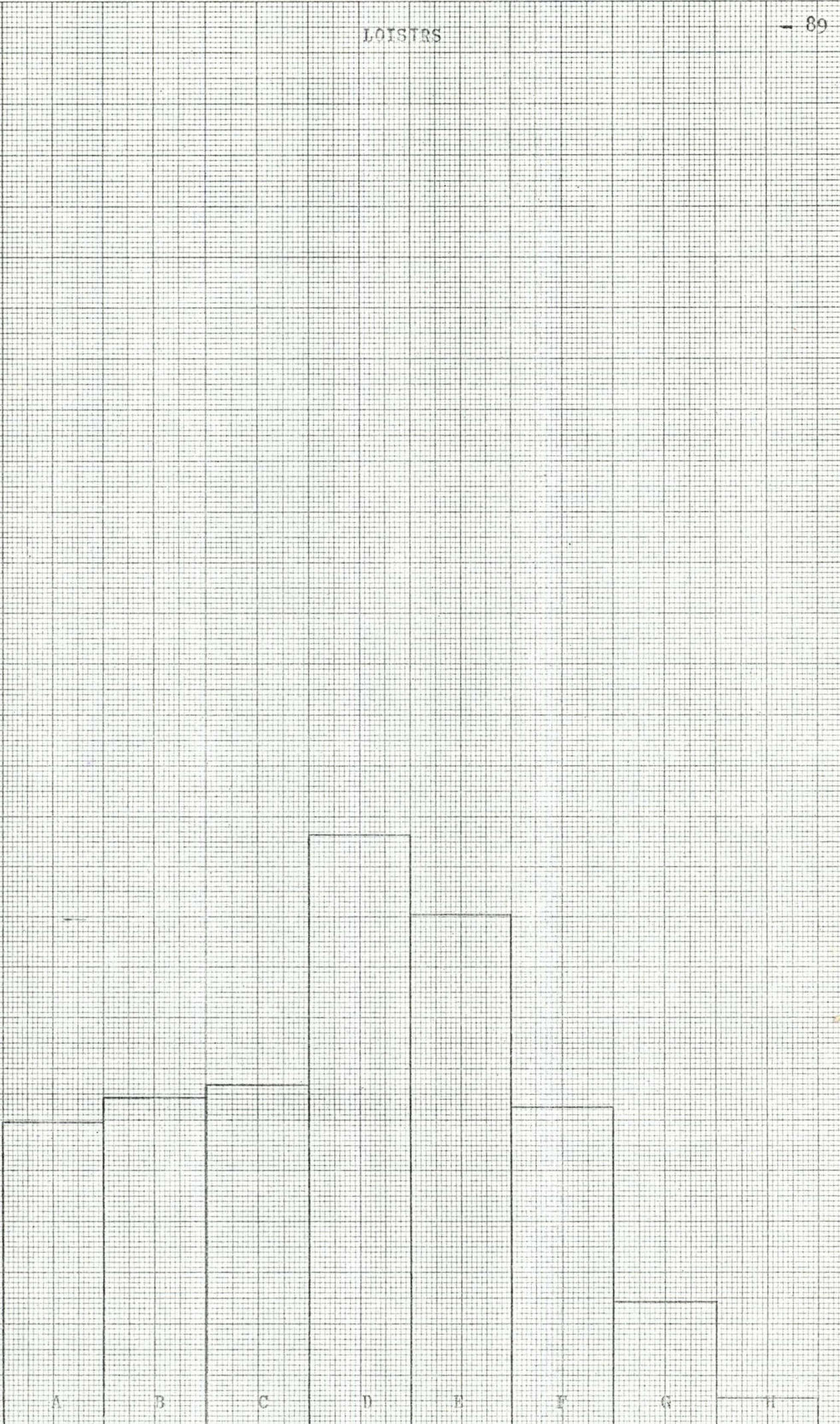
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

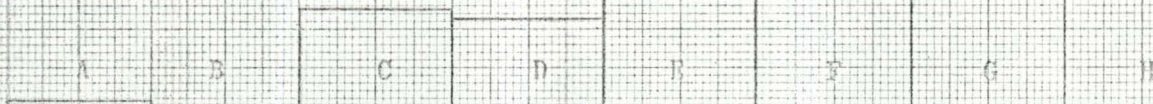
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

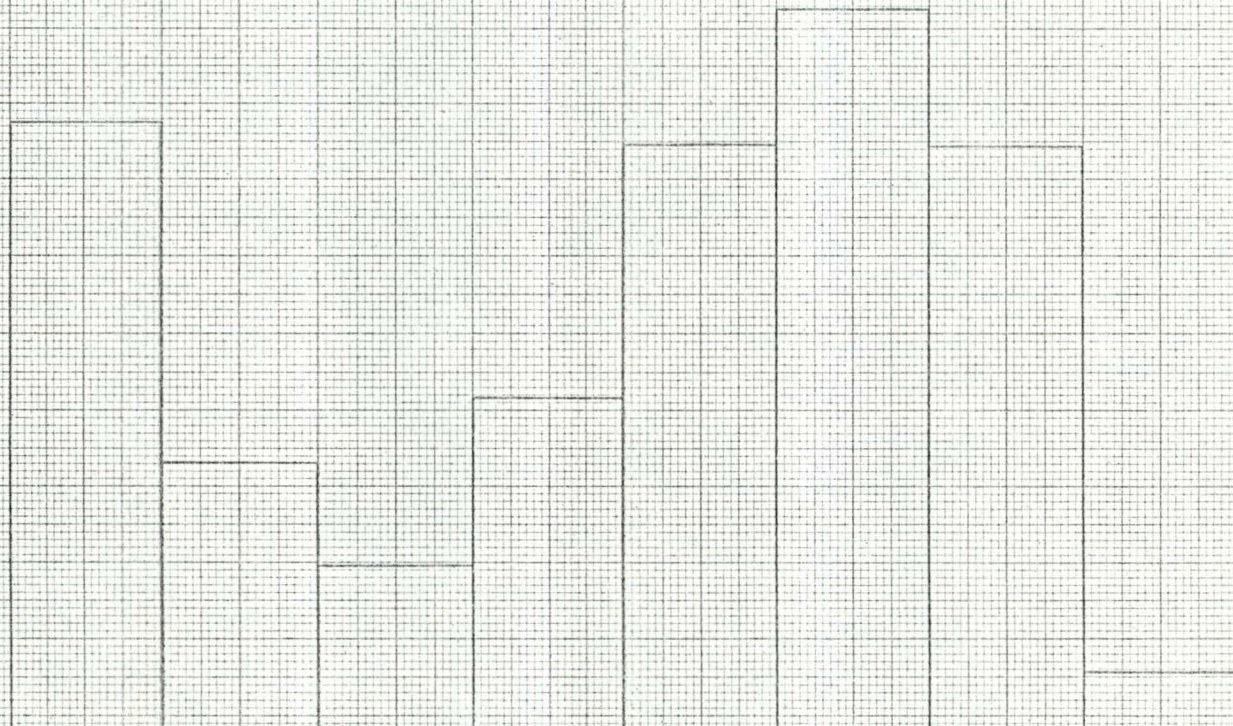
D

E

F

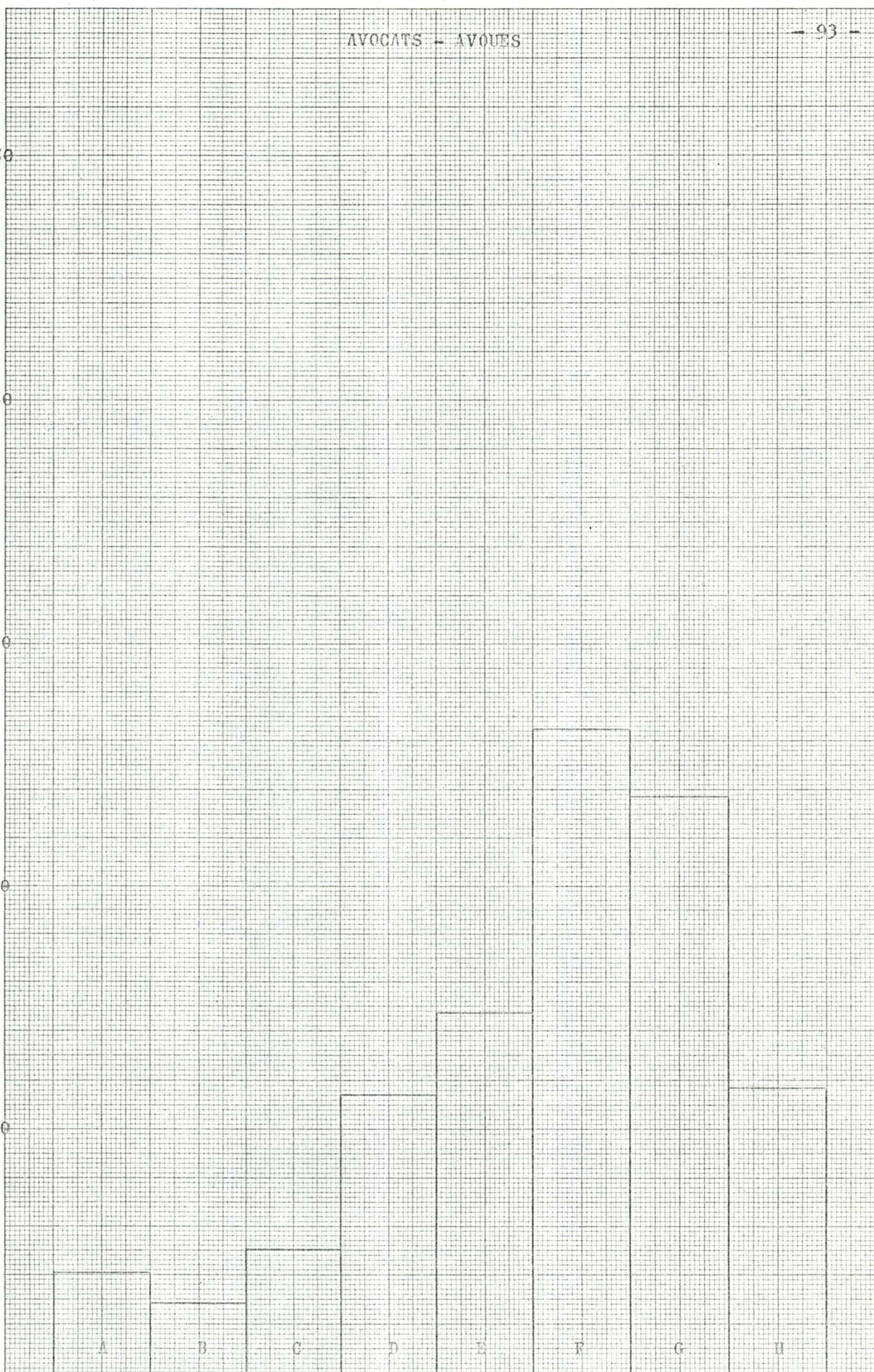
G

H



50
40
30
20
10

A B C D E F G H



65, 71%

50

40

30

20

10

A

B

C

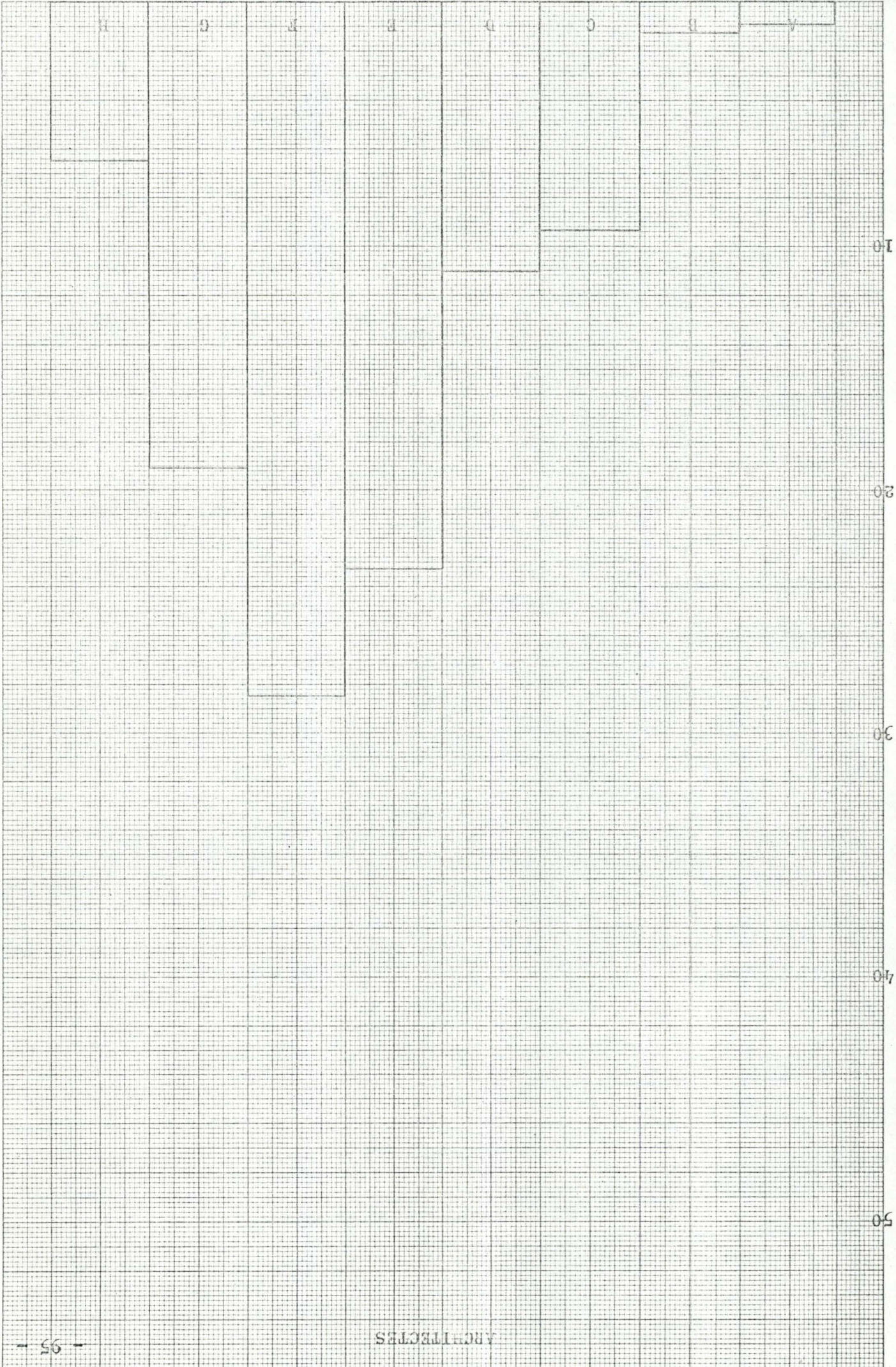
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

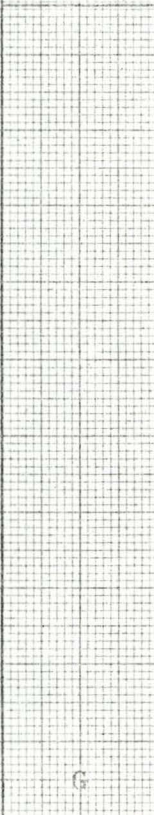
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

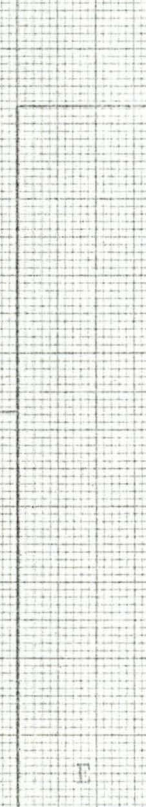
D

E

F

G

H



50

40

30

20

10

A

B

C

D

E

F

G

H



COEFFICIENTS DE CORRELATIONS DE RANG DES ACTIVITESENTRE L'ORDRE DE LEUR IMPORTANCE RELATIVE DANS LES VILLESET L'ORDRE D'IMPORTANCE DECROISSANTE DES VILLES.

N° Activités.	τ	N° Activités.	τ
1.	-.089	32.	-.021
2.	.374	33.	.310
3.	.431	34.	.082
4.	.270	35.	.462
5.	-.267	36.	.263
6.	-.109	37.	-.055
7.	.327	38.	-.055
8.	.169	39.	-.267
9.	.240	40.	-.015
10.	.206	41.	-.213
11.	-.001	42.	.885
12.	-.505	43.	.885
13.	.357	44.	.610
14.	-.115	45.	-.105
15.	-.176	46.	.267
16.	.704	47.	.035
17.	.176	48.	.257
18.	-.159	49.	.045
19.	-.005	50.	-.300
20.	.119	51.	-.307
21.	-.247	52.	-.391
22.	.015	53.	-.092
23.	-.421	54.	.058
24.	.203	55.	-.156
25.	.005	56.	-.126
26.	-.142	57.	-.331
27.	-.357	58.	.774
28.	-.062	59.	.818
29.	-.112	60.	.892
30.	.381	61.	-.011
31.	-.260	62.	.670

NOTE : τ : Valeur du coefficient de corrélation de rang.

-Les numéros d'activités sont ceux correspondant à leur ordre d'importance à l'intérieur de BRUXELLES. Voir TABLEAU N°22.

-Tous les coefficients sont significatifs (voir note du TABLEAU N°19), sauf pour quelques activités qui apparaissent seulement dans un petit nombre d'agglomérations.

- ANALYSE FACTORIELLE. -EXPLICATION DE LA VARIANCE DES VARIABLES PAR LE FACTEURPRINCIPAL (En pourcents).

N° Villes	Dénomination	Facteur N° 1.
1.	BRUXELLES	90.26
2.	ANTWERPEN	79.43
3.	LIEGE	97.12
4.	CHARLEROI	95.69
5.	GENT	96.27
6.	MONS	95.67
7.	BRUGGE	91.43
8.	LA LOUVIERE	93.10
9.	KORTRIJK	95.73
10.	LEUVEN	36.58
11.	NAMUR	95.42
12.	VERVIERS	95.49
13.	OOSTENDE	82.35
14.	MECHELEN	94.26
15.	AALST	76.87
16.	ST-NIKLAAS	96.74
17.	ROESELARE	94.87
18.	HASSELT	85.39
19.	TURNHOUT	71.28
20.	MOUSCRON	90.63
21.	BOOM	89.77
22.	TOURNAI	85.89
23.	LIER	88.62
24.	EEKLO	91.52
25.	LOKEREN	92.74
26.	RONSE	90.19
27.	TIENEN	90.72
28.	IZEGEM	87.62
29.	OUDENAARDE	93.03
30.	AUVELAIS	58.36
31.	ST-TRUIDEN	82.47
32.	LOMVEL	67.10
33.	WETTEREN	88.09
34.	NINOVE	95.81
35.	HALLE	93.94
	<u>TOTAL</u>	<u>87.15</u>

NOTE : Le facteur N° 1. a un pourcentage d'explication valant 87.15%.

Le niveau d'explication choisi étant de 95%, les autres facteurs qui apparaissent et qui sont au nombre de cinq, ont un pourcentage d'explication ne dépassant pas 3%. Ils ne peuvent être valablement identifiés et on peut d'ailleurs les considérer comme négligeables.

LISTE DES ACTIVITES TERTIAIRESSELON LEUR ORDRE D'IMPORTANCE DECROISSANTE DANS BRUXELLES.

1. Commerce de gros et de détail. (24)
2. Banques. (25)
3. Agences diverses et agences mixtes. (27)
4. Assurances. (26)
5. Entreprise de maçonnerie et de béton armé. (10)
6. Industrie du bâtiment en général. (16)
7. Assurances sociales. (58)
8. Hôtels, restaurants, cafés. (28)
9. Impression, reliure et industries connexes. (1)
10. Entreprise de nettoyage. (30)
11. Médecine humaine. (Hôpitaux, hospices, crèches, asiles, etc...) (40)
12. Professions diverses. (60)
13. Services d'organisations privées d'intérêt général. (56)
14. Administrateurs de sociétés. (61)
15. Transports routiers.
Transport. (20)
16. Transports aériens. (22)
17. Administration de l'Etat. (50)
18. Education et enseignement. (46)
19. Entreprise d'équipement moderne du bâtiment et ouvrages du génie
civil. (15)
20. Administration des Communes. (52)
21. Transports par voie ferrée. (19)
22. Entreprise de travaux routiers et de construction de chemin de fer. (11)
23. Coiffeurs, manucures, pédicures. (31)
24. Arts, sciences et services d'information publique. (47)
25. Entreprise de couverture, d'aménagement et de décoration du bâtiment. (14)
26. Entreprise de distribution de gaz et d'électricité. (7)
27. Expositions, forains, etc... (33)
28. Entreprise de travaux maritimes et fluviaux. (9)

29. Entreprise de revêtement du bâtiment et isolation. (12)
30. Siège social ou central d'entreprises situées à l'étranger. (62)
31. Professions libérales diverses de caractère manuel. (59)
32. Entreprise d'édition technique de livres, journaux, revues, etc... (3)
33. Exploitation et entretien d'immeubles locatifs. (29)
34. Clergé. (49)
35. Spectacles et auditions (salles de spectacles). (37)
36. Services publics n.d.a. (55)
37. Médecins, chirurgiens. (38)
38. Bureaux d'architectes. (17)
39. Entreprise de charpenterie et menuiserie. (13)
40. Pharmacies. (42)
41. Production et distribution d'électricité. (4)
42. Postes, télégraphes et téléphone + R.T.B. (54)
43. Bureau de direction isolé : pour les activités produisant et distribuant de l'énergie. (8)
44. Organismes internationaux à caractère officiel. (53)
45. Avocats et avoués.-Notaires.-Huissiers. (57)
46. Ligues contre le cancer, etc... Croix-Rouge de Belgique et de pays étrangers. (43)
47. Géomètres, experts, ingénieurs, accountants. (48)
48. Sports. (35)
49. Photographie. (2)
50. Administration des Provinces. (51)
51. Dentistes. (39)
52. Entreprise de radio-distribution.
Entreprise pour transmission et réception de télégrammes. (23)
53. Tailles de pierres et marbrerie du bâtiment. (18)
54. Service domestique privé. (32)
55. Services sanitaires n.d.a. (44)
56. Pompes funèbres, cimetières, fours crématoires. (45)
57. Vétérinaires. (41)
58. Production de films cinématographiques. (34)
59. Production et distribution de gaz de houille. (5)
60. Production et distribution de chaleur. (6)
61. Transports par eau. (21)
62. Casinos et salles de jeu. (36)

NOTE: Le chiffre indiqué entre parenthèses après l'intitulé de l'activité est le numéro qu'elle porte dans la liste-type des activités tertiaires.

GRAPHIQUES DE LA STRUCTURE TERTIAIRE DES VILLES.

- Le premier graphique est celui du facteur principal établi par l'analyse factorielle.
- Le second graphique est celui de l'ensemble des agglomérations.
- Suivent les graphiques propres à chaque ville.

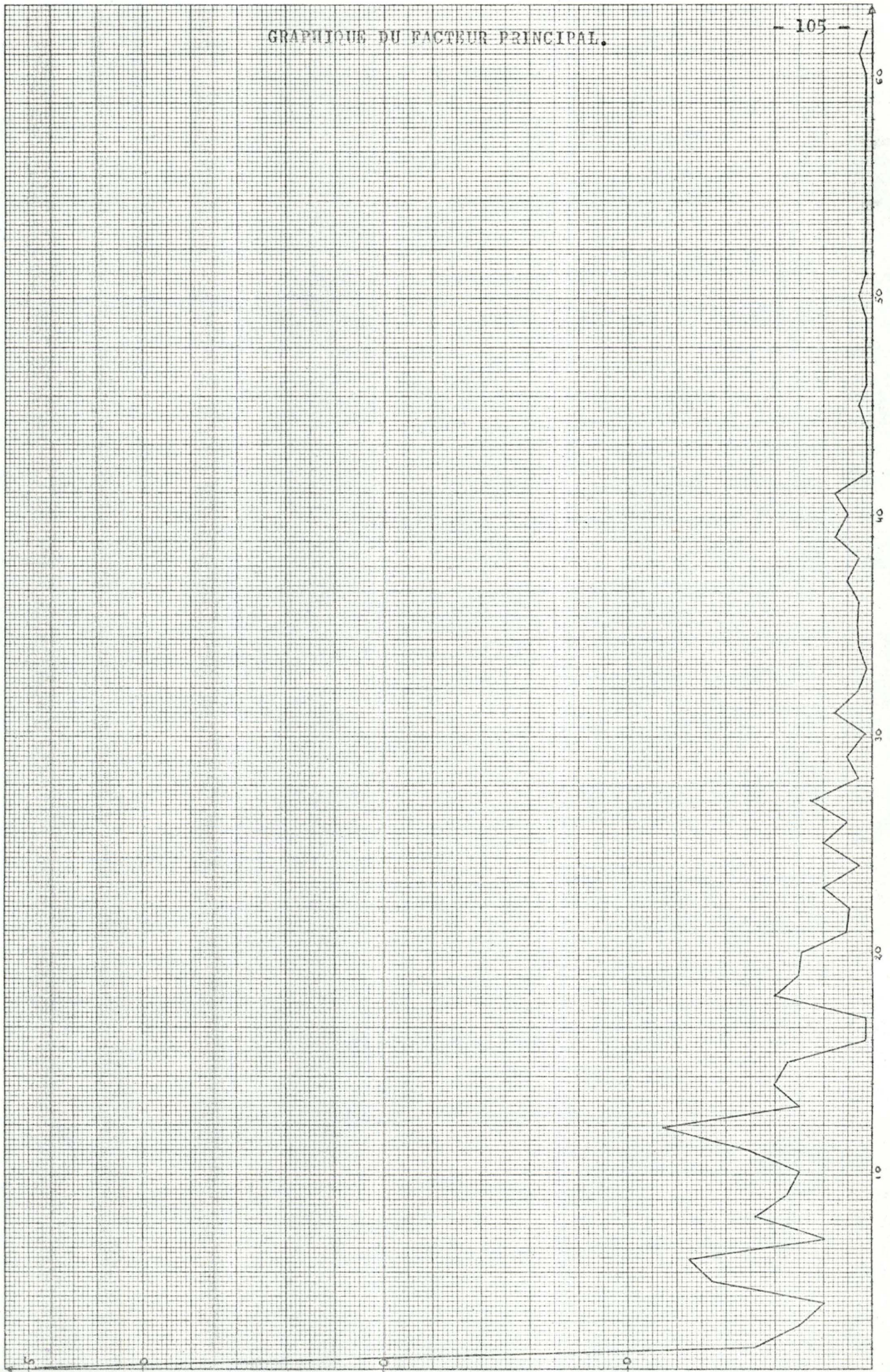
Sont portés

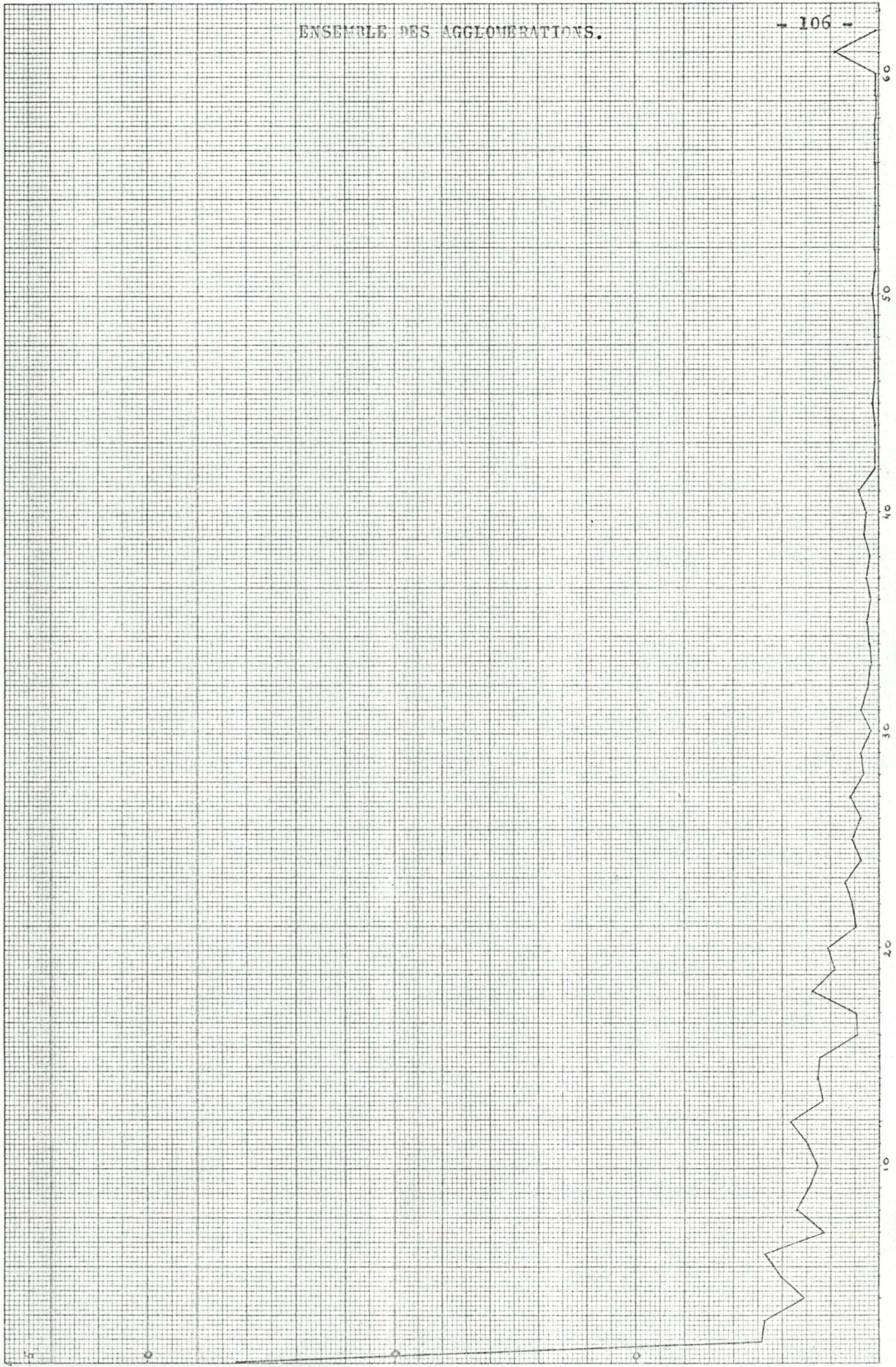
En ordonnée : Les pourcentages de l'emploi dans chaque activité par rapport à l'emploi tertiaire total dans la ville considérée.
Ce sont les pourcentages donnés au TABLEAU N°2.

En abscisses : Les activités classées selon leur ordre d'importance relative dans BRUXELLES, ville numéro 1., c'est-à-dire selon les numéros d'ordre de la liste des activités présentée au TABLEAU N°22.

GRAPHIQUE DU FACTEUR PRINCIPAL.

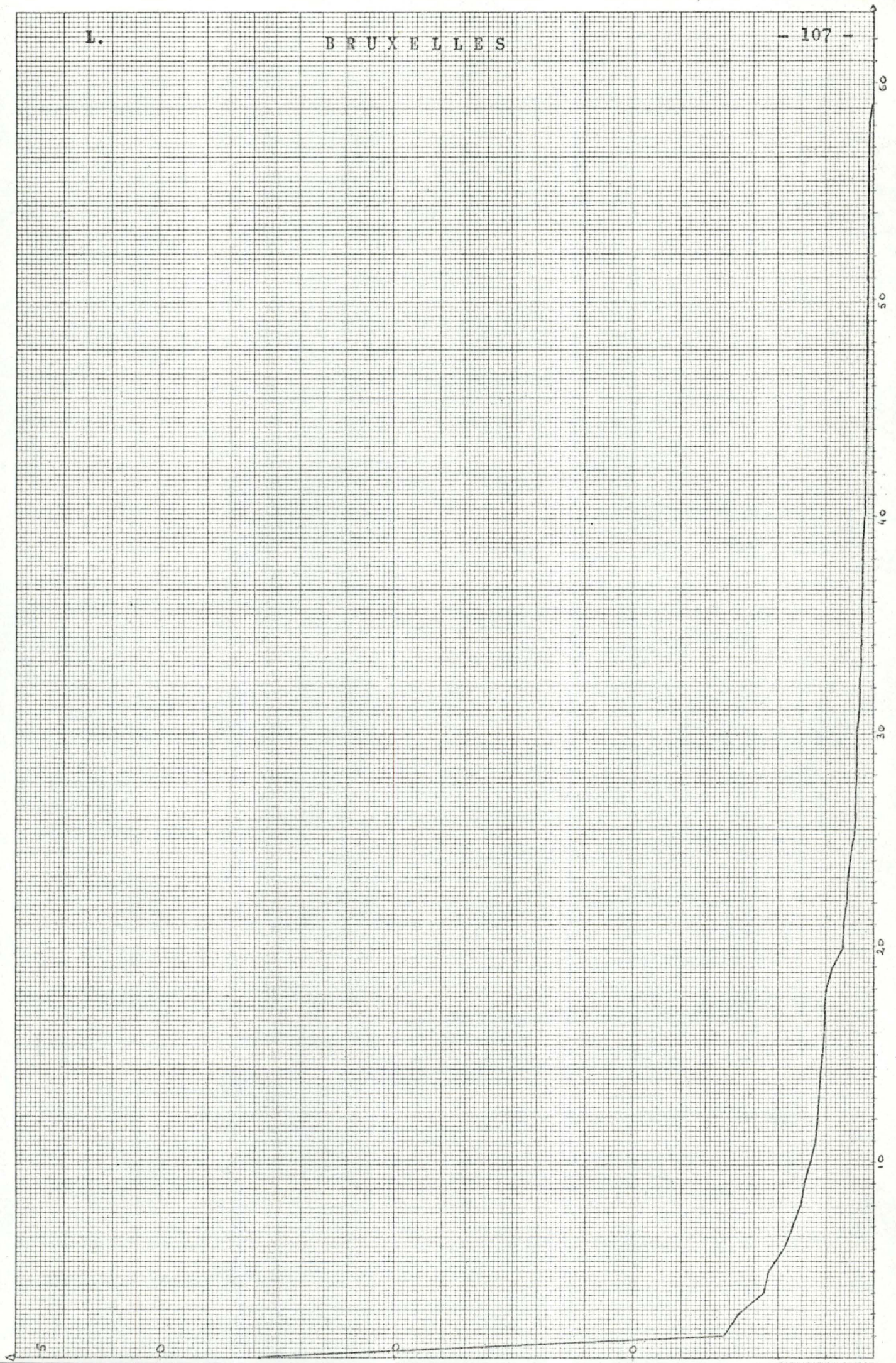
105





L.

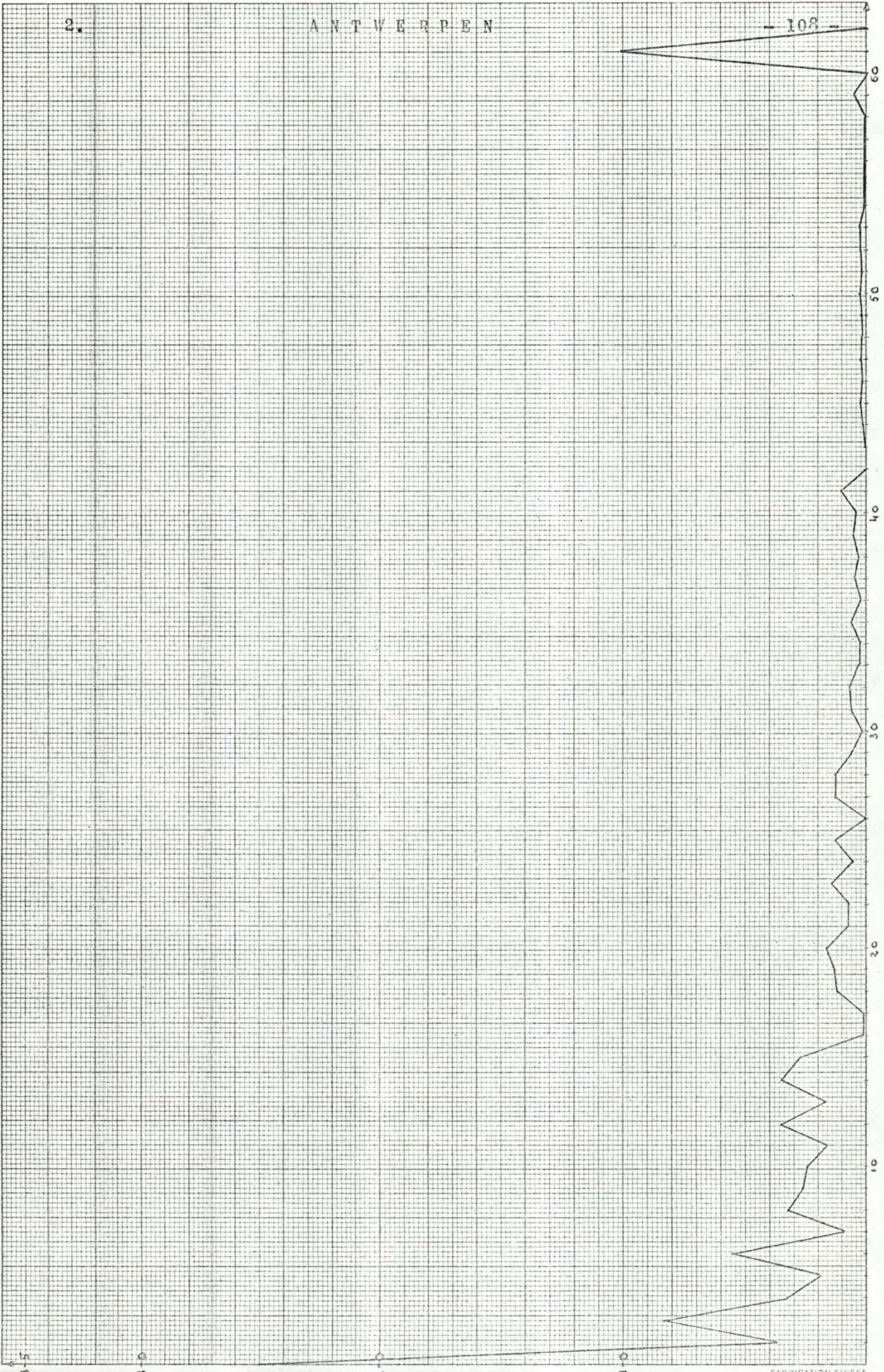
BRUXELLES



2.

ANTWERPEN

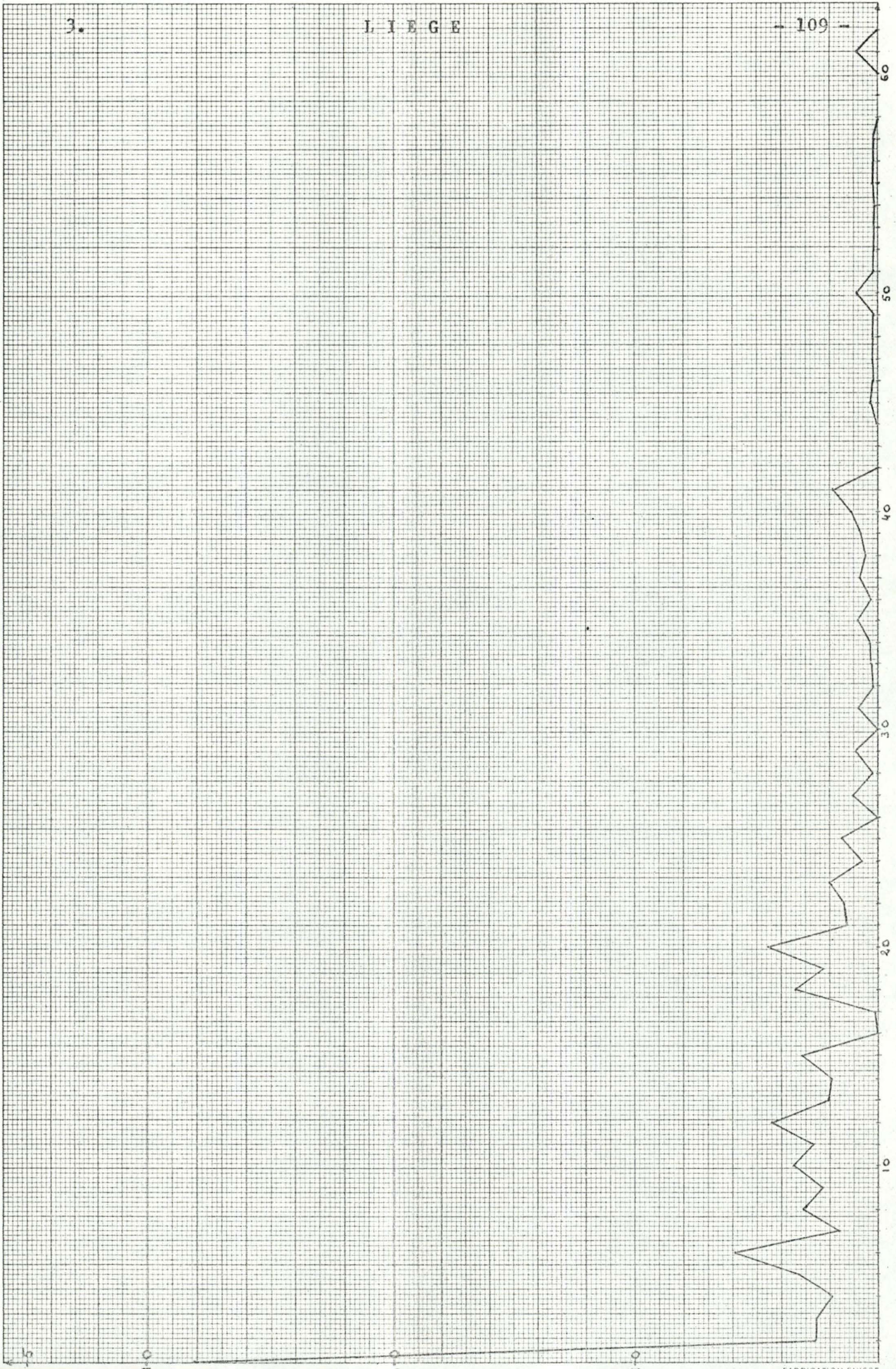
- 108 -

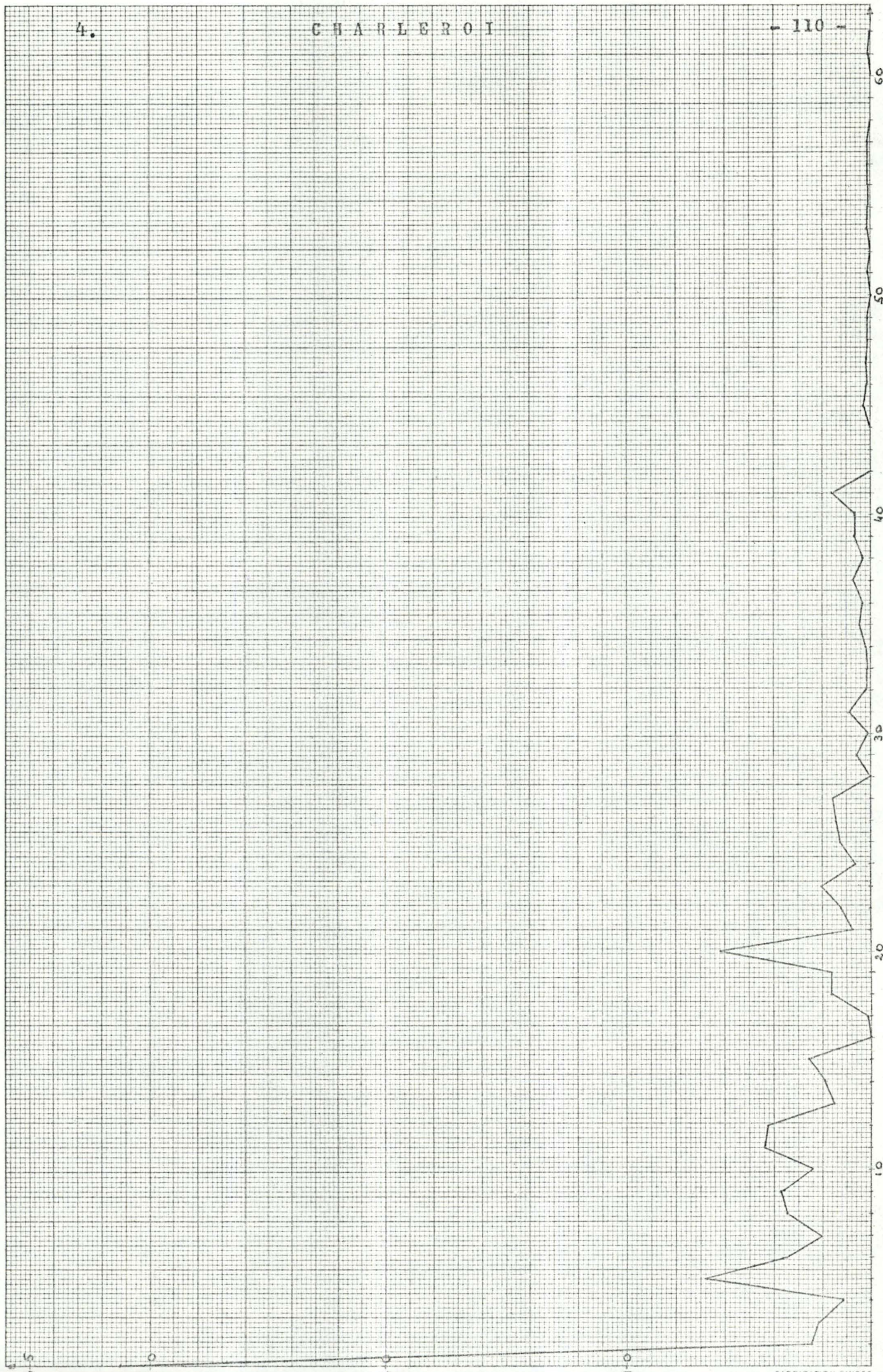


3.

L I E G E

- 109 -

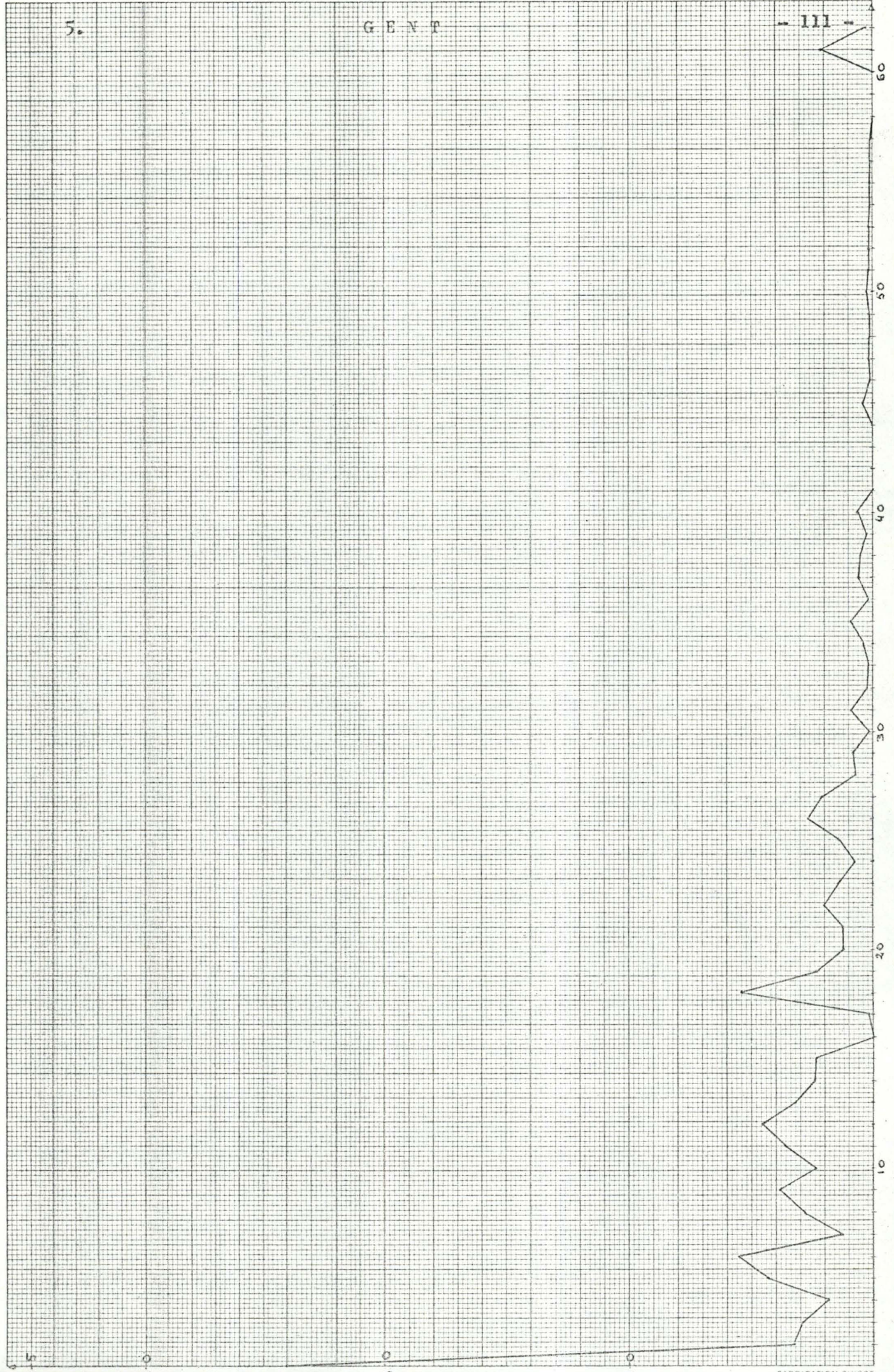




5.

G E N T

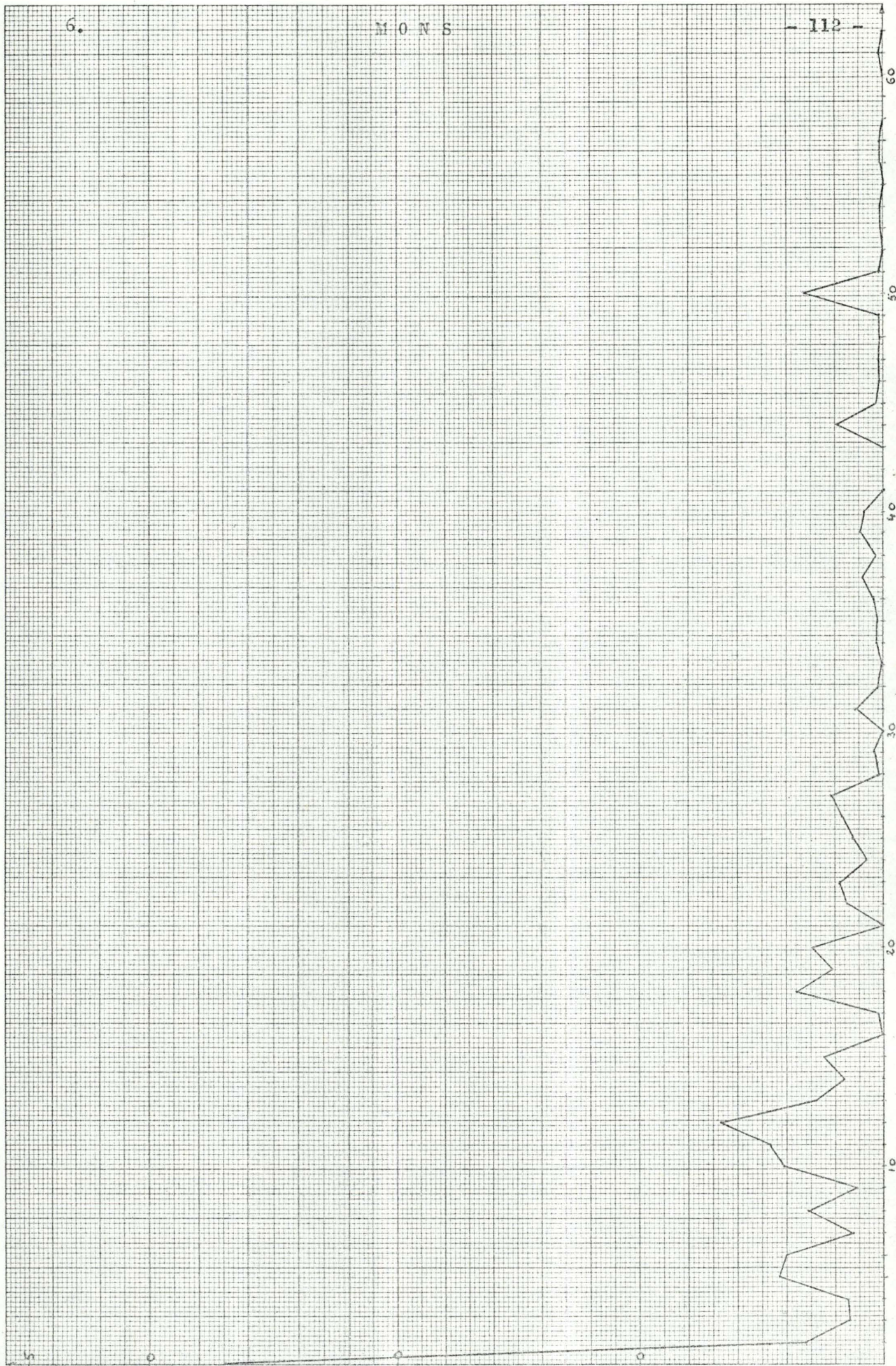
- 111 -



6.

M O N S

112



-- 113 --

B R U G G E

7.

09

50

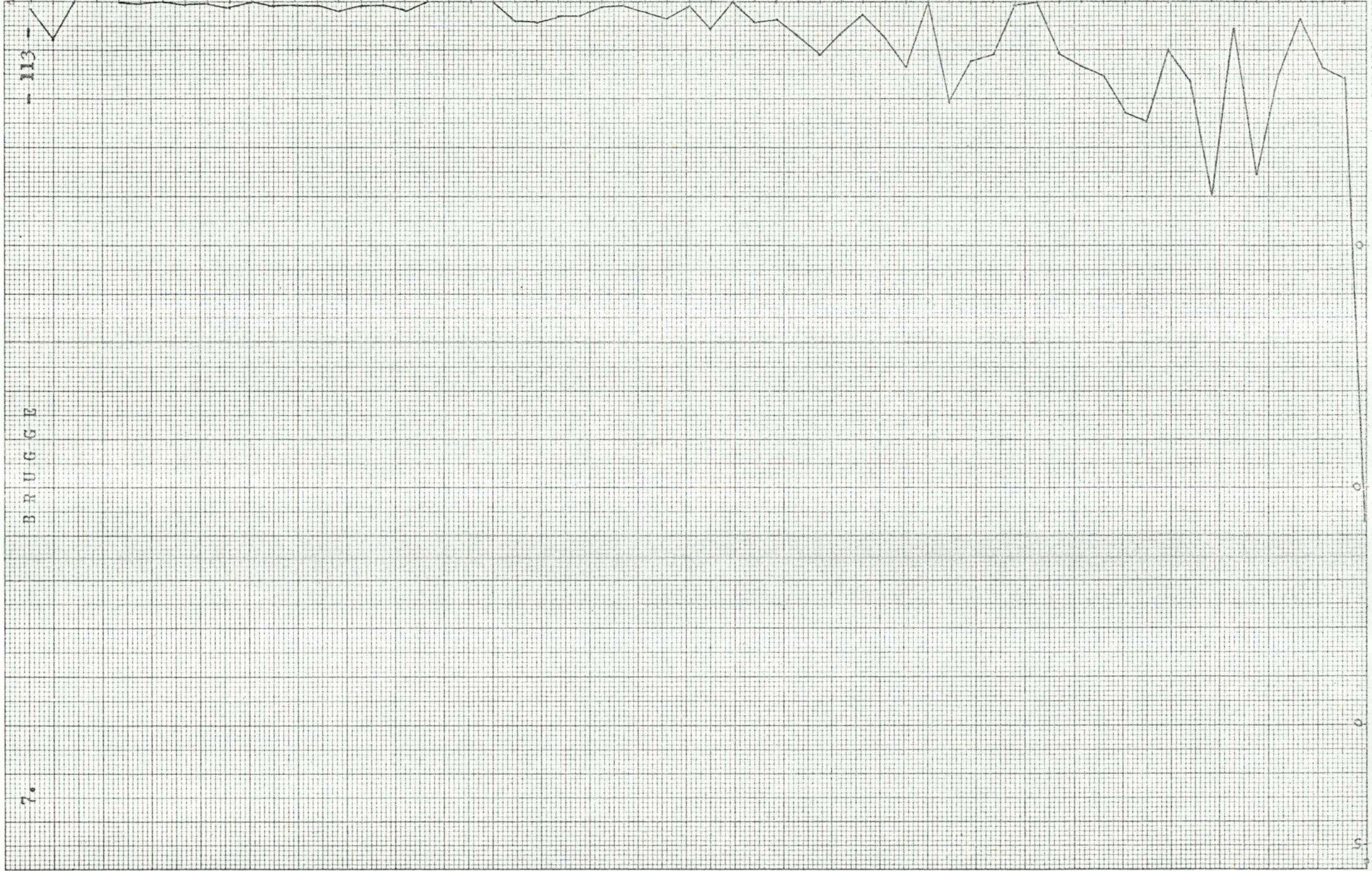
40

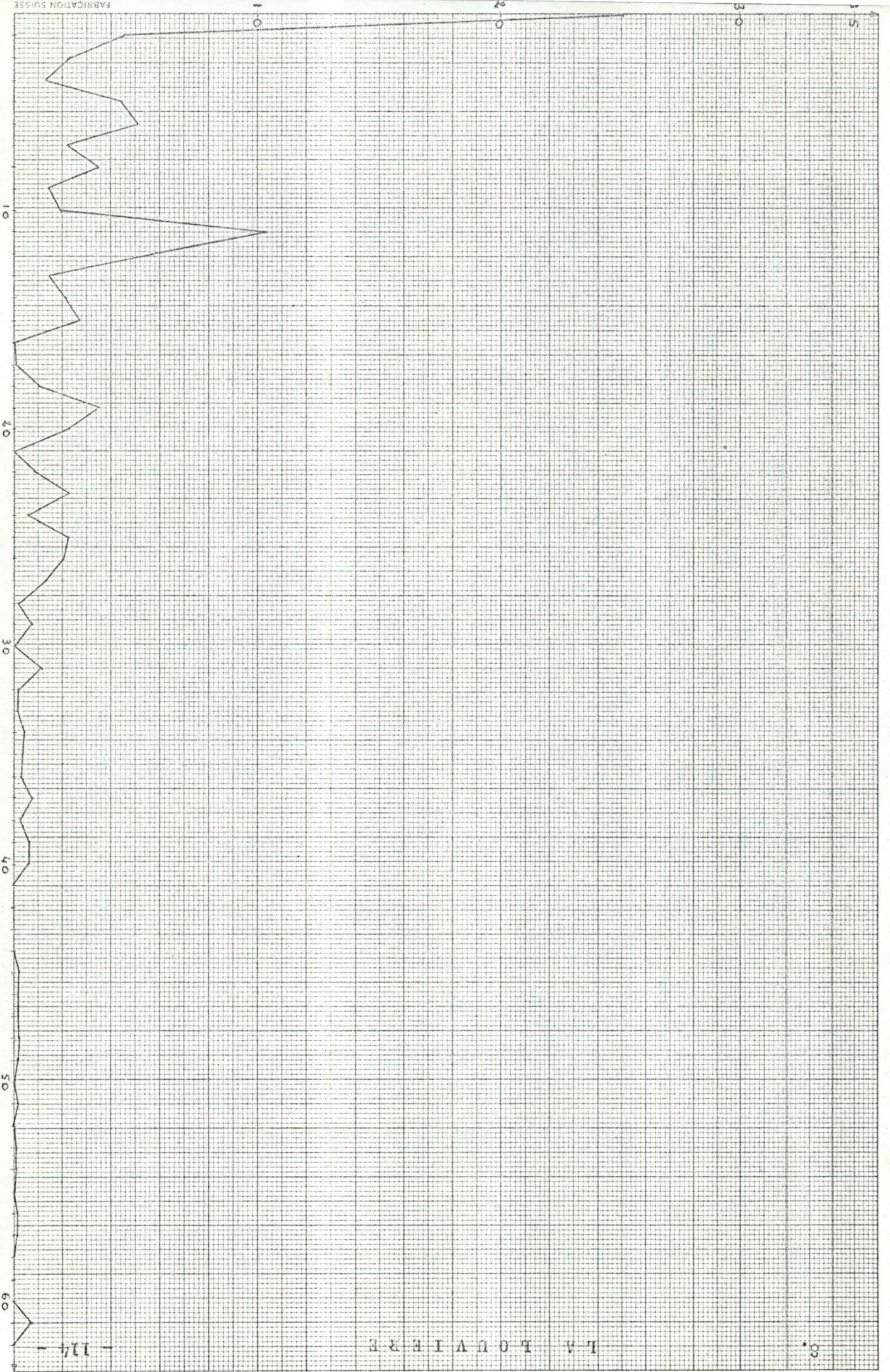
30

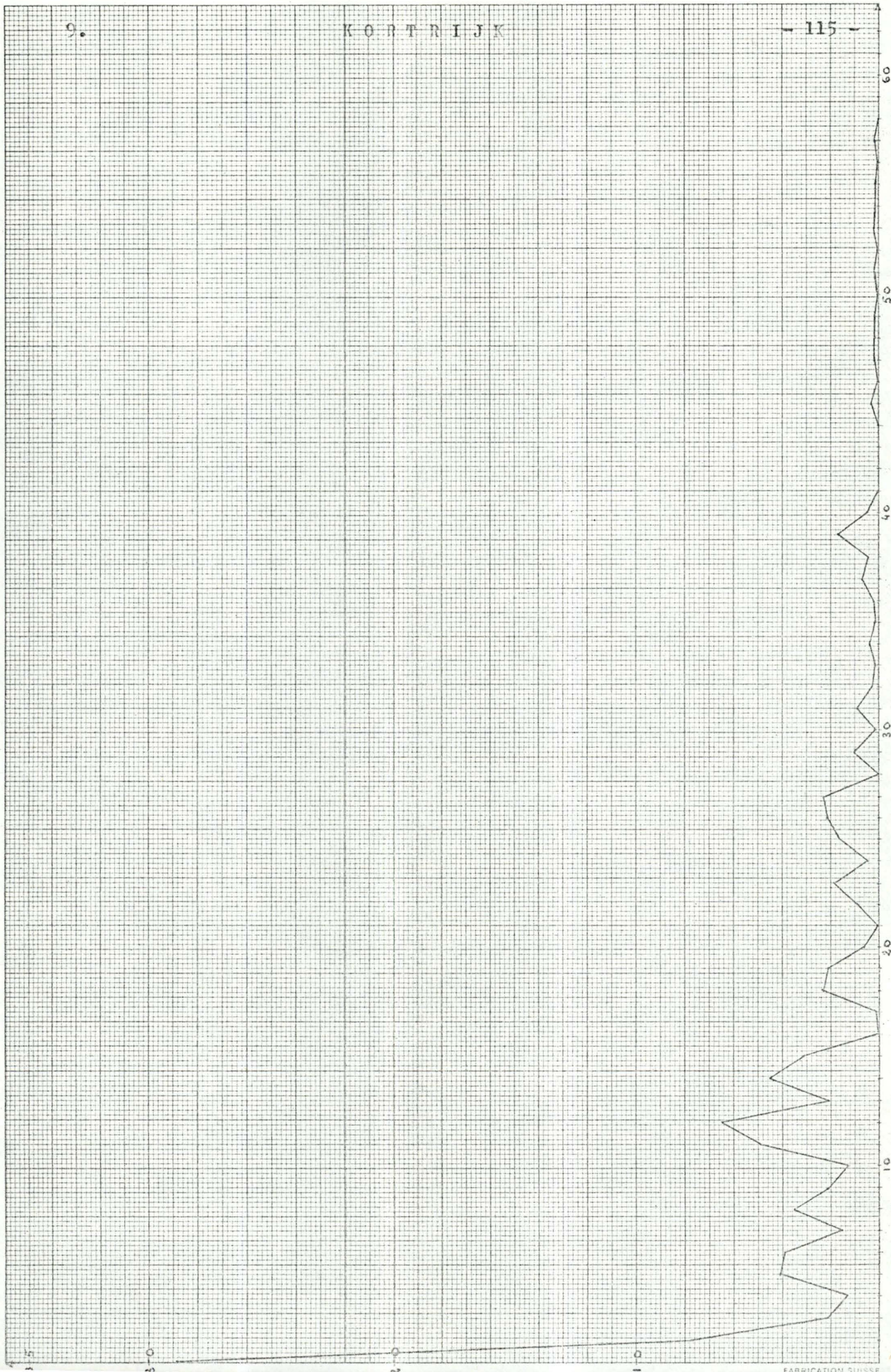
20

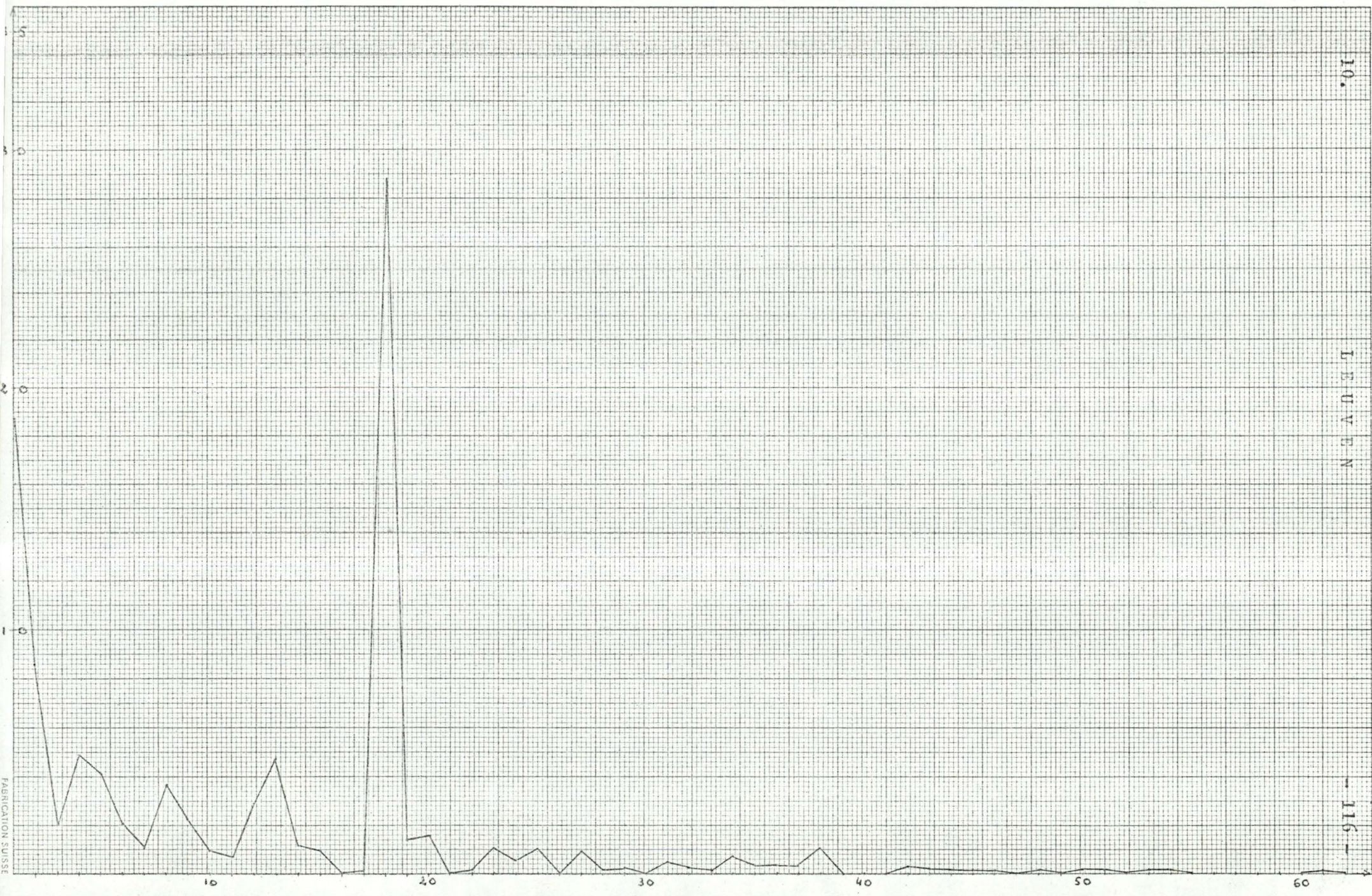
10

FABRICATION SUISSE







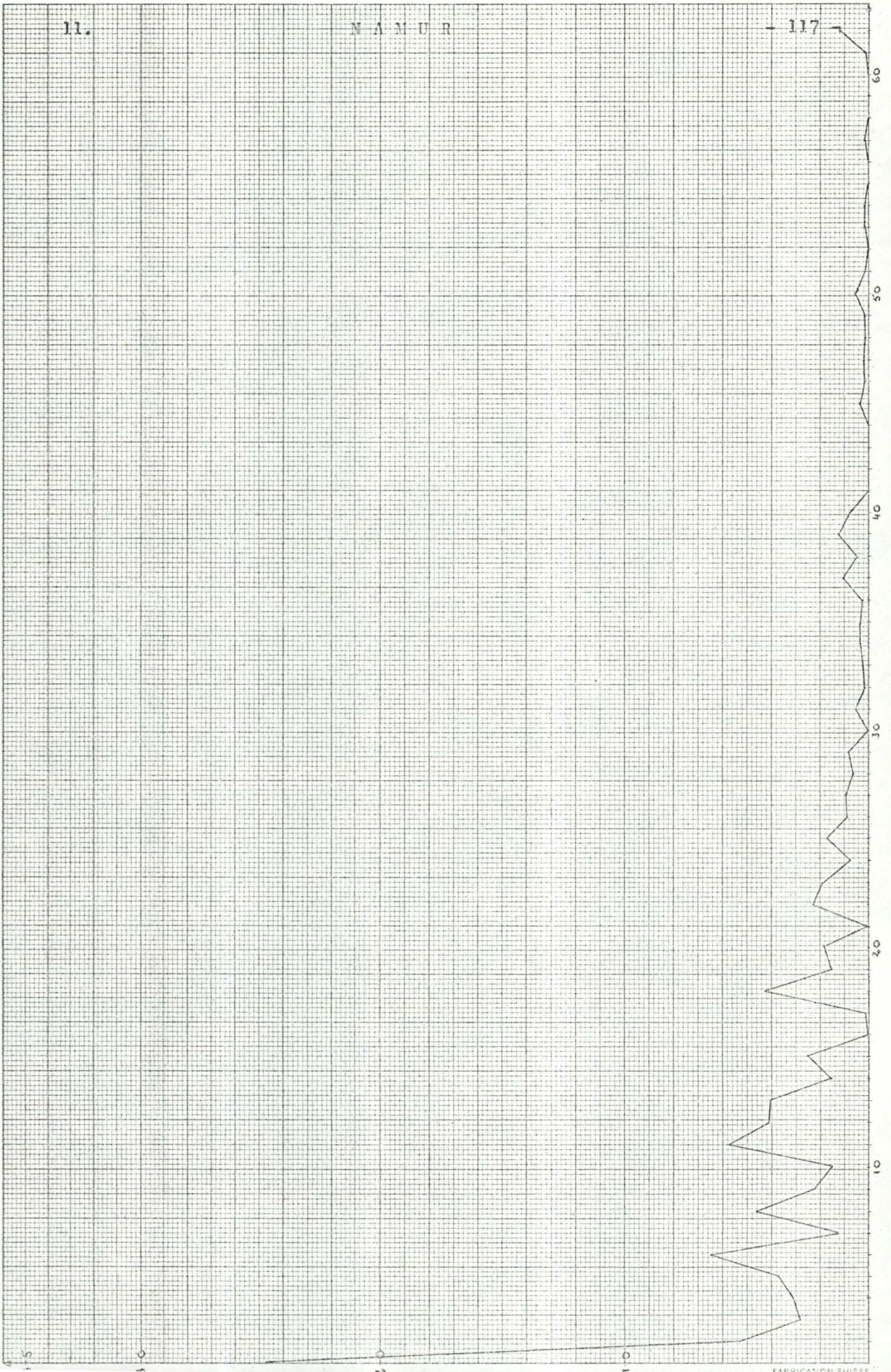


10.

LEUVEN

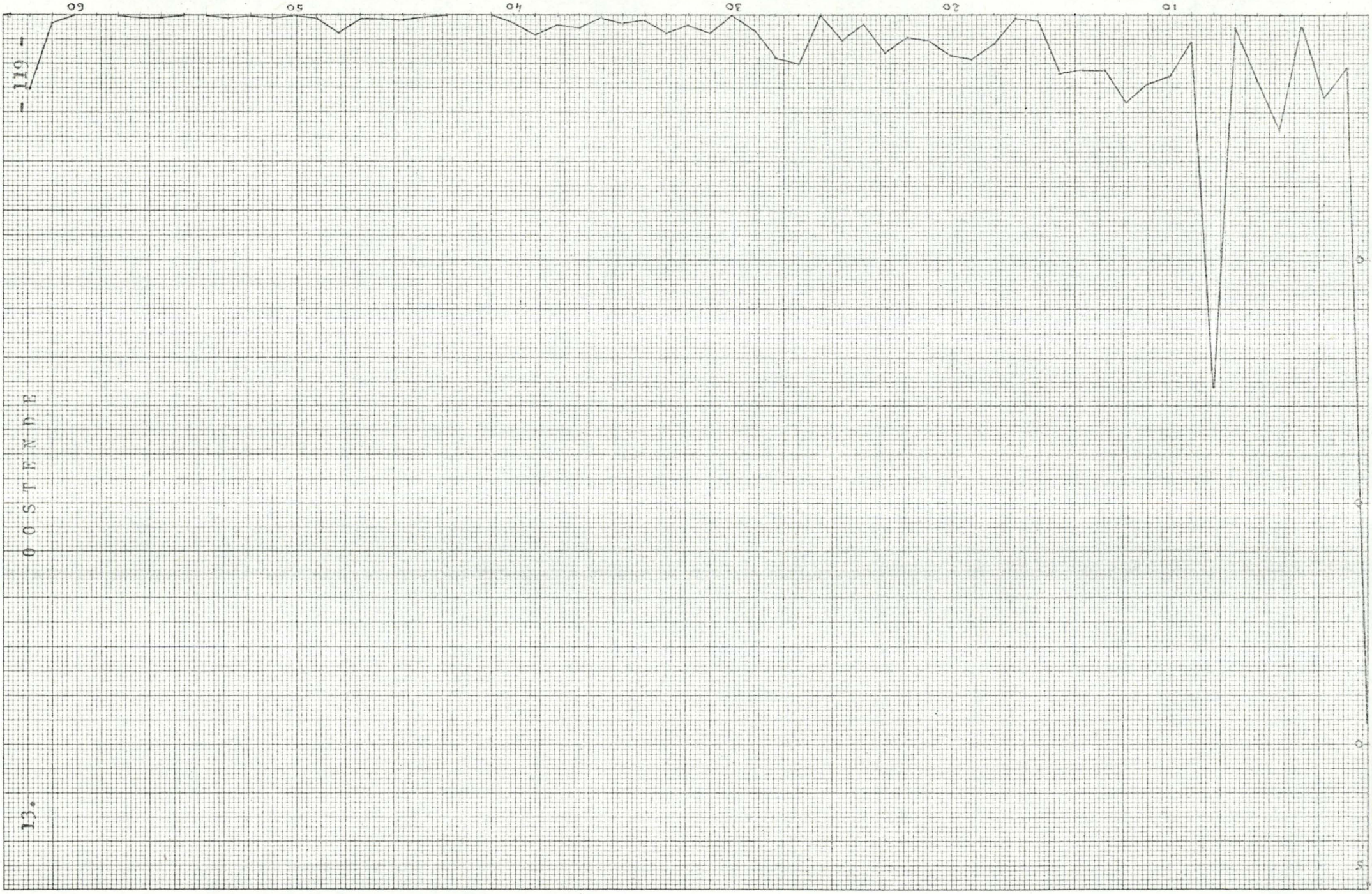
- 116 -

FABRICATION SUISSE

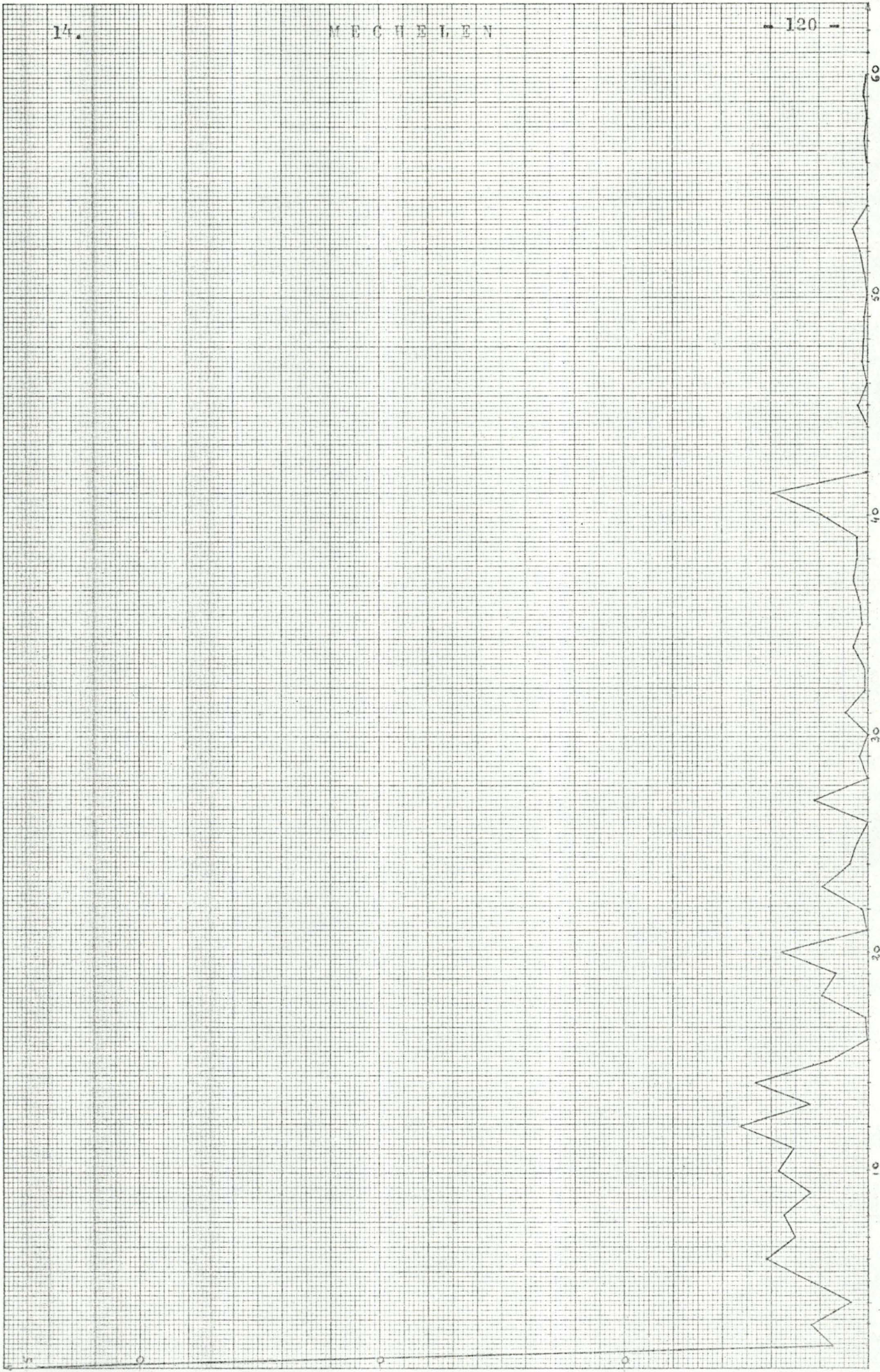


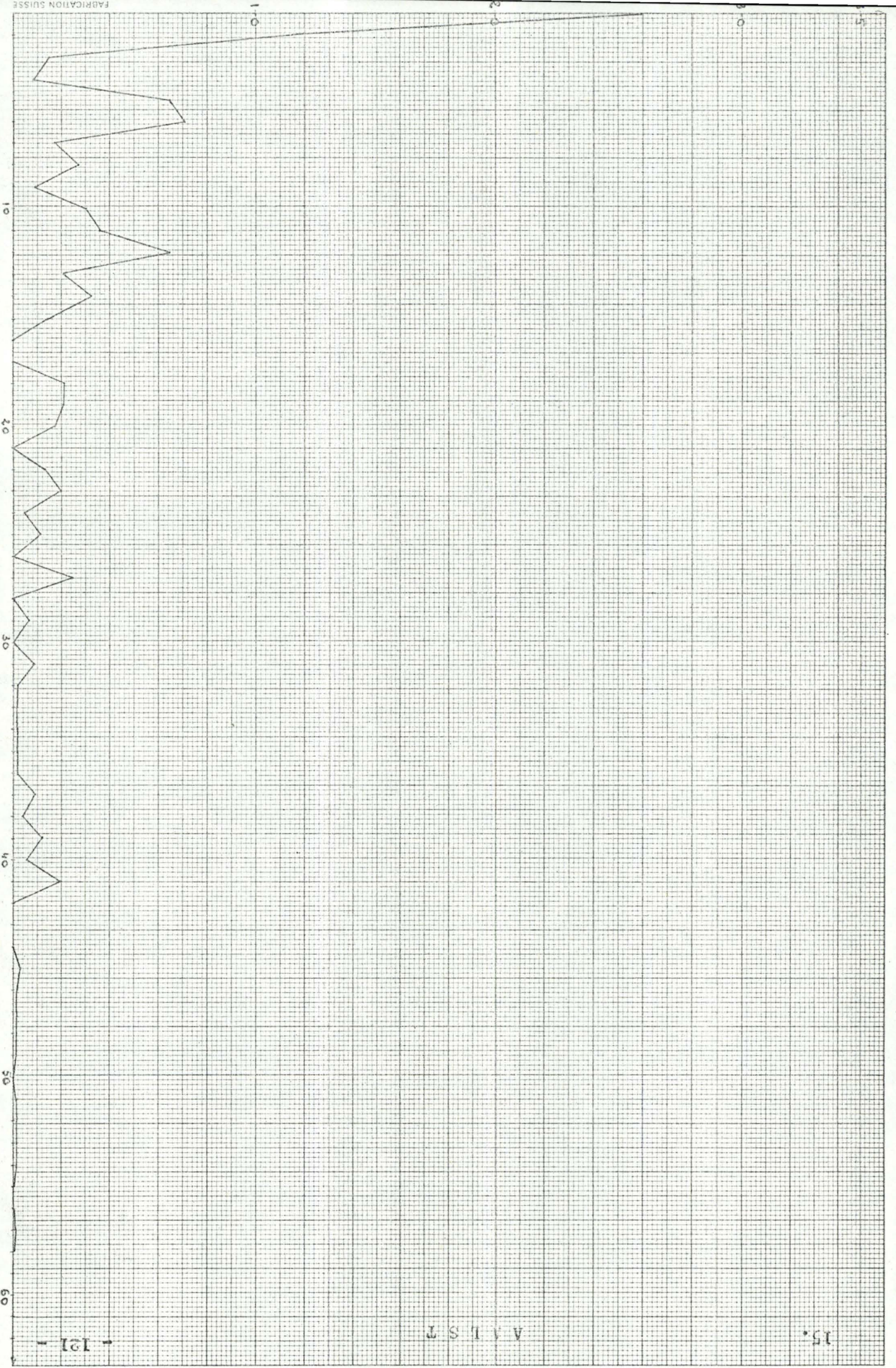
13.

OOSTFENDE



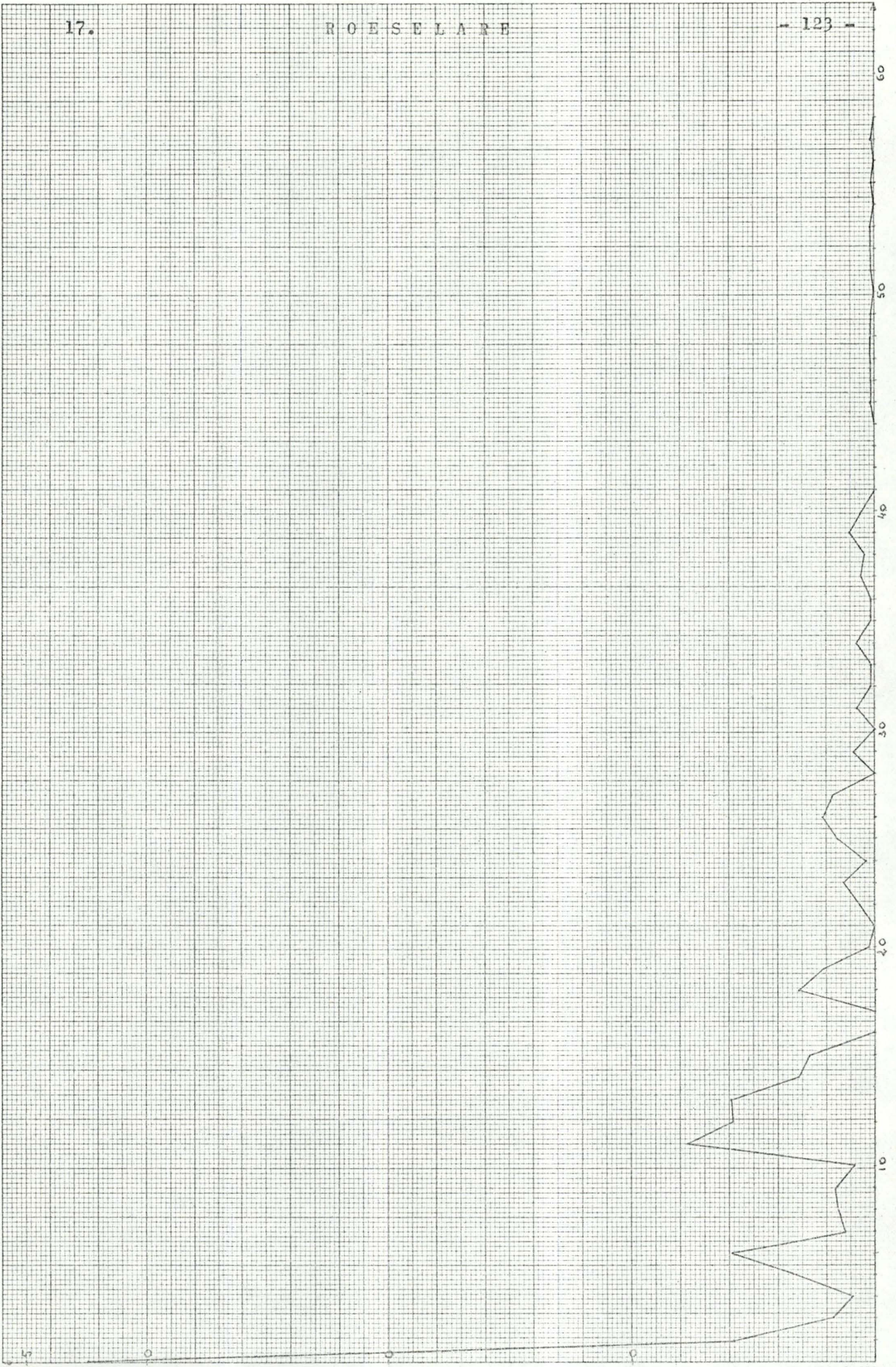
FABRICATION SUISSE



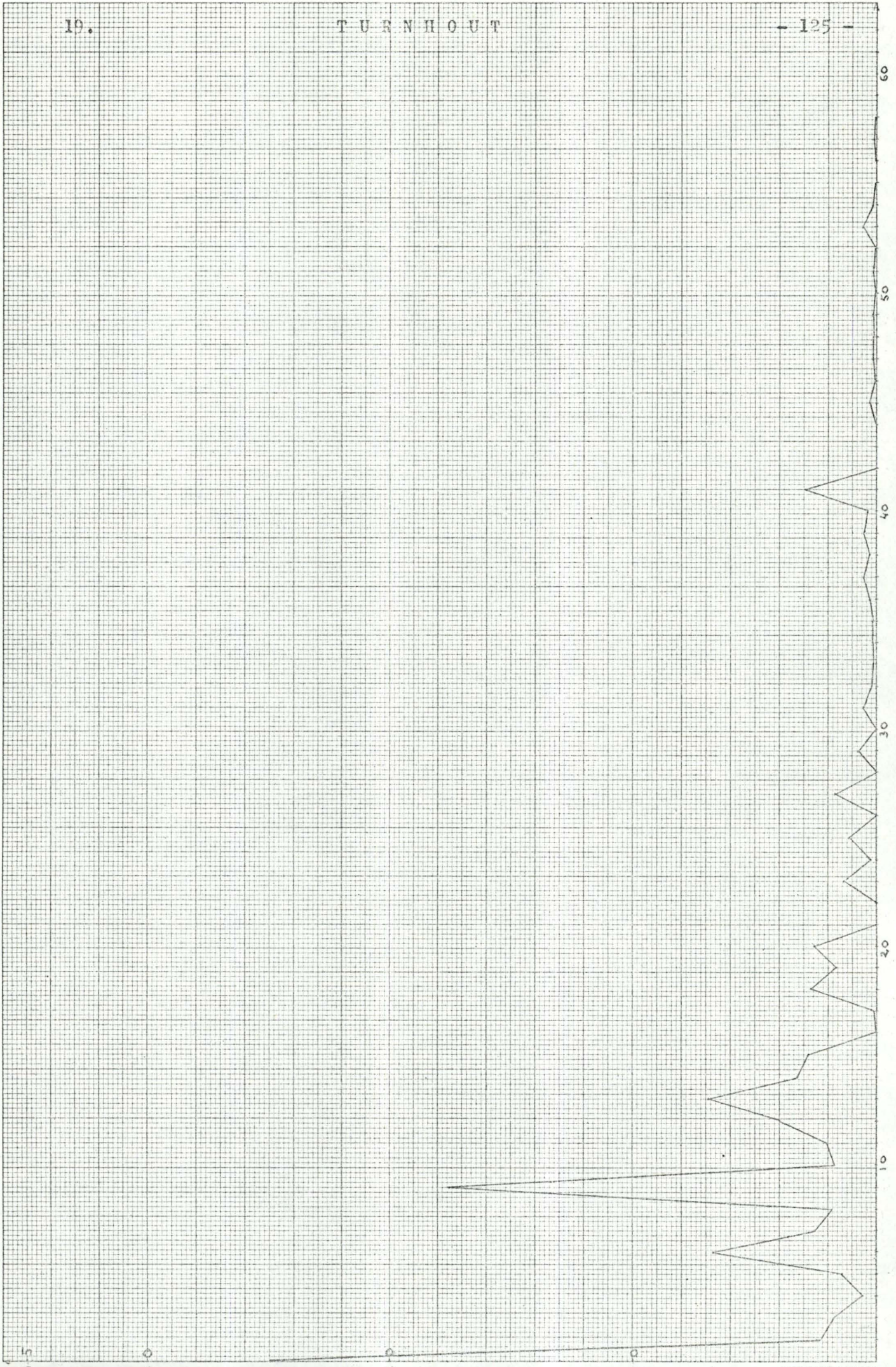


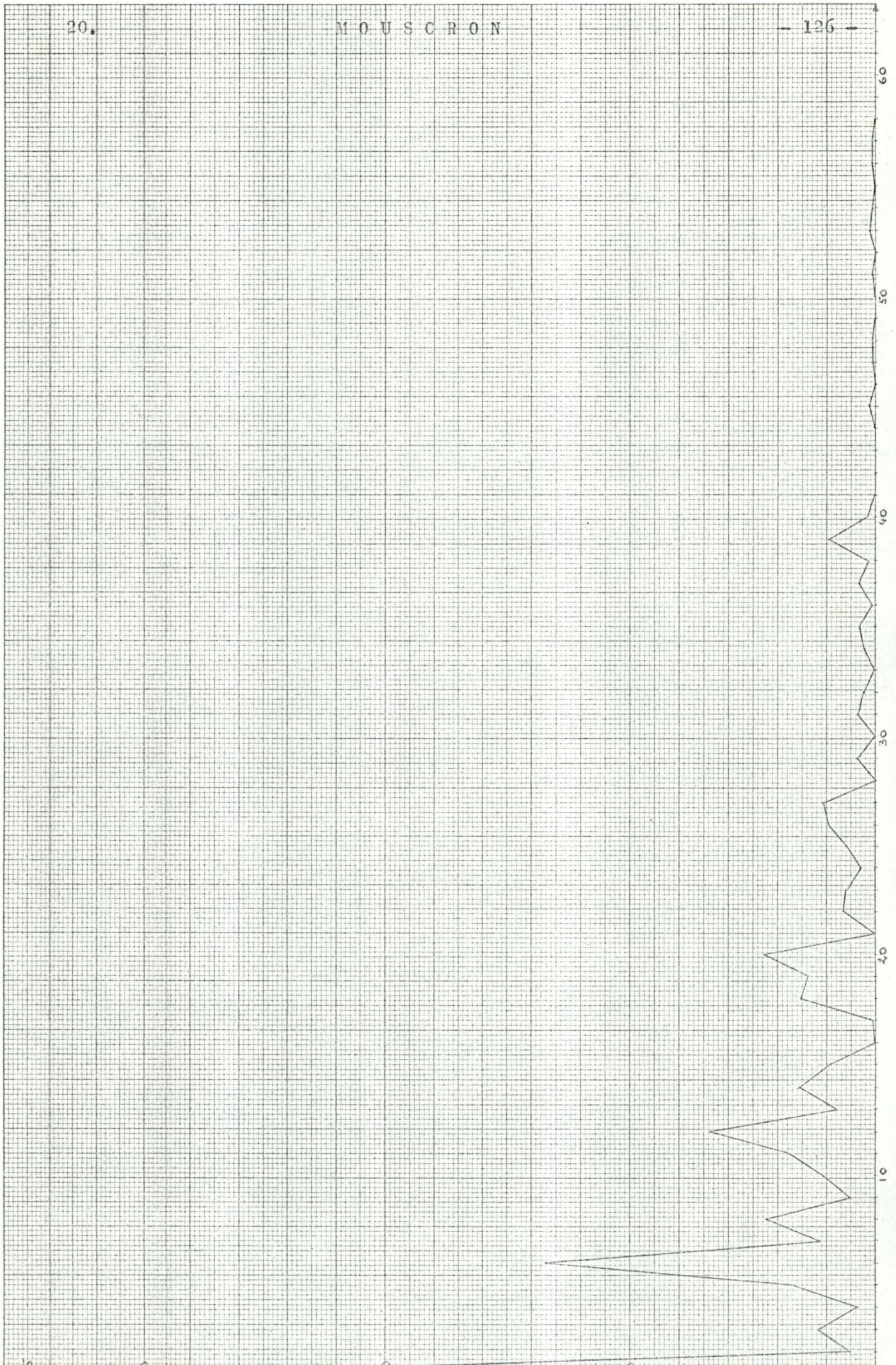
A I L S J

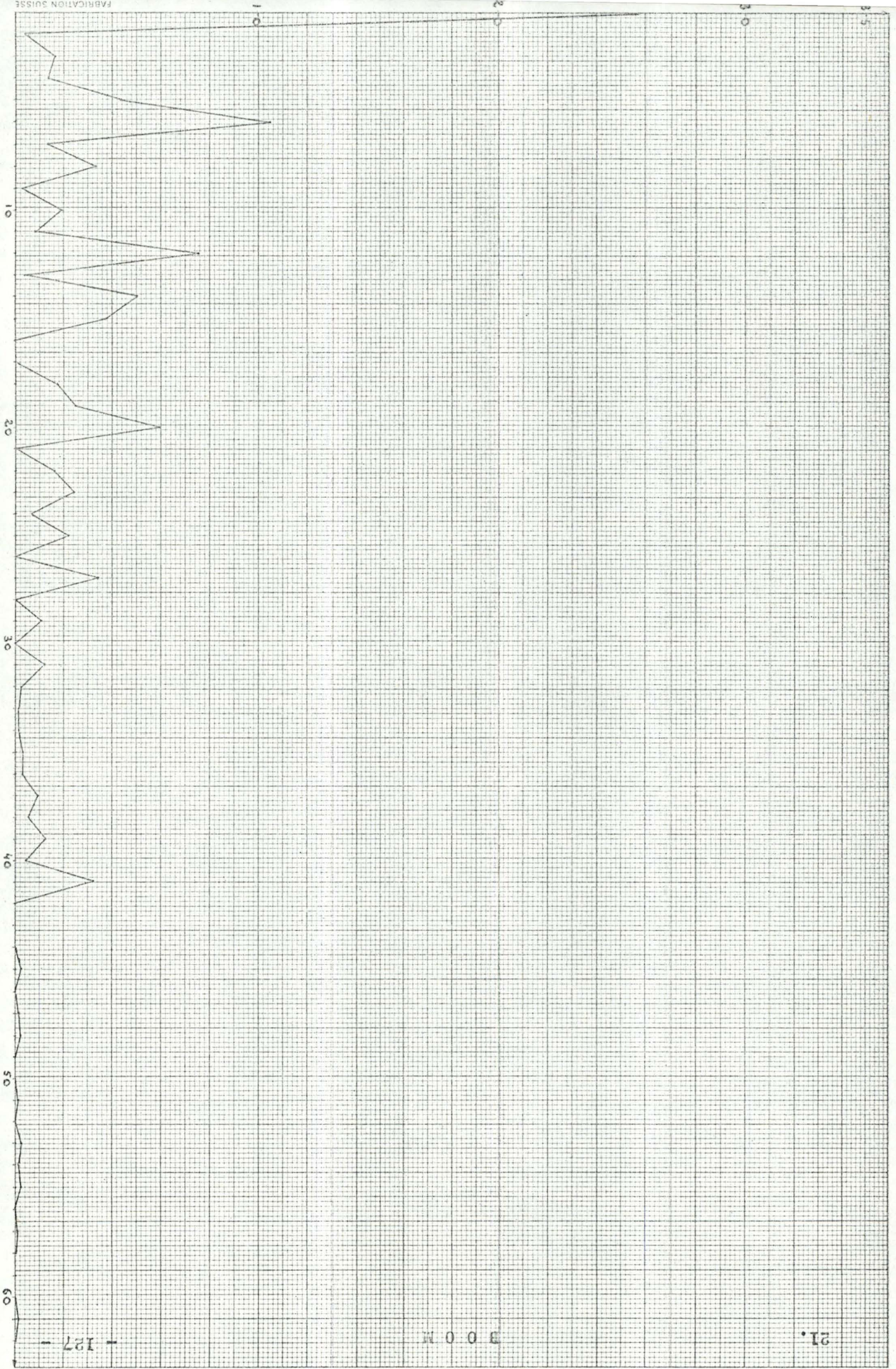
FABRICATION SUISSE

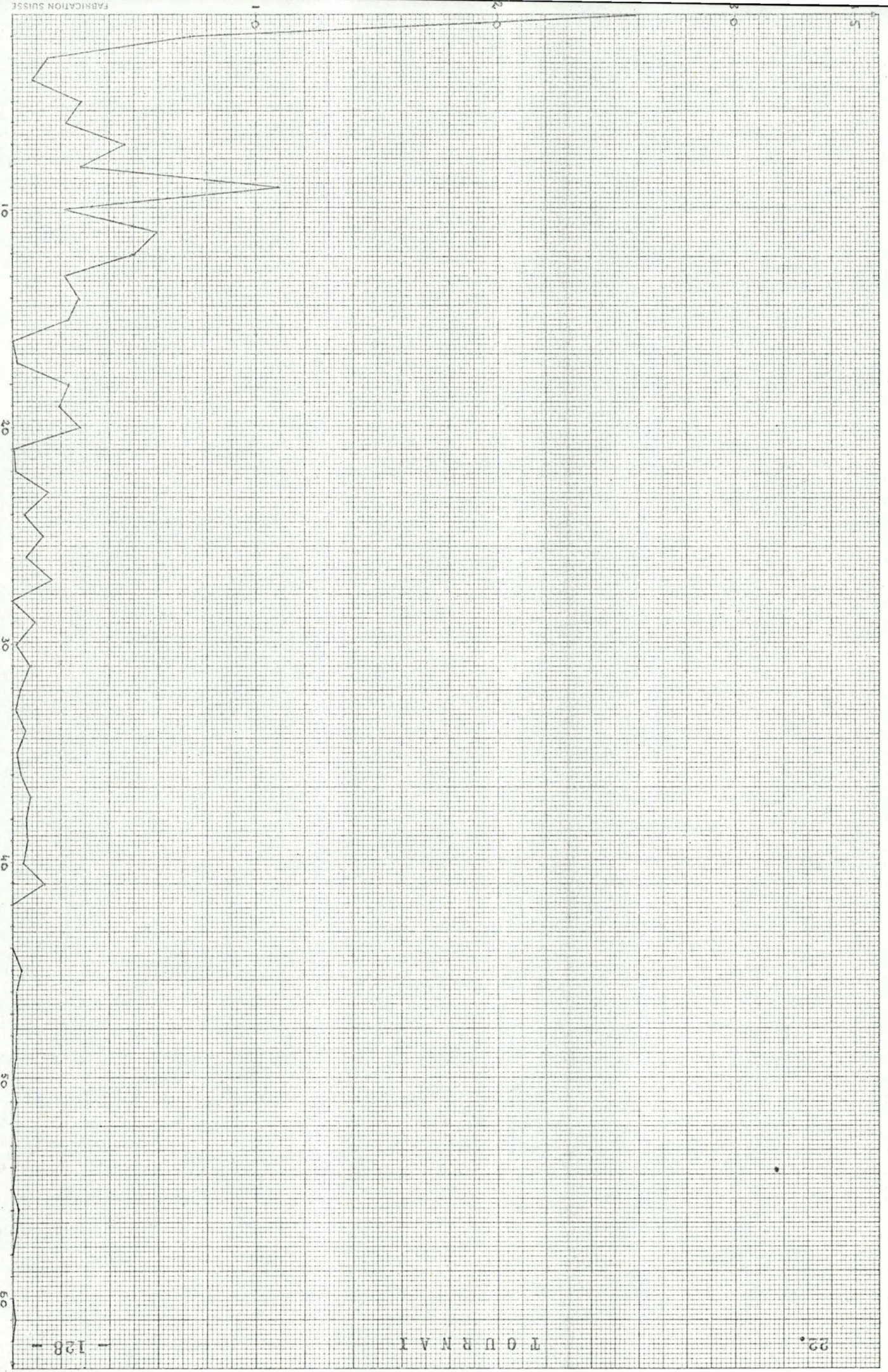


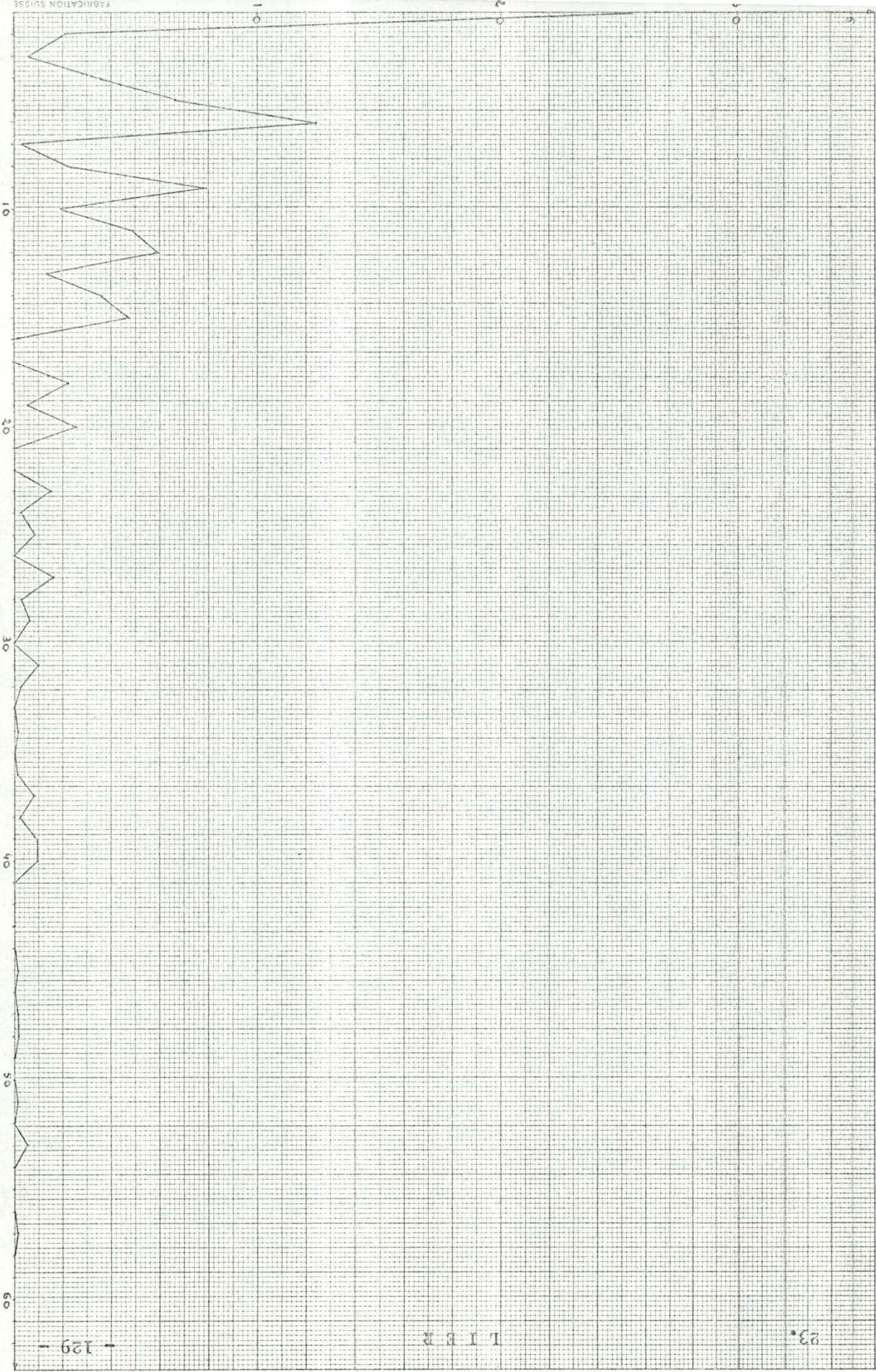


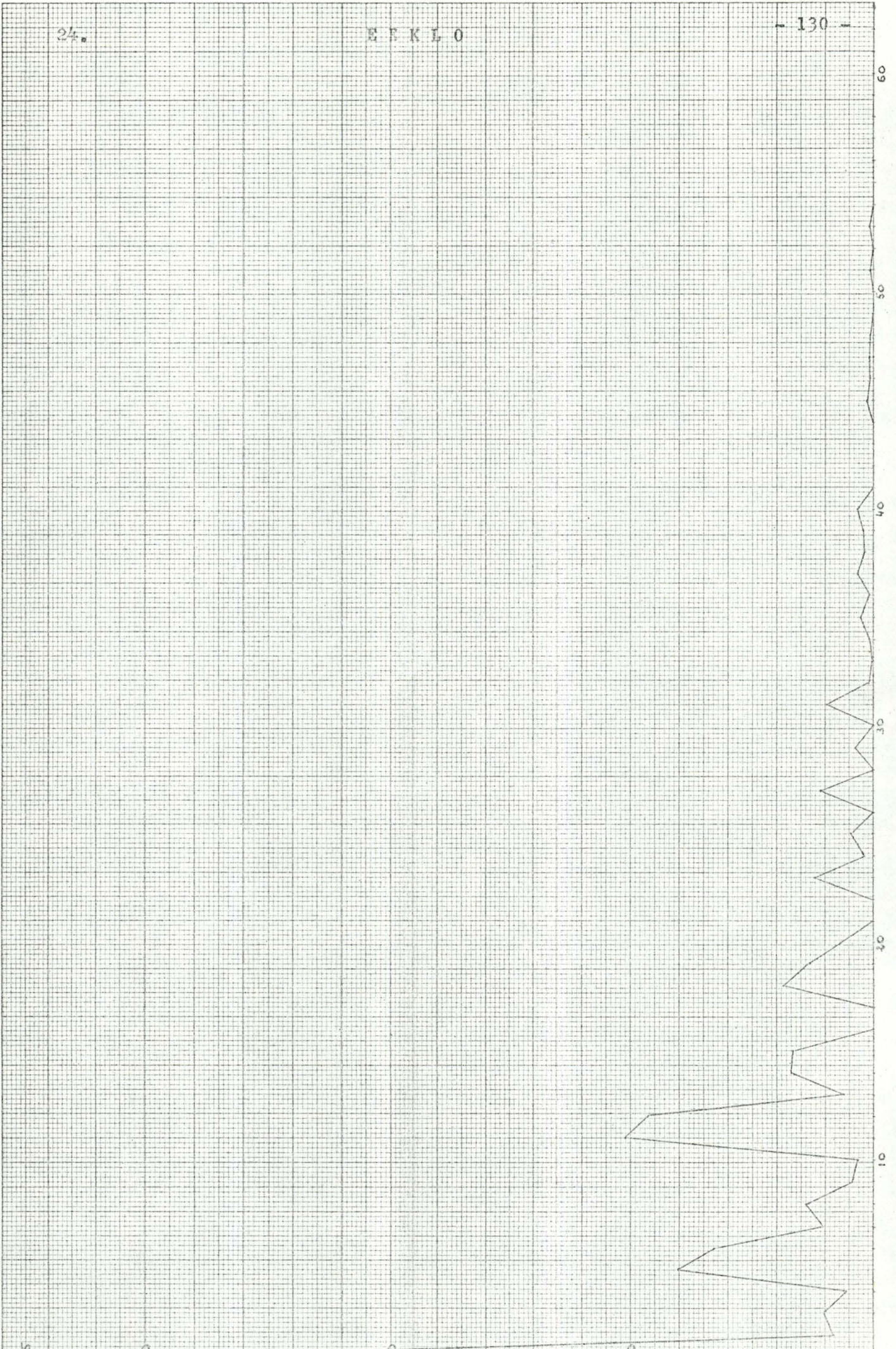


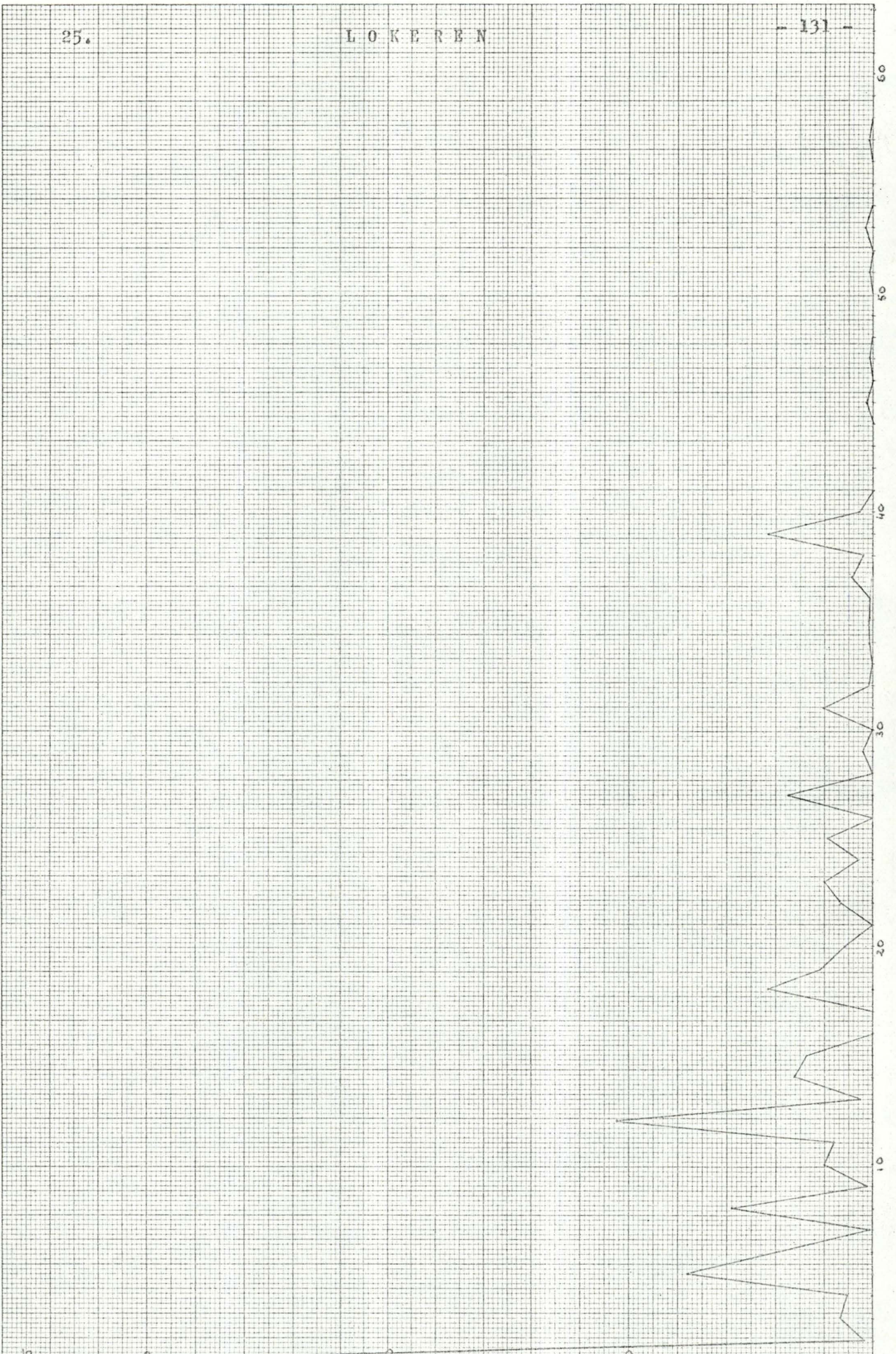


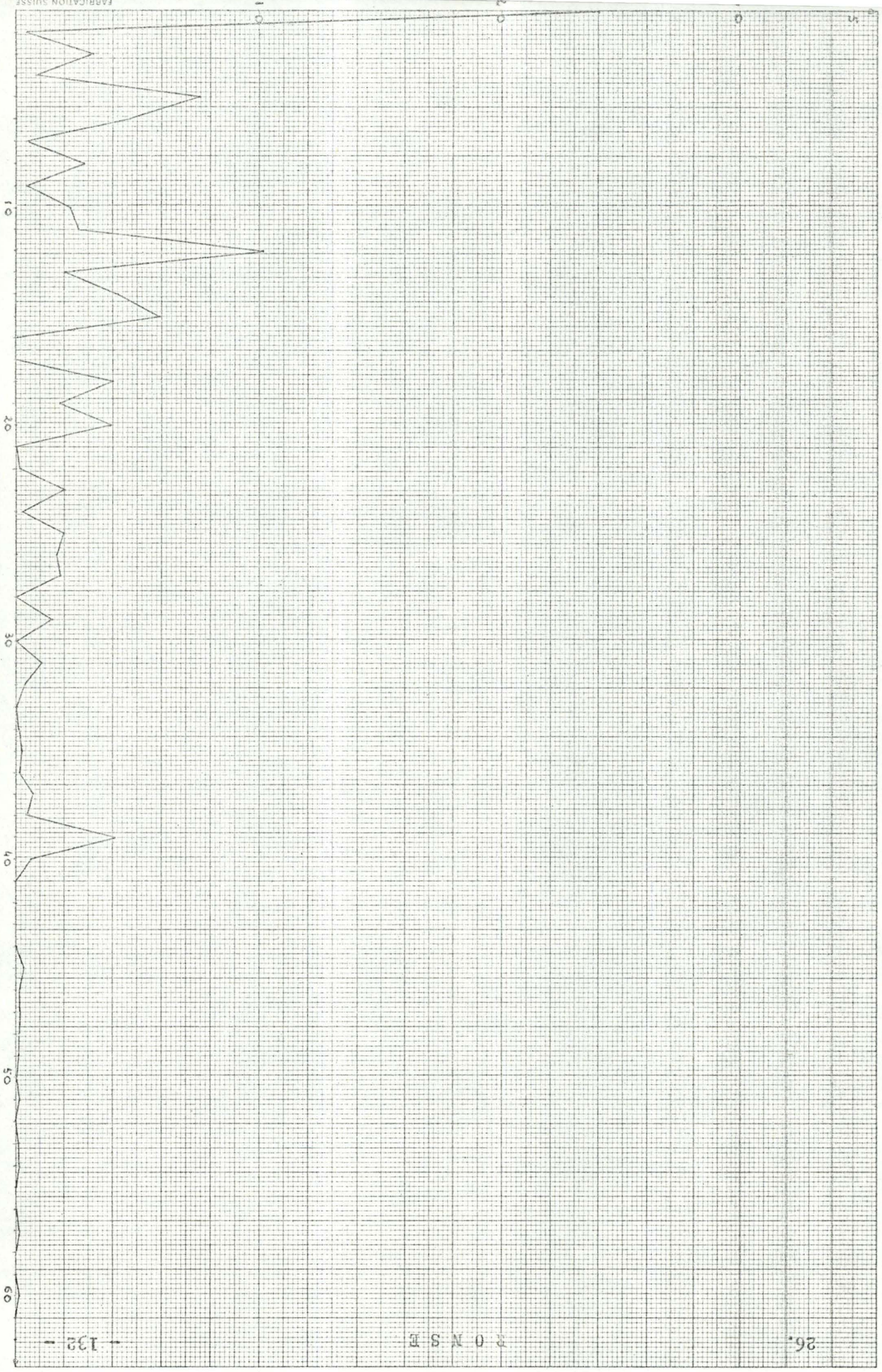


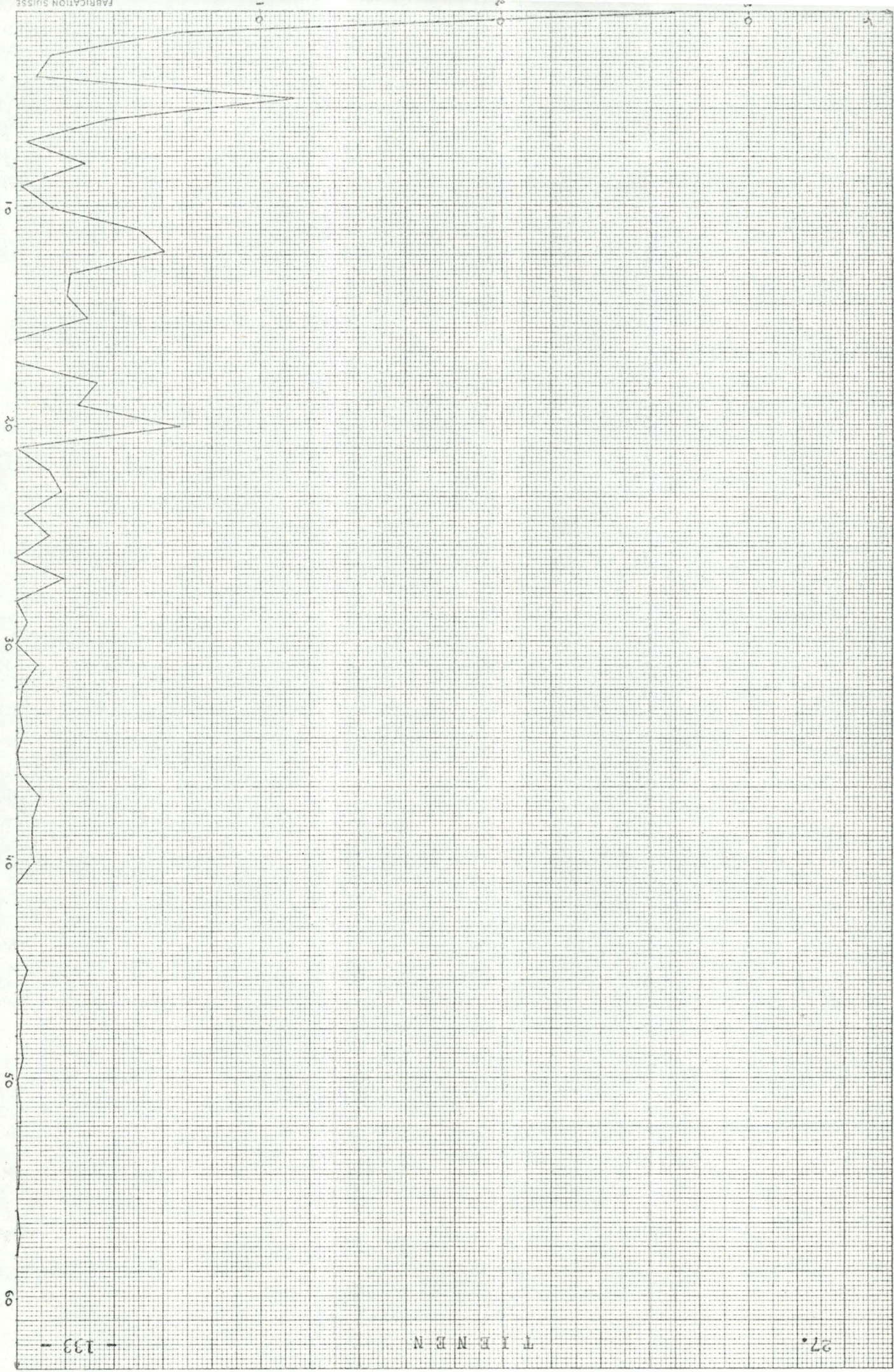




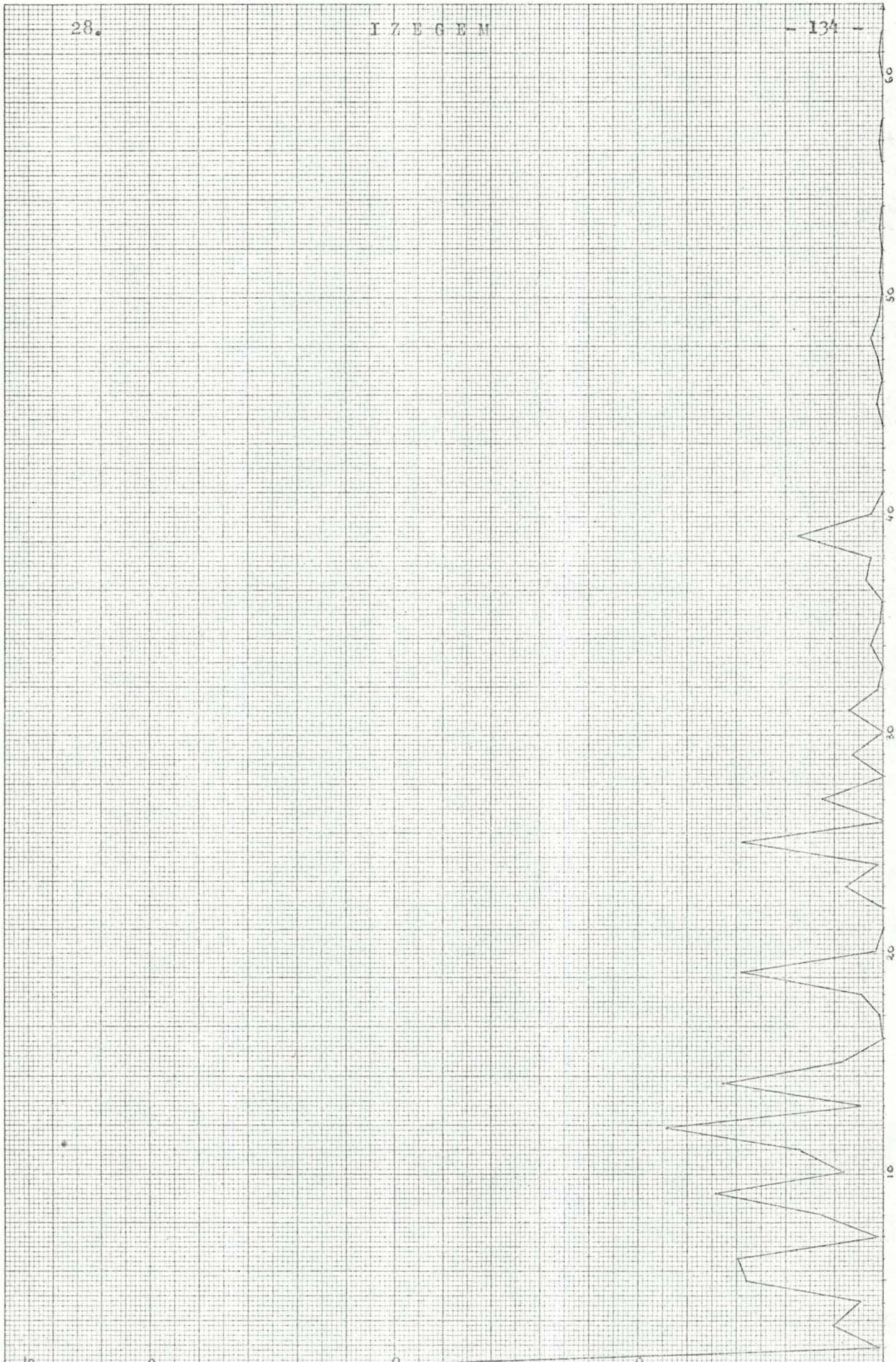


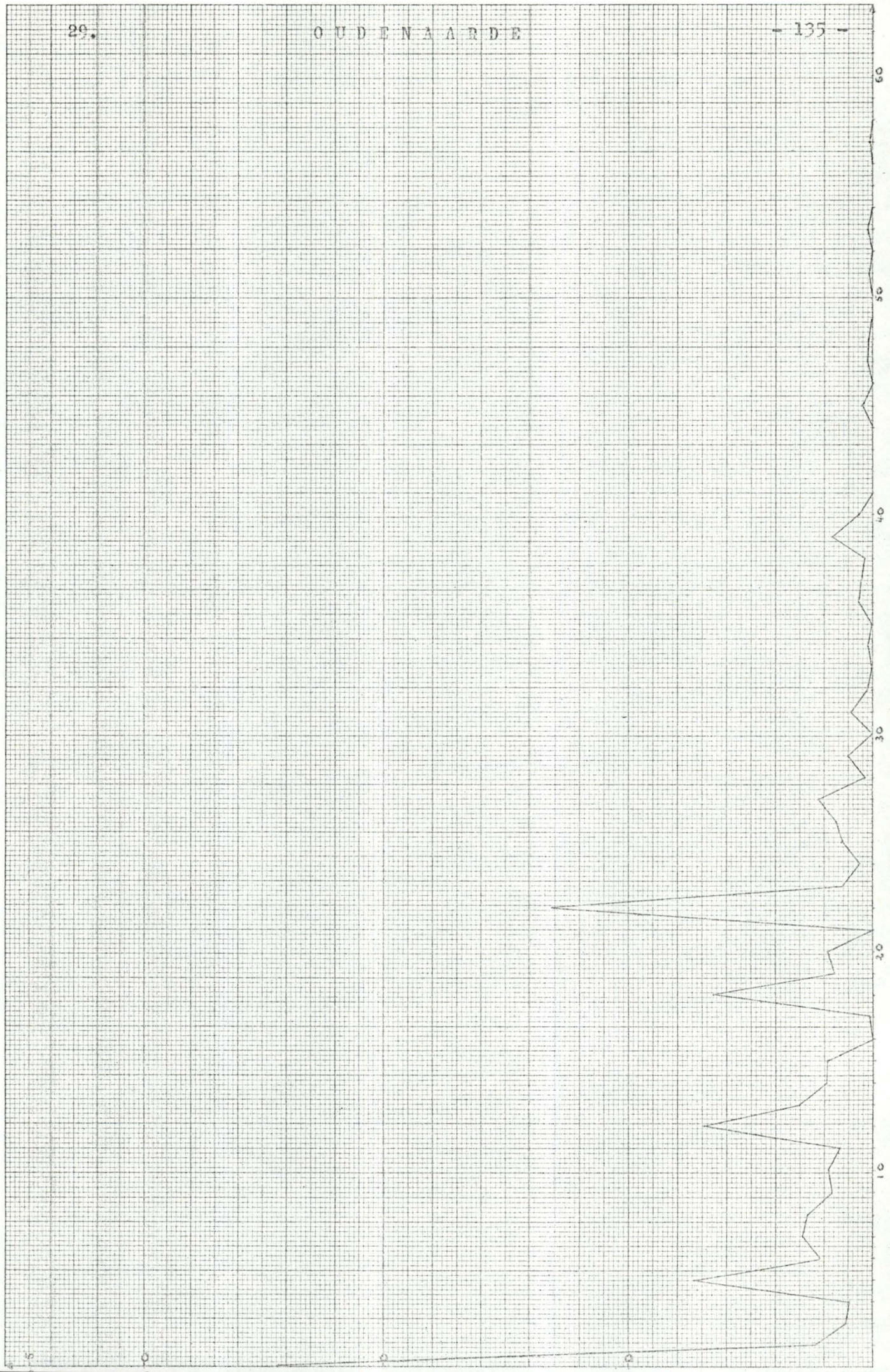






FABRICATION SUISSE





30.

AUVELAIS

- 136 -

09

05

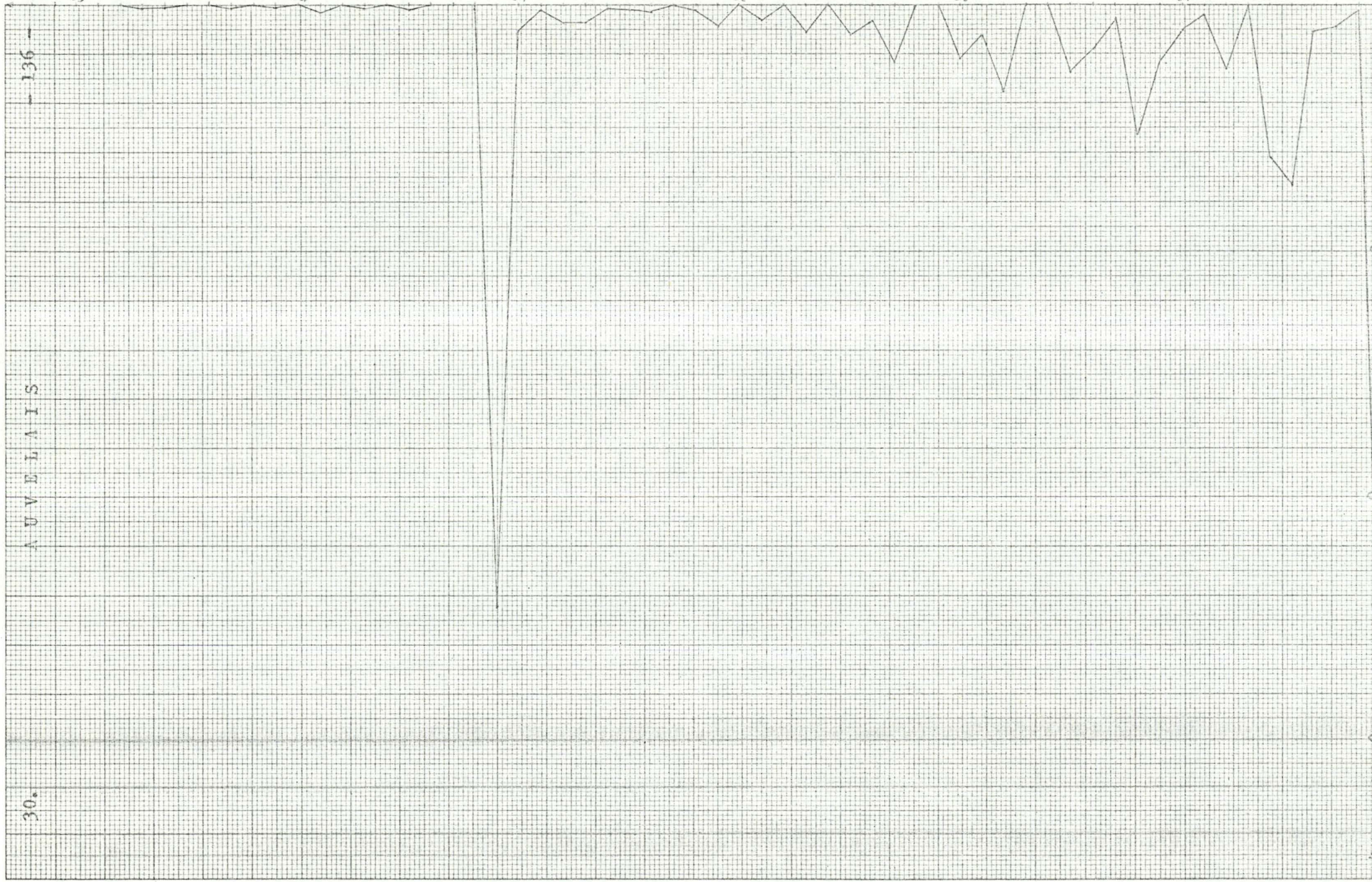
40

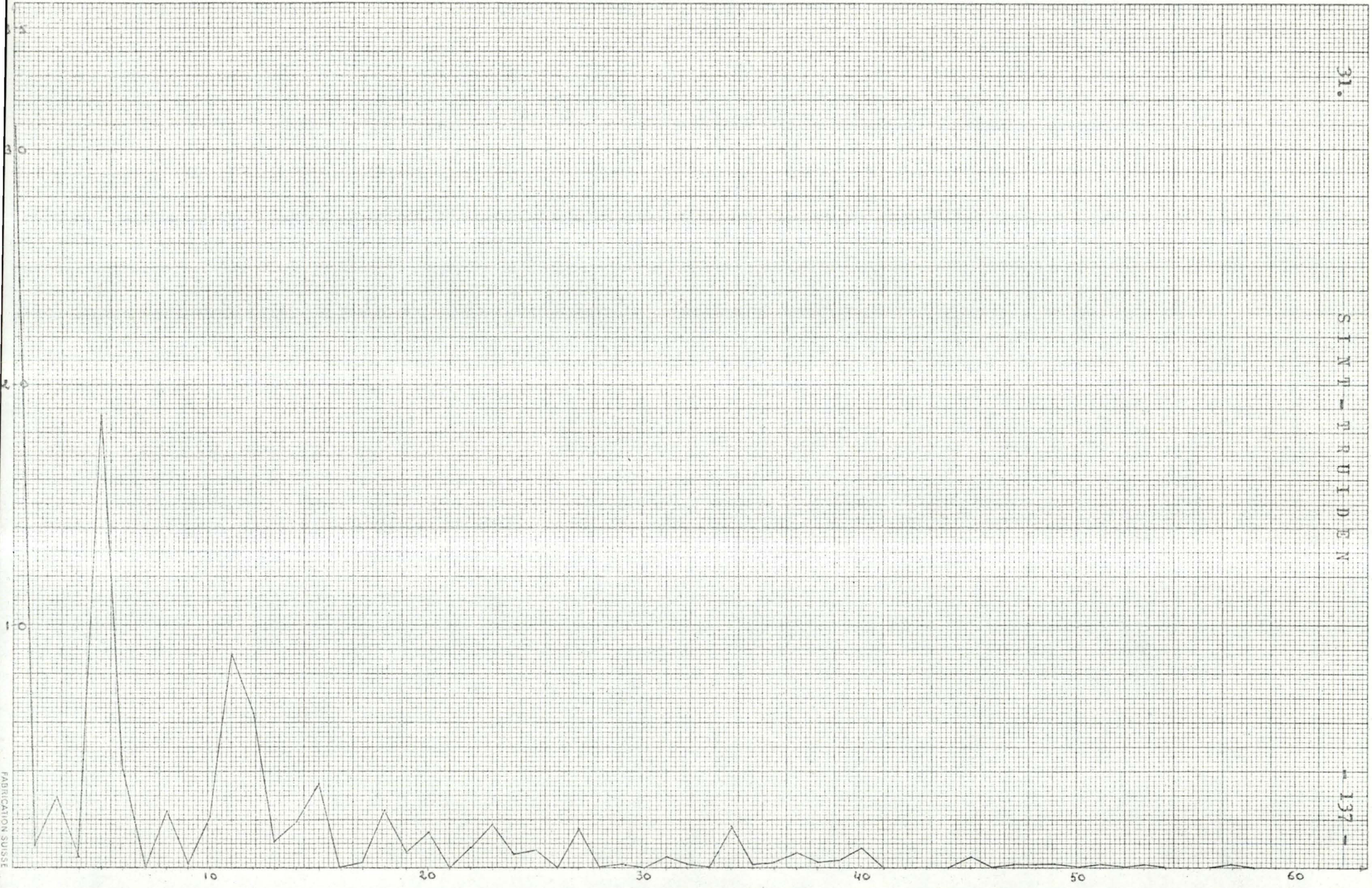
30

20

10

FABRICATION SUISSE





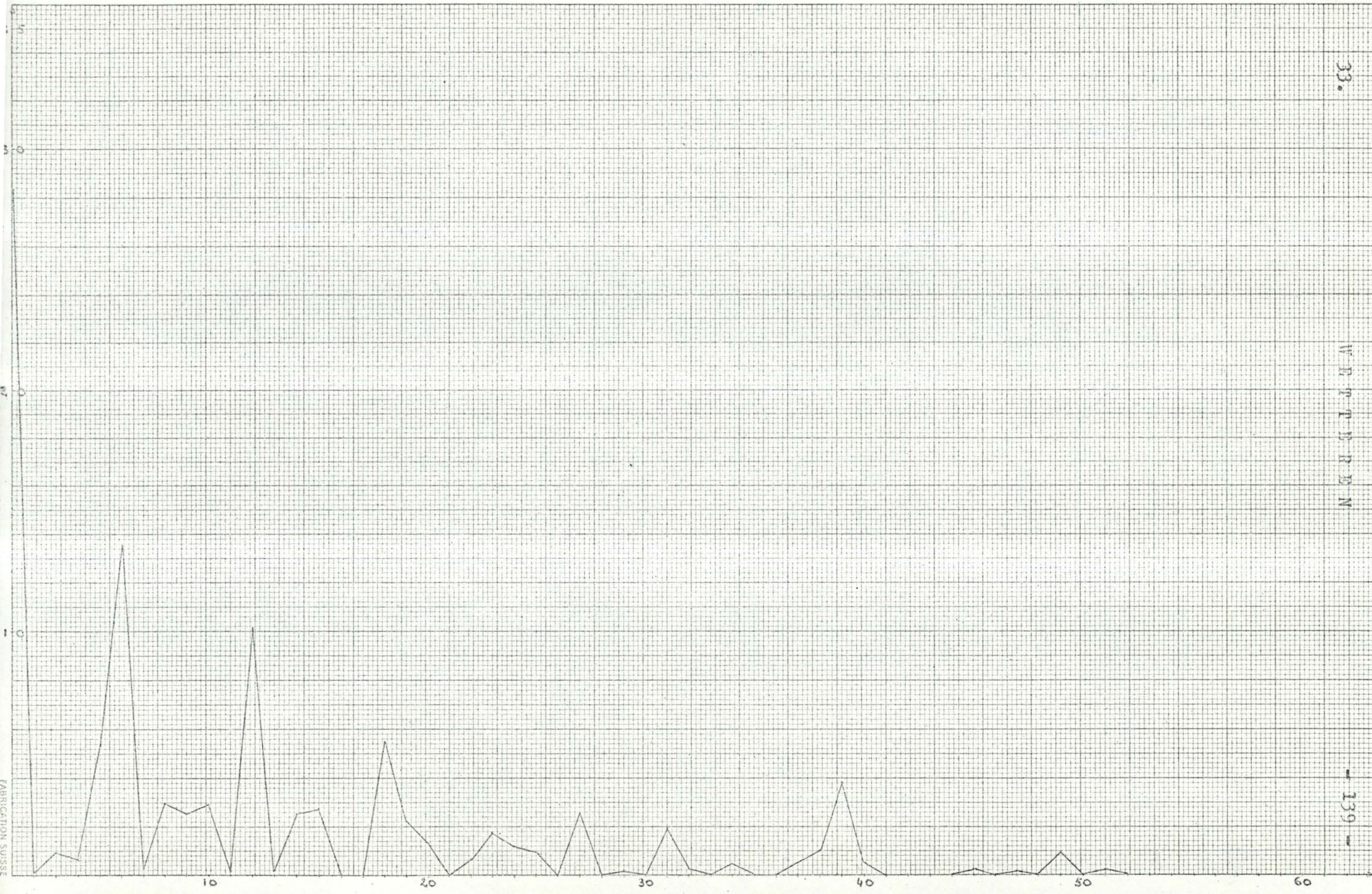


32.

10 N M E I

128

FABRICATION SUISSE



140

N I N O V E

34.

09

05

04

03

02

01

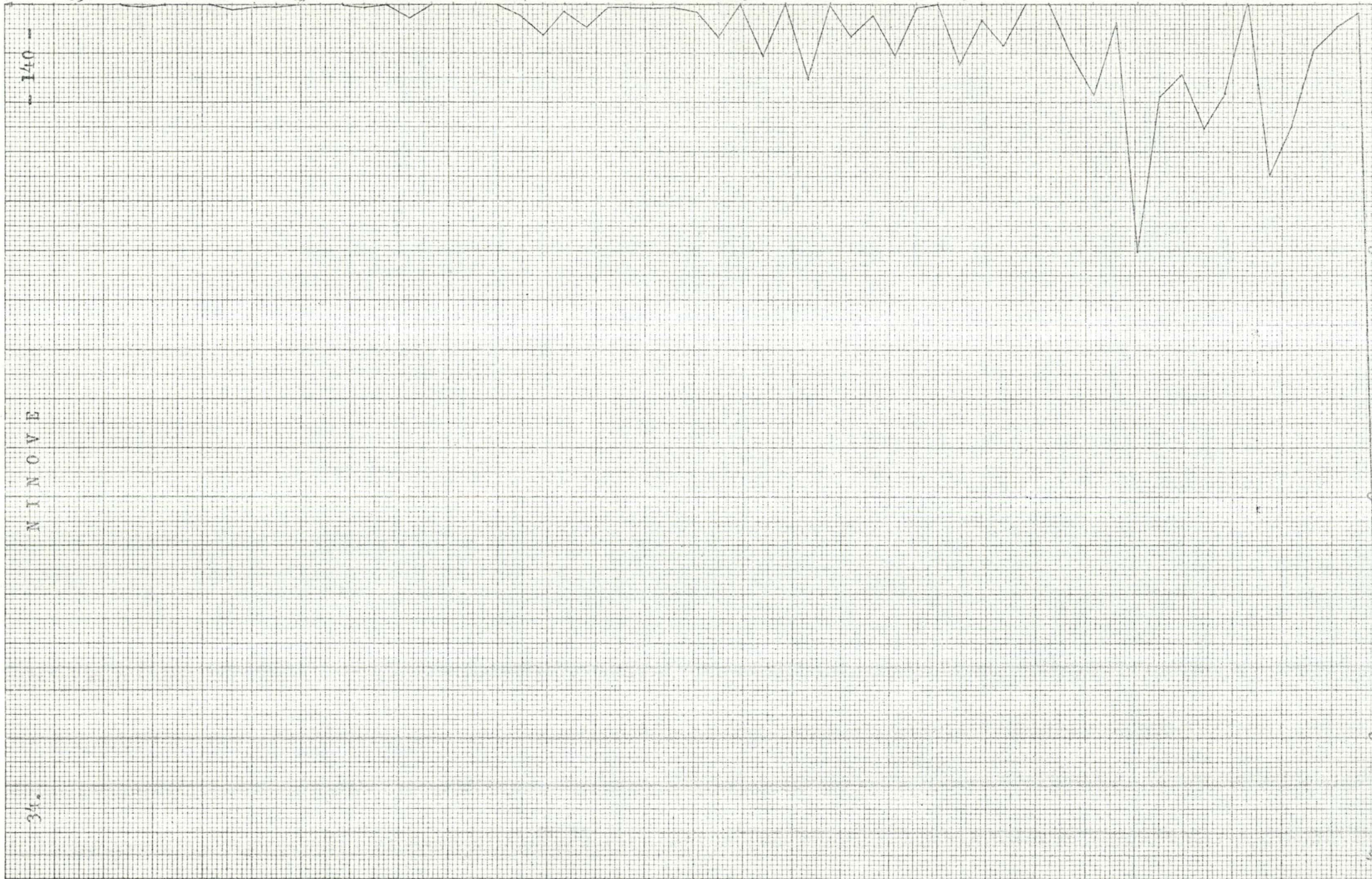
FABRICATION SUISSE

0

2

3

4





ATLAS DE BELGIQUE - COMITE NATIONAL DE GEOGRAPHIE.

Planche 28 B. : Réseau urbain II.

Dressée en 1966 par : J. ANNAERT , J. DENIS , L. DETHIER ,
M. E. DUMONT , M. GOOSSENS , M. A. LEFEVRE ,
J. A. SPORCK , H. VAN DER HAEGEN .

Commentaire de la planche :

"Cette planche a été établie d'après les résultats d'une enquête par questionnaire effectuée en 1965 auprès des Directions des écoles primaires officielles et libres et auprès des Perceptions et Sous-perceptions des Postes, avec la collaboration du Ministère de l'Education nationale et de la Culture et de la Direction générale des Postes.

Basé sur les besoins des habitants de chaque commune, le questionnaire utilisé visait à déterminer les centres urbains d'importance croissante avec lesquels des relations s'établissent, à partir des lieux habités élémentaires, en matière d'achats, de loisirs, de santé et soins, et d'enseignement. ...

... Les grandes villes constituent le niveau supérieur de l'armature urbaine du pays. Le recours généralisé à leurs équipements rares (commerces très spécialisés et de luxe, grands équipements socio-culturels et médico-sociaux, enseignement universitaire) explique l'étendue de leurs zones d'influence.

Bruxelles a été considérée ici en tant que grande ville régionale, et non comme capitale du pays; il est évident qu'au regard des équipements du niveau le plus élevé qui n'existent que dans cette ville, son influence s'étend à la totalité du territoire national. "

